This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

LES

INSPIRATIONS D'ANGLETERRE,

OU

HISTOIRE

troubles ſuſcités dans ce Royaume,

De puis

l'an 1600. Jusques a L'an 1679. Incluſivement.

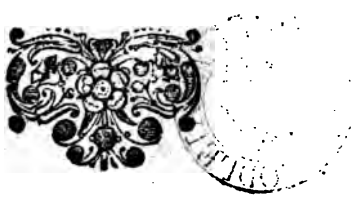

A COLOGNE.

JEAN LE BLANC.

M. DC. LXXX

226. k. 186.

CONS
d'AN
L'H I
Des troub

L'an 1600
I

ue ce Royaume a eſſuyées depuis ce emps-là juſques a cette heure, ſont les coups des Jéſuites; & qu'enfin es bons Péres ne luy ont donné ces udes ſecouſſes, que pour luy faire hanger de face à l'avantage de leur

Je ne me ſuis ſervi pour développer ce myſtere que de Manuſcris excellens & de preuves inconteſtables; ainſi pour peu que le Lecteur ait de curieſité, il trouvera que ces Conſpirations montrent comme au doigt l'Eſprit des Jéſuites, le dénouëment de leurs Intrigues & le but de leur Inſtitut.

TA-

Etats les plus [illegible]

s.

ous ceux que nous connoiſ-
n'y en a point eu de plus ex-
ces coups que le Royaume
eterre. Chacun ſçait ce qu'il
ert depuis le Regne de Henry
ême, & ſur tout depuis le com-
ement du Siécle où nous vi-
mais tous ne ſçavent peut-être
que le Cabinet Jeſuitique eſt
[illegible] ſes ſouffrances, & des [illegible]

CONSPIRATION

Du Comte de GAURIC contre le Roy JAQUES, arrivée à Perth l'an MDC. &c.

LA GRANDE-BRETAGNE auſſi bien que l'Afrique produit tous les jours des monſtres & des nouveautez. Les conjurations tres frequentes que l'on remarque dans les hiſtoires de ce pays donnent un grand ſujet d'horreur, ſur tout lors qu'on y trouve ſi ſouvent le ſang repandu ; non ſeulement des plus grands du Royaume, mais encore de leurs Souverains.

Jacques VI. de ce nom Roy d'Ecoſſe, & le I. du meſme nom d'Angleterre, qui mit ces deux couronnes ſur ſa teſte, attiroit l'admiration de toute la Chreſtienté par ſes vertus Royales, principalement par ſa ſageſſe qui eſtant la Reine des autres, fait regner avec gloire les plus grands Monarques. Il tiroit ſon origine de Robert Stuart Grand Mareſchal du *Royaume d'Ecoſſe*, qui fut le premier

TABLE.

Des Conſpirations qui ſont contenuës dans ce Livre.

Conſpiration du Comte de Gauric contre le Roy Jacques, arrivée à Perth l'an 1600, &c. Pag. 1

Autres Conſpirations contre le Roy Jacques, principalement celle des poudres de Weſtmunſter, en 1605. 50

La Conſpiration de quelques Traîtres Parlementaires, qui commirent le plus noir de tous les Parricides, faiſant mourir le Roy Charles I. d'heureuſe mémoire. 154

Premiére Conſpiration contre le Roy Charles II. à preſent régnant. 242

La derniére Conſpiration d'Angleterre contre le Roy Charles II. découverte l'An 1678. 317

Recit veritable de cette derniére Conſpiration, par Tite Oates. 419

ne Elisabeth sa cousine, luy fit perdre la teste sur un échaffaut au chasteau de Fodringhaye le XVIII Fevriér MDLXXVII. Les factions de quelques Seigneurs mécontens y causerent de grandes guerres & de grandes revolutions, les interests des Roys de France, anciens alliez & bons amis des Roys d'Ecosse, & ceux des Roys d'Angleterre, souhaitans profiter à l'exclusion l'un de l'autre de la succession de cette couronne d'Ecosse par le mariage de la jeune Reine Marie Stuart, fille unique & heritiere de ce Royaume, y susciterent de grandes divisions. Le Roy de France l'emporta pour son Daufin depuis le Roy François II. ayant à sa devotion la Reine Marie de Lorraine de la maison de Guise mere de cette jeune heritiere.

Guillaume Comte de Gauric du nom de Ruthüen s'interessant par trop dans ces affaires, fâché de ce que ceux de sa faction avoient eu du dessous, s'emporta à un tel excez de ressentiment, que ne pouvant s'en prendre à la Reine mere, aprés avoir trempé ses mains l'an 1546, dans le sang du Cardinal d'Ecosse David Bathon *Archevesque de St.* André son *premier ministre d'Estat*, & aprés une

LES

CONSPIRATIONS d'ANGLETERRE,

OU

L'HISTOIRE

Des troubles ſuſcités dans ce Royaume,

De puis

L'an 1600. Jusques a L'an 1679. Incluſivement.

A COLOGNE.

Chez *JEAN LE BLANC.*

M. DC. LXXX

226. k. 186.

action ſi noire, continuant
plus dans ſon humeur factieu
lente, s'eſtant enſuite trouvé
ble party, & eſtant tombé enti
de ſes ennemis, (qui avoient
ſté l'authorité Royale) il fu
mort comme perturbateur d
blic, rebelle à l'Eſtat, & con
ble d'un ſi enorme parricide.
lexandre ſes deux fils outrez
ſi ignominieuſe chercherent
occaſions d'en tirer une ven
nalée, d'autant plus remarq
reſolurent de faire perdre la
Jacques, pendant la mino
leur pere avoit eſté executé. V
me ils s'y prirent.

Le Roy qui eſtoit en la fleu
ſe trouvant pendant les chale
de l'année MDC en ſon chaſtea
Falcoland, qui eſt à quelques
ville de Perth, un mardy 5 A
ſur le point de courre le cerf.

[redacted] le jour precedent, se promenant fort tard aux environs de Perth (où il faisoit ordinairement son sejour avec son frere aisné) il avoit apperceu un homme du commun, ayant son manteau sur le nez, & qui paroissoit interdit à sa rencontre, qu'il l'avoit approché, luy avoit demandé qui il estoit & ce qu'il faisoit seul en ce lieu écarté; que son abord l'avoit troublé & embarrassé & que comme il l'avoit observé de plus prés, (se figurant qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire en son fait) il avoit remarqué en sa posture qu'il avoit quelque chose sous son bras, qu'ayant tiré brusquement son manteau; il avoit découvert qu'il cachoit un pot plein d'or monnoyé. *L'ayant veu disoit il, saisi de ce threſor: je l'ay menacé de le tuer & l'ay forcé à me suivre sans faire aucun bruit, je l'ay mené dans le chasteau de Perth, & l'ay enfermé d'an un Cabinet fort retiré qui est à l'extremité de quelques appartemens que j'ay mesme tous fermez à clef, & ay mis aussi sous la clef cet argent dans un coffre, & ce matin à la pointe du jour je suis sorti de Perth, pour venir avertir voſtre Majesté d'une telle avanture, ainsi que mon devoir & ma fidelité m'y obligent. Sur quoy Sire je supplie & conjure voſtre Majesté de ne*

ue je n'ay parlé de cecy à ame du monde
s meſme à mon frere.

Roy s'eſtant donné la patience de
ıter, le remercie de ſon zele, &
:partit qu'il n'eſtoit ni d'equité ni de
eance, qu'il ſe meſlât de cette af-
. Qu'un Roy, ni qui que ce fût ne
'oit pas avec juſtice, s'approprier de
ent ou autre choſe qui n'avoit point
Maiſtre, lors qu'elle eſtoit acquiſe
ın homme libre & par un ſujet, à
ns que ce fût un threſor trouvé effec-
ment ſous terre, ce qui ne ſe rencon-
: pas en ce fait. Ce Prince eſtoit ſça-
. il n'ignoroit pas que les loix Ro-

ſecond livre des Inſtituts. J'ay crû que le lecteur ne trouvera pas mauvaiſe cette courte digreſſion.

Mais Sire repart Alexandre, il ma avoüé qu'il eſtoit ſur le point de le cacher ſous terre. La volonté & l'effet ne ſont pas une meſme choſe replique le Roy, il y a bien de la difference d'avoir voulu enterrer ce threſor & de l'avoir trouvé ſous terre. En verité Sire, adjouſte Alexandre Voſtre Majeſté eſt trop ſcrupuleuſe en une affaire de telle importance, ſi elle vient à eſtre tant ſoit peu eventée & que quelqu'un de ſa ſuite, ou mon frere, en ayent la moindre connoiſſance, ils ne manqueront pas d'en profiter en ſorte qu'elle pourra avoir des ſuites tres fâcheuſes & qui attireront bien des affaires.

Ces derniers diſcours donnerent ſoupçon au Roy que ce fût de l'argent envoyé des pays étrangers, & peut-eſtre apporté par quelques perſonnes attitrées afin de ſuſciter de nouveaux troubles en ſon Royaume; ce qui eſtoit déja arrivé plus d'une fois de ſon tems, & dont il avoit encore la memoire toute fraiſche. Sur cela il l'interroge en quelles pieces d'or c'eſtoit, quelle ſorte d'habit cet homme portoit? *Il me ſemble Sire*, répondit-il, *que c'eſt une monnoye étrangere*, pour

inemies de ſon Eſtat, pour le diſtribuer
ux chefs des factieux afin de leur don-
er moyen de troubler plus facilement
repos public: que cet homme quoy
l'Ecoſſois ne fût envoyé d'une autre
ontrée & que pour mieux joüer ſon
ole il s'eſtoit deguiſé de la ſorte; c'eſt
ourquoy il luy dit qu'il jugeoit à propos
envoyer quelque perſonne d'authorité
e ſa ſuite qui allât avec luy pour faire
onduire cet homme ſaiſi de cet or, & le
ettre ſous la garde du Magiſtrat de
erthe, le faire examiner & luy en ren-
e conte en attendant nouvel ordre.
Alexandre entendant le deſſein du

re à ſoy meſme & à ſon propre fre-
qu'il la conjuroit de ne ſe point rebu-
mais de prendre la peine de faire cette
te courſe pour voir & examiner luy
me en perſonne & ſeul ce dont il s'a-
oit; qu'au reſte elle jugeroit dans la
de l'importance de cette affaire &
bien ſa peine ſeroit bien employée.
es ſeigneurs de la ſuite du Roy é-
nt etonnez & s'impatientoient d'un
ng entretien, dont ils ignoroient le
. Les Veneurs avoient déja fait une
einte & ils n'attendoient que l'ordre
r lancer le cerf. Ce qui fut cauſe que
oy fut contraint de finir cette confe-
ré & de le congedier alleguant qu'il
ouvoit pas l'entretenir plus long-
os, qu'il penſeroit à ce qu'il venoit de
lire & qu'apres la chaſſe il luy ſeroit
oir ſa volonté. Alexandre à qui un
elay deplaiſoit étrangement. *Il ar-*
rarement Sire luy dit il qu'une occa-
y un ſujet de chaſſe ſe preſente jamais à
e Majeſté ſemblable à celle que je luy
ſe aujourd'huy; je crains que le retar-
nt & le temps qu'elle met à déliberer ne
e lieu à cet homme que j'ay enfermé de
on de faire un tel bruit, qu'il ne ſoit en-
; & que l'affaire ne ſoit découverte, &

, l'on pourroit [illegible]
e affaire & examiner cet hom-
Roy ne luy répondit rien là-deſ-
t approcher ſes gens pour conti-
ı divertiſſement de chaſſe.
ındre ſe fourrant parmi la trou-
'oya fort adroitement ſans que
ıe y prît garde l'un des deux do-
ues que ſon frere luy avoit donnez
'accompagner, afin de luy faire
· le ſuccez de ſon entrepriſe & de
tretien avec le Roy. Ce fut le val-
:hambre du Comte nommé. An-
enderſon ainſi qu'on l'a appris de-
ıy recommandant inſtamment que
›it à cœur l'honneur de ſon maiſtre
[illegible] qu'il pouſſat ſon

prochoit de Perthe avec tant
que ni le Roy ni perſonne de
peurent s'en appercevoir.
ant le Roy monta ſur une cer-
ence d'où il voyoit chaſſer ſes
c grande ardeur, ſes veneurs
nt & animoient comme il faut,
: un plaiſir ſingulier à ce di-
nt, mais l'on obſerva pour lors
t fort reſveur & comme hors
ſuite de cette conference avec
Comte de Gauric, dont il n'a-
nfidence à perſonne. Il com-
un de ſes chirurgiens appellé
maréſchal qui ſe trouva par
pres de ſa perſonne de piquer
vers Alexandre pour l'avertir
r parler à luy. Dans cet entre-
oit renvoyé l'un de ſes deux
ainſi que nous avons dit. Le
oit fermement qu'il eſtoit venu
voit pas eu le moindre ſoupçon
compagné. Dés qu'il fut ap-
e Roy luy dit qu'ayant ſerieu-
nſé à ſes derniers diſcours, il
lu d'aller en ſortant de la chaſſe
: à Perthe, ce qu'il effectua.
a chaſſe duroit aſſés long tems
approchoit du Roy de fois à

autre & luy diſoit tout bas de s'en venir au pluſtoſt. Enfin apres que la curée d'un cerf éut été faite, le Roy n'en voulut plus courre, toutefois il ne changea pas de cheval, il oublia meſme de demander ſon eſpée tant il eſtoit preoccupé de toutes ces penſées. Il ſe ſepara de ſes gens qui s'eſtoient avancez de quelques centaines de pas, accompagné ſeulement de Jean Hamilton de la Grange l'un de ſes Ecuyers & du meſme Alexandre, & il partit avec tant de precipitation & de diligence que l'Officier qui luy emmenoit un cheval de relais fit plus d'un mille du pays au grand galop avant que de le pouvoir joindre. Il ne ſe donna pas meſme la patience d'attendre le Duc de Lenox n'y le Comte de Murray qui ſe diſpoſoient à le ſuivre. Il dit ſeulement en les quittant qu'il alloit à Perthe voir le Comte Gauric, & qu'il ſeroit de retour avant la nuit.

La plus grande partie de ſes courtiſans & officiers qui eſtoient à la chaſſe avec luy, fut d'abord à Falcoland pour ch[illegible]
ger de chevaux &

deçà de Perthe. Quelques uns le ſuivirent bruſquement & ſur le champ avec les meſmes chevaux qu'ils avoient montez à la chaſſe parconſequent bien las & recreus ; il y en eut pourtant qui furent forcez, voyans qu'ils ne pouvoient plus aller de les faire repaiſtre, au milieu du chemin : de ſorte que preſque tous les gens & Officiers quoy qu'ils n'euſſent pas ordre de le ſuivre, furent apres luy parce que ce depart ſi bruſque & inopiné leur faiſoit ſoupçonner quelque choſe de fort extraordinaire. Un Gentilhomme nommé D'oliphant avoit voulu faire depuis peu quelque ſoulevement dans la contrée d'Anguze. Ils s'imaginerent que le Roy faiſoit cette courſe pour le ſurprendre, s'aſſurer de luy, & pour le chaſtier de ſon crime.

Alexandre s'appercevant que le Duc de Lenox & le Comte de Murray ſe faiſoient emmener des chevaux frais avertit le Roy que s'il venoit avec une ſuite de nobleſſe, l'affaire ne pourroit pas eſtre ſecrette, & que par conſequent elle ne pourroit pas bien reuſſir. Ces dernieres paroles firent une grande impreſſion dans l'eſprit du Roy. *Je ne me deffie*, pas dit *il, du Duc de Lenox ny du* Comte de Mur-

ATIONS

la plus grande im-
ıt pas quel inconve-
cauſer en ce dont
ɔturier, un ou plu-
rit agité de diffe-
rands ſoupçons:
oit faire le moin-
de ce jeune Gen-
ɔiſſoit particulie-
années, & qu'il
ſes chambellans
ıvoit s'imaginer
ɛn ſon fait, Il ne
ɛs penſées ſi ce
ne au reſte bien
eſtant rudoyé &
ɔn frere aiſné é-
ıe foibleſſe d'e-
ſes diſcours ſur-
ſoient pas tout à

mais remarqué qu'il euſt eſté ſujet à quelque delire ou égarement d'eſprit, qu'il luy paroiſſoit n'avoir pas la teſte bien timbrée : cependant il avertiſſoit fort expreſſément le Duc lors qu'ils ſeroient arrivez au lieu où il diſoit que cet homme eſtoit gardé avec ſon threſor, il ne manquât pas de le ſuivre, ſans autre nouvel ordre.

Les diſcours du Roy mirent le Duc dans le dernier étonnement ; tout cela luy paroiſſoit ſans fondement & preſqu'incroyable ; il ne reſta pas d'aſſurer le Roy qu'il n'avoit jamais remarqué en ce jeune homme, la moindre marque d'un eſprit troublé. Alexandre s'appercevant de cet entretien du Roy & du Duc, meſurant la choſe par les circonſtances preſentes, approche derechef le Roy, le conjure & le prie inſtamment comme toujours de ne faire point confidence de cette affaire à ame du Monde, & qu'il ne ſouffrît pas qu'aucun de ſa ſuite l'accompagnât là où il le devoit mener, qu'au prealable il n'euſt veu tout ſeul & ſans témoins cet homme & ſon treſor. Le Roy en ſoûriant luy dit qu'il ne ſçavoit pas trop bien le numero pour conter cet argent, & qu'ainſi il faloit quelqu'un avec luy à tout le

moins

moins pour cette fonction. *Il replique non Sire je ne permettray pas, qu'autre que U. M. toute ſeule voye d'abord cet homme, mais apres qu'Elle l'aura veu une ſeule fois, Elle appellera tous ceux qu'il luy plaira.*

Ce langage paroiſſant encore plus étrange au Roy, augmenta de plus en plus ſa deffiance. C'eſt pourquoy il concluoit qu'infailliblement lon luy dreſſoit des embuſches; mais tant de penſées & de ſoupçons differens rouloient dans ſon eſprit, que s'entreſuivans & choquans comme les flots de la mer agitée, elles s'etouffoient & ſe confondoient les unes les autres, & l'empeſchoient de prendre quelque reſolution, fixe & determinée: Toutefois flottant entre la crainte & l'aſſurance, il avance ſon chemin qu'il auroit vray ſemblablement interrompu, n'euſt eſté que ſon honneur auroit eſté comme intereſſé de changer ſi bruſquement ſon deſſein, d'ailleurs ſa conſcience ne luy reprochoit rien, ſur tout aucune offenſe faite, & le moindre deplaiſir cauſé à qui que ce fuſt.

)y que ſon frere Alexandre l'euſt fort
n averti par les deux domeſtiques
il luy avoit envoyez par avance il fait
ıblant d'en eſtre fort ſurpris, & de
ı avoir eu aucun vent. Il ſort de table
ordonne à ſes gens & à tous les habi-
ı de Perthe qui ſe trouverent ſur les
ux & en eſtat de le ſuivre en nombre
nviron quatre vingts perſonnes de ve-
avec luy au devant du Roy. Ils furent
ques à un certain détroit entouré
ıu par où l'on approchoit de Perthe.
Roy n'avoit que XVI de ſes gardes du
ps qui n'avoient pour toutes armes
e leurs épées. Eſtant entré dans le
ıſteau du Comte il fut obligé d'at-
dre une heure entiere qu'on luy euſt
ıreſté à manger. Il s'en excuſoit, & de
auvre chere qu'il luy feroit ſur ſa vi-
impreveüe. Pendant que l'on pre-
e à dîner, le Roy demande à Alexan-
quel tems il trouvera le plus com-
ode pour aller au lieu dont eſtoit que-
on. a quoy il répond qu'attendu que
it eſtoit pour lors en ſeureté, il ſeroit
is à tems & plus à propos que ce fût
es ſon dîner. Le priant de ne luy
int parler trop *ſouvent* crainte que
frere ne ſe doutât de quelque choſe,

car

rop pertinemment, le moyen, tout
prit eſtoit trop preoccupé & ſon ame
rop bourrelée du crime qu'il meditoit,
'eſtant enſuite mis à table, le Comte
demeura debout en bas fort reſveur & le
viſage fort abbatu, tournant quelque-
ois ſa teſte pour dire quelque choſe à
'oreille à ſes gens, tantoſt à l'un tantoſt
à l'autre. Il alloit auſſi tres ſouvent dans
a ſale voiſine comme il avoit déjà fait
avant qu'on euſt ſervi. Il ne s'eſtudioit
guéres à feſtoyer le Roy, tout au con-
traire il tâchoit de faire connoitre que
ſa viſite ne luy eſtoit pas fort agreable,
meſme il ne conduiſit point le Duc de
Lenox, le Comte de Murray & les au-

mune mais il ne s'aſſit pas avec eux, il revint aupres du Roy au bas de ſa table & debout, toujours reſveur & penſif.

Le Roy conſiderant plus attentivement cet homme, commence à luy parler plus familierement & luy dit qu'il s'eſtonnoit de ce qu'il recevoit ſi froidement ſes hoſtes, qu'il ne ſe rangeoit pas à table avec eux pour y faire les honneurs de ſa maiſon. Comme il faloit que le Roy ſortît de table ſans attendre que ſes courtiſans euſſent achevé, Alexandre l'approche & luy dit à l'oreille qu'il eſtoit tems d'aller mais que la preſence de ſon frere leur ſervoit d'obſtacle, c'eſt pourquoy il ſouhaitoit que ſa Majeſté prît pretexte de l'eloigner d'aupres d'Elle. Le Roy prend là deſſus le verre & faiſant ſigne d'un ton de voix gay & familier au Comte luy tient ce langage. Quoy que je n'ignore pas, Monſieur le Comte de Gauric, que vous ne ſçachiez fort bien la mode des pays étrangers à regaler & à feſtoyer leurs hoſtes; vous eſtant Ecoſſois crainte que vous ne vous oubliez dans voſtre propre maiſon de leur mode, je vous en feray ſouvenir: puis que vous n'avez pas beu à ma ſanté, & que vous navez pas daigné leur tenir com-

compagnie à table & qu'en cela vous avez manqué contre les bonnes conſtumes qui ſe pratiquent envers ſes hoſtes. Je vous porte ma ſanté & veux que vous leur portiez ce verre pour la boire avec eux & pour les mettre mieux en train de ſe rejouir.

Le Comte eſtant ſorti le Roy commande à Alexandre d'appeller le chevalier Thomas Areskin, c'eſtoit le fils d'un Secretare d'Eſtat, pour l'accompagner, mais il le conjure plus fortement que jamais de ne s'arreſter pas, de venir quant & luy & de deffendre à ſes gens de le ſuivre, qu'il pourroit enſuite en emmener un ou pluſieurs ſelon ſon deſir. Ainſi le Roy entre ſeul avec luy dans la chambre voiſine & traverſant la ſale où les Seigneurs & gentilshommes de ſa ſuite dinoient encore, leur faiſant ſigne de la main de ſe raſſeoir & d'achever, il monte par un certain degré & apres avoir paſſé par trois ou quatre chambres, les portes deſquelles Alexandre avoit ſoin de fermer diſant inceſſ mment avec un

point lié, mais tout à fait libre armé ſeulement d'un poignard à ſon coſté.

Dés qu'ils furent entrez, Alexandre fermant la porte met fierement ſon chapeau ſur ſa teſte, oſte le poignard à cet homme & l'approchant de l'eſtomach du Roy, luy dit d'un ton de voix furibond, je te tiens maintenant ſous mon pouvoir. Tu feras ce que je voudray & m'obeiras: ſi tu fais le moindre bruit ou ſi tu ouvres aucune des feneſtres, tu es un homme mort ſans remiſſion. Or afin que tu ſçaches de quel threſor il s'agit maintenant, ecoute ce que j'ay à te dire. Je ne doute pas que ta conſcience ne te reproche ton crime d'avoir fait mourir cruellement mon pere qui eſtoit innocent, contre toute juſtice & equité. Tu ne peux pas maintenant échaper la vengeance de la main du fils de celuy que tu as fait mourir ſi indignement.

Le Roy fut ſaiſi du dernier étonnement d'un tel changement & d'un tel langage, ſe voyant entre ces deux hommes n'ayant autre arme ſur ſoy que ſon cor de chaſſe qu'il n'avoit pas quitté pour avoir eſté trop préoccupé de cette affaire. Ces deux hommes eſtoient à ſes deux coſtez ſçavoir Alexandre furibond ayant

malheureux deſſein, de grace faite reflexion que vous ne le pouvez pas faire impunément, ny en eviter un juſte chaſtiment, Dieu m'ayant donné des enfans qui n'oublieront jamais un tel parricide, mais en prendront une juſte vengeance, & que mes fidéles & tres affectionnez ſujets, de quoy je ſuis tres perſuadé ne laiſſeront jamais impunie la mort de leur Roy ſi indignement. Croyez moy quand bien ces deux choſes n'arriveroient pas, Dieu juſte juge & vengeur des crimes armeroit contre vous ces pierres pour punir un crime ſi noir & ſi criant devant ſa face.

Pour ce qui eſt de la mort de voſtre pere Dieu m'eſt auſſi témoin que je n'ay aucun remords de conſcience, là-deſſus. Vous n'ignorez pas qu'en ce tems-là j'eſtois fort jeune & que j'eſtois ſous la puiſſance de certains factieux qui me gourmandoient auſſi bien qu'ils faiſoient mes ſujets. De plus vous ſçavez bien que le procez de feu voſtre pere fut fait avec toutes les formalitez de juſtice & de loix. Au reſte afin que mon innocence, & ma bonne con*duite* vous revienne devant les yeux,

je ne ſouhaite point d'autre juge que vous même. Combien ay je obligé & fait de graces & de faveurs à voſtre famille depuis ce tems la ? je ne luy ay pas ſeulement remis tous ſes heritages & toutes ſes dignitez, mais encore j'ay élevé vos ſœurs juſqu'a preſent les ayant tenuës auprés de moy les portant pour ainſi dire dans mon ſein ; je leur ay donné le rang & la qualité de principales filles d'honneur de la Reine mon épouſe.

Mais apres avoir mis à part tout ce que deſſus ; laiſſez vous toucher je vous prie aux remords de voſtre conſcience, puis que vous avez eſté elevé, & que vous vivez en la même religion que moy, la même, dis-je, que j'ay profeſſée depuis mon enfance. Sur tout rappellez en voſtre memoire les inſtructions de ce ſaint & devot perſonage Rolloc, duquel vous avez eſté autre fois diſciple & ont l'ame vous accuſera un jour & vous prochera aſſurément que vous n'avez s appris dans ſon école une ſi noire & abominable action. Que ſi vous me ſſez ſortir de ce lieu & retourner avec s gens, je vous promets ſur la foy de y que je ne diray *jamais à qui* que ce *ce qui ſe paſſe preſentement* entre

l'Eglise d'Edinbourg, Perſonage d
grande probité & tres habile Theolo
gien. Il a compoſé divers ouvrage
entr'autres un traité en Latin de la voca
tion efficace qu'il a dedié à ce Roy l'a
1597. Il luy ſouhaite entr'autres choſe
qu'il puiſſe ſoutenir avec la grace d
Dieu, cette reputation extraordinair
juſques au dernier moment de ſa vie
qu'il s'eſt acquiſe avec grand merite pa
my les nations étrangeres, & dans l'e
prit des perſonnes les plus recomman
dables de ce ſiecle en pieté & en Doctri
ne. Theodore de Beze faiſoit grand eſta
de ce docteur, ainſi que l'on remarqu
dans une de ſes lettres écrite de Ge

r. Il les loüe de leur pieté &
u & d'avoir vescu honeste-
ement dans leur Academie,
un jour ils seroient les sou-
cause publique, sur tout
ce qui me fait croire que
anc hypocrite & un faux
r trompé toutes ces belles
: l'on avoit conceües de
Theodore de Beze, dont
urlé, faisoit beaucoup
erfonne & des produc-
e ce Comte de Gauric
voyagé, & qu'il avoit fre-
eneve, il écri-

rer en luy ces [illegible]
res veritables, que Ruthuen
e avec une ſi obligeante fic-

e adſingis minimé quæ Beza ne-
ur,
noc faciat pictor, faciatque Poëta.
tam dextrè, tam culiè talia fingis
rit rarus pictor, rarusque Poëta,
excoptet quænam tibi Beza viciſſim.
, adſcripta ſibi ſunt iſthæc pleraque
Bè
Hæc in te mirentur ut omnia verè.

ption porte ces titres, *Illuſtri &*
iſſimo Domino Joanni Ruthueno Comi-

le luy donnoient pas lieu d'attendre au-
re choſe qu'une mort infaillible. Ce
raiſtre regardoit le Roy parlant de la
rte, avec un regard farouche & ren-
oigné comme ayant depouillé toute
rte de reſpect & d'humanité: à la fin
ourtant, ces diſcours ſi modeſtes & ſi
ouchans, firent une telle impreſſion
r ſon eſprit, qu'eſtant comme vaincu
c fleſchi, il découvrit ſa teſte, & faiſant
e grands ſermens, il proteſta qu'il le
iſſeroit ſortir de là, ſain & ſauf pour-
û qu'il ne criât point & ne fit aucun
ruit, mais qu'auparavant il vouloit al-
r parler à ſon frere le Comte.

Mais dit le Roy, qu'elle affaire ay-
avec le Comte? quel avantage tirerez
ous de ma captivité, puis que déja ſe-
n vos promeſſes vous m'aſſurez de la
e. Il luy replique, je vous promets ſeu-
ment la vie ſauve, pourvû que vous
emeuriez en repos, & ne faſſiez point
e bruit; mon frere, que je vai que-
r, vous informera du reſte: & en
adreſſant à cet autre homme, je te laiſ-
icy luy dit-il, pour le garder juſques a-
on retour, prens donc bien garde &
toy & à luy: *car s'il arrive quelque*
oſe, tu en répondras, & tout tom-

bera ſur ta teſte. Il dit auſſi au Roy qu'il le devoit prendre en bonne part & ſans en eſtre faché vû qu'il n'auroit d'autre perſonne pour le garder juſques à ſon retour, que cet homme.

Comme il fut ſorti, le Roy queſtionne cet homme & luy demande s'il avoit eſté ammené en ce lieu pour le tuer, ou pour quelque autre deſſein, & ce qu'il ſçavoit de toute cette conſpiration. Ce pauvre homme tremblant à l'aſpect de ſon Roy, & par l'horreur d'un ſi noir attentat, à peine pouvant parler du grand ſaiſiſſement où il eſtoit, proteſta qu'il n'en ſçavoit rien, mais qu'on l'avoit entraiſné là comme par force un peu auparavant ſon arrivée, ce qui parut fort vray, ſemblable au Roy, par les geſtes pleins de ſupplication qu'il faiſoit, lors meſmement qu'Alexandre eſtoit là preſent: car pendant tout ce tems, il ne ceſſa de le prier, & de le conjurer de ne rien attenter, & de faire aucun mal a ſa Perſonne ſacrée.

Cependant comme Alexandre avoit

vroit point quelqu'un de ſes gens, à quoy il obeït promptement, mais par malheur il ne vit perſonne. Le Roy eſtant en ce lieu d'horreur & d'effroy, perſonne de ſa ſuite ne ſçachant où il eſtoit, un domeſtique du logis, ſuivant le mot qui luy en avoit eſté donné, vint dire tout bas au Comte de Gauric ſon maiſtre que le Roy eſtoit parti de puis long tems, qu'il croyoit qu'il avoit déja paſſé le detroit, ce que le Comte répéta d'abord tout haut & le dit aux Seigneurs & aux gens de la ſuite du Roy.

Ils ſortent auſſitoſt en foule hors du chaſteau : & quelques uns d'entr'eux demenderent au portier en paſſant, s'il y avoit long-tems que le Roy eſtoit parti ; le portier (qui n'avoit point le mot) leur aſſura, & ſouſtint fermement que le Roy n'eſtoit point ſorti, car il n'avoit point quitté la porte depuis que le Roy eſtoit entré ; le Comte regardant ſon portier avec indignation, luy dit qu'il eſtoit un mêchant coquin & un franc menteur : mais en ſe tournant vers le Duc de Lenor & le Comte de Marre, il leur dit qu'il alloit apprendre où il eſtoit *pour leur en rendre raiſon.* Cependant *il les quitte & remonte* par le grand

degré, mais c'eſtoit pour toute autre deſſein, il vouloit parler & donner ſes ordres à ſon frere, comme les circonſtances de ce qui ſe paſſa le firent juger; car dans le même moment ſon frere ayant laiſſé le Roy dans ce Cabinet, eſtoit deſcendu en grande haſte par ce degré: toutefois en fort peu de tems le Comte revint trouver le Duc & les autres Courtiſans qui eſtoient reſtez devant la grande porte comme tout interdits. Il leur dit & aſſura que le Roy eſtoit ſorti depuis long-tems par la porte de derriere, & qu'il alloit ſi viſte qu'à moins que d'uſer d'une extrême diligence ils auroient bien de la peine à le joindre, & & là-deſſus il commande qu'on luy ammene un cheval.

Ces Seigneurs & autres perſonnes de la Suite du Roy demandent auſſi avec empreſſement les leurs pour s'en aller enſuite à toute bride vers ce d'étroit par où il diſoit que le Roy s'en retournoit. Pendant que tout ceci ſe paſſoit, Alexandi

[redacted]

trouver le Roy, étendai

[redacted]

luy dit qu

entre ſes mains une jarretiére, il en voulut lier les mains du Roy, en maugréant & blaſphémant. Le Roy ſe voyant en cet eſtat, fait de neceſſité vertu, & ſe ſouvenant de ce qu'il eſtoit. Tu en auras menti s'ecrie-t-il, je ſuis né Prince libre & je mourrai libre, mais luy ayant tâché d'empoigner le Roy, afin de le lier n'en puſt pas venir à bout, car le Roy luy detourna ſa main, & la luy ſaiſit de ſa droite comme il en vouloit tirer ſon eſpée hors du fourreau, & de ſa gauche le prit à la gorge. Ce que ce ſcelerat de ſon coſté avoit déja fait au Roy ayant même fourré deux où trois de ſes doicts dans ſa bouche pour l'empeſcher de crier. Ainſi s'eſtans colletez quelque tems, le Roy le traiſne & le pouſſe vers cette feneſtre ouverte, ce qui fut un parfait miracle, car il arriva que dans ce moment, les gens de la Suite du Roy, & le Comte de Gauric paſſoient ſous cette feneſtre, & le Roy mettant ſa teſte avec effort, & le coude droit hors de cette feneſtre crie au ſecours, & qu'il eſtoit trahy. L'homme du prétendu threſor ſortit de ce lieu & s'evada, dés qu'il *les vit* ainſi aux priſes *& ſe colleter de la ſorte.*

Le Duc de Lenox & le Comte de
arre, connurent distinctement sa voix,
Comte de Gauric fait l'étonné, deman-
ce que le Roy veut dire, il feint de n'a-
oir rien veu ni ouy. Tous rentrent bruf-
uement à la fois, & comme un chacun
herche le chemin le plus court pour
monter où estoit le Roy, le Duc de Le-
nox & le Comte de Marre, vont tout
droit à la porte par où ils avoient veu au-
paravant que le Roy estoit entré, mais le
Comte de Gauric suivi de ses domesti-
ques court à un autre endroit pour gagner
un certain degré dérobé dont la porte
avoit toujours esté condamnée jusques
à ce jour-là, qu'on l'avoit ouverte exprez
pour faciliter l'execution de cet execra-
ble attentat.

Cependant le Roy s'estant toujours
colleté avec Alexandre, le traisna hor
du cabinet dont il avoit laissé la port
ouverte sans y penser lors qu'il estoit r
venu tout transporté & hors de soy,
me il eust mis sous son aisselle av
d'Alexandre

montée, lors que le Chevalier Jean Ramiſé ſurvint, qui ayant ouy la voix du Roy ne ſçachant pas par où il devoit monter, (Dieu le voulant de la ſorte) gaigna heureuſement cette montée derobée; Eſtant monté, il trouva comme nous avons dit le Roy qui eſtoit aux priſes avec Alexandre, & qui luy ayant arraché, & tiré ſon eſpée hors du fourreau, & l'en ayant percé deux ou trois fois le jetta en bas de la montée.

Thomas Areskin & Hugues Hereſius ſe trouverent en bas qui l'approchérent & entendirent prononcer ces dernieres paroles. *Ce n'eſtoit point ma faute.* Ce Thomas n'eſtoit pas venu quant & quant Ramiſé parce qu'il venoit d'eſtre aux priſes avec le Comte de Gauric: car comme ce Comte ayant entendu la voix du Roy fut rentré de dans, Areskin ſauta ſur luy, le prit à la gorge, le jeta à ſes pieds & l'alloit tuer, ſi les ſerviteurs du Comte ne l'en euſſent empeſché, à la verité ſans uſer d'aucune violence, mais ſeulement pour les ſeparer. Ayant eſté retenu quelque tems par ces gens quoy qu'il *fût* ſeul en cet endroit; enfin il s'en dépeſtra, & ayant *ouy la voix de Ramiſé*, il monte droit

à cette chambre d'où il l'avoit entendu, ayant commandé en courant à cet Hugues Heresius & à un homme qui avoit servi autrefois son frere de le suivre. Avant que de monter les degrez, ils acheverent & donnerent quelques coups d'espée à Alexandre qui respiroit encore.

Le Comte de Gauric court aprés ces trois-là, il avoit eu le tems de s'armer d'un casque, tenant avec ses deux mains & secouant son épée accompagné de sept de ses domestiques, ayans tous leurs espées nües jurent & maugréent d'une maniere épouvantable, & menacent de tout tuer. Le Roy qui n'avoit aucune arme comme nous avons dit, ayant apperceu le Comte, cherchoit l'epée d'Alexandre qui estoit tombée comme il fut jetté en bas de la montée; mais ses gens le pousserent par force & contre son gré dans le cabinet & fermerent avec la clef la porte sur luy pour l'empescher d'en sortir. Ainsi apres l'avoir mis en lieu de seureté & hors de peril, ils joüent des couteaux avec le Comte & ses serviteurs, & aprés un long combat, & plusieurs coups d'espée donnez de part & d'autre, Dieu donna la victoire à ces qua-

s, il expira sans invoquer aucune
ne mention de Dieu son Createur.
valets apres avoir receû plusieurs
sures, furent facilement repoussez, &
quatre braves animez d'une si bonne
e eurent de leur costé la victoire, ce
ut pas pourtant sans effusion de
sang.
endant que ces choses se passoient en
, le Duc de Lenox & le Comte de
re avec les autres s'efforçoient d'en-
er la porte à coups de maillets, par
ls avoient veu entrer le Roy mais ils
nt bien de la peine, elle estoit d'un
ne dur & épais; enfin en estans ve-
à bout apres une demi-heure ils

d'un fi [illegible] mettre [illegible] la providence de Dieu n'a voit pas agi en vain en ſa faveur, mais qu'elle ſe ſerviroit un jour de ſa perſonne en quelque choſe de plus important, ſçavoir pour la gloire de ſon Saint Nom, & pour le bien & la conſervation du peuple qu'il avoit déja mis, & qu'il mettroit encore à l'avenir ſous ſa garde & ſous ſon Empire. Il nous reſte encor à voir quelques particularitez & remarques touchant le châtiment d'un ſi grand crime, & quelques obſervations curieuſes touchant la ville de Perth où il fut commis.

Les autheurs de ce noir attentat furent punis comme nous avons dit dans leur flagrant delict, & d'une maniere bien extraordinaire & comme miraculeuſe:

oſes inanimées comme les
re leſquelles elle s'eſtoit
evoient plus reſter en leur
n pouvoir raffraſchir la me-
domeſtiques ſcelerats au-
ut avec raiſon appliquer le
tels maiſtres, tels valets,
z de leur premier devoir &
contractée par leur naiſſan-
du Roy, & par conſequent
poſer & à donner leurs vies
en-loin d'aider à la luy oſter,
re auſſi punis tres-rigoureu-
ie l'ay pû apprendre que de
Camden en ſa 4e partie de
de la Reine Eliſabeth, du
uelle cette action ſe paſſa;
cinctement de la ſorte.
it-il comme les Ruthuens,
de Gauric & Alexandre ſon
erent leur punition & leur
moment qu'ils la vouloient
Roy: ceux qui les avoient
deffendus furent punis de la
infame, comme criminels
eſté au premier chef. Leurs
quez par arreſt du Parle-
yaume, leur Chaſteau de
ils prenoient le nom de Vi-

com-

omtes) razé rez-pied rez-terre; leurs
orps mis en quartiers, portez en diffe-
entes villes & fichez sur des pieux, po-
ſez en des lieux élevez. Ceux qui por-
toient ce nom de Ruthuen furent obligez
de le quitter, & d'en prendre un autre,
afin de supprimer en leurs personnes,
tout autant qu'il se pourroit, l'infamie
& le deshonneur de ceux qui l'avoient si
fort terni & deshonoré par le plus lâche
& le plus execrable de tous les crimes.

Je souhaiterois vous pouvoir dire le
nom, les qualitez & les dernieres avan-
tures de cet homme que le jeune Ru-
thuen Alexandre (qui avoit joüé le plus
grand personage comme vous avez pû
remarquer en cette conspiration) avoit
mis si fort en jeu, & qu'il disoit avoir
trouvé saisi du threſor. Je vous ay di
comme il avoit témoigné un grand d
plaiſir & une grande peine d'esprit, p
ſes paroles & par ſes geſtes pour rais
de l'attentat ſi fort impreveu & ſi de
d'Alexandre frere du Comte
oit tâché de l'en dét
ſon empr

ri que le Roy luy commanda d'ouvrir ne feneſtre de ce cabinet pour tâcher appercevoir en bas, dans la cour quel- un de ſes Officiers.

Il eſtoit à la verité en tres grand danger ſa vie ſi les Ruthuens l'euſſent ſurpris meſure qu'il rendoit un tel ſervice au oy, mais je ne vois pas qu'il ſe ſoit mis n poſture, & ait fait effort d'aider au oy, lors qu'il eſtoit aux priſes, & qu'il colletoit avec ce jeune ſcelerat. Ne ouvoit-il pas le prendre aux cheveux; par une jambe & l'abbatre, & par ce oyen ſeconder le Roy, ou luy arracher n épée du fourreau, & l'en percer, ou ier par les feneſtres & demander du ours. Les relations que j'en ay luës ne 'en diſent rien; mais elles ne me di- nt pas auſſi qu'il eût aidé le moins du onde à Alexandre, s'il l'eut fait, le oy auroit eu ſans doute du deſſous, & uthuen ſe fut trouvé le plus fort.

A n'en point mentir je ne ſçay pas ce 'il devint je m'imagine pourtant que s le moment qu'il vit Ruthuen aux iſes avec le Roy, & que cet enragé luy t dit tout tranſporté qu'il luy faloit ourir, il ſortit de ce lieu; & s'alla ca- er en haut en quelque lieu écarté pour

n'eſtre

Royale l'image de Dieu en terre.

Les curieux ne ſeront pas fâchez d'apprendre que la ville de Perth eſt remarquable pour les accidens & malheurs qui y ſont arrivez à des Roys d'Ecoſſe. Guillaume IIII. XXXIII Roy, dont le regne fut presque de la moitié d'un ſiecle, ſçavoir de 49 ans, qui mourut l'an 1214 en ſa 74 année avoit fait rebaſtir cette ville & luy avoit changé un peu de nom & de place. Auparavant elle s'appelloit Berthe où *fanum Sancti Joannis* à cauſe d'une Egliſe dediée à S. Jean qu'une grande Dame de ce nom avoit fait baſtir. Le fleuve du Thaü le plus grand de tout le Royaume qui en arroſe les murailles

...nom
...oit à cauſe d'un Gentilhomme
...du meſme nom, qui donna une
commode & en un autre endroit,
...memoire de la perte de ce fils qu'il
...t faite du mot Latin *perdere*. Ce
...e lieu eſt remarquable pour l'exe-
...n qu'un de leurs Roys (c'eſtoit
...antin II *fils de Culenus y fit faire*
...*rebelles qui n'eſtoient pas de la*
...*euple dit Boethius*: *il les fit mou-*
un gibet, & je ne crois pas qu'on
...imaginer que le ſupplice de la
...t lors en vſage parmy eux quoy
...not Latin de ſupplice de la croix;
le denoter.

outre ce que nous venons de dire
le fut auſſi tres-decriée dans le re
...le parricide

Fevrier. Walter ou Gautier Com
d'Athol oncle paternel du Roy, fut l'
theur & l'executeur d'un ſi noir attent
fâché de ce que ce Roy marioit con
ſon ſentiment ſa fille Marguerite au D
fin de France Louis, qui fut Roy
ſuite XI de ce nom. Ce Roy qui ne
doit en clemence & en bonté à auc
de ſes predeceſſeurs, & qui eſtoit au
tres-bon Juſticier (ne laiſſant point
actions des méchans impunies, auq
ſes ennemis n'avoient ſceu nuire) fut
poſé à l'infidelité & à la rage de ſes p
proches.

Il aſſiegeoit Roxburg lors que la Rei
ſa femme l'envoya avertir de ſe donn
de garde, que ſon oncle le Comte d'A
hol, avec Robert Gray & autres ſce
rats avoient conſpiré contre luy. Il abr
donna ce ſiege & comme il s'approch
à grandes journées d'Edinbourg, il s'
reſta ſur ſon chemin dans le convent
Dominicains de Perth. Les Conju
ſe haſterent d'executer leur malheure

L'on dit qu'une des filles d'honneu
de la Reine, ce fut Catherine Duglas
Mariée depuis à Alexandre Lovel de
Bollume, s'appercevant que les parri-
cides avoient oſté le verrouil de la porte
fourra ſon bras en la place pour la teni
fermée & ſouffrit qu'on le lui rompi
plutoſt que de l'oſter de cet endroit. Pa
trice Dunbar frere du Comte de Merch
fut l'un de ſes fidéles ſerviteurs qui fit tou
ſon poſſible pour le deffendre, il eut le
doigts coupez & receut pluſieurs bleſ
ſures. Le corps du Roy fut porté & en
terré *au Couvent des Chartreux* du mê

Le Gouvernement, Prefecture ou V[i]comté de Perth eſtoit comme hereditaire à la famille des Ruthuens: ils avoient poſſedé cette charge pluſieurs années, ils en portoient la qualité de Vicomtes. Le Cardinal David Barthon, Regent du Royaume, pendant la minorité de la Reine Marie Stuart, oſta ce Gouvernement, je ne ſçay par quel motif à moins que ce ne fût pour faire connoître que ce n'eſtoit pas un bien hereditaire à Guillaume de Ruthuen, & en pourvût Kinfanius qui demeuroit dans le voiſinage proche parent de Gray. Les habitans [illegible] chez de ce changement de

; ils faiſſerent LX des aſſiégeans de eurs ennemis de tuez ſur la place en une ſortie qu'ils firent.

Ce Cardinal qui ne penſoit qu'à aggrandir ſa maiſon avoit eſté marié, & fait épouſer ſa fille aiſnée, au fils du Comte de Crafford, desobligea enſuite & offenſa au dernier point Norman Lesley fils du Comte de Rhotuze. Ce jeune Seigneur eut different, au rapport de George Buchanan, avec ce Cardinal pour raiſon de quelque intereſt temporel, de quelques droits de leurs terres voiſines. A la verité le Cardinal voulant d'abord paroître moins intereſſé relaſcha de ſon coſté, promit de luy donner ſatisfaction, Lelley au bout de quelques mois eſtant revenu, trouva du changement en ſon eſprit, & ſe vit fruſtré de ſes promeſſes. Il ne pût pas etouffer ſon reſſentiment & s'emporta de paroles. Le Cardinal qui trenchoit du Maiſtre, le congedia bruſquement, le traitant de jeune étourdi.

Ce Seigneur outré d'un tel affront laſcha la bride à ſa rage, & avec Guillaume Ruthuen Vicomte de Perth ennemi declaré du Cardinal, (pour le ſujet dont nous avons parlé) accompagnez de qua-

cerent la porte de la chambre de la Reine sa femme & la sacrerent indignement.

Paul Giovio dans l'Eloge de Jacques V livre 6. rapporte la cause de la mort de ce Cardinal qu'il nomme Coner, & l'attribue aux factions causées dans le Royaume pour raison du mariage de la jeune Reine sa fille Marie Stuart. Henry VII Roy d'Angleterre la demandant pour son fils Edouard, afin de joindre ces deux Royaumes qui ne sont qu'une Isle sous une seule Monarchie. Cette recherche ayant esté faite avec beaucoup d'artifices & des menées du costé des Anglois, jusques-là que David Coner Cardinal Ecossois fut tué par la perfidie de Normand & du Comte Ruthuen [illegible] les guerres tout à fait atroces,

ute eſperance de mariage aux Anglois eſtant reſtée ſous la puiſſance du Roy de France Henry II, qui luy fit epouſer François II ſon fils aiſné. Mais il n'en vint point de lignée. Voilà la ſource des malheurs des Ruthuens de ce que Guillaume leur pere, avoit trempé ſes mains dans le ſang de ce Cardinal; S'il laiſſa pour un crime ſi énorme ſa teſte ſur un échaffaut *digna factis recepit*, il receut la punition deüe à une action ſi noire; il me ſemble que ſes enfans ſe devoient faire juſtice à eux mêmes, ſans écouter les ſuggeſtions du Demon pour vouloir commettre en ce même lieu de Perth en la perſonne du Roy Jacques VI. un pareil paricide à celuy de Jacques I, duquel il deſcendoit en ligne maſculine; & ils ſe devoient contenter d'avoir eſté remis dans les charges les plus importantes du Royaume que leur anceſtres avoient poſſedées, & de ſe voir rétablis, dans la jouiſſance de leur Gouvernement de Perth que le Cardinal leur avoit oſté, en un mot d'eſtre dans l'alliance de la Maiſon Royale, puis que le Duc de Lenox du nom de Stuart avoit épouſé leur ſœur.

LA CONSPIRATION, precedente eſtoit arrivée en Ecoſſe : l'Angleterre avoit trop d'intereſt en la conſervation de ce Prince, puis qu'il devoit eſtre ſon Souverain, & luy donner des ſucceſſeurs de ſon ſang ſelon le deſir de tout le monde juſques à la conſommation des ſiecles. Ce qui nous donné lieu outre les merveilles, & marques viſibles d'une protection to[illegible]ne que nous avons obſervées, [illegible] nous venons de fa

ronne d'Angleterre luy fut encore mise sur la teste, plus par son droit de succession hereditaire, que par le testament de la Reine Elisabeth sa cousine. Son ayeul Jacques IV. Roy d'Ecosse avoit épousé Marguerite fille de Henry VII. Roy d'Angleterre, & d'Elisabeth seule restante de la famille du Roy Edouard IV. Ce dernier mariage avoit achevé d'étouffer les factions des deux roses la blanche & la rouge. Jacques V. son grand Pere sortit de ce mariage, lequel par Marie de Lorraine son épouse, fille de Claude Duc de Guise, ainsi que nous avons déja dit, fut Pere de la Reine Marie Stuart sa mere, femme en secondes nopces de Henry Stuart Comte d'Arnlay son Pere.

Quelque temps avant la mort de la Reine Elisabeth, apres qu'il eut receu d'Elle l'ordre de la Jartiére, en même tems que le Roy de France Henry le Grand le 24 Avril 1590, il s'avisa de luy demander pour prévenir les desordres & les guerres civiles, qu'Elle luy confirmât par un acte authentique son droit de succession; mais Elle crut que cette declaration estoit inutile, protestant *seulement qu'Elle ne* feroit jamais rien

qui puſt prejudicier au droit du Roy d'Ecoſſe ſur la Couronne d'Angleterre ny de qui que ce fût.

Elle tint fort religieuſement ſes promeſſes nommant, ou plutoſt declarant par ſon Teſtament noſtre Jacques ſon heritier. Le conſentement des grands du Royaume & du peuple fut ſi univerſel, que jamais l'on n'avoit receu aucun Roy avec plus de joye, & plus d'eſperance d'un Regne heureux & fleuriſſant. Effectivement c'eſtoit un Prince orné de toutes les vertus Royales, mais ſur tout il s'eſtoit acquis une telle reputation dans l'Empire des lettres, qu'il ne cedoit point pour les richeſſes de l'ame aux plus habiles gens de ſes Royaumes. La ſageſſe & la ſcience ſont des qualitez ſi Royales que Platon n'eſtimoit point les Eſtats heureux, ſi leurs Roys n'eſtoient ſages, ou que les Royaumes ne fuſſent gouvernez par les ſages.

Ayant pris poſſeſſion de la couronne d'Angleterre apres le decez de la

& Princes voiſins: ſur tout il voulut & ordonna que les Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, (qui ſont la plus grande iſle qui ſoit en Europe) fuſſent unis & ſoumis à un même Gouvernement, ayant nommé des Commiſſaires de l'une & de l'autre nation afin de travailler de concert à un ſi digne ouvrage; & pour ce ſujet quittant ſon premier titre de Roy d'Angleterre & d'Ecoſſe il prit celuy de Roy de la grande Bretagne.

Dans le tems qu'il travailloit, à un ſi grand deſſein, à cimenter de la ſorte la ſeureté, & le repos public, peu s'en falut qu'il ne ſe vît accablé par la faction de quelques conjurez. Elle fut d'autant plus dangereuſe que les complices eſtoient puiſſans, & des quels on n'avoit nul ſoupçon. Les principaux autheurs furent les nommez Cobham, Gray, Raglé, Coplé, Marckam, Clercki, Vatton, Broch, & autres qui furent tous ſaiſis & conduits à la tour de Londres. Pendant ce tems, la peſte, affligeoit l'Angleterre, ce qui fit differer leur chaſtiment, mais apres qu'elle eut ceſſé, le Roy trouva à propos que dans l'Aſſemblée du Parlement qui ſe tenoit, l'on procedât *à leur jugement*. Il nomma à

ces fins quinze Commiſſaires, qui apres avoir vû & examiné les informations & les griefs, luy en rendirent conte exact. Ils trouverent que ces conjurez avoient eu deſſein d'oſter la couronne d'Angleterre au Roy Jacques, & de la mettre ſur la teſte de la Marquiſe d'Arbelles, à la quelle ils avoient projeté de faire épouſer le Duc de Savoye.

Cette Marquiſe d'Arbey ou d'arbelles eſtoit couſine germaine du Roy, parente au meſme degré de la Reine Eliſabeth, eſtans ſortis de deux freres. Le Roy Jacques eſtoit fils d'Henry Stuard Comte d'Arnlay, mary de la Reine Marie Stuart, & frere aiſné de Charles Comte de Lenox pere de cette Marquiſe: leur grand' mere paternelle avoit nom Marguerite, qui eſtoit fille unique d'Archambaud de Duglas, & de Marguerite fille du Roy d'Angleterre Henry VII, & cette derniere Marguerite leur ayeule, maternelle eſtoit tante de la Reine Eliſabeth. C'eſtoit leur droit de ſucceſſion. Or eſtant veuve du Roy d'Ecoſſe Jacques IV

gnerite leur fille unique, Mariée à
lieu Stuart Comte de Lenox pere des
mmés & de Henry & Charles. apres
elle inſtruction de leurs procez, ces
miſſaires eurent ordre de paſſer ou-
& de donner jugement, par lequel
revenus furent condamnés à mort.
mella ſa clemence avec ſa juſtice,
ant neantmoins un peu plus de car-
: à la premiere, ce qui devoit eſtre
heureux auſpices de ſon nouveau
ne. L'execution de George Broock
e ſes complices, du nombre deſ-
s eſtoient deux Eccleſiaſtiques Ca-
iques Romains, fut un effet de la
nde. Millord Cobham, Gray &
ckam Greffier eſtans conduits ſur
affaut pour y ſubir le ſupplice ordi-
aux traiſtres, ayant avoüé leur fau-
: demandé pardon à Dieu au Roy
x Seigneurs de l'Eſtat, par un trait
clemence tout à fait inopinée re-
ent leur grace. Quelques uns diſent
l'on y proceda tout ainſi qu'aux exe-
ons feintes des tragedies; dans le
nent qu'on les vouloit expedier, ils
rent tirez par deſſous l'échaffaut,
on les remena en priſon: le Roy
un trait de ſa clemence leur faiſant

Apres cela, il ratifia les Traitez de paix avec le Roy d'Eſpagne, avec l'Archiduc & l'Archiducheſſe de Flandres Albert & Iſabelle : fit de rigoureux Edits contre les pyrates, donna toute la ſeureté poſſible pour le commerce à tous les étrangers qui voudroient trafiquer dans ſes ports. Il viſita enſuite ſes principales villes, entr'autres Cambrige & Oxfort où ſont les deux plus fleuriſſantes Academies d'Angleterre. Il ſe tranſporta meſme dans l'Auditoire des Ecoles, & diſputant avec les Profeſſeurs ſur les matieres les plus relevées de la Theologie, de la Philoſophie & de l'Hiſtoire, il s'attira [illegible] de tout le monde.

arties de chaſſe, en quoy il avoit acc
tumé de ſe délaſſer du ſoin & de l'en
arras des affaires publiques. Or comm
n grand orage ſuccéde ordinairemen
u calme, & à la bonace extraordinaire
t que les plus grandes chaleurs précé
ent ordinairement les grandes pluyes:
inſi cette année 1605 que tous les trou
les ſembloient comme étoufez en An
leterre à raiſon d'une tres-profonde
aix; voicy tout à coup un grand bruit
e tonnerre, qui ſe fait entendre d'une
range maniere, & d'ont l'on voit
ſſi d'epouvantables eclairs.

Le Roy avoit paſſé quelque tems à
iſton prenant le divertiſſement de la
ſſe, d'où il revint à Londres en ſon
is de Withall un Jeudi, dix jours
t le jour aſſigné, pour l'aſſemblée
arlement. Pendant que l'on prepa
t que l'on diſpoſoit les choſes ne
res pour le lieu de cette aſſemblée
tient ordinairement au Palais de
munſter, l'on découvrit par un
tit & tres-obſcur indice, une ca
t un certain lieu deſtiné pour
ttre un crime le plus enorme,
lus horrible qui puiſſe venir en
des hommes. Parmy les Seig-

neurs qui eſtoient venus de la contrée, & qui ſe trouvoient alors à Londres, attendans l'ouverture du Parlement, un certain Lord Montaigli fils & heritier du Baron de Morli, envoya un jour un de ſes laquais faire quelque meſſage vers la place de Londres. Et revenant ſur le ſoir dans le temps que ſon maiſtre s'alloit mettre à table il luy donna une lettre qu'il diſoit luy avoir eſté baillée comme à la dérobée; & par un homme inconnu d'une haute taille. Elle eſtoit conceüe en ces termes.

Monſieur, La grande affection que j'ay pour pluſieurs de vos amis me donne un ſoin particulier de voſtre conſervation. Je vous donne avis avec tout l'empreſſement dont un parfait amy eſt capable, que ſi vous deſirez de conſerver voſtre vie, de ne point venir au Parlement. Car Dieu & les hommes ont reſolu de punir avec juſtice la malice & la corruption de noſtre ſiecle. Ne negligez donc Pas je vous en prie cet avertiſſement. Retournez au pluſtoſt dans vos terres en la contrée, où vous pourrez jouïr d'une

ur Aſſemblée, duquel meſme ils ne ve
ront point l'autheur. Cet avis n'eſt pas
mépriſer, il vous cauſera un grand bien
un grand avantage & au contraire il
vous nuira en rien. Le danger ceſſera au
toſt & auſſi viſte que cette lettre ſera br
lée. Jeſpere que Dieu vous fera
grace, de faire un tres bon uſage de c
avis.

Montaigli ayant lû pluſieurs fois av
grande peine cette lettre écrite d'u
main inconnuë & d'un caractere fo
difficile, cela meſme l'obigea de faire a
procher ſon valet de chambre afin qu
l'aidât à la d'echiffrer, n'en pouvant cor
prendre le ſens; il lui demanda ſi c'eſto
en le joüant ou ſerieuſement qu'elle l
eſtoit écrite; enfin quelque éveneme
que la choſe dût avoir il reſolut de
communiquer à un Secretaire d'Eſta
Il crut que c'eſtoit de la part de Per
autrefois ſon amy. Il s'en alla quoy q
fort tard à Withall & donna cette le
tre au Comte de Salisberi Secretai
d'Eſtat, & luy dit la maniere d'ont el
luy avoit eſté renduë. Le Comte loüa
prudence & ſa fidelité, & à l'inſceu
Roy fit d'abord voir cette lettre à pl
ſieurs Seigneurs du Conſeil pour l'ex

me ils ne pouvoient deviner cette enigme, ils prirent reſolution de la propoſer au Roy ; duquel la ſageſſe le faiſoit paſſer pour un autre Oedipe en ces ſortes de difficultez pour expliquer & pour rendre raiſon de tout ce qui eſtoit contenu ſous ces paroles ambiguës & obſcures. Le Comte de Salisberi porta cette lettre au Roy le premier de Novembre & la luy mit entre les mains comme il ſortoit de table, & qu'il ſe promenoit dans une galerie ſur l'eau, luy expoſant briévement la maniere dont elle avoit eſté apportée.

Le Roy la ſût & aprés avoir reſvé

faillie & extravagance de quelque homme troublé. Ne ſont ce pas des paroles d'un eſprit égaré & ſans raiſon, que celles-ci. *Le danger ceſſera auſſitoſt que la lettre ſera brulée.* Quel eſt ce danger diſoit-il, qu'une lettre brulée puiſſe détourner. Le Roy tout au contraire joignant ces termes avec les precedens qui faiſoient mention d'un coup inopiné les interpreta de toute autre maniere qu'on n'euſt jamais penſé, & dit d'abord que ce danger devoit venir de la poudre à canon; car la choſe ne pouvoit pas eſtre autrement, puis qu'on n'en devoit point voir l'autheur, n'eſtant pas queſtion de la maniere, ou du tems qu'on devoit employer à ſe garentir de ce danger, mais de l'imprevûë & de l'extraordinaire promptitude de ce coup horrible, qui devoit eſtre ſi grande qu'un papier ne pouvoit pas eſtre plutoſt brulé, que ce coup funeſte & inopiné arriveroit. Que partant il eſtoit d'avis, & croyoit eſtre tout à fait neceſſaire qu'on viſitât exactement les caves & autres appartemens bas du Palais de Weſt-munſter.

Cette intrepretation & ce ſoupçon *paroiſſoient tout à fait* ſurprenans au

Com-

mte de Salisberi, & à tous les aũ-
Seigneurs du Conſeil, d'autant
s qu'ils connoiſſoient ſon eſprit ſi fort
gné de toute deffiance, qui pen-
it pluſtoſt à l'autre extrémité, &
pour s'eſtre trop confié aux gens,
ſtoit trouvé en de tres-grands périls,
oin la conſpiration precedente du
mte de Gauric cinq années aupa-
nt. Eſtans ſortis du Conſeil & de
reſence du Roy, conſiderans dere-
cette lettre, & faiſans une ſé-
ſe reflexion à l'avis du Roy, ils
nt du meſme ſentiment, qu'il fa-
abſolument viſiter avec exactitude
les lieux dependans de l'un & l'au-
Appartement ou ſe devoit tenir l'Aſ-
blée. Cette commiſſion fut donnée
rand Chambellan comme eſtant la
ction de ſa charge; mais pour éviter
umeurs du peuple, cette viſite fut re-
à lapreſdinée, car le lendemain
ctivement le Parlement devoit com-
ncer.

Dans le tems préfix le grand Cham-
an accompagné du Millord Montai-
viſita ces Appartemens, & apres les
ir tous vûs, il trouva dans une cer-
e *cave au* deſſous de la Chambre

Haut-

Haute, où le Roy & les Seigneurs s'aſſembloient ordinairement (cette Chambre eſt ainſi diſtinguée de celle qu'on appelle la Chambre Baſſe) il trouva diſje une grande quantité de bois & de charbon. Le Concierge nommé Chinard interrogé à qui cette cave eſtoit loüée: à Thomas Perci, répondit-il, lequel a fait mettre tout cela ici. Le Chambellan détournant tant ſoit peu ſa vûë apperçût en un certain coin de cette cave un homme qui ſe diſoit domeſtique de Perci, qui luy parut un homme de tres mauvaiſe mine; mais ne penſant point en mal & ſans avoir trop curieuſement conſidéré toutes choſes, il revient trouver le Roy, & en preſence du grand Treſorier, de l'Amiral, des Comtes de Worceſter, Northampton & de Salisberi, il luy rend conte de ce qu'il avoit vû, ajoûtant qu'il s'eſtonnoit de ce que Perci qui venoit ſi rarement à Londres, & y faiſoit ſi peu de ſejour fît ſi grande proviſion de bois & de charbon, & qu'il ne pouvoit comprendre ce qu'il en pouvoit faire.

Ce diſcours augmenta beaucoup le ſoupçon du Roy, c'eſt pourquoy il fut d'*avis que l'on viſitât* encore plus ſoig-

ſoigneuſement ce lieu, & que l'on remuât ce bois & charbon, qu'on auroit peuſt-eſtre mis là pour cacher de la poudre. Tous avoient fort à cœur la conſervation de la perſonne du Roy & avoüoient qu'on ne pouvoit avoir trop de circonſpection en une telle affaire. Ils marchandoient pourtant un peu à cauſe qu'ils apprehendoient le grand ſcandale qui en pourroit arriver ſi cette crainte ſe trouvant mal fondée, eſtoit éventée parmi le peuple, ce qui cauſeroit quelque ſorte d'opprobre & de confuſion, non ſeulement à Perci mais auſſi au Comte de Northumbelland qui eſtoit ſon Allié bien proche. * Le Roy perſiſtoit là deſſus plus fortement que jamais, Proteſtant à la fin que s'ils n'eſtoient point d'avis de faire une plus exacte recherche, il ne l'aiſſeroit pas d'aller le lendemain au Parlement remettant le ſuccés de ce qui en pourroit arriver à la providence de Dieu. Il n'eſtoit plus queſtion ſi la vi- [redacted] faire, mais de la ma- [redacted] ſoit fai-

L'on fit courir le bruit à la Cour & ailleurs que l'on avoit perdu quelques armes ou Corcelets du Roy, dont le conte & le ſoin ſont donnez au concierge. * Thomas Knevet l'un des Gentilshommes ordinaires de la Chambre eut ordre d'aller en ce lieu ſur le minuit ayant peu de gens à ſa ſuite. S'eſtant tranſporté en ce lieu, il apperceut un homme botté devant la porte de cette cave, comme c'eſtoit une heure indeüe il commenda a ſes gens de le ſaiſir, eſtant entré, il ordonne ſur le champ d'oſter ce bois & ces fagots. Ce fut avec le dernier étonement d'un chacun que l'on trouva trente ſix barrils de differente grandeur pleins de poudre à canon. Knevet ſortit pour fouiller l'homme qu'il venoit de faire arreſter, il le trouva ſaiſi de trois morceaux de meſche, de l'eſtoupille, & autres inſtrumens que ce deſeſperé avoit preparez pour une action ſi deteſtable. Guy Faukes eſtoit ſon veritable nom & ſa qualité celle de ſerviteur de Perci. Interrogé quel eſtoit ſon deſſein? il confeſſa d'abord ce qui en eſtoit, & que ſon plus grand regret eſtoit d'avoir laiſſé échap-

* *Eſtheophylact Caſtos.*

per

per l'occaſion de mettre le feu au
poudres, lors que le grand Chambe
lan y eſtoit venu faire viſite. Knev
apres avoir tres-exactement recon
mandé à ſes gens la garde de ce pr
ſonnier, retourne à la Cour, & r
conte au grand Chambellan & au Con
te de Salisberi ce qu'il venoit de trou
ver. Ils eveillerent tous les Conſeiller
& autres principaux Officiers qui
voient leur Appartement dans le Wi
hall. Il eſtoit quatre heures du matin
le grand Chambellan s'impatienta
d'attendre le jour, entre dans la Cham
bre du Roy, approche de ſon lict &
tout tranſporté s'écrie. Sire la conſpir
tion & le crime ſont decouvers, l'Au
theur eſt pris. D'abord par ordre d
Roy les autres Senateurs qui logeoien
en differens endroits de la ville furen
mandez pour le venir trouver à Wi
hall. L'on ammene le priſonier e
la preſence du Roy. On l'examine de
vant luy. A voir ſon viſage & ſa con
tenance, vous euſſiez dit que c'eſto

eſté decouvert par la volonté de Dieu dans le tems qu'on l'alloit mettre en execution. Il répondit Dieu l'avoit commencé, mais le diable la découvert, & empeſché, & là-deſſus tint des propos criminels & ſanguinaires contre le Roy, qu'il nioit avoir cette qualité. Ayant eſté conduit à la Tour, il rabatit beaucoup de cette premiere fierté, lors qu'on luy eut fait voir les inſtrumens de ſon ſupplice, & par la paleur de ſon viſage il fit bien connoitre la crainte qu'il avoit des tourmens qu'on luy preparoit. Il donna ſa confeſſion par écrit conceuë mot à mot en ces termes.

CONFESSION de GUY FAUKES,

Faite devant les Commiſſaires dont les noms ſont mis à la fin.

JE Confeſſe eſtre complice de la conjuration faite contre le Roy, à cauſe de la Religion Catholique Romaine, *mais je n'en ſuis pas* l'auteur. Il

retour en Angleterre, nous pratiquâmes & gagnâmes trois perſonnes de tres-haute qualité, Robert Catesby, Thomas Perci, & Jean Wrighton. Leſquels ayant long tems deliberé de qu'elle maniere ils executeroient leur entrepriſe, Catesbey fut d'avis apres qu'on ſe fut engagé par un grand ſerment à garder le ſecret, que le plus facile expedient ſeroit par la poudre à canon, en faiſant une mine deſſous le palais, où la Chambre haute du Parlement s'aſſemble, & ce lieu fut choiſy preferablement à tout autre afin qu'on vengeât la Religion Catholique Romaine au même endroit où elle avoit eſté opprimée.

Apres ce deſſein formé entre nous, Perci loüa d'un nommé Ferriz, une mai-

on ſçavoir Chriſtophle Wrighe qui nous primes le ſerment lelité ſur le S. ſacrement de l'Eucha-. Comme nous euſmes creuſé juſaux fondemens de cette maiſon ſtoient épais deviron 12 pieds, & et ouvrage nous parut demander rand travail, nous ajoutâmes encor ompagnon nommé Robert Winter, me auſſi de condition, que nous enes par le meſme ſerment.

ous avançâmes la mine vers les feſtes oël juſques aux murs du Palais, & ron la feſte de la purification nous rçâmes la moitié, je faiſois le guet hors à meſure qu'ils travailloient, & elqu'un s'approchoit je les avertiſle s'arreſter, juſques à ce que je leur aſſe un certain ſigne. Nous cous tous ſept dans cette maiſon aſſés fournis d'armes à feu comme de pemons, de mouſquets, & de pou, reſolus de plutoſt mourir que de rendre & laiſſer prendre. Pendant ces gens-la perçoient le mur, l'on ndit le brutt des charbons qu'on reit dans une cave voiſine, nous eugrand' peur que la choſe ne fût éven- Je pris la commiſſion d'aller viſi-

ter

tamportames pour lors dans cett
& les couvrîmez de fagots & d
bons achetez pour autre fin.

Vers les feſtes de paſques, ch
nous ſe diſperſa, conſiderant que
lement eſtoit differé juſques a
d'Octobre enſuivant. Je m'en ret
en Flandres par l'avis de mes cam
ſoit afin d'informer Ouyn de la n
dont nous pretendions executer
conjuration, ſoit pour éviter qu
ſoupçonnât rien de mal & pour m
tre à couvert du danger. Cependa
qui avoit la clef de la cave y porta
re d'avantage de poudre & de
Comme ie fus

que nous executions noſtre entrepriſe, nous nous ſaiſirions de la Princeſſe Eliſabeth fille aiſnée du Roy élevée chez le Baron d'Harington dans le Comté de Warric, & que nous la declarerions noſtre Reine, ayant pour cet effect dreſſé un Edict dans lequel il ne ſeroit point fait de mention de vouloir changer la Religion, & nous ne voulions pas paroitre les auteurs d'une telle entrepriſe, mais apres que noſtre parti auroit eſté bien établi & fortifié, nous euſſions avoüé l'un & l'autre, d'avoir exterminé le Parlement & le Roy, & de vouloir abolir la Religion prôteſtante pour rétablir la Romaine. Nous deliberâmes longtems de la maniere de nous pouvoir ſaiſir de la perſonne de Charles le plus jeune des Enfans du Roy. Mais comme nous ne viſmes pas de jour à y pouvoir reüſſir, attendu qu'il eſtoit gardé aupres de Londres, n'ayans pas de forces baſtantes pour en venir à bout, nous crumes qu'il ſuffiſoit pour noſtre ſeureté & pour le bien de nos affaires d'avoir en noſtre diſpoſition la Princeſſe Eliſabeth.

Les autres principaux Conjurés, outre ceux que *nous avons déja* nommez, furent

ton, de Salisberi, de Mar
bar.

Popam Juge, Edowa
Guillame Wadus.

La Confeſſion de Thc
ter, *faite le* 23 *Nove*
les meſmes Commiſ
beaucoup plus amp
voicy la tenei

CE n'eſt pas mes tres-l
neurs dans l'eſperanc
pardon de mon crime, ca

ay moy meſme & raconteray ce
ſt de mon fait en cette affaire. Ce
e feray avec d'autant plus de bon-
y, que je reconnois fort bien que
entrepriſe a eſté fort deſegreable
eu, & que toutes les circonſtan-
& les plus conſiderables de cet at-
at, ſont decouvertes.
'année 1603 le 7e du Regne du Roy,
:ſté en la contrée avec mon frere
is la feſte des morts juſques au com-
cement du Careſme, auquel tems
:sbi me pria par lettres envoyées ex-
, de venir à Londres, alleguant qu'il
aiteroit, avec d'autres amis de me
, je le priay de mexcuſer parceque
ie trouvois plus incommodé qu'à
inaire, ainſi je renvoyai ſon hom-
ſeul, ce que je n'avois jamais fait
ravant. Je receus fort peu de tems a-
d'autres lettres de ſa part, par leſquel-
l me prioit inſtamment de venir ſi
ſe pouvoit. Je revins à Londres
cette ſeconde priere, & je trouvay
esbey à Lambeth qui eſtoit là avec
1 Vrighton, & ce fut là où il com-
;a à entrer en diſcours avec moy,
repreſentant l'obligation que nous
ns de deffendre noſtre patrie (il ſca-

moindres sujets ; ...
nerois pas l'interest de la Religion Catholique Romaine si l'occasion s'en presentoit, mais que je n'en voyois aucune où l'on pût promettre un si bon succez. Il me dit qu'il avoit trouvé dans son esprit un moyen pour nous delivrer tous dans un moment du joug, & pour rétablir la Religion Catholique sans avoir besoin d'aucun secours étranger ; & afin dit-il, de ne vous point tenir plus long-tems en suspens, cela se fera avec de la poudre à canon, avec laquelle nous ferons sauter en l'air le Palais avec tous les gens du Parlement; car peut-estre que ... le mesme lieu que Dieu a destiné ... qui nous en

nens. Mais que
it pas comme il a
n telles entrepriſe
tholique Romaine
d'écriée par une tell
ſeulement nos ennem
propres amis nous b
damneroient. Ce ma
de des remedes violen
da ſi je ne voulois pas
Je le veux bien répond
que maniere que vou
prendre, je ſuis preſt del
avec vous : toutefois je li
coup d'obſtacles, que
point de maiſon pour cel
l'inconvenient de ne le
ſans bruit & choſes s'embl
nonobſtant dit-il, & qu
pourrons pas aller plus av
ſerons, mais parce qu'il ef
l'employer tous les moyens
aix & de douceur, je trou
ue vous paſſiez la mer, & q
rmiez le Conneſtable de
ſtat où la Religion Ca
uve en Angleterre, & q
ez que lors qu'il ſera venu
ſſe ſon poſſible aupres de l

afin qu'Elle veuille revoquer les Ed
rigoureux donnez contre nous, & n
laiſſer jouir du meſme repos dont jo
ſent ſes autres bons & fideles ſujets.

Au reſte lors que vous reviendr
vous emmenerez avec vous un hom
affidé qui ſoit de naiſſance, tel que v
jugerez propre à nous pouvoir ai
dans noſtre deſſein, & me nomma F
xius. Je paſſay la mer peu de jour ap
& rencontray le Connétable à Ber
pres de Dunkerque, là où eſtant
l'entremiſe d'Ouyn, je luy fis la pr
re dont je m'eſtois chargé. Il me
réponſe qu'il avoit un ordre tres-
prez de ſon maiſtre d'aſſiſter de tout
pouvoir les Catholiques Anglois,
qu'il y eſtoit obligé en conſcience.
je ne traitay plus d'avantage de c
affaire avec luy.

Eſtant de retour à Dunkerque
parlay encor avec Ouyn, & luy
mandant s'il croyoit que le Connéta
nous aſſiſteroit de bonne foy? Je
crois rien moins que cela me dit-
car ces ſortes de gens ne cherchent
leurs intereſts, & ſe ſoucient fort
des Catholiques. Je luy dis qu'il
manquoit pas de gens de cœur en A

[redacted] toutes choſes pour leur patrie, & aimeroient mieux expoſer leur vie au danger que de refuſer l'aſſiſtance qu'ils devoient à leur Patrie. Et afin d'augmenter noſtre nombre d'un homme qui nous pût eſtre utile de la teſte & de la main, pour ce que nous jugerions à propos, je Souhaitay Fauxius, duquel j'avois ouy parler ſouvent avec avantage. Il me répondit que ce perſonage meritoit la bonne eſtime que l'on avoit de luy, mais qu'il eſtoit lors à Bruxelles: & ſi le ſort ne permet pas qu'il vienne j'cy avant voſtre depart, je l'envoyeray dans peu de tems en Angleterre.

Je fus de là à Oſtende où je ne trouvay pas Guillaume Stanley, il vint pourtant deux jours apres. Ayant reſté trois ou quatre jours avec luy, je luy demanday entr'autres choſes, s'il croyoit que l'Archiduc voudroit donner du ſecours aux Catholiques d'Angleterre en cas qu'ils entrepriſſent quelque choſe? Point du tout me répondit-il: car ces Provinces ſouhaitent avec tant de paſſion d'entretenir la paix avec l'Angleterre, que toutes les proteſtations contraires à cela leur ſont *tres-deſagrables*. Et à n'en

quel je ſouhaitois d'avoir pou
pagnon de mon voyage en
la mer. Je m'informay s'il eſt
& determiné, & s'il avoit reüſſ
emplois militaires, parce que
vions beſoin ajouſtay-je d'un
me ſi l'occaſion s'en preſentoit.
amplement Fauxius. Ainſi q
eſtions ſur ces diſcours & qu'e
le point de partir pour N
j'allois prendre congé de Stanl
xius eſtant lors de retour, ſurvint
ſalüa. C'eſt cet homme dit Sta
vous demandiez: & apres les
tions reciproques. Je luy dis que

Dunkerque : là où eſtant, je luy de-
ray que ſi la paix d'Eſpagne ne leur
ocuroit quelque avantage, nous eſtions
olus en Angleterre de faire un effort
ur cela; mais qu'ils ne ſçavoient pas en-
re de qu'elle maniere ils s'y pren-
ient; nous tombames ſur le même
retien à Gravelines, là où j'atten-
is le vent pour m'embarquer, d'où
us arrivames tous deux à Grenvi-
:: Nous vinmes en ſuite par bateau
Londres & fumes trouver Catesbey
i ſe réjouit de noſtre retour en An-
terre, il nous demanda ſi nous a-
ons de bonnes nouvelles à luy don-
de la part du Conneſtable; pour des
oles luy dis-je, il nous en a don-
d'aſſés bonnes, mais jay peur que
effets n'y répondent pas.
L'ouverture des plaidoyers ſe devoit
e à paſques, & apres qu'elle eut
é faite, Thomas Perci nous vint
uver, ſoit que Catesbey l'eut averti
venir, ſoit pour raiſon de ſes affaires:
ſans autre preambale il nous tint ce
gage; Juſques à quand mes amis
girons nous que de la langue, & que
mains reſteront engourdies? Ca-
ey le prit à part, apres avoir parlé

de cette affaire, il crût qu'on ne devoit rien entreprendre qu'au prealable tous n'euſſent fait le ſerment ſolennel de garder le Secret : lequel nous promimes de faire dans deux ou trois jours. Ainſi apres la feſte de S. Clement qui eſt le.... Catesbi, Perci, Wrighton, Fauxes & moy nous nous trouvames tous enſemble, & apres avoir fait dans une chambre le ſerment du ſecret, nous entendiſmes la meſſe en une autre chambre & receumes le ſacrement du corps du Seigneur. Et alors nous decouvrimes le myſtere pour lequel ce ſerment ſe faiſoit à *Perci* & à Fauxes ; l'affaire ne leur depleut pas.

De là Perci eut ordre loüer une maiſon, laquelle appartenoit à un certain bourgeois nommé Ferrize ſelon que Catesbi le ſceut en mon abſence. L'on eut de la peine à l'avoir, & ce fut à condition que Perci auroit pour Compagnon de cette maiſon du Lourge Chinard, ainſi que Ferrize l'avoit pratiqué auparavant. Fauxes prenant le nom de Jonſon, fait

l'assemblée du Parlement estoit differée jusques au 7e jour de Fevrier. Ce qui fut cause que chacun s'en alla en la contrée de son costé, dans le dessein de revenir à l'ouverture des plaidoyers de l'Automne. Nous avions fait dessein auparavant de loüer une autre maison de l'autre costé de la Tamise, vis à vis celle que Perci avoit déja loüée, pour y mettre de la poudre à canon, & du bois que l'on eut pû aisément transporter en une nuit dans une bateau en la maison de Perci, car nous avions pris cette precaution de ne donner aucun soupçon aux voisins par nos allées & venuës. Aucun lieu ne nous parut plus propre pour cela que Lambeth, là où Catesbi faisoit sa residence la plus ordinaire. Nous mismes dans cette maison Kets homme de & fidele, pour la garder que Catesbi nous proposa. Il en prit possession le jour de S. Rhemy.

Quatorze jours s'estans écoulés, comme les plaidoyers s'alloient tenir, Fauxes & moy fûmes trouver Catesbi au Moricostes ; ce fut là où nous conclumes qu'il falloit mettre la main à l'œuvre, & qu'il falloit preparer ce qui nous

eſtoit neceſſaire pour la mine. Fa
s'en alla à Londres : & m'en fit v
le lendemain, le pretexte eſtoit
quelques Seigneurs Ecoſſois devo
s'entretenir dans la maiſon de Perc
l'union des deux Royaumes. C'e
une affaire qui donnoit grande mat
de parler à tout le monde, dés lors i
reſolu de differer à commencer de
vailler juſques au 14e jour avant N
auquel tems Perci & Writghton
voient venir, & nous recouvrâmes
bonne partie de la quantité de la p
dre neceſſaire. Nous cinq entrepri
avec outils propres pour cela, d'exe
ter noſtre projet, nous eſtans fou
de paſtés afin de n'eſtre pas obligés
ſortir de fois à autre. Nous comm
çâmes un ſoir bien tard noſtre beſog
& perſonne de nous ne ſe monſtra
en public que le ſerviteur de Perci
ques au ſoir du jour de Noël: dans le
eſpace de tems nous pouſſâmes no
ouvrage juſques au mur du palais o
tient le Parlement, l'entrée en e
bien étroite, nous metions des ét
avec des vis pour ſoutenir la voûte.

Pendant que nous eſtions enſem
nous reſolvions ce que nous aurio

dans cette entrepriſe : & ce qui nous reſtoit encore à executer apres avoir fait ce grand coup. La premiere difficulté fut comme quoy nous pourrions nous ſaiſir du Duc d'Yorck qui eſtoit le plus proche heritier du Royaume. Car il paroiſſoit vray ſemblable que le Prince de Galles ſe trouveroit en l'aſſemblée avec ſon Pere. Percy voulut ſe charger de cette entrepriſe : allegant que par le moyen des perſonnes avec qui il eſtoit familier il pourroit entrer dans ſon Appartement, où il reſteroit juſques à ce qu'il entendit le bruit de la poudre lors qu'on feroit joüer la mine : qu'ayant poſté douze hommes bien reſolus à l'entrée du palais pour l'attendre, & ayant fait emmener trois chevaux à la porte pour porter le Duc, l'on pourroit l'enlever de là ſain & ſauf. Car il prevoyoit que pluſieurs des Courtiſans s'abſenteroient, ou que ſi quelques uns d'entr'eux s'y trouvoient, ils pourroient eſtre accablés & envelopés dans ce malheur, mais pour la Princeſſe Eliſabeth, qui eſtoit élevée aupres du Baron d'Harington, elle pourroit eſtre enlevée facilement, ſous pretexte de faire une aſſemblée de chaſſe là aux environs ſurtout

tions raiſonablement, nous n
tions plus que ſuffiſans de reſi
ennemis, ſur tout nous eſtan
l'heritiere du Royaume & eſta
més de toutes choſes 4 où 5 j
toſt que les autres afin de pouv
dre de bonnes meſures. Nou
rames enſuite ſur les Seigneurs
droit mettre à couvert du dar
nous fûmes d'avis d'epargner
eſtoit poſſible les Catholiques
qui les favoriſoient, & prîmes
occaſion de parler de chacun d
pres cela ſur les Princes étran
quels nous pourrions découvr

uveroient ce que nous avions
nencé: & que quand meſme ils
oient, leurs preparatifs pour cela
oient donner du ſoupçon; or s'ils
faiſoient aucuns auparavant l'exe-
n de noſtre entrepriſe, noſtre aver-
ient ſe trouvoit inutile. Car par
ieſmes lettres qu'ils ſeroient aver-
: ce que nous aurions executé,
leur demanderions aſſiſtance.
pagne nous paroiſſoit trop tardive
eu diſpoſée à nous aſſiſter dans
:ommencemens des mouvemens
urviendroient. La France eſtoit
proche & formidable; laquelle ſe
iant aux vaiſſeaux d'Hollande nous
ent plus de peur que tout le reſte du
de.

omme nous raiſonnions de part &
re là-deſſus, nous apprimes que le
:ment eſtoit differé juſques au mois
tobre; & ſur ce bruit nous remi-
nos avis & l'execution de noſtre
:t apres la ſemaine de Noël. Envi-
la feſte de la purification nous tranſ-
lmes de Lambeth, toute la poudre
nous avions recouvrée en la mai-
de Perci, jugeans *qu'il eſtoit* plus à
os de renfermer tout le danger en

un

un ſeul endroit. Nous employâmes autres quatorze jours à faire la mine contre la muraille de pierre qui eſtoit effectivement tres-difficile à percer. Auquel tems nous primes pour aide Chritophle Wrighton. Les feſtes de paſques approchoient lors que nous nous remîmes pour la troiſiéme foit à noſtre beſoigne ; & ce fut alors que nous eumes le moyen de loüer une cave dans laquelle ſans continuer noſtre mine nous fumes d'avis de mettre la poudre à canon.

Mais parce que Catesbi ſe trouvoit foulé de ſi grands frais, ſoit pour noſtre nourriture ſoit pour l'achapt de la poudre, & pour ceux des maiſons louées pour diverſes fins ; eſtant juſte que quelques autres perſonnes le puſſent ſoulager en cela ; il luy fut permis & à Perci & à un troiſiéme qu'ils eliroient, de s'aſſocier pour ces fins telles perſonnes qu'ils voudroient. Car pluſieurs dit Catesbi ſe fient bien en moy me croyant homme de conſcience, qui ne voudroient pas pourtant que leur nom fût ſceu de tout le reſte de nos Compagnons. Et tous approuverent ſon dire. Enſuite Fauxius mit mille buches & 5000 fagots dans la cave loüée depuis peu; deſquels

quels il couvrit la poutre: afin que quiconque y voudroit entrer, le pût faire fort librement & sans difficulté. Catesbi nous proposa s'il ne seroit pas expedient de renvoyer Fauxius en Flandres, soit afin qu'il s'eloignât pour quelque tems, soit afin qu'il communiquât leur secret à Stanley & à Suye. Sa proposition nous plut, mais ce fut à la charge qu'ils s'engageroient par le mesme serment que nous avions déja fait, & qu'ils ne s'en ouvriroient à personne du monde. Nous voulumes que Stanley en fût fait participant, afin qu'il nous vint joindre le plustost qu'il se pourroit: & Ouyn aussi qui eut pû negotier en nostre faveur avec les Princes étrangers, apres l'execution de nostre entreprise.

Fauxius s'en alla en Flandres environ les festes de pasques: il revint vers la fin d'Aoust. Comme il fut arrivé à Bruxelles, ainsi qu'il me le raconta, il ne rencontra pas Stanley parce qu'il n'estoit pas encore de retour d'Espagne. C'est pourquoy il ne parla qu'à Ouyn: Or quoy qu'il approuvât nostre entreprise, il fit connoître neantmoins que Stanlay ne voudroit pas ouir parler de ce qu'on machinoit, parce qu'il avoit déja de gran-

grandes affaires à la cour d'Angleterre au reſte Ouyn promettoit de profiter de cette confidence qu'on luy faiſoit, & faire ce qui ſeroit de ſon pouvoir lors qu'il ſeroit à propos, & qu'il envoyeroit Stanlay en Angleterre, apres que l'action ſeroit faite.

Ce fut environ ce tems là que Perci & Catesbi furent aux bains de Sommerſet là où Catesbi eut le permiſſion de s'aſſocier telles perſonnes qu'il jugeroit, attendu que le nombre en paroiſſoit encor trop petit. Le Chevalier Eurard d'Igbi ſe joignit à luy, je ne ſçay pas preciſément en quel tems, & le dernier de tous François Tgreham. Celuy-la ainſi que je l'ay appris d'Igby, promit de fournir mille cinq cens livres ſterlin, celuy ci mille: Perci environ 4000 des revenus du Comte de Northumbelland, & dix bons chevaux coureurs. Cependant Fauxius & moy achetâmes encore de la poudre nouvelle, craignans que la vieille ne fut gaſtée & devenuë humide: & la miſmes dans la cave, ſçachans bien que nous ne changerions pas de lieu. Le Parlement fut encore differé juſques au 5 de Novembre là-deſſus nous nous ſeparâmes dans le deſſein de revenir dix jours au-

[redacted]ms
[redacted] s'en
alla à White Webty dans un bois du Roy appellé *En fil die*, là où je me rendis auſſi. Catesbi me donna charge de m'informer ſi le Prince ſe trouveroit au Parlement ? je luy dis que le bruit eſtoit qu'il n'y ſeroit pas. Il faudra donc dit-il tenir des chevaux tous preſts au de là de la riviere & nous avons beſoin de pluſieurs perſonnes pour nous ſaiſir du Prince; pour le Duc d'Yorck nous le laiſſerons là.

Deux jours apres, le dimanche ſoir quelqu'un vint me trouver en ma chambre, pour me dire qu'une certaine lettre avoit eſté portée au Baron de Montaigli, par laquelle on l'avertiſſoit de ne ſe trouver pas au Parlement, parce qu'il y devoient recevoir un étrange coup, & que cette lettre eſtoit déja entre les mains du Comte de Salisberi. M'eſtant tranſporté le lendemain en l'hoſtelerie de *l'En fil dic* je racontay cette affaire à Catesbi: que tout eſtoit découvert, & qu'il n'y avoit point d'autre ſeureté que de s'enfuir hors du païs. Il repondit qu'il ne perdoit pas encore eſperance. Et il reſolut d'envoyer

Fau-

Fauxius pour executer leur grande entrepriſe, proteſtant devant Dieu qu'il ne fuyroit pas ce danger ſi ceut-eſté ſon affaire, & qu'il ne ſe dût reſerver à d'autres choſes. Fauxius partit le mécredy & revint le ſoir; ce qui nous rejouit beaucoup. Le Jeudi je vins à Londres, Catesbi le vendredy. Treſam me vint trouver à Barnett; là où nous raiſonâmes & cherchâmes long-tems d'où cette lettre pouvoit avoir eſté apportée au Baron Montaigli, mais envain. Treſam qui eſtoit le ſeul que nous ſoupçonions proteſta & fit ſerment que ce n'eſtoit pas de ſa part.

Le Samedi au ſoir j'allay trouver Treſam en la Cour du College de l'incolſi là où il me rapporta de tels diſcours tenus au Roy par le Comte de Salisberi, que je deſeſperois encore pour la ſeconde fois de noſtre affaire. Je fis rapport de tout cela à Catesbi. Il reſolut donc de ſe retirer: mais il attandoit Perci pour avoir là-deſſus ſon conſentement. Mais Perci avec lequel nous

aller le Lundy aux champs, auquel Perci alla au chaſteau de Son. Perdevoit aller immediatement apres cette meſme nuit, ou le lendemain. jour du Mardy environ cinq heures du matin, le jeune Wrighton eſtant entré dans ma chambre me fit rapport qu'un Gentilhomme eſtoit allé éveiller & avertir le Baron Montaigli de ſe lever & de le ſuivre en l'hoſtel d'Eſſex: j'éveilleray luy dit-il le Comte de Northumbelland ; ajouſtant que tout eſtoit pour lors découvert. Je vous prie mon cher Wrighton retournés vous en ; & informés vous de ces choſes tout autant que vous pourrés à la porte du Palais d'Eſſex. Eſtant revenu ſur le champ, tout eſt perdu dit-il. Car Lepton eſt monté à cheval à la porte de l'hoſtel d'Eſſex ; & comme il alloit donner de l'eſperon, demanda aux Seigneurs qui eſtoient là, s'il vouloient luy commander quelque choſe ? Eux luy ayans repondu qu'ils n'avoient rien à luy dire, il a pris le grand galop le long de la riviere. C'eſt pourquoy luy disje ; allez trouver promptement Perci ; car il n'y a rien de plus certain qu'on le cherche de tous coſtés. *Dites luy de s'enfuyr*, pour moy j'atten-

dray

la poudre à canon.

Ce fut pour lors qu'on ne douta pl
que tout ne fût découvert. Alors je m'
allay à l'écurie, j'y pris une caléche,
m'en allai bruſquement aux champs. C
tesby avoit donné un rende vous à *Dr*
churcha : mais je ne pus pas le joinc
qu'au prealable je n'euſſe eſté en la m
ſon de mon frere, ce que je fis le méc
dy au ſoir. Nous prîmes les armes
Jeudy dans la maiſon du Baron de V
zar : nous couchâmes chez Eſtienne L
leton. Le lendemain comme j'eſt
ſorti pour prendre langue & découv
ce qui ſe paſſoit, je rencontray un

ets qui nous appr
es avoient reçeu un
voient été miſerab
Catesbi, Rucuod, & (
ulés par les poudres, &
en eſtoient enfuys. Litle
oit de m'enfuyr & pro
tenir compagnie. Je l
quoy qu'il en dût arriv
rois pas que je n'euſſe
mon amy & que je ne
terrer. Lors que j'arrivay
les deux Wrighton, Ruc
portoient paſſablement.
day ce qu'ils pretendoie
mourir là me repondir
je ne refuſe pas de mou
meſme ſort avec vous

Environ les onze heu
foule de monde pour
maiſon, comme je me p
la cour je fus bleſſé d'un
quetade à l'épaule dr
coup j'ay reſté eſtropié
ne m'en pouvant plus aic
l'aiſné fut tué du ſecon

bi me dit ; Tiens ferme Thoma
rons de compagnie. Je luy
que j'eſtois eſtropié du bras
que partant je craignois d'eſtre
défenſe. Comme nous nou
joints tous trois enſemble &
Catesbi, Perci, & moy, eux de
tuez comme je crois d'un ſeul c
moy je fus accablé de la foul
bleſſé au ventre & en d'autres e
mon corps, & enfin comme l'
ſaiſy les deux bras par derrier
ſuis trouvé pris.

Je ne trouve point de diffe
ſentile au recit de la confeſſi
Faukes, que le Roy Jacques a
meſme dans le diſcours Latin
fait de cette conjuration des
(& que Guillaume montaigu
de Winton ſon Chapelain a pri
faire imprimer avec les autr
productions de ce ſçavant M
l'an 1619.

Et à celuy qui fut imprimé
diatement apres cette action de
ſçavoir en 1606, treiſe ans avan
vrages du Roy, duquel premi
(portant pour titre, les tragedi
gleterre, ou la conjuration re

quelques Anglois contre le Roy & le Royaume, de ſon commancement, de ſon progrés, de la fin, & du ſupplice des conjurez. Narration tirée des livres imprimez en Angleterre, j'ay traduit & mis en ordre tout ce que j'en ay rapporté.

Laiſſons maintenant Faukes dans le lieu qu'il merite pour ſon crime, & voyons ce que firent les complices. Le bruit d'une affaire ſi impreveuë & preſqu'incroyable ne fut pas pluſtoſt repandu par la ville, que Vinter & Vrigton s'enfuyrent. Pour Catesby il s'eſtoit evadé la nuict precedente, & Perci ce meſme jour de fort grand matin. C'eſtoit le 5 Novembre, jour aſſigné pour l'ouverture du Parlement & pris par ces ſcelerats pour executer leur deſſein. Ils ſe retirerent avec plus de viſteſſe que de bonheur dans le Comté de Wavick du coſté de Conventry. Ce fut là, où preſqu'en la meſme heure que Faukes, que fut arreſté un certain Gentilhomme nommé Grand, s'eſtant imaginé avec grande erreur que le feu auroit eſté mis aux poudres, & que le Roy & ſon Parlement auroient eſté accablés, accompagné des gens de ſa cabale fut

en la maiſon d'un certain perſonnage nommé Benohac, où ayant percé les murs de ſon écurie, il enleva ſept ou huit chevaux. Ce Benhoac eſtoit une eſpece d'Ecuyer à qui l'on bailloit des chevaux pour dreſſer. Delà il fut à Dunchurg vers la maiſon d'Evrard d'Igby l'un des complices de cette conſpiration. Ce fut là auſſi le rendévous de ceux qui s'eſtoient enfuis de Londres.

Se voyans fort embarraſſés & en peine de ce que leur deteſtable projet eſtoit échoüé, ils formerent une autre entrepriſe en gens deſeſperés, & reſolurent d'executer par une rebellion publique ce qu'ils n'avoient pû effectuer par des menées ſecretes, eſperans par ce moyen ou de parvenir à leur fin, ou de détourner le danger particulier qui les menaçoit, dont ils pourroient ſe mettre à couvert dans les deſordres & les malheurs publics dont ils ſeroient les autheurs. S'eſtant fournis d'armes, de poudre, & d'autres munitions de guerre qu'ils enleverent de force par tout où ils pouvoient, ils tâcherent de lever du monde, de courir par le pays, & ſous *le pretexte ſpecieux de religion de ſon-*

ner le tocſin, & d'exciter un chacun à prendre les armes, s'imaginans peuſt eſtre qu'il leur arriveroit dans leur deſſein de meſme qu'à un peloton de neige qui groſſit à meſure qu'il roule ſur un troict ou ſur un coſteau. Mais ils furent miſerablement trompés; le nombre de ceux qui ſe joignirent à eux n'alla point au delà de quatre vingts hommes: le pire fut encore que quelque précaution qu'ils priſſent afin que leurs ſerviteurs & leurs gens ne les abandonnaſſent, il leur eſtoit impoſſible d'empeſcher qu'il ne s'évadât toujours quelqu'un. Cette petite mais formidable troupe à cauſe de ſon deſeſpoir courut tout le Comté de Warvick juſques aux confins de la contrée de Worceſter, & de Stafford, & toutefois il ne ſe trouva perſonne dans toute cette marche qui oſât leur preſenter un verre d'eau ou ſe joindre à elle.

Cependant les Edicts furent envoyés de Londres par tout le Royaume qui ordonnoit que les complices de cette horrible conſpiration, ſur tout Perci fuſſent pris en vie. Or quoy que les Magiſtrats fiſſent *toutes les* diligences *poſſibles pour executer* ces ordres, tou-

te fois la diſtance des lieux, la brieſ
té des jours & la difficulté des chem
dans cette rude ſaiſon de l'année, fur
cauſe qu'on mit en déroute & qu
extermina pluſtoſt ces traiſtres, que l'
dre du Roy, & l'atrocité de leur cri
ne fuſſent connus d'unchacun. I
chard Varnius Vicomte ou pluſt
Prevoſt de Warvick pourſuivit Grau
comme voleur de chevaux, crime t
puniſſable par les loix Romaines d
le titre, de *Abigeis*, il fut toûjour
ſes trouſſes juſques aux confins du Co
té de Worceſter, & attrapa quelq
uns de ſes gens des plus mal mon
Enſuite Richard Valſlius Prevoſt
Vicomte de Worceſter informé
vol comme ayant receu le ſignal
l'autre, ne fut pas moins aſpre à po
ſuivre cette troupe de voleurs, il
ſçavoit pas encore qu'ils fuſſent cou
bles de leze Majeſté; Enfin il les jo
nit à l'extremité du reſſort de ſa p
voſté trois jours apres leur fuite & ſ
tie de Londres. Le chevalier Foulq
Grevilly quoy qu'incommodé de
goutte, contribua beaucop à faire pre
dre ces ſcelerats.

Ces deſeſperés s'eſtoient retirés, n'
po

pouvans plus de laſſitude, dans une metairie appellée Hobbeac, appartenante à un certain Gentilhomme. Le Prevoſt leur envoya d'abord un trompette pour les ſommer de ſe rendre, leur promettant quant & quant de leur obtenir du Roy, ainſi qu'il l'eſperoit, la vie ſauve. Mais eux qui ſe ſentoient coupables d'un trop grand crime, répondirent qu'un homme qui pretendoit ſe rendre maiſtre de leurs perſonnes, & leur donner la loy, devoit eſtre plus fort & plus brave que luy. Cependant comme on alloit & venoit pour tâcher de les obliger à ſe rendre, un accident ſurvint qui fut une marque viſible de la juſtice divine. Le Prevoſt choqué de leurs fieres réponſes ſe diſpoſoit à forcer cette maiſon, ces traiſtres s'en eſtans apperceus, ſont reſolus de perir pluſtoſt que de ſe rendre. Ils ſe preparent à le bien recevoir, approchent leur poudre du feu pour la ſeicher, mais par malheur, une étincelle ſaute deſſus, qui leur cauſe une étrange avanture : les uns eurent le viſage, les autres les mains & les coſtes brulées. Ce qui mit les principaux d'entr'eux en eſtat de ne ſe pouvoir guére deffen-

dre, Dieu les puniſſant par cela même en quoi ils avoient péché.

Ce nonobſtant lors qu'ils virent approcher les gens du Prevoſt, ces enragés ouvrent les portes, vont au devant comme s'ils euſſent voulu s'enferrer eux meſme de leurs Hallebardes, Catesby Perci & Winter ſe plantans & ſe joignans tous trois dos à dos comme s'ils euſſent eſté un ſeul Gerion à trois teſtes combattant en deſeſperés. D'abord les deux premierers furent percés d'un coup de carrabine, & jettés morts ſur le carreau; pour Winter ayant eſté grieſvement bleſſé, il fut pris en vie avec un de ſes compagnons; les bleſſés furent laiſſés & abandonnés, avec les morts ayans eſté depouillez tous nuds, ils perirent miſerablement languiſſans dans les douleurs & ſaiſis de froid. Auparavant & pendant que l'on eſtoit aux priſes, la nouvelle de leur conſpiration arriva ce qui attira une incroyable multitude de peuple qui vint à la foule à ce ſpectacle pour enviſager ces monſtres auſquels ils donnoient mille imprecations. Ceux qui reſterent en vie & qui n'avoient point de bleſſures mortelles furent conduits à Londres liés & ga

& mis dans des baſſes foſſes.
ent une ample matiere de ri-
s, d'etonement à la popula-
lus prudens de deplorer la
cœur humain, & à un cha-
eſter un ſi enorme attentat.
l'un des principaux eſtant
it preſque les meſmes choſes
s. Le bruit du vulgaire ne
pas ſeulement ſur les autheurs
orme attentat, mais auſſi ſur
d'autres que l'on diſoit eſtre
omplices. Quelques uns pu-
ue cette conſpiration eſtoit
e, tramée par des gens du
nent; d'autres que les étran-
ent eu part. Ce qui obligea
faire un Edit qui deffendoit
ujets de former aucuns juge-
eraires, ni de tenir aucuns
r cette matiere au prejudice
Jadeurs, Envoyés ou autres
Rovs & Princes étrangers,
l'il eſtoit tout à fait perſuadé
nocence & de leur loüable
t comme l'ouverture du Par-
fit lors que les deux chambres
mblées, ſe trouvans ce jour
meſme ſale, le Roy leur fit

cette belle & éloquente harangue.

Je n'aurois pas crû Meſſieurs qu'un tel ſujet de vous entretenir ſe fût jamais rencontré: mais il eſt arrivé que comme je vous ay déja remercié, & tout le peuple en ce meſme lieu de l'affection & de l'allegreſſe extraordinaire que vous avés fait paroître à mon avenement à cette Couronne: aujourdhuy je me ſens obligé de rendre des actions de graces plus ſolennelles, puiſque c'eſt à la Majeſté divine une en trois Perſonnes adorables, à qui nous avons à les rendre pour un ſi merveilleux, & ſi inopiné bienfait, que vous tous qui eſtes ici preſens, & tous mes bons ſujets, moy & les miens reſſentons de ſa bonté & de ſa clemence infinie.

Par où ſçaurois, je mieux commencer que par ces anciennes & tres-memorables paroles du Roy Prophete. *La Miſericorde du Seigneur paroît ſur toutes ſes œuvres.* Nous devons eſtre perſuadés que l'ouvrage de la creation de

d'Adam le premier des hommes ne nous fournit pas des marques plus authentiques de ſa juſtice, & de ſa miſericorde que la ſeconde, ou la regeneration du meſme en la perſonne du ſecond Adam Jeſus Chriſt noſtre adorable Sauveur.

Puis que les Roys dans la S. Ecriture ſont appellés des Dieux, parce qu'ils tiennent la place de Dieu en terre qu'ainſi quelques rayons de la Divinité reluiſent ſur leurs perſonnes, ne trouvés pas étrange ſi je compare les œuvres que ce grand Roy des Roys & Seigneur des Seigneurs, fait paroiſtre dans le monde univerſel, avec ce qu'il a pratiqué envers moy qu'il a établi Roy de cet autre continent ſeparé du grand monde. Car comme ce premier monde fut abyſmé dans les eaux lors que les les enfans de Dieu eurent eu commerce avec les filles des hommes, & que la meſure de toutes leurs iniquités fut venuë au dernier periode de ſes excés. Dieu courroucé ne ſe contentant pas de le purger des meſchans, le ſubmergea totalement par ce deluge univerſel; Noé ſeul avec toute ſa famille ayant eſté preſervé de ce malheur pour avoir fait

tence & avoir apprehendé ſes me-
es : ainſi le meſme Eternel & tout
ſſant punira un jour & deſolera ce
ſme monde par le feu, il ne ſe con-
era pas auſſi de le purger, mais il le
truira entierement une ſeconde fois.
t cela arrivera lors que ce bas monde
lein de malice & de corruption eſtant
omme un vieil habit rongé des vers
& qui ne ſert plus à rien, ſe trouvera
out à fait digne de rebut & ſujet à ſon
indignation, & lors que les crimes les
plus crians & deffendus dans la premie-
re & ſeconde table, bref les plus noirs
dont la malice du cœur humain peut
eſtre capable ſe commetront impuné-
ment.

Toutefois ainſi que Noé fut preſer-
vé avec tous les ſiens du deluge univer-
ſel, de meſme nous avons eſté garen-
tis & n'avons pas eſté conſumés dans
cette fournaiſe de feu qui devoit embra-
ſer ce Palais. Il me ſemble que je puis
faire comparaiſon de ces deux jours ter-
ribles du Jugement General pour le re-
bas monde univerſel, avec

yable, non ſeulement ma perſonne mais vous tous qui eſtes ici preſens & qui avez tant d'intereſt en ma conſervation.

L'on remarque que les tonnerres tombent plus frequemment ſur les tours & ſur les arbres les plus élevés, ainſi entre tout le reſte des hommes, les Roys ſont expoſez à de plus grands & à de plus frequens dangers. J'en fournis des premiers fort authentiques en ma perſonne. A peine en trouvera-t-on qui ait eſté agitée de plus d'orages & de plus de traverſes: puis que non ſeulement aprés ma naiſſance, mais auſſi dés le ventre de ma mere, il ne s'eſt point paſſé aucun tems exempt de peril pour ma perſonne. Or entre tous les autres dangers, j'ay échapé de deux fort extraordinaires. Le premier a eſté dans le meſme Royaume où j'ay pris naiſſance, & où j'ay paſſé la meilleure partie de ma vie, il fut à la verité tres-grand & tres-horrible, mais celuy dont je ſuis échapé preſentement en ce Royaume l'eſt encore bien plus. Ce premier me menaçoit d'un étrange deluge, & m'eſtant veu à deux doigts du naufrage, peu s'en *falut que je ne me viſſe* noyé dans mon

propre ſang. Mes bons ſujets de ce Royaume où je dominois pour lors ne devoient pas ſeulement ſe reſſentir de mon deſaſtre & de ma perte, mais vous encore mes nouveaux ſujets, eu égard au dommage qui par un contre coup & par ma mort, ſeroit un jour retombé en quelque façon ſur vous.

Mais Dieu de qui la bonté eſt infinie, m'arracha pour lors des portes de la mort & émouſſa la pointe du glaine qu'un ſcelerat avoit déja mis ſous ma gorge, afin que reconnoiſſant la grandeur d'un tel bienfait & publiant ſes miſericordes mon ame fût purgée & nettoyée comme par cette eau purifiante du premier delugé. Pour l'autre danger effroyable duquel nous ſommes échapez, & qui devoit cauſer le dernier deſaſtre, & une perte infaillible non ſeulement à ma perſonne & aux miens, mais auſſi à vous tous ſans diſtinction d'agé & de condition, je ne ſçay de quel nom je le dois appeller. Ce n'e-

[redacted]

droyant & devoient périr par le feu & le ſalpeſtre, lequel Dieu a detourné de nous par un prodige ſurprenant & tout à fait miraculeux.

Que puis je dire ou pour parler plus correctement que ne dois je pas m'empeſcher de dire, d'une telle action ? L'horreur que j'en conçois étouffe mes paroles dans ma bouche. Dans une ſi grande, ſi terrible & ſi execrable m'échanceté, (à laquelle à peine en trouvera on quelqu'autre de ſemblable dans toute l'antiquité) je remarque trois choſes, non ſeulement dignes d'admiration mais qui doivent eſtre contées pour des miracles effectifs. La premiere c'eſt l'enormité de la ſeule penſée d'une action ſi noire, qui eſt telle, qu'elle ſurmonte la malice la plus diabolique & la plus incroyable.

Ce n'eſtoit pas ſeulement ma perte qu'ils machinoient, celle de ma femme, de mes enfans & heritiers, mais celle de mon Royaume tout entier. Toute la plus illuſtre nobleſſe, l'aſſemblée venerable des Eveſques & de Miniſtres de la parole de Dieu, l'Ordre des braves Chevaliers, les plus conſiderables juges du Royaume; pluſieurs Juriſcon-

ſul-

ſortiſſent du monde par un ſi é
accident. Ils avoient entrepris d
mettre un ſi grand forfait, ainſi
abominable qui eſt enfermé d
tour confeſſe en ce même Pala
en ce même lieu, où l'on a fait
vent de rigoureuſes loix contre le
ligion afin que ces ſages legiſlate
ſent exterminés, & detruits avec
où les loix avoient eſté donnée
quoy l'on peut conſiderer non
ment la cruauté d'un tel genre de
mais encore la maniere avec lac
ils vouloient nous la procurer.

L'on fait perdre la vie ordinair

ſoit de celle d'autruy; qui plus eſt quelquefois Dieu touche les cœurs, & fait changer les ſentimens de rage, & de cruauté à ceux qui avoient reſolu de ravir la vie à leur prochain, & l'on trouve aſſés d'autres moyens pour ſe garentir de la fureur des hommes.

La 2e maniere a quelque choſe de plur cruel; c'eſt lors qu'un homme eſt expoſé à la rage des beſtes feroces qui n'ayans aucun ſentiment d'humanité, outre la mort certaine, donnent une terreur effroyable: l'on eſt quelquefois en eſtat de les combattre: nous liſons même que quelques unes ont eſté apprivoiſées, & adoucies ainſi que les Lions, auſquels Daniel fut expoſé dans la foſſe, & le Lion reconnoiſſant qui épargna, & careſſa un certain eſclave Romain ſon bienfaiteur qui avoit eſté expoſé pour en eſtre devoré.

La 3e voye eſt éloignée de toute humanité, qui vient des choſes inanimées parmy leſquelles la rigueur, & l'impetuoſite des deux élemens du feu, & de l'eau, ſur tout de ce premier eſt extrémement formidable, & c'eſt de cette façon que ces ſcélerats nous ont voulu faire perir.

Je

çonne que c'eſtoit de la poudr
non.

Or ſi je m'eſtois imaginé que
tre ſorte de danger, on euſt l
s'en appercevoir mais non pas
Cela même a eſté un effet de l
dence divine de ce que celuy qu
eſtre le principal autheur de ce
coup, a eſté pris dans le tems
ment, & dans le lieu auquel n
que ſortir de ſon logis, il venc
mettre le feu aux poudres; que
pû penétrer juſques dans ce lie
voit deſſein, comme il le con
s'enſevelir ſous les mêmes ru

de graces immortéles, de ce que lors qu'on auroit fait mention de ma mort dans les ſiecles à venir, perſonne n'auroit pû dire, que j'euſſe fini ma vie dans quelque miſerable endroit comme dans quelque lieu de débauche, mais dans une aſſemblée où eſtoit l'élite des plus ſages, & des plus illuſtres perſonnes, où un veritable Roy ſe trouve volontiers avec gloire, & honneur pour s'acquiter des devoirs d'un Souverain.

Nous avons donc d'autant plus d'occaſion de rendre graces à Dieu, ſur tout moy, de ce qu'il me donne encore une fois le moyen, (quelque choſe qui me puiſſe arriver pour l'avenir) de vous parler encore en ce lieu, en ce lieu dis-je, qui eſtant deſtiné pour la perte de nous tous, euſt eſté rempli d'un horrible fracas & de pitoyables hurlemens, mais qui doit retentir maintenant de loüanges & de reconnoiſſance de la miſericorde de Dieu, tout bon & tout puiſſant. En verité Meſſieurs j'ay ſujet d'employer les mêmes termes touchant nos ennemis communs, ou pluſtoſt nos meurtriers dont le Roy Prophete ſe ſervoit ſi ſouvent. Ils ſont tom-

de gloire ; contre ceux de Car
profera ces paroles pour détourne
eſprits & leurs penſées de cette
tion, afin de les ramener à quelqu
ſe de plus grand & plus raiſon
Rappellés, leur dit-il, la memo
ce jour auquel j'ay remporté la
re d'Annibal & des Carthaginois.
yés moy, vous ferés beaucoup
d'aller droit au Capitole avec mo
en rendre graces aux Dieux, ſan
mettre en peine d'autre choſe. (
tout le peuple approuva, avec d
d'allegreſſe; Si ce grand Empere
je quoy que payen laiſſa tout & n
tout le reſte, afin de s'occuper ſeul

mortelles à Dieu noſtre conſervateur.

Je paroiſtray peuſt eſtre à quelqu'un avoir trop parlé juſqu'ici en Theologien, mais quand je n'aurois point d'autre raiſon, la matiere & le ſujet dont j'avois à vous entretenir me ſert d'une tres legitime excuſe, m'eſtant tranſporté ici pour remercier Dieu de ſa protection ſinguliere & de ſa miſericorde paternelle; Comment en pourray-je parler autrement qu'en Theologien? Ouy un Thologien à meſure qu'il découvre mieux la nature de ſes operations divines ſe voit plus éloigné & a *plus d'*horreur de l'infamie & de *l'enormité* d'un parricide, duquel nous remercions Dieu, humiliez devant ſon adorable Majeſté d'avoir eſté heureuſement garentis par un effet de ſa bonté infinie.

C'eſt pourquoy je concluray avec raiſon ce diſcours par les meſmes ſentimens de reconnoiſſance, & par cette ſentence du Roy Prophete, par laquelle je l'ay commencé. *La miſericorde du Seigneur paroiſt ſur toutes ſes œuvres.* Il reſte maintenant que je vous monſtre la maniere avec laquelle vous devés agir *en cette importante affaire.* A la verité

je

je ne doute pas que tout ce qui eſt en vous, ne marque l'horreur que vous avez pour un ſi execrable forfait, voſtre ame l'a en abomination, voſtre langueur le deteſte & l'abhorre, & nos pieds ſont tres-prompts à pourſuivre ſes autheurs, de meſme que vos mains à les ſaiſir, enfin que toutes choſes concourent avec une ardeur extrême à nettoyer & à purger le Royaume d'un ſi grand ſcandale, en quoy ſi d'un coſté je me ſens obligé à louer cette diſpoſition où je vous vois, de l'autre je ſuis contraint d'apprehender que vos eſprits pouſſés d'un trop grand zele, ne ſoupçonnent quelque innocent ſoit du pays, ſoit étranger, (ce qui ne ſe peut ſans quelque ſorte d'injuſtice) pour eſtre complices d'un ſi grand crime. Je ſouhaite donc que vous avez cette penſée, que j'aurois le dernier déplaiſir ſi pour ce ſujet l'on cauſoit le moindre ſcandale, & apportoit le motif qui les a excités à une telle entrepriſe. Ce qui fait que ce crime

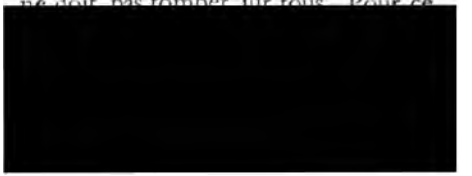

les Princes Chreſtiens par mon propre genie.

Certainement il n'y a point de Roy ou de Prince dans toute la terre, ſi peu honneſte & ſi peu raiſonable qui s'oubliaſt, ou voulut s'abbaiſſer ſi fort que d'avoir la moindre penſée, de tenir la main à un crime ſi bas & plein d'une ſi noire deloyauté. C'eſt pourquoy je vous demande que vous cheriſſiez & entreteniés la paix que Dieu m'a donnée eſtant voſtre Roy, auſſi bien qu'à vous par mon entremiſe avec tous les Princes Chreſtiens ; que vous ne penſiez & ne parliés d'eux qu'avec honneur & reſpect.

Je diray à mon eſgard ceci avec verité, qu'avec un certain je ne ſçay quoy, il y euſt une feneſtre ouverte en mon cœur, afin que les ſentimens, le profond de mon ame, & mes penſées les plus cachées fuſſent expoſées aux yeux d'un chacun, car ainſi tous verroient aſſurément, que cette affaire ne cauſe aucune alteration dans mon eſprit. J'eſtime que je dois travailler ſeulement deſormais avec ſoin à ces deux choſes. La premiere à ce que les myſteres d'un tel forfait ſoient découverts dont autant qu'il

qu'il ſe pourra. Enſuite que ceux qui en ſeront trouvés atteints & convaincus ſoient punis, ſelon les loix du Royaume. Je vous prie d'excuſer ma façon de parler en tout ce diſcours ſans ordre & ſans methode, dont j'ay juſques ici importuné vos oreilles. Un diſcours mal rangé, & mal preparé ne convient pas mal à une action ſi inopinée, & ſi étrangement cabalée. J'ay differé l'aſſemblée du Parlement juſques à l'année prochaine pour deux raiſons. La premiere afin que l'on recherche, & ſaiſiſſe cependant les complices de cette conſpiration ; enſuite que dans un ſi grand beſoin & une ſi urgente neceſſité, voſtre preſence eſtant abſolument neceſſaire pour appaiſer les troubles vous retourniez en vo gouvernemens. Jamais ceux qui on voulu faire des revoltes ou entreprer dre quelque choſe de criminel, ne poi voient rencontrer un tems plus fav rable à leurs pernicieux deſſeins q

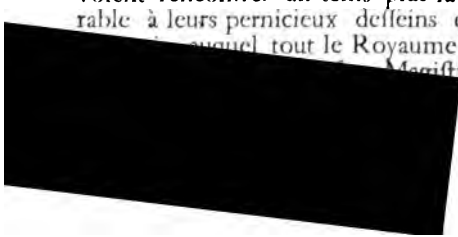

paſſe ſous ſilence le reſte de cette
ague qui ne fait point à noſtre
oire, mais qui regarde ſeulement
ruction de ceux qui devoient pren-
eance au Parlement. Le Chance-
eclara plus amplement les cauſes
lay de l'aſſemblée; enfin le Roy en
a le jour par ces paroles.
iis qu'il à pleu à Dieu par un effet de
nté infinie de m'avoir delivré d'un
er de mort tres-evident, le meſ-
our de la ſemaine, ſçavoir le Mar-
e meſme jour du mois ſçavoir le
e faiſant remarquer que comme le
e, l'ennemy commun du genre
ain me perſecute encore, comme
oujours fait, ainſi Dieu tout bon
ut puiſſant veille toujours à mon
, & partant il ne me ſemble
ors de propos que le même jour
ſemaine, ſçavoir le Mardy XXI
er, la preſente Aſſemblée ſe tien-
eſperant que les ordonnances
nclusions ne ſeront pas moins uti-
Royaume, que le delay que nous
s apporté par le paſſé à la tenir; &
tardement, nous a reſté ſalutaire,
oy il faiſoit remarquer cet autre
de ſa providence, car ſi cette Aſ-

ſemblée ſe fût teniie & qu'elle n'euſt pas eſté differée, les conjurés euſſent executé vray ſemblablement leur malheureux deſſein.

Pour venir à la cataſtrophe de cette étrangé tragedie. L'on delivra des commiſſions par tout le Royaume, pour rechercher de tous coſtés les complices. L'on ſaiſiſſoit les perſonnes ſur le moindre ſoupçon, en ſorte que dans peu de tems toutes les priſons furent pleines; l'on y vit meſme des perſonnes de la plus haute qualité, & qui occupoient les plus hautes charges de l'Eſtat: toutesfois cette cataſtrophe ne fut remarquable que par la mort d'un petit nombre de perſonnes. D'un coſté la fureur ou pluſtoſt le zéle immoderé des bons ſujets du Roy, de l'autre, la deſeſperée temerité des criminels, recherchans la mort avec obſtination, & s'expoſans aux coups mortels, arracherent Catesby & Perci des mains des bourreaux: l'on ne put qu'exercer ſur

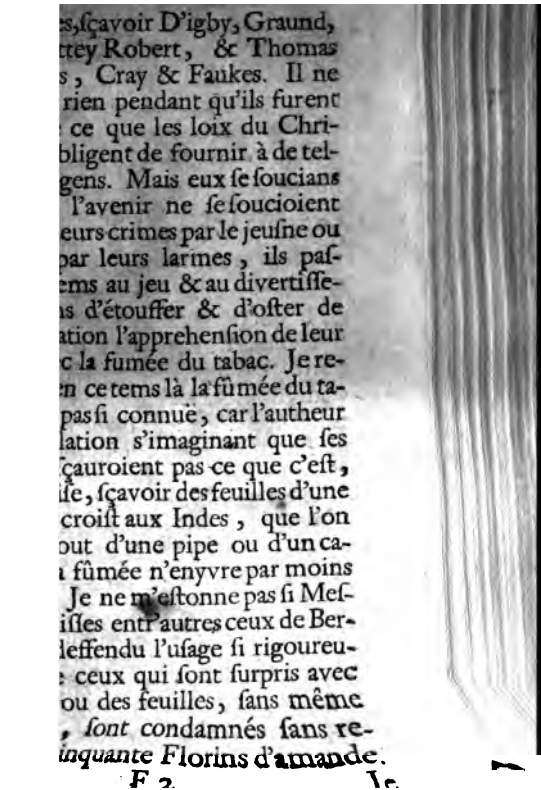
s, ſçavoir D'igby, Graund,
ttey Robert, & Thomas
s, Cray & Faukes. Il ne
rien pendant qu'ils furent
ce que les loix du Chri-
bligent de fournir à de tel-
gens. Mais eux ſe ſoucians
l'avenir ne ſe ſoucioient
eurs crimes par le jeuſne ou
par leurs larmes, ils paſ-
ems au jeu & au divertiſſe-
is d'étouffer & d'oſter de
ation l'apprehenſion de leur
c la fumée du tabac. Je re-
n ce tems là la fûmée du ta-
pas ſi connuë, car l'autheur
lation s'imaginant que ſes
ſçauroient pas ce que c'eſt,
ſe, ſçavoir des feuilles d'une
croiſt aux Indes, que l'on
out d'une pipe ou d'un ca-
fûmée n'enyvre par moins
Je ne m'eſtonne pas ſi Meſ-
iſſes entr'autres ceux de Ber-
leffendu l'uſage ſi rigoureu-
ceux qui ſont ſurpris avec
ou des feuilles, ſans même
, *ſont* condamnés ſans re-
cinquante Florins d'amande.

ſe odieuſe, [illegible]
honte, receuë avec abus &
pratiquée par folie, qui attire
de Dieu, qui altere la ſanté,
le biens, par qui la gloire de la n
batardit dans le Royaume, &
& ſe décrie hors d'iceluy, fuy
une choſe deſagreable à la ve
traire à l'odorat, nuiſible
veau, dommageable au poulm
m'eſt loiſible de le dire, qui
te fort naifvement par ſes
mées les horribles vapeurs c

Dans le diſcours déja all
conjuration des poudres, cc
[illegible] meſme, la confeſſi

tesby, luy écrivit par deux fois de le venir trouver à Londres, alleguant qu'il avoit à luy communiquer des affaires de la derniere conſequence. Il rapporte comme ils s'eſtoient veus, & avoient conferé enſemble la premiere fois ſur ces maudits projets à Lambeth, de l'autre coſté de Londres au delà de la Tamiſe. Les meſmes Commiſſaires luy furent donnés pour l'interroger & luy faire ſon procez, qui avoient eſté déja donnés à Guy Faukes.

Vòicy comme le Roy dans ſa relation rapporte les noms, & les qualités des Conjurez. Robert Catesby, Robert Winter, Ecuyers Thomas Perci, Thomas Winter Loras. Jean Wrighton, Chriſtophe Wrighton, & Robert Wrighton, Guy Faukes. Et Batez ſerviteur de Catesby. Tous ceux cy travaillesent à faire la mine pour mettre les poudres. Les ſuivans furent leurs complices ſans pourtant avoir travaillé à la mine. Everhard d'Igby, Chevalier, Ambroiſe Ruckwod, François Tresham Ecuyers. Jean Graund, Robert Keis Lords.

Les accuſez eſtans menés devant les juges, alleguoient differentes raiſons fauſ-

ſes & mal fondées pour ſervir de deffenſes en leur méchante cauſe. d'Igby ne voulut jamais demander ny implorer la miſericorde de Dieu, ny la clemence du Roy; Il pria ſeulement que l'on laiſſât la troiſiéme partie de ſes biens à ſa femme, & ſes fiefs & Seigneuries à ſes Enfans; que l'on payât de ſon bien ſes debtes. Qu'on ſe ſervît de la hache & non de la corde pour le faire mourir. L'aiſné Vinter fit paroître fort peu de marque de repentance; Il preſenta ſeulement une requeſte au Roy, pour avoir la grace de ſon frere, alleguant que c'eſtoit luy qui l'avoit attiré à cette conſpiration. Graund ouit la ſentence de ſa condemnation à mort, d'une maniere intrepide, & ſans faire paroître, ſur ſon viſage aucun changement. Rucuod tâchoit de couvrir la honte de ſon crime ſous des pretextes ſpecieux, par un diſcours fardé & étudié, mais ſes juges en furent tres-peu perſuadés. Le jeune Vinter a-

main qui estoit le 30 Janvier d'Igby, Vinter l'aisné, Graund & Battez, estant couchez sur des clayes, furent traisnez au lieu du supplice; leur aspect causoit des mouvemens differens dans l'esprit des assistans. Certainement la chose paroissoit deplorable de voir de gens si bien faits, & qui avoient pour ainsi dire la mine de Princes, si richement vestus estre destinez à un supplice si infame. Plusieurs les croyoient dignes de quelque commiseration, mais non pas de grace & de pardon.

Le premier qui fut executé fut Evrard d'Igby, qui fit paroître en son visage, & en sa contenance une fermeté & une constance proportionnée, à un homme de sa naissance. Neantmoins ceux qui l'observerent de plus pres, remarquerent facilement quelques changemens en luy, & des marques d'une crainte interieure, dans le tems que le bourreau luy mettoit la corde au col. L'on vit tout à coup la pâleur sur ses joües, & ses yeux abbatus & noyez dans l'horreur de la mort, quoy qu'il s'efforçât de tout son pouvoir à raffermir sa parole & à paroître intrepide. *Son discours* fut succinct, prepa-

ré & affecté, pour plaſtrer & ſon crime d'un pretexte ſpecieu: leguant qu'à la verité ſelon le m & ſelon les formalités de juſtice toit coupable, mais que ſelon la ſcience il eſtoit innocent. Ainſi tant l'échéle le bourreau l'expedi pres luy, Vinter laiſné invoquant tout bas, ſouffrit le meſme ſupplic demander aucun pardon au Roy aux Eſtats du Royaume. Graun conduit le 3e au gibet, & tâchant c lorer ſon crime le mieux qu'il lu poſſible finit miſerablement ſa vi vant ſon cours naturel & ordinai le meſme ſupplice. Le 4e fut R Battez, ſerviteur de Catesbi, q ploroit ſon deſaſtre par des larme duës, dans lequel il diſoit eſtre m reuſement tombé ? pour avoir pluſtoſt à ſon maiſtre qu'à Dieu, mandant pardon à Dieu, au Ro Meſſieurs les Eſtats, qu'il conf avoir fort griefvement offenſés. qu'il euſt eſté expedié, le ſpecta ce jour prit fin.

Le ſecond jour qui fut le d Janvier, autres furent emmenez a me lieu, Thomas Winter, Robert

Ambroiſe Rukuod, & Guy Faukes. Ils furent traiſnés auſſi ſur des clayes, arrivés au lieu du ſupplice, ils furent executés de la ſorte. Vinter montant l'échéle le premier, demeura preſque muet devant le bourreau, comme il l'avoit eſté devant ſes Juges, faiſant paroître ſa crainte par la paleur de ſon viſage qui eſtoit extraordinaire, par les regrets, & par ſon extrême triſteſſe, & par ſa mine, & ſa contenance abbatuë, & il fit connoître ſa Religion par les geſtes par les ſignes de croix, & par le peu de paroles qu'il prononça. Apres qu'il euſt eſté executé, Rucuod luy ſucceda qui fit un long diſcours au peuple, par lequel confeſſant qu'il avoit voulu faire perir tant d'innocens, & la perſonne du Roy, il adreſſa ſa priere à Dieu, pour implorer ſa miſericorde & aux aſſiſtans pour en recevoir pardon. Enſuite il recommanda à Dieu par des prieres fort ferventes ainſi qu'il paroiſſoit, le ſalut, & la conſervation de la perſonne du Roy, & de ſon Royaume, demandant inſtamment à Dieu, qu'il le couvertît à la Religion Romaine, & ſuppliant ſa Majeſté d'uſer de clemence & de compaſſion envers ſon infortunée femme

travagantes, [illegible]
le, en deſeſperé avec une telle
ſe que la corde en rompit, d'où e
levé & remonté, il ſubit pareil ſ

Faukes le plus criminel de
reſervé le dernier, afin que la
ſuppliče de ſes compagnons au
le ſien, & luy fit ſentir autant
rentes, & de nouvelles morts
luy qui devoit mettre le feu
dres. Ayant eſté guindé par le
avec grande peine au haut de
acauſe qu'il eſtoit extrememe
de maladie, & des tourmens
voit endurez à la gehenne,
fort triſte & abbatu; aprés qu'

: intrepide pour la pluspart. Leur
pplice fut tel, qu'il ſe partique pour les
aiſtres & criminels de leze Majeſté
ı premier chef. Du milieu de l'échaf-
ıt une potence eſt élevée où le pa-
ınt eſt attaché & pendu & incontí-
ınt avant qu'il ſoit tout à fait étranglé,
ın coupe la corde, l'on étend ſon corps
r un banc. Le bourreau luy tranche
emierement les parties viriles, enſui-
luy ouvre l'eſtomac, & luy arrache
cœur, duquel il luy bat la bouche, &
s joües, l'appellant tout haut par ſon
ɔm, & le jette de meſme que ſes en-
ailles dans le feu, luy coupe la teſte
met le corps en quatre quatiers, que
ın porte en divers endroits de la vil-
; les teſtes ſont miſes ſur le port de la
amiſe pour faire connoître l'enormi-
de leurs crime.

Un Jeſuite nommé Henry Garnet,
ıi avoit bien fait parler de luy; car
ins le temps qu'il eſtoit ſuperieur des
ıtres Jeſuites diſperſez en Angleterre, il
oit eſté l'autheur d'une eſpece de
hiſme entre les Eccleſiaſtiques de ce
oyaume, au m'epris, à ce que j'en trou-
écrit, de l'*authorité* du Pape, ſecon-
en cela d'un certain autre Jeſuite

nommé Perſon (qui conformément à ſon nom avoit fait bien de perſonnages eſtant un homme entreprenant & remüant.) Il avoit eſté Lutherien, enſuite docteur en l'univerſité d'Oxfort; ce qui eſtoit arrivé en l'an 1599 au ſujet de la ſuperiorité qu'un autre Jeſuite nommé Veſton affectoit, ſur 40 Eccleſiaſtiques detenus priſonniers & enfermez au chaſteau de Visbich pres la mer. Or parce qu'il avoit entendu en confeſſion quelques-uns des conjurés, entr'autres Catesby, il fut puny de la meſme mort. André du Cheſne dans ſon Hiſtoire d'Angleterre parlant de ce Jeſuite au ſujet de ſon ſupplice, avance apres un certain Jean Sonius Allemand, partiſan vrayſemblablement de leur Societé, que Garnet avoüa à la verité qu'on luy avoit dit ſeulement en confeſſion, que l'on avoit deſſein de faire un effort pour rétablir la Religion Catholique Romaine, ſans luy ſpecifier la maniere dont ils s'y devoient prendre. Mais le Roy Jacques écrivit luy meſme au Roy Henry le Grand qu'il avoit eſté convaincu d'avoir eſté informé à fond de leur deteſtable *complot* & par conſequent qu'il *eſtoit coupable*. Il fut ſupplicié le 29 May en-

enſuivant 1606. Les Jeſuites rapportent un tres-petit miracle, qu'ils font pourtant bien grand, arrivé lors de ſon execution, debitans que l'on vit ſon viſage diſtinctement empreint ſur un eſpi de bled ſur lequel une goutte de ſon ſang eſtoit tombée par hazard. Ils le gardent dans un beau reliquaire. Jean Wilkinſon recueillit cet épi & ſe fit enſuite Jeſuite; eſtant au lict de la mort, il fit cette declaration devant les Magiſtrats de S^t. Omer où il eſtoit. Quelques jours apres il y euſt un autre de ſes Compagnons de Profeſſion Jeſuitique nommé Edouard Olcorne, executé de la meſme maniere pour avoir raiſonné & parlé ſur cette conſpiration, & dit devant les gens qui le denoncérent, que pluſieurs bonnes & loüables entrepriſes avoient ſouvent ſuccedé malheureuſement, & que celle là n'eſtoit pas moins bonne & meritoire pour avoir eu un ſuccés ſi honteux. Le plus grand ſecret eſt de ne parler jamais de ces ſortes de choſes, car quelquefois les diſcours innocens ſont mal intrepretez, & donnent parfois lieu aux méchans de faire de fauſſes accuſations. Ce fut dans cette conjoncture que le *Roy renouvella l'Edict* du ſerment de

ſu

CONSPIRATIONS

ematie & de ligeance au rapport de
autheur du Cheſne, dont nous parle-
ns amplement au ſujet de la derniere
nſpiration découverte l'année 1678.
La mort de ces deux Jeſuites a donné
atiere d'écrire à pluſieurs perſonnes.
Le Comte de Northampton qui fut
l'un des principaux Commiſſaires en
cette affaire, ainſi que nous avons dit,
a fait un manifeſte ſur la conviction
des ces Jeſuites: de meſme qu'un cer-
tain Edouard Cocq, qui ſe qualifie Ad-
vocat General du Iſiſc Royal autrement
Advocatus, & encore Juge Souverain
des Requeſtes du public, a donné pour
titre à ſon livre contre ces Jeſuites,
l'action pleine de Trahyſon d'Henry Gar-
net &c. Le Roy meſme a écrit fort am-
plement ſur la conviction de ces deux
perſonages dans ſon beau Manifeſte, au-
trement la Preface monitoire à tous les
Souverains de l'Europe dont le titre
m'a paru ſi curieux, que j'ay creû que
[illegible] feroient bien aiſes que je

tres-illuſtres & tres-hauts Princes libres, Republiques & Eſtats. Freres, Couſins, Alliez Confederez & tres-honorez amis.

Jacques par la grace de Dieu Roy de la Grande Bretagne, Franee, & Irlande. Propagateur & Defenſeur de la foy vrayement Chreſtienne, Catholique, Apoſtolique, & de l'ancienne & primitive Egliſe, illuſtre par le ſang de tant d'Eveſques & fideles couronez de la gloire du Maryre. Salut & bonheur perpetuel en Jeſus Chriſt ſauveur de nous tous, & unique Mediateur.

Il parle ſur la fin de ce Manifeſte, de la conviction du Pere Henry Garnet, & d'Edoüard Oulcorn Jeſuites; Je veux tâcher d'en coucher ici le diſcours & les raiſonemens traduits de ſon beau Latin.

Comme dans le malheureux tems auquel toute la terre habitable gemiſſoit ſous une nuit tres-obſcure pour raiſon des tenebres de la doctrine des Papiſtes, n'eſtant pas permis à un mary & à un Pere de former d'autre jugement lors qu'ils trouvoient un preſtre entre les bras de leurs femmes, ou de leurs filles, ſi ce n'eſt qu'ils ſe cachoient de la ſorte & vouloient eſtre ſeuls hors de *l'aſpect du monde* pour les entendre en con-

nfeſſion : Ainſi quoy que par des preu-s ſuffiſantes les Jeſuites ſoient convain-s de Trahyſon & de conjuration, & l'eſtans forcez par la verité, ils ayent voüé leur crime : neantmoins l'on les doit reputer pour martyrs, leur ſang doit faire des miracles, & l'on doit tirer de la paille des miracles de paille, pendant que leurs teſtes fichées ſur des pieux en des lieux élevez, (en memoire pour le public d'un ſi grand crime,) ſont expoſées & ſeichées au ſoleil & aux vents.

Un Libriare de Cologne qui a imprimé un libelle ſur la mort de ce Jeſuite Garnet, ſoit que ce ſoit l'ouvrage de Robert Bellarmin ou d'un certain Mathieu Tortus (ce dernier nom paroit ſuppoſé) ce libraire dis-je declare que la raiſon qu'il a eu de publier ce livre, a eſté pour deffendre l'innocence de ce St. & conſtant perſonage Garnet ; contre les bruits que je ne ſçay qui, à te-[redacted] répandus, l'accuſant d'eſ-[redacted] complice de la conjura-[redacted]

puis qu'en quelques endroits il fait une mention, pleine d'honnorables menſonges de ce St. de Paille. Je ne pourſuivray pas le reſte, mais j'allegueray le raiſonnement du Roy pour prouver que ce n'eſtoit pas un ſecret de confeſſion comme Garnet & ſes fauteurs & deffenſeurs ont ſoutenu. Lequel ſecret ſelon leurs Principes, il eſtoit indiſpenſablement obligé de garder. Voici ſes arguments que les plus habiles Sorboniſtes ne ſçauroient mieux mettre en forme.

Ce ne doit pas eſtre un ſecret de confeſſion qu'on eſt abſolement obligé de garder, lors que celuy qui le dit ou le découvre, ne le declare pas avec une grande amertume de cœur, & ne croit pas meſme que ce ſoit un crime, pour lequel il faille faire penitence; mais que tout au contraire il le découvre comme eſtant un bon & pieux mouvement de ſon eſprit, duquel mouvement le Confeſſeur ne le detourne pas, ni ne luy impoſe pas pour ce ſujet aucune peine ou penitence. Or le crime de la conjuration eſt venu de la ſorte à la connoiſſance de Garnet ainſi qu'il l'a confeſſé. Robert Catesby, le premier autheur de ce deteſtable complot le luy

voit déja entendu en conte
ſieurs fois, & le devoit encore
Il a auſſi reconnu que deux perſ
avoient parlé de cette trahiſon
Catesby en preſence d'un tier
ſorte de confeſſion eſt celle-l
ne ſort à propos ce Prince ? à l
tiers intervient pour arbitre
moin ? les dernieres paroles
lors qu'il fut ſur le point de
l'échaffant (leſquelles le cenſe
logiſte de Garnet fait tant v
connoître clairement que ce
voit appris n'eſtoit pas un ſec
feſſion, ainſi que le Comte

prouver que pluſieurs Jeſuites ont eſté complices de cette conjuration, Edoüard Olcourn cet autre Martyr de ſalpeſtre & de poudre, lors que cette mine & cette conſpiration fut éventée, fit un ſermon ſur ce ſujet à ſon troupeau Catholique, il le conſola & exhorta de ne perdre point courage pour cet accident ſiniſtre, & de ne point deſeſperer de leur cauſe, quoy qu'elle eût eu un ſi mauvais ſuccez. Que la fortune avoit eſté contraire à de telles entrepriſes quoque ſaintes & pieuſes, dont il allegue l'exemple de St. Loüis Roy de France, qui eut du malheur dans ſes deux croiſades; en la premiere il perdit ſon monde & fut fait priſonnier des Sarrazins devant Damiete en Egypte. En la ſeconde il mourut de peſte devant Tunes en Afrique. Il les exhorta de ne point quitter pour cela leurs entrepriſes, qu'ils devoient eſperer que l'aſſiſtance du ciel ſeconderoit & favoriſeroit en quelques occaſions leurs deſſeins, nonobſtant qu'il paruſſent lors renverſés.

Le Roy s'eſt auſſi donné la peine de dreſſer un Catalogue des menſonges de l'autheur ſuppoſé de cette Apologie Mathieu Tortu auſſi bien en ſes diſcours qu'en

ment, d'Annie [illegible]
Cydonius de la Compagnie de
écrite contre l'action proditoire
doüard Cocus Advocat General d
dont nous avons déja fait mention
livre autant que je le puis conjec
n'avoit pas eſté veu par le Roy Jac
il n'auroit pas manqué d'en parler
répondre. J'ay remarqué que ce liv
compoſé avec toute l'adreſſe & ha
Jeſuitique, & que l'autheur eſtoit
ny d'aſſés bons Memoires de le
ſté. Voicy ce que ma memoire
fournit.

Il parle avec grand éloge de c
Henry Garnet le propoſant p

phyſique, & ayant eſté ſubrogé au fameux Aſtrologue, le Pere Chriſtophle Clavius de Bambergue, qui a dreſſé & corrigé le Calendrier Gregorien durant une grande maladie qu'il eut; Clavius l'avoit meſme demandé pour continuer apres ſa mort à enſeigner en ſa place ces ſciences d'Aſtologie & Mathematiques, mais eſtant relevé de cette grande maladie, le Pere Henry Garnet demanda à ſes Superieurs de paſſer à ſon pays en Angleterre pour y faire les fonctions de paſteur, ce fut l'an 1586, où il reſta 19 ans juſques au tems de la conſpiration, dans laquelle il ſe trouva envelopé, de la maniere que cet Apologiſte Cydonius raconte.

L'on ne parla point d'abord pour lors de la découverte de la conſpiration des preſtres ou des Jeſuites, juſques à ce que Thomas Batez ſerviteur du Lord Robert Catesby, la veille de ſon ſupplice eſtant encore interrogé, declara qu'il avoit veu parler à ſon Maiſtre en la maiſon d'un Baron qu'il nommé le Sr. Valleus (c'eſtoit le nom que le Pere Garnet prenoit ordinairement) Greinville tous Jeſuites, & qu'il croyoit que Greinville avoit *eu quelque* connoiſſance de leur com-

nous avons déja parlé
meſme priſon, quoy qu'e
ferent : or comme ils p
jours en la negative, voic
rent découverts. Le Ge
de les attraper, de leur t
tié & quelque commiſe
deſaſtre. Il leur offrit de
conſolation de ſe parler
trou qui répondoit d'une
qu'il débouche roit adro
net donna là dedans pou
ſe confeſſer l'un l'autre re
& de ſoulager l'ennuy d't
priſon. Il y avoit une carl

un Seigneur tres-connu par toute l'Angleterre autant pour les belles qualités de ſon ame & de ſon eſprit, & d'une douceur incroyable des mœurs, que pour la Nobleſſe de ſon extraction) declara en confeſſion au Jeſuite Greinville l'entrepriſe de la conſpiration des poudres. Greinville en eut horreur, le blâma & l'en détourna de tout ſon pouvoir, cet autheur remarque qu'effectivement, il eſtoit le chef de la conjuration, mais qu'à la veille preſque de l'executer, il en avoit grand ſcrupule, Catesby pourtant inſiſtoit ſur le bien qu'une telle action produiroit, que les perſecutions des Catholiques ceſſeroient, que la Religion Romaine & l'authorité du Pape ſeroient rétablies, & ſur ces conteſtations, il ſuggera & propoſa à Greinville de conſulter là-deſſus ſon Superieur le Pere Garnet. Greinville donna là dedans & l'effectua, dont le Pere Garnet eut un déplaiſir tres grand, à ſçavoir, qu'il luy eut parlé de cette conjuration, qu'il blâma, improuva, deteſta; & il avoüa au Pere Olcorn que cette confidence le mit dans une grande peine d'eſprit & conſternation, qu'il en perdit le ſommeil & l'appetit accablé de *differentes* penſées, tranſes

& irresolutions, sa prudence se trouva cour.

L'on pourroit ici alleguer toutes ses pensées pour & contre, que tout homme de bon sens se peut facilement representer. Le Hazard en ces sortes de choses est criminel, & bien souvent l'on ne peut accuser que sa mauvaise fortune d'avoir eu pour amy ou confident de malheureux scelerats, à qui de tels desseins ont roulé dans leur esprit. Sur cette secréte conference de Garnet avec Olcorn à travers la fente ou le trou de leurs cachots dans l'obscurité peut estre, & le silence de la nuict, (où il ne pouvoient se figurer qu'ils eussent autour d'eux que des crapaux, des rats, ou araignées) entenduë par le mouchard caché tout auprés, sa condemnation s'ensuivit. Effectivement le Comte de Salisbery Secretaire d'Estat le dit diverses fois publiquement, qu'auparavant que Garnet eut parlé à Olcorn dans la prison l'on n'avoit aucune preuve ni conviction contre luy.

Les Casuistes Catholiques Romains qui se croyent les plus habiles & judicieux, veulent qu'un confesseur dans un *pareil cas* ne soit obligé à autre chose qu'à

qu'à avertir qu'on ſe donne de garde, qu'on prenne toutes les precautions pour éviter l'effet du crime projetté. Cette matiere nous meneroit trop loin & demanderoit une trop grande diſſertation. J'ay remarqué pourtant que l'on n'a pas lieu deſtre ſcrupuleux ſur ces importantes accuſations. Du tems de François I. un Gentilhomme Normand fut envoyé en Greve à Paris par arreſt du Parlement, & y laiſſa ſa teſte ſur un échaffaut pour s'eſtre confeſſé à un Cordelier d'avoir voulu attenter à la vie du Roy quelques années auparavant. Le Cordelier ſe crut obligé de le déférer, & le Parlement à punir de mort ſa penſée manifeſtée dans le Confeſſional, ſi nous en croyons Bodun.

Dans le moment que Garnet eſtoit ſur l'échéle patibulaire preſt à être jetté pour eſtre étranglé, eſtant interrogé s'il ne reconnoiſſoit pas avoir eſté bien jugé, répondit qu'il l'eſtoit effectivement par les loix du Royaume, mais qu'il eſtoit tres-innocent de la conſpiration, & qu'il l'avoit deteſtée: interrogé s'il ne vouloit pas mourir dans la religion du pays, proteſta qu'il vouloit mourir Catholique, & *comme les paſteurs* luy eurent

repreſenté qu'ils eſtoient Catholiques, il le nia fortement, diſant qu'il n'y avoit que ceux de l'Egliſe & de la Communion Romaine qui fuſſent Catholiques, & ſe muniſſant du ſigne de la Croix, il dit au bourreau de faire ſa fonction. L'autheur de l'Apologie ne manque pas de faire valoir les cris & les pleurs des Catholiques qui y furent preſens en grand nombre, comme ils criérent & étourdirent le bourreau, l'empeſchant de couper la corde qu'il ne fût tout à fait étranglé avant que de l'éventrer & écarteler, l'empreſſement qu'ils eurent à recueillir ſon ſang, & comme Jean Wilkinſon prit de la paille, en ſanglantée que le bourreau avoit mis pour arreſter le ſang, & qu'il trouva ſur un feſtu de cette paille, ſa face tres diſtinctement empreinte comme nous avons dit du Roy de France. Paul Giovio qui decrit amplement cette bataille dans le XI livre des Hiſtoires de ſon tems rapporte qu'il reſta 8000 Ecoſſois étendus morts ſur la place & 8000 priſonniers. Un archeveſque, deux Eveſques, quatre Abbés, & trente ſix Seigneurs de marque. Alexandre Iſumius l'un de ſes Generaux fut ſoupçonné de l'a-

l'avoir traiſtreuſement tué dans la chaleur du combat, pouſſé à une ſi deteſtable action par une vieille rancune. Jacques Comte de Murray fils naturel de ce Roy (qui gouverna le Royaume pendant la minorité du jeune Roy Jacques V. ſon frere) luy fit laiſſer la teſte ſur un échaffaut pour ce ſujet mais ſous d'autres pretextes. Ce Roy Jacques IV. avoit pris les armes contre ſon Pere, & avoit donné lieu à des rebelles de tremper comme nous avons dit leurs mains dans ſon ſang. Ce fut pour cela ſans doute que dans cette occaſion le bras de Dieu ſappeſantit ſur luy.

Jacques V. ſon grand Pere finit ſes jours en la fleur de ſon âge eſtant robuſte & vigoureux, & fut emporté d'une petite fievre qui ne paroiſſoit point dangereuſe aux Medecins, ce qui donna lieu de ſoupçonner qu'on luy avoit donné du poiſon le 13 Decembre 1542.

Son Pere Henry Stuart auparavant Comte d'Arnlay, mary de la Reine Marie Stuart fut étranglé dans ſon lict, l'on voulut que l'on crût qu'il avoit eſté enlevé avec la chambre où il eſtoit couché, & étouffé par des poudres & cela d'une maniere ſi odieuſe, qu'on ne la

malheur, non ſans avoir
tres-grands dangers, ainſi que nous l'a
vons rapporté.

La meſme eſtime que l'on a conceu
pour ce Roy Jacques m'oblige à don
ner encor avant que de finir ce diſcour
un denombrement des œuvres qu'il
miſes au jour, afin de ſatisfaire les perſon
nes curieuſes & les amateurs des belle
lettres. Guillaume Montaigu ſon Cha
pelain & Eveſque de Winton a eu ſo
de les faire imprimer à Londres l'
1619, les dédiant au Prince de Gall
depuis Roy Charles I. Ce volume co
tient ce qui ſuit. Une Paraphraſe ſur l
Dauy Meditations, l'une

npoſé cet ouvrage durant ſon
ir eſtant Roy d'Ecoſſe. Il le fit
ir ſervir à la conduite & inſtru-
ion de ſon fils, afin de luy monſtrer
on devoir envers Dieu comme Chre-
tien, envers ſon peuple comme Roy,
& envers ſoy meſme comme homme
mortel.

Pour marque de ſa modeſtie il avoit tiré ſerment de l'Imprimeur de n'en tirer que ſept copies, pour eſtre laiſſées en garde à ſept de ſes meilleurs amis, qui les devoient faire voir un jour à ſon fils, lors qu'il ſeroit en eſtat & en âge d'en pouvoir profiter. Son intention ne fut pas pourtant ſuivie, car ce livre paſſa au commencement par copies en tant de mains qu'à la fin il fut traduit d'Ecoſſois en François par le nommé de Villiers Hotman, & fut imprimé en France plus de dix fois, & ſur ſa traduction en pluſieurs autres langues.

Ses autres ouvrages qui ſont dans ce meſme volume ſont ceux-cy. Le droit de la Monarchie libre. De l'abus du tabac ayant pour titre *Miſocapnus*. La conjuration des poudres, la relation de cette conjuration, laquelle nous a-

trouvée ſont [illegible]
tre.

L'Apologie pour le ſerment de
lité. Toutes ces piéces ſont en
Latin. Une proteſtation contre
rad Worſtius qui de Miniſtre à
fort en Weſt-phalie fut Profeſſe
Theologie à Leide, & debita de
reſies dans ſes livres, ſelon le ſent
de ce Roy. Du droit des Roys
le Cardinal du Perron. Six hara
la 1 l'an 1603, prononcée en
Parlement lors de ſon avenemen
Couronne d'Angleterre. La
1605, qui eſt celle que nous avo
[illegible] ſur le ſujet de la conj

qui ont conceu quelque veneration pour la memoire de ce Roy, en faisant remarquer les effets de la protection de Dieu sur sa personne, de refuter l'erreur de ceux qui croyent qu'il y a quelque fatalité aux noms, sur tout des Princes & des Roys qui se trouvent pour ainsi dire successeurs des malheurs, les uns des autres, principalement pour une mort anticipée & extraordinaire. Le Roy Jacques finit ses jours à l'âge d'environ LX ans dans son lict, & d'une belle mort, comme l'on dit vulgairement, quoy que tous les autres Roys de son nom qui sont cinq en nombre, ayent fini le cours de leur vie avant le temps, & d'une mort violente.

Ainsi le Roy Jacques I. fut assassiné de 28 coups en la fleur de son âge de 44 ans, l'an 1437 ainsi que nous avons raconté cy-devant. Jacques II. perdit la vie frappé des pieces & des éclats d'un canon qui creva aupres de luy comme il assiégeoit le chasteau de Rosburg, aprés en avoir pris la ville l'an 1460. en sa 29 année. Jacques III. fut traistreusement mis à mort par ses sujets rebelles. Trois de leurs chefs principaux, Patrice, Gray, *Kermis* & un prestre nom-

Siaus Gouverneur de cette place luy en avoit refuſé l'entrée. Buchanan dans ſon Hiſtoire d'Ecoſſe excuſe ſes deffauts diſant qu'il n'eſtoit point naturellement méchant, mais que les mauvaiſes compagnies l'avoient perverti.

Jacques IV. fut tué l'an 1513 le 9 Septembre en une bataille qu'il perdit ſur la montagne de Floddon contre les Anglois, commandés par Thomas Haward Comte de Surrey, dans le tems que le Roy d'Angleterre Henry VIII. ayant paſſé la mer, avoit pris & raſé Terouane, & gagné avec l'Empereur [illegible] de Guingaſte

Stuart, dont pourtant nous ve-
faire une mention assés succin-
mort des Roys de son mê-
; mais je me suis borné dans
depuis l'an 1600 pour ne pas
ffir cet ouvrage.

LA CONSPIRATION

De quelques traiſtres Parlementaires qui commirent le plus noir de tous les parricides, faiſant mourir le Roy Charles I. d'heureuſe memoire.

CETTE CONSPIRATION eſt d'autant plus ſurprenante & inouie, qu'elle ſe termine par le plus execrable forfait dont un homme ſoit capable. Toute la terre habitable fut dans le dernier étonnement d'un tel prodige de cruauté. Je n'en pretens pas rapporter au long toutes les particularités, il faudroit décrire preſque tout ſon regne, je reſerve ce travail pour une autre occaſion, je me contenteray pour ne point ſortir de mon ſujet de marquer ſeulement ce qui s'eſt paſſé de plus me-

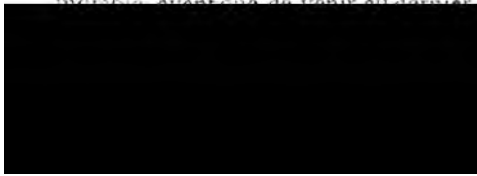

Charles I. fils du Roy Jacques I. & d'Anne de Dannemarc ſucceda à ſon Pere le 17 Mars de l'année 1625. Peu de tems aprés il épouſa Henriette de France fille d'Henry IV. & de Marie de Medicis, & ſœur du Roy XIII. Le commancement de ſon regne fut aſſés heureux. Il vit augmenter ſa famille par la naiſſance de pluſieurs de ſes enfans, de Charles II. ſon ſucceſſeur à preſent Regnant né le 29 May 1630, de Jacques Duc d'Yorck, né le 14 Octobre 1633. Les ſuivans ſont décédés, Henry Duc de Gloceſter, né l'an 1640. Marie mere de ſon Alteſſe Monſeigneur Henry *Guillaume Prince* d'Orange. Eliſabeth *née* l'an 1638. Et Henriette [redacted] premiere femme de Philippe de France Duc d'Orleans.

Les premieres étincelles de cette grande conſpiration commencérent en Irlande, où les Catholiques Romains, fâchés de ſe voir gourmandés ſous la domination des Gouverneurs & Magiſtrats Anglois, conſpirerent contr'eux dans le deſſein de les faire depoſſeder de leurs charges, & détablir tout à fait leur Religion Romaine. Les Chefs furent le *Baron Macquirt*, & un autre

Gentilhomme nommé Macmahon. Un miſerable laquais du Chevalier Jean Clotwort, découvrit cette affaire. Ces deux perſonnes furent punies de la mort des traiſtres. Quelque deſcharge qu'ils euſſent faite en mourant, quelque éclairciſſement qu'ils euſſent donné pour oſter le ſoupçon de quelques eſprits mal tournez, que le Roy n'eſtoit point informé de leur complot, & qu'il n'avoit point donné aucun ordre ſecret de chaſſer les Anglois d'Irande, l'on ne reſta pas dans les chaires des Egliſes, dans les places & carrefours, meſme par pluſieurs libelles de noircir ſa reputation comme s'il y euſt trempé, eſperant que cette calomnie contre ſa perſonne ſacrée, laiſſeroit à tout le moins quelque tache à ſon honneur.

A dire vray la ſource de tous, ces malheurs qui on decrié ſi fort la nation Angloiſe, & qui l'a portée à la fin à commettre ce cruel & diabolique parricide de tremper ſes mains dans le ſang innocent de ſon Roy, fut la meſme cauſe qui renverſa l'Eſtat fleuriſſant de Rome, ſçavoir * les richeſſes, & le luxe qui firent perdre l'innocence à ce peuple, le

* *Affluxere populus. Florus.*

mai-

iſtre de tout l'Univers. M
is voulez ſon trop grand
raiſna ce meſme luxe, &
es vices à la foule, comme
oition & le m'épris des cho
humaines; d'où n'aſquit le
par une envie & émulatio
de ravir le bien d'autrui,
piés la Royauté, la religio
pluſtoſt que de les reſpec
& de ſuivre pluſtoſt le
que d'obſerver les bonn
nes couſtumes.

L'on avoit pris gard
eſprits mal tournez (à
tit nombre dés le co
s'eſtoient gliſſez dans
du Parlement, au trav
nes, qui eſtoient fort
ſes nouvelles, tres-
des factions & de br
loient la liberté &
ple, la puiſſance de
s'attribuoient des pr
inouys, ils s'intrigue
res d'Eſtat, ſe me
n'avoient rien à vo
de ſoins inutiles, &
voient pas tirer, e

ſe, ſans uſer d'aucune retenuë, & per-
dans tout le reſpect qu'ils devoient à
ſa Majeſté Royale, & mepriſans les
bonnes couſtumes du Royaume, &
les privileges du Parlement.

Toutes ces choſes firent naiſtre de
deffiances reciproques ; d'un coſté qu
le Roy n'empietaſt ſur la liberté du
Parlement, & de l'autre que le Par
lement ne voulut choquer & abbaiſſe
l'authorité Souveraine. Pour ce ſujet l
Roy comgedia ces aſſemblées, comm
il s'eſtoit déja pratiqué autrefois, plu
toſt, que pluſieurs de ſon corps n'euſſe
voulu. Il fit meſme empriſonner que

rances par ecrit, ou a-
igratulé de ſon retour,
de tous les griefs pre-
le, ou pluſtoſt les plain-
inquiets & brouillons,
une aigreur & un em-
rême, les moindres fautes
ans, des Magiſtrats, des
maiſon du Roy; tous les
tous les malheurs qui eſ-
ſous ſon Regne, meſme
ſquelles l'on avoit reme-
n'eſtoit plus à propos de
le tapis; laquelle plainte
d'inſolence, ils firent

Certaines émotions ſurvinrent parmy la lie du peuple, ſous pretexte des ceremonies de la Liturgie & du gouvernement Eccleſiaſtique, les factieux diſoient qu'il faloit arracher d'entre les mains du Roy, le pouvoir qu'il avoit ſur tous les gens de guerre, dans le deſſein de s'en emparer comme ils firent. Le Roy n'ignoroit pas que ſa bonté & ſa patience augmentoient de plus en plus leur hardieſſe, & toutefois afin d'etouffer la rebellion dans ſon berceau, il ſe plaignit & accuſa de leze Majeſté, cinq Membres du corps de la chambre baſſe, & un de la haute, demandant qu'ils fuſſent mis en arreſt, & Jugés ſelon les loix du Royaume.

Le Parlement receut fort mal cette plainte, murmura & choqua ſi fort le Roy par ſes diſcours inſolens, qu'il fut en perſonne à la ſale de Weſt-munſter accompagné d'environ cent Seigneurs de ſa Cour, & autres de ſes Officiers ſuivis de leurs ſerviteurs, pour les faire arreſter, mais ces factieux en ayant eu le vent s'eſtans diſpenſés d'y venir, les autres s'eſtoient évadez. Ce fut dans le commancement de Janvier de l'année

traisnerent une si grande suite de guerres, de desordres, de malheurs durant plus de sept ans, qu'enfin ces esprits pervertis firent l'action la plus noire qui ait jamais esté commise apres celle des Juifs.

Apres donc divers combats, sieges de villes, executions, supplices & massacres, & que Mars eut fait paroître souvent son inconstance, favorisant tantost un party, tantost l'autre. Le Roy ayant perdu une derniere bataille, & esté mis en deroute par le General Fairfax, dans la contrée de Nasebi, le 14 Juin de l'année 1645, tout ceda au vainqueur, & les rebelles se virent les maistres absolus. Le Roy ayant fait tous les efforts possibles pour fleschir ces esprits orgueuilleux de leur victoire, n'ayant pû rien obtenir, sortit d'Oxfort à petit bruit le 27 Avril 1646, & se refugia dans l'armée des Ecossois, qui estoit venuë en Angleterre afin de seconder les Parlementaires dans leur revolte.

Il marchanda long temps là-dessus mais enfin il se laissa persuader, & determiner par l'Ambassadeur de France, qui se trouva pour lors dans leur camp, stipulant pour sa personne un traitement tres-favorable, & toute sorte de seure

Mais ceux qui commandoient cette armée Ecossoise qui estoit de 20000 hommes s'oublians de leur devoir & de la fidelité de sujets envers leur Souverain, aveuglez & intimidez de la fausse prosperité des rebbelles Parlementaires, leurrez de la lueur de l'or d'Angleterre, que leur avarice leur fit envisager avec aspreté ; livrerent ce bon Roy aux traistres Parlementaires pour 200000 livres sterlins payables en deux fois dans un an, (ainsi que Judas vendit le fils de Dieu aux abominables Juifs) au grand regret & déplaisir de la nation Ecossoise, l'une des plus fidéles & des plus zelées nations pour leur Roy qui soit sous le ciel.

Il est vray qu'ils stipulérent que les Anglois n'attenteroient rien de mal contre sa sacrée personne, qu'il luy seroit permis de demeurer dans quelque maison Royale, en sorte qu'on auroit autant de soin & d'égard pour sa seureté & pour la conservation de sa personne, que respect & de veneration pour sa Majesté Royale, & qu'on tâcheroit cependant [illegible] à un accommodement [illegible]

lieux remarquables dans les Cartes Geographiques, les endroits de l'Hiſtoire de cette funeſte rebellion, ne leur donnant que quelques traits de plume, me reſervant à vous en raconter un peu plus au long la derniere cataſtrophe.

Les Anglois ſe voyans les maiſtres de la perſonne du Roy, la conduiſirent au chaſteau d'Holdenbi dans le Comté de Northamhton, qui eſtoit à la verité richement meublé, mais cela n'empeſcha pas qu'il n'y fuſt tres-étroitement reſſerré. Le Marquis d'Ormond du nom de Buttler (à qui le ſucceſſeur de noſtre Charles donnera un jour le titre de Duc, & bonne part en ſa faveur) ſe vit forcé de ſortir de Dublin capitale de ſon Gouvernement d'Irlande, & de la laiſſer ſous la puiſſance des Anglois. Il eſt vray que les armées tirerent en apparence le Roy de cette honorable priſon, où le Parlement le detenoit. Dans ce chaſteau, il avoit établi un certain Colonel nommé Grevius pour le garder, il fut continué dans cette commiſſion, & en receut le même ordre de l'armée, laquelle marcha contre le Parlement comme ſi c'eſtoit pour rétablir ſon Roy ſur le throne.

Les Sindics ou Agens de l'une & de l'au-

eſtoit alors en ſa maiſon d'Hoptaillon, des conditions & des articles de paix tout à fait déraiſonables. Ce fut le 7 Septembre de la même année 1647. Il ſe crut plus en ſeureté dans l'Iſle de Wigth, où commandoit le Colonel Hamond intime de Cromwel, il s'y en alla comme à la derobée, & ſans la participation de Commandans de l'armée, mais il s'y vit tomber dans l'écueil de Scylla, voulant eviter comme l'on dit le gouffre de Charybde. Eſtant là, il rechercha toutes les voyes d'accommodement & écrivit au Parlement des lettres de pacification, auſquelles le Parlement repondit par quatre demandes, qui devoi-

, ceux
uelques autres contrées
pagne pour cela, le Duc de Buc-
am, & ſon frere François, & le
e d'Holland ſe mirent en eſtat
aire de même, mais ce fut inutile-
, le bonheur ne ſeconda pas la bonté
ur cauſe, ils furent mis en déroute.
lques Officiers de la marine eurent
ême deſir, dix ſept vaiſſeaux, s'eſ-
declarés pour le Roy. Les Ecoſſois
i voulurent reparer leur faute de l'a-
r livré aux traiſtres Anglois, ils re-
rent ſous la conduite du Comte
Hamilton, pour le delivrer, mais ils
ent taillez en pieces le 17 Aouſt 1648
Cromwel & Hamilton, & le Roy
de ſon coſté prit

ruant remoiant d'estre b
Fairfax s'estoit retiré au
Winfor, fit par écrit une ren
Parlement & au peuple, l
ſuader de faire aucune paix
vec le Roy, mais d'extern
ſonne & la Royauté. Cette
ce tres criminelle fut pourta
vec applaudiſſement dans
preſentée au Parlement de la
mée & du peuple. Ce fut c
de débaucher entierement le
detraquez.

Le Roy fut tiré de l'Iſle de
conduit au chaſteau de Hu
ſain & mal en ordre. C

deffaire du Roy) de declarer hautement que le meilleur expedient pour avoir la paix, ſeroit d'accorder au Roy ce qu'il leur avoit demandé. Cette declaration choqua ſi fort Ireton, & ſes creatures de l'armée qu'ils enleverent, le 6 & 7 Decembre pluſieurs du corps du Parlement, & le reduiſirent a un tel nombre qu'il leur pleuſt, & à leur poſte tous gens de ſac & de corde. Ces ſcelerats firent un decret ſuivant le deſir du traiſtre Ireton, portant que toute la Puiſſance, & la Souveraineté de l'Eſtat appartenoit & reſidoit en premier chef dans le peuple. Voicy les cinq articles de ce decret.

Le 1 expoſoit en termes expres ce que nous venons de dire. Le 2 que cette puiſſance appartenoit aux Deputez repreſentans le peuple, autrement à la chambre des Communes, ce qu'ils s'attribuoient. 3 Que les decrets de cette chambre eſtoient des loix Souveraines, ſans même eſtre approuvées du Roy, ou de la chambre haute. * Ils vouloient que ce fut la même choſe, que les Plebiſcites des anciens Romains. 4 Que c'eſtoit un crime d'Eſtat de léze Majeſté, &

* *Quod plebs ſciverit, id populus teneto.*

de

toit coupable de tout le ſang répandu dans ces guerres civiles, & pour reparation il devoit expier un tel crime par ſon propre ſang.

C'eſtoient les préludes de cet execrable forfait, qui ſe devoit commettre comme degrés, & avec certaines meſures que ces ſcelerats prenoient, & dont l'on ne peut parler qu'avec horreur. Ces traiſtres ayant uſurpé toute la puiſſance qu'ils crurent leur eſtre neceſſaire pour un ſi abominable attentat, n'eurent pas honte d'ériger un tribunal contre leur Souverain, compoſé de quelques-uns de ſes ſujets les plus vils, & les plus in-

toute leur faction, auxquels ils donnerent plein pouvoir de faire comparoitre devant eux, d'interroger, d'ouir de Juger & de condamner à la mort (la main tremble de coucher ces mots sur mon papier) Charles Stuart Roy d'Angleterre. L'on mit de ce nombre six Seigneurs de la chambre haute, & certains Juges du Royaume élus par eux depuis peu. La plus grande partie avoit esté prise des Officiers de l'armée, c'estoient ceux qui avoient resolu tous les premiers de se deffaire du Roy. Le reste estoit tiré de la canaille de Londres, & des environs. Parmy ces-fortes de gens, il y en avoit un ou deux qui avoient esté cordonniers, d'autres brasseurs de biere, d'orfevres & autres artisans: plusieurs banqueroutiers, prodigues, débauchez, ruffiens qui passoient pourtant pour des saints parmy ceux de leur secte, & qui plus est, il n'y en avoit pas un qui ne se crût à couvert du chastiment de tous ses crimes, de sacrilege, concussion, peculat, adulteres & homicides, & qui n'esperât d'assouvir son avarice, par les revenus du domaine du Roy, des precieux meubles du Palais & de charges fort lucratives, pour recompense du parricide qu'ils all-

s'en prennent à [illegible]
ſont jamais impunis ? Doutez v
que la main de Dieu, ne s'appeſan
dans quelque tems ſur vous, & qu'i
compenſe par la rigueur de voſtre
ſtiment, le delay de voſtre ſuppli
Valere le grand me fournit cette pen
aſſurant que ſi Dieu differe le ch
ment des méchans, c'eſt que *tar*
tem pœnæ, ſupplicii gravitate com
ſat.

Cependant cette canaille de P
mentaires, ne faiſoit preſqu'aucun
des principaux Seigneurs qu'ils vo
ent eſtre de leur corps, ils eſtoien
[illegible] abandonneroient ce

r ce Gouvernement oligarchique
de peu de perſonnes.
Les factieux croyoient que la ſeule
horité de ceux-cy leur ſuffiroit pour
ouyer tel crime qu'il leur plairoit, ainſi
ils l'avoient déja éprouvé, & ſans
entir leur eſperance ne fut pas tout à
it trompée: toutefois dans le plus fort
e l'affaire, les choſes ne tournerent pas
fort ſelon leur deſir, comme il s'y atten-
loient. Quelques-uns de ces Seigneurs
ne ſe trouvoient pas tous les jours en
leur aſſemblée du Parlement, mais le jour
que leur decret pour faire comparoitre
le Roy devant eux, deut eſtre mis ſur le
bureau afin d'eſtre authoriſé par les Sei-
gneurs, dix ſept d'entr'eux s'y trouverent
contre l'attente d'un chacun, tous leſ-
quels, meſme ceux qu'ils croyoient les
devoir favoriſer, non ſeulement refu-
ſerent leur conſentement, mais rejette-
rent ce decret comme domageable à
l'Eſtat, & contre toute ſorte de loix.

Ce juſte procedé des Seigneurs irrita
au dernier point les factieux, leſquels
crûrent que c'eſtoit une grande injure.
C'eſt pourquoy leur cœur ne reſpiroit
que vengeance, il leur ſuffit pourtant
dans l'occaſion preſente de retrench

du lieu de l'assemblée, [illegible]
là-dessus, qu'il n'estoit pas permis par les loix, & par les coustumes du Royaume de faire comparoître le Roy en jugement.

Ils établirent pour Président de cette pretenduë chambre de justice un homme de neant, & méchant garnement, fameux banqueroutier, franc chicaneur, & qui ne devoit pas plus accrediter ce maudit complot, ce fut un certain Jean Bradhar, homme sans honneur, petulant & effronté en ses discours, & qui mesme tout fraischement n'estoit en aucune consideration parmy les gens de sa sorte, & pour procureur General un nommé Coohe, personage

Un certain Allemand docteur e
banny de ſon pays nommé Doriſ
conſulté durant pluſieurs jours,
matiere, la forme, & ſur l'ordr
l'on devoit tenir en un ſi execra
gement. Ce fut luy qui dreſſa l
malitez de ſon accuſation

Les paſteurs & les Miniſtres P
teriens ſur tout ceux de Londres
ceux de pluſieurs contrées, même
ques-uns des independans criere
declamerent, dans leurs chaires
leurs diſcours, par des lettres mo
res, par des requeſtes, proteſtatio
remontrances faites en public
particulier, ils desavouerent disj
ces procedez criminels. Ils les pr
& les conjurerent de ne pas ſouille
mains, & le Royaume dans le ſa
leur Roy, contre tant de ſermens
en avoient faits, contre la foy pul
& privée, confirmée par tant de
rations & promeſſes, contre le
des gens, contre les venerables ma
de l'Ecriture ſainte & de la Religio
qui plus eſt contre le bien, & l'ir
tres-grand de la Republique.

Les Ecoſſois envoyerent leurs l
tez *pour s'oppoſer* & pour proteſt

tre leur entrepriſe. Meſſieurs les Eſtats Generaux des Provinces Unies s'y entremirent, & intercederent par leurs Ambaſſadeurs. Des plus grands d'Angleterre ſçavoir le Comte de Southampton, le Duc de Richemont, le Marquis d'Hertford, le Comte de Lyndes, & autres remuerent ciel & terre, employérent les prieres, leur bien, s'offrirent pour oſtages, demanderent d'eſtre ſubrogez à la place du Roy, pour expier de leur propre ſang les crimes qu'ils luy imputoient, alleguans que c'eſtoit eux ſeuls qui avoient fait ou ſuggeré tout le mal dont on l'accuſoit. Le peuple fremit & murmure étoufant avec peine ſon indignation, ſe voyant ſans forces & dans l'impuiſſance de ſecourir ſon Roy.

Charles Prince de Galles, à preſent regnant fait tout ſon poſſible pour aſſiſter ſon Pere en un tel danger; outre l'Ambaſſade de Meſſieurs les Eſtats, qu'il avoit ſollicitée, il envoya tous les jours de la part du Prince d'Orange, &

par toutes ſortes des moyens, afin de
tourner leurs eſprits d'une action ſi
bare, ou à tout le moins de reta
pour quelque temps l'execution d
action ſi abominable.

Tout cela fut inutile, les parri
n'y eurent aucun égard. Ils allegue
la providence Divine, & les mo
mens du St. Eſprit. Un certain M
ſtre de leur ſecte nommé Peters f
Hypocrite & effronté au dernier pc
qui avoit eſté autrefois chaſſé de C
brige, où il eſtudioit, apres avoir
fuſtigé publiquement pour ſes cri
s'eſtant depuis ce tems rengé du
des ſectaires, il cria & preſcha en p
chaire, que le temps eſtoit venu, a
les hommes ſaints enchaiſneroiēt &
troient dans les enfers, les Rois du m
& les nobles. Ce fripon interpreto
la ſorte la Ste. Ecriture, & leur faiſo
marquer que cette Prophetie s'adre
à eux, donnant le nom de ſaints de
autre dans ſes ſermons à ſes Juge
proteſtoit qu'il y avoit cinq mille
dans l'armée auſſi ſaintes que celle
jouiſſoient de la gloire du Paradis
mettant à genoux dans ſa chaire les
mes *aux yeux*, levant les mains au

arbres qui voulans élire un Roy ſur le refus de la vigne & de l'Olivier, à accepter cette charge, choiſirent l'épine, concluant que la Royauté eſtoit l'eſpine. Il anima & encouragea par de tels contes impertinens, ces execrables Juges déja aſſés paſſionez & acharnez à la perte du Roy. Ils donnerent ordre encor à un heraut eſcorté d'une compagnie de gens d'armes, crainte que le peuple ne l'aſſomât, à raiſon de cette commiſſion odieuſe, d'aller par la ville de Londres, proclamer par tous les carrefours, à ſon de trompe, qu'un chacun ne fît point difficulté, comme y eſtant obligé, de venir

Auguſte priſonnier Charles Stuart
pouillé de la Royauté autant qu'il fut
pouvoir de ces traiſtres, & qui de-
it auſſi perdre la ſeule choſe qui luy
toit, ſçavoir la vie, fut conduit, ſans
e l'on remarquât ſur ſon viſage aucun
lice d'un eſprit alteré. Son accuſation
luë, par laquelle on le chargeoit au
m du peuple d'Angleterre de trahy-
, de tyrannie, de meurtre & de tous
ravages qui avoient eſté faits pendant
guerre, ajouſtans beaucoup de cho-
pour aggraver ſes pretendus crimes.
ais toute la force de leur accuſation
uloit ſur ce qu'il avoit fait la guerre
Parlement, lequel pourtant Crom-
l, & les autres Commandans de l'ar-
ée eſtans à la ſolde dudit Parlement, a-
ient ſi fort renverſé & aboli, qu'à pei-
en reſtoit-il une ombre.

Cependant une foule innombrable
peuple regrettoit & deploroit avec
ſoupirs & ſes l'armes, la funeſte deſti-
e d'un ſi bon Prince. Je ne puis ou-
ier ſans blame l'action heroïque de la
mme du Baron de Fairfax fille du Ba-
n Veré, qui ne peuſt s'empeſcher de
ier d'un balcon de ſa maiſon qui re-
ndoit ſur Weſt-munſter, toute hors

Le Roy ayant écouté ſes accuſations avec un viſage ſerein & plein de Majeſté, au de là meſme de ce que l'on ſe puiſſe imaginer, interrogea & demanda à ces nouveaux juges, de quelle authorité ils faiſoient comparoitre leur Roy legitime devant leur Tribunal, contre la foy publique qui luy avoit eſté donnée depuis peu, lors qu'on traita d'accommodement avec luy, & les membres de l'une & de l'autre chambre? de quelle authorité repeta-t-il avec gravité? Car il n'ignoroit pas ajouſta-t-il que pluſieurs Empires s'eſtoient ſouſtenus avec violence, n'eſtans point appuyez des loix

y faire voir, il les avertiſſoit de détour-
:r de leurs teſtes & du Royaume un ſi
oir attentat. Que quoy qu'ils fiſſent,
eſtoit reſolu de ne rien faire contre la
gnité que Dieu luy avoit donnée, & qui
toit depuis ſi long temps dans ſa race.
Le Preſident luy répondant qu'il eſ-
it cité en ce jugement en vertu du
oit que le peuple d'Angleterre en a-
oit, qui par ſon élection luy avoit don-
: la Royauté. Le Roy repartit. *Le Ro-*
ume n'eſt pas électif, mais hereditaire de-
is plus de mille ans, & c'eſt le fondement
mon droit acquis, qu'au reſte il établiſſoit
us ſolidement le droit du peuple Anglois,
rejettant une authorité illegitime, & u-
pée qu'en reconnoiſſant de tels ou ſembla-
s Juges. Que dans les aſſemblées du Parle-
ns l'on y faiſoit valoir le droit & puiſſance
peuple, mais qu'en ce lieu, l'on ne voyoit au-
n des nobles qui devoient pourtant eſtre pre-
s pour compoſer le corps du Parlement, &
e même leur Roy y devoit aſſiſter. Et que ny
u ny l'autre de cette ſorte de Parlement, le-
ime ou non legitime, ny aucun autre tribunal
qu'elle part du monde qu'il fût, n'avoit
s droit de commander & de ſoumettre à ſes
lontez, & à ſes ordres un Roy d'Angleter-
; beaucoup moins quelques Juges de nou-

reation, ſe targans de l'authorité de la re baſſes; laquelle même eſtoit detruite tout le moins, continua-t-il. *Monſtrez qu'elle eſt voſtre authorité? Ie produiray lors & allegueray mes deffenſes. C'eſt choſe auſſi criminelle de ceder à une Puiſſe tyrannique que de s'oppoſer à celle qui legitime.* Cet infame Preſident interrompit ſouvent le fil de ſon diſcours, & ſur concluſion commanda qu'on le reconduiſt en priſon.

Le meilleur de tous les Roys eſt derechef emmené pour la deuxiéme & troiſiéme fois devant ce tribunal, là où ce même Preſident l'interrogea ſur des crimes, & luy ordonna de répondre aux articles de l'accuſation qu'on luy alloit faire, à faute dequoy l'on prononceroit contre luy l'arreſt de mort; comme à un contumace. Mais le Roy demanda toujours conſtamment quelle eſtoit l'authorité de ce tribunal. Proteſtant qu'il faiſoit moins d'eſtat de ſa vie que de ſon honneur, de ſa conſcience, des loix, & de la liberté du peuple; qu'il avoit de grandes raiſons quand même il ne ſeroit pas queſtion de la conſervation de toutes ces choſes, pour ne pas employer ſes deffenſes, devant de tels Juges, & pour ne reconnoitre, & ſe ſoumettre à une

velle formalité d'un semblable jugement. *Quelles loix, alleguoit-il ont jamais donné à des sujets la puissance de dresser un tribunal au dessus & contre son Roy naturel & legitime? ce ne sont pas les loix divines, puis qu'elles commandent au contraire d'obeïr à ses Souverains; ni les loix humaines ou du païs puis que les loix d'Angleterre veulent que toutes les demandes, & les actions de justice soient intentées au nom du Roy, & ne donnent aucun pouvoir à la chambre des Communes de prendre connoissance, & de juger du crime de la moindre personne, & l'on ne peut pas dire que cette puissance procéde d'une authorité que l'on pourroit feindre estre extraordinaire & estre donnée par le peuple, veu que vous n'avez pas en cette affaire l'aveu & le consentement de sa dixiéme partie.* Il eust peu dire d'une homme d'entre mille.

Le Président l'interrompant de fois à autre, ainsi qu'il avoit fait la premiere fois, luy parla en cette rencontre avec plus d'insolence qu'il n'avoit pas encore fait, luy commandant de se souvenir de l'estat present où il se trouvoit, alleguant que ses Juges là presens & la Cour (il entendoit ce tribunal) estoient suffisamment *instruits & assurés de leur* bon droit & de

leur

qua, à tout le moins qu'il me fut permis de donner mes raiſons par écrit, auſquelles ſi l'on ſatisfait, je reconnoîtray cette juriſdiction. Sur quoy le Preſident ne ſe contentant pas de luy en refuſer la permiſſion, ſe mit en colere, & commanda qu'on le menât hors de la. Il ne repartit autre choſe ſi ce n'eſt. *Souvenez vous que c'eſt à voſtre Roy à qui vous fermez vos oreilles. Mes ſujets n'ont pas lieu d'eſperer que vous leur rendiez juſtice, puis que vous refuſez de donner audiance à voſtre Roy plaidant luy meſme ſa cauſe, & alleguant ſes deffenſes.*

Le Roy fut encore remené pour la quatriéme fois par devant ce tribunal

uit de ſe ſoumettre, & de recon-
enfin leur autorité, qu'autrement
y prononceroit l'arreſt de mort.
y refuſa toujours conſtament de ré-
re devant eux. Au reſte il avoit cer-
s choſes ſur le cœur touchant l'inte-
du peuple, & le repos du Royaume,
euſt deſiré avoir liberté de declarer
ant les deux chambres, ces ſcele-
refuſerent de luy accorder cette per-
ſſion, que les plus criminels, meſme
la lie du peuple ont ordinairement,
ainte diſoient-t-ils que ce ne fût pour
ifferer, ou pour éluder ſa condem-
ation.

Là-deſſus le Roy repreſenta qu'il euſt eſté plus à propos de differer d'un ou deux jours cet arreſt, qui eſtant donné avec precipitation entraiſneroit d'étranges malheurs, de grandes & de fâcheuſes ſuites pour ceux même qui eſtoient encore à naiſtre. *Si je cherchois, diſoit-t-il, les moyens avec empreſſement de prolonger ma vie, je plaiderois ma cauſe moy meſme, & pourrois chicaner, ce qui ſuffiroit pour gagner du temps, ou à tout le moins pour differer cet arreſt, que vous voulez donner ſans aucune formalité, ni juſtice. Mais je ſer voir à un chacun, que j'ay ſi fort à cœur*

preſſement une honneſte deffiance &c
ſi je demande cette permiſſion de parler pour peu de temps, avant que vous prononciez ce cruel arreſt, c'eſt parce que je ſçay trop bien qu'il eſt plus aiſé de le detourner & de l'empeſcher, que de le retracter enſuite.
Le Roy eſtant ſorti l'un des Juges, c'eſtoit le Colonel d'Owin, ſe levant de ſon ſiegé, picqué des remords de ſa conſcience, nonobſtant ce qu'ils avoient arreſté entr'eux en particulier, demanda à l'aſſemblée que l'on opinât là-deſſus, hors de ce lieu. Quoy que cette action choquât extremement le Preſident, Cromwel & pluſieurs autres, toutefois pour
éviter que l'on ne crût qu'ils ne s'accor-

Le Président ſe diſpoſa avec la même fierté & cruauté qu'il avoit commencé, à dreſſer ce funeſte arreſt de mort contre le Roy. Il fit un diſcours au prealable, pour exagerer la contumace & l'atrocité de ſon crime. Il tâcha d'établir l'authorité du Parlement, alleguant des exemples ſoit domeſtiques ſoit étrangers, ſur tout celuy des Ecoſſois, quoy qu'il ne fût aucunement bien fondé, par leſquels, il pretendoient que le peuple avoit jugé & condamné leurs Roys. Il conclut que le peuple d'Angleterre, n'avoit pas moins de puiſſance ſur leurs Roys; que le crime du Roy eſtoit plus grand que celuy de tous les autres, puis que voulant faire comme Caligula, il en avoit eu le même deſir, qui eſtoit de couper d'un ſeul coup toutes les teſtes de ſon Royaume, en faiſant la guerre au Parlement. Là-deſſus il commanda au Greffier de faire la lecture de ce cruel arreſt conceu en ces termes.

Veu par la Cour les procedures & les accuſations faites contre Charles Stuars, des trahyſons, tyrannies, homicides & de ſon mauvais Gouvernement; & que perſonne n'a comparu ny répondu pour luy en ce jugement, le fus nommé Charles Stuart comme contuma-

ce

jour-là) ſe leverent de leur ſiege à l'e
emple du Preſident pour authoriſer
arreſt, fiers & enorgueillis dans le fo
de leur ame d'avoir commis un crim
criant & ſi hardy.

Cette ſacrée Majeſté fut enlevée de
lieu par des ſatellites qui le bafoüérer
ce fut ici le prelude du dernier acte
cette ſanglante tragedie. Il devoit r
ſembler à Jeſus Chriſt Roy des Roy
en pluſieurs de ſes ſouffrances. Ces ſc
dats ſans aucun reſpect de ſa Majeſté R
yale, comme s'ils euſſent triomphé
cet auguſte priſonnier à l'inſtigation
Miniſtre Peters, criérent à pleine te

ſur ſon venerable viſage, ce qu'un Colonel du nombre des Juges raconta en preſence de pluſieurs perſonnes, loüant le faux zele de ces ſoldats, ce que d'autres ne peurent voir qu'avec une horreur extrême; d'autres ſoufloient inſolemment dans ſa bouche la fumée du tabac dont il avoit averſion; ils jetterent des morceaux de pipe de tabac, par où il marchoit, afin de l'incommoder, ils commanderent à d'autres de leurs compagnons de les ſeconder en la cruauté qu'ils exerçoient contre cet innocent. Ils frapperent à grands coups de baſton ceux qui faiſoient ſigne de leur chapeau, ou par quelque inclination de teſte, de le ſaluer en paſſant, choſe horrible, ils aſſommerent d'un coup de levier & eſtendirent mort ſur le carreau, un pauvre homme, qui eſtant attendry de voir ſon Roy en ſi pitoyable eſtat, s'eſtoit écrié, Dieu ait pitié de nous.

Ils entrerent dans la chambre, où il eſtoit & l'empeſcherent nuit & jour de prendre du repos, de ſe recueillir ſeul ou de recevoir des conſolations pour ſon ame par les pieux entretiens du Chapelain; & comme l'on avoit permis quoy qu'avec *grand peine* au ſeul Eveſqu

par des paroles outrageuses, & par
queſtions impertinentes & frivoles.

Mais luy ſe retournant avec une gra
de preſence d'eſprit vers ceux qui eſt
ent autour de luy, dans le tems que
ſoldats hurloient & crioyoient toujo
Juſtice, Execution, profera ces paro
Ames lâches, ils feroient la même choſe c
tre leurs Commandans pour une petite ſom
d'argent; en recevant les crachats ſur ſ
viſage, il les oſtoit avec ſon mouch
& diſoit, Jeſus Chriſt en a ſouffert
cor infiniment davantage pour l'amc
de moy. Il confondit avec de ſi ſoli
raiſonnemens en defendant ſa cauſe, c
rains Commandans de l'armée, quelq

ries & les brocards de ces enragez, l ne parut aucunement émû de leurs olences, & dans le peu de temps qui y reſtoit nonobſtant la barbarie, & le ntamarre qu'ils faiſoient autour de y, ſon viſage paroiſſant toujours calme t modeſte, faiſant une confeſſion de s fautes, pardonnant à ſes ennemis, ecevant le ſacrement de l'Euchariſtie & 'occupant à de ſaintes lectures, à des entretiens devots, & à toutes les autres actions de pieté, eſtant perſecuté des hommes, il reſſentit de ſenſibles effets de la faveur divine, & il éloigna de luy & ſurmonta les frayeurs de la mort avant même qu'elle l'approchât.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à la veuë du peuple, ces Juges de nouvelle impreſſion concerterent en particulier, tenans pour cet effet pluſieurs petites aſſemblées, ſur ce qu'un chacun auroit à faire, juſques à étudier leurs paroles & leurs geſtes; ils delibererent, du temps, du lieu, & genre de mort & de la maniere de toute cette ſanglante execution. Dans cette rencontre j'ay honte de rapporter quoy qu'on l'ait appris des autheurs tres-dignes de foy, quels furent les genres de *mort ignominieuſes* & le

même apres la mort. D'autres diſoient tout bas qu'il le faloit pendre, ainſi qu'un larron & un homicide; d'autres furent d'avis qu'il le faloit executer ayant la Couronne ſur la teſte, & le reveſtir de la pourpre Royale afin de ſervir d'un monument à la poſterité, comme le peuple eſtoit au deſſus du Roy, enfin ils opinerent qu'il ſuffiſoit de luy trencher la teſte ſur un échaffaut dreſſé devant le Palais de Withall, vis à vis la ſale des audiances, afin qu'au même lieu où il eſtoit monté ſur le throne, & où il avoit fait parade de la pompe & Majeſté Royale, il paſſât à un funeſte theatre, & quittât

crochets, & de grandes tenail-
échaffaut pour la luy accrocher
mains auſſi, en cas qu'il fit le rétif.
on ne doit pourtant pas paſſer ſous ſi-
ce que parmy tous ces préludes de
ort, quelques ſoldats luy firent certai-
ies propoſitions la veille de la mort, leſ-
quels s'il euſt voulu écouter, luy
promettoient & l'aſſuroient de la vie,
& de ſon rétabliſſement. Il n'en écouta
qu'un ou deux, & les rejetta d'abord
J'aime mieux, dit-il, *endurer mille morts que de proſtituer de la ſorte mon honneur, & de ſacrifier la liberté de peuple.* Afin de ne
rien oublier de ce peu de faveur, &
d'humanité qu'on ne reſta pas de prati-
quer envers luy, on luy permit de dire le
dernier adieu à ſes enfans, à ſa fille Eli-
ſabeth agée de 13 ans; & au Duc de Glo-
ceſter de 9. Il commenda à ſa fille d'aſ-
ſurer ſa mere, de ſon parfait ſouvenir,
& de ſa tendreſſe, & de luy dire de ſa part
qu'il luy avoit eſté toujours fidéle, n'a-
yant jamais rien fait contre l'amour
conjugal. Qu'il commandoit de ſa
part au Prince ſon frere, ſi Dieu le
faiſoit monter ſur le throne, de pardon-
ner à ſes ennemis, & de ne les pas re-
chercher *rigoureuſement*, & ſuivant
leurs

biens nez, comme ils étoient proportionez à une ſi bonne mere. Il exhorta la même fille de perſiſter conſtamment dans la religion où elle eſtoit née, qu'elle s'occupat à la lecture des livres de la Politique Eccleſiaſtique, compoſés par Hookerus, à celle des ſermons de l'Eveſque de Wincester, & à celle des controverſe de Guillaume Laud contre Fiſcher. Ce premier eſtoit archeveſque de Cantorberi, qui ayant eſté l'un de ſes principaux Miniſtres d'Eſtat, attira ſur luy le haine des Pariamentaires, qui luy firent trencher la teſte ainſi qu'à pluſieurs autres, l'an 1645 le 10 [illegible] Iean Fiſcher fut Eveſque de

roulu approuver ſon divorce avec Catherine d'Arragon, & faire le ſerment de Primatie. Le Pape Clement VII. le fit Cardinal, mais le Roy lui fit trencher la teſte dans la priſon, & ne permit pas qu'on luy donnât la nouvelle de ſa promotion. Pour revenir à noſtre ſujet, ce bon Roy & tendre Pere avertit ſon fils ce jeune Prince le Duc de Cloceſter, que les ſoldats de l'armée luy vouloient trencher la teſte, & peuſt-eſtre voudront ils, ajouſta-il, vous faire Roy, mais gardez vous bien de conſentir à un tel crime tant que vos freres aiſnez ſeront en vie. Ce petit Prince regardant fixement le Roy ſon Pere; *non ferai*, dit-il, *je ſouffriray pluſtoſt que l'on me tire à quatre chevaux.*

Le jour fatal eſtoit venu, lors que le Roy apres avoir fortifié ſon ame contre les frayeurs de la mort, par des actions de pieté, ſortit du Palais St. James qui eſtoit le lieu de ſa priſon, & traverſa le parc faiſant environ 500 pas à pied avec un viſage gay, comme s'il fût allé à la chaſſe. Il dit pluſieurs fois aux ſoldats & hallebardiers qui luy paroiſſoient aller trop lentement de haſter le pas, leur repreſentant, *qu'il* eſtoit maintenant à

r teſte, devant combattre po
ouronne du ciel, avec plus de
ction, qu'il n'avoit jamais co
s ſoldats à la charge pour un Dia
erreſtre. Eſtant mené dans la ſal
ut une heure durant en prieres, afin
ores avoir recommandé ſon ame à
& apres s'eſtre acquité de la grande
re de ſa conſcience, il luy reſtât qu
temps libre lors qu'il ſeroit aband
ſeul à ſes ſoldats, apres ce peu de
dans cette ſale, il ſortit par une des
des feneſtres, d'où l'on avoit fait un
taine galerie de bois dreſſée expres
aller ſur l'échaſſaut. Des bourreaux
quez ſe preſenterent d'abord à luy,
perçut le billot & la hache, tout
ces objets ne l'effrayerent pas à u
point, qu'il n'euſt plus de ſoin d
vans, qu'il n'avoit de la crainte,
l'apprehenſion de la mort pour luy
me, regardant ſon peuple, que les
pagnies de Cavalerie miſes en H
tout autour, & fort ſerrées, repouſſ
rudement, conſiderant qu'il ne po
il n'employa pas le diſ
peuple,

ent vous, Ie mon[illegible]
t à quelques-uns de me juger cou-
s'ils ne croyoient que j'avoue le pre-
ne dont l'on m'accuſe, par un prin-
onſcience auſſi repentant, que la pa-
ec laquelle je ſouffre cette peine eſt
J'appelle Dieu à témoin de mon in-
, devant le tribunal duquel je dois
: bien-toſt, que je n'ay jamais eu la
d'alterer les juſtes privileges du Par-
, & que je n'ay jamais mis d'armée
l, qu'apres que ces gens ici ſe ſont ar-
ntre moy, ce que l'on peut ſçavoir de
certaine, par l'ordre des temps tou-
:e qui s'eſt paſſé de part & d'autre &
[illegible] Edicts, lettres patentes,

... voyez l'Evesque de Lundres,
estoit auprès de luy) avec quelle cordia
j'embrasse mes ennemis qui trempent aujo
d'huy leurs mains dans mon sang, je le
pardonne de toute l'étendue de mon ame, e
je prie le Dieu de misericorde de tout mo
cœur, qu'il leur donne remission, repentir
qu'il leur pardonne ce crime. Je ne pu
pas m'empescher durant ce peu de temps q
mon ame anime encore ce corps qu'elle
bien tost quitter, d'avoir à cœur la paix d
mon Royaume, pour laquelle je ne puis pr
sentement vous donner de plus salutaires av
qu'en monstrant le chemin, duquel l'on s'
tout à fait éloigné, & par lequel on
sortir, vous autres

ait pour repouſſer des injures, ou pour
rer & conſerver un droit legitime. Que
reux ſuccez favoriſent ceux à l'avan-
eſquels la fortune de la guerre ſe de-
& les font ſortir des bornes de l'é-
cela n'empeſchera pas que les Royautez
établiront ne ſoient appellées avec
de grands brigandages. Ce qu'un pe-
ate reprocha autrefois à Alexandre le
.

reſte il n'y a point d'autre moyen de
mettre dans le droit chemin de la paix,
vous vous eſtes miſerablement écartez.
oint d'autre conſeil à vous donner-cro-
n, pour eſperer que vous puiſſiez détour-
colere de Dieu, qui menace nos teſtes

... peuple dans ſes droits & dans ſa parfaite & veritable, non pas en l'élevant ſur le throne, & luy donnant le ſceptre à manier, mais en conſervant & appuyant l'authorité des loix, & entretenant ce même peuple dans l'obeiſſance & dans ſon devoir. Quant à moy n'ayant jamais voulu conſentir en aucune maniere au bouleverſement que l'enorme puiſſance des gens de guerre ont voulu faire de ces choſes, je me vois conduit preſentement en ce lieu où je dois eſtre immolé & eſtre le martyr de mon peuple.

Ainſi ayant dechargé ſon cœur & prononcé cette harangue d'une maniere ſi douce & ſi pacifique, l'Eveſque de Londres le pria de dire

ndres, à qui il avoit confié l'interieur de ſon ame, rendroit témoignage de ſa conſcience, comme auſſi qu'il eſperoit que tous ceux qui avoient eſté témoins de ſa conduite & de ſa religion, entreprendroient de bon cœur ſa deffence ſur ce ſujet, parce que dit-il je meurs dans la foy, telle qu'on la preſche & profeſſe dans l'Egliſe d'Angleterre, telle que mon Pere d'heureuſe memoire m'a laiſſée, enfin regardant ler Officiers d'armée il acheva ſon diſcours par ces belles parolles, *me confiant en Dieu tres-Clement, & en la tres grande juſtice de ma cauſe. J'ay aſſurance & j'en treſſaillis de joye de ce que je va tout incontinent changer cette Couronne corruptible en une éternelle, & incorruptible, & que je paſſeray de ce Royaume terreſtre à un autre exempt à jamais d'ennuys, de troubles & de perſecution.* Enſuite faiſant une courte priere à Dieu ſe jettant à genoux & approchant du funeſte tronc, tout ainſi que ſi c'euſt eſté de ſon oratoire, il abbaiſſa ſa teſte, & tendit ſon col qui fut d'abord trenché d'un ſeul coup, par la main d'un infame bourreau maſqué. Ainſi Charles fut abbatu, ainſi l'Angleterre perdit ſa gloire, & fut privée de la belle ame qui l'animoit.

...ont au plus of-
...ant, de même que le ſable rougi de ſon ſang; ils vendirent auſſi ſes cheveux, les ſpectateurs les achetoient pour differens uſages, les uns comme des gages precieux d'un Prince qu'ils aimoient éperduement, d'autres afin que l'on euſt un remede en ces reſtes pour guerir des écrouelles, dont le Roys l'Angleterre, ſe diſans Roys de France, croyent avoir le Privilege; mais quelques ſcelerats les gardoient comme des trophées, & des depouilles de leur ennemy pour en faire parade & triomphe. Nous avons appris des perſonnes, qui en ont eſté témoins oculaires, que Cromwel, pour aſſouvir iuſques à la ſ...

le Medecin, & à quelques Chirurgiens de la campagne des plus paſſionez contre la Royauté, au lieu d'en prendre de ceux qui l'avoient ſervi, auſquels l'on avoit expreſſément enjoint (c'eſtoit tout autant que s'ils avoient receu un expres commandement de prononcer là-deſſus,) ils avoient dis-je ordre d'obſerver s'il n'avoit pas eſté ſujet au mal Epyleptique, autrement au haut mal, & s'il n'avoit pas eſté impuiſſant, d'où il pretendoient prendre un ſujet pour attirer ſur luy ou ſur ſes deſcendans de la honte & de l'infamie. Mais un Medecin venerable, reſpecté pour ſa probité, & pour ſon habileté, s'eſtant gliſſé dans le lieu où cette operation ſe faiſoit, empeſcha par ſa preſence, & par ſon authorité une ſi enorme fripponerie. Bien plus, le même fit ſon rapport, & aſſura qu'il ſembloit que le deſtin, luy deubt promettre une plus longue vie qu'au reſte des hommes, à raiſon du bon temperament de ſon corps. L'on reconnut par l'inſpection des parties, que l'eſprit & le corps faiſoient en luy une admirable harmonie, laquelle eſtoit comme la baſe & le tronc, ſur lequel tant de vertus Royales eſtoient an-

bien heureuſes de Paradis.

Ils s'efforcerent auſſi de noircir ſa memoire. Ils firent oſter ſa ſtatuë qui eſtoit ſur le portique de l'Egliſe Cathedrale de St. Paul, & celle qui eſtoit à la bourſe des marchands parmy celle de ſes predeceſſeurs, & firent mettre cette inſcription Latine en ſa place.

Exiit Tyrannus Regum ultimus. Le tyran le dernier Roy n'eſt plus là. Cet augure, & ce crime imputé ſont également faux. Ils employerent la plume venale du fils d'un miſerable écrivain qui de chetif pedan eſtoit devenu Secretaire, lequel avoit l'eſprit ſatyrique. & bouffon pour plaire

yans fouillé par tout dans ſes caſſet-
, valiſes & habits juſques aux en-
roits les plus cachez, afin que rien ne pa-
ruſt en public de ce qu'il avoit écrit.
Certainement ils ont privé toute la
Chriſtienté de pluſieurs illuſtres monu-
mens de pieté, de prudence, & de tou-
tes les autres vertus Royales.

Toutefois par un effet de la provi-
ce de Dieu, tout bon & tout puiſſant
pour faire crever de depit ces miſera-
bles. & pour ſervir d'un témoignage tres
authentique de ſes vertus, l'on a tiré
comme des tenebres un livre de medi-
tations ou ſoliloques qui eſt un ouvrage
poſthume, & qui a ſeulement paru a-
pres ſa mort; ſi l'on peſe au poids d'une
juſte balance la gravité de la matiere, la
la netteté du ſtyle, la force des raiſon-
nemens, & la ferveur & la pieté avec
lequel il eſt écrit, l'on avoüera en depit
de l'envie qu'il a merité de regner auſſi
bien parmy les gens de lettres par les bel-
les productions de ſon eſprit, que par
ſon droit hereditaire ſur ſes ſujets felons
& traiſtres, qui luy ont ravy par la mort
le domaine civil & ſa Couronne. S'il
reviennent jamais tant ſoit peu à eux, ils
luy accorderont le domaine des lettres.

cun.

La nouvelle de ſa mort, eſtant panduë par tous ſes Royaumes, l'on de femmes groſſes ſe bleſſer, des ho mes & des femmes tomber en paſm ſon & en delire. Il y en euſt même moururent ſubitement ayans le co ſerré par le mouvement du cyſtole; chaires des predicateurs retentiſſoi de regrets & de lamentations, les r mes perſonnes l'accompagnoient au c cueil par un deuil inutile, qui duran vie ne l'avoient pas trop aimé, à ca de leurs ſentimens contraires touch le regime Eccleſiaſtique, les petits fans même qui ne ſont guéres émus pareils accidens fondans en l'armes, pouvoient eſtre divertis de leurs triſ ſes & de leur douleur. Les hom de toute ſorte d'Eſtats, & preſque toutes ſectes le louërent à pleine b che, le comparans à Job, à David Salomon, pour ſa patience, ſa piet ſa ſageſſe. Je ne puis m'empeſcher *cette occaſion* de tendre les voiles, &

toute l'étenduë de mon eſprit
porter ſur l'Ocean de ſes vertus
que la briefveté que je me ſuis pro-
ſemble m'en detourner, je ne
eray pas de repreſenter ce ſoleil par
elques-uns de ſes rayons, quoy qu'en
etit nombre & aſſés obſcurs.

Ce Prince meritoit d'eſtre mis au
rang des meilleurs qui ayent veſcu dans
les ſiecles precedens. Il eſtoit avantagé
d'une force d'eſprit merveilleuſe, mais
encore plus de l'innocence & pureté de
ſes mœurs. Il eſtoit digne de l'Empire
par les ſuffrages de tout le monde, mê-
me de ſes plus grands ennemis quand
même, il ne s'en fuſt pas trouvé en poſ-
ſeſſion. Qui par l'aveu d'un chacun fit
admirer en luy ce chef d'œuvre de la na-
ture de l'homme, d'avoir toujours eſté
le même par tout, d'avoir ſceu garder
la même aſſiette, & conſtance pour
les mœurs & pour la vertu, & le même
calme ſur ſon viſage dans ſes plus grands
des adverſitez, ny plus ny moins que s'il
fût paſſé d'une zone à l'autre, de la To-
ride à la froide, ſans que le temperá-
ment de ſon ame ſe trouvât en rien alte-
ré. Il ſceut plaire à toute ſorte de gens
même en dépit d'eux, & par un agre-

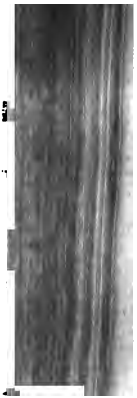

calomnies.

Ses ennemis ayans
qu'il n'avoit guére d'e
& experimenté en de
qu'il pouvoit aller d
dire ſurpaſſer, non ſeu
biles politiques, mais
blimes Theologiens;
crier comme un homm
ment volage, ſans fo
ſtant qu'une femme,
éprouvé qu'il eſtoit pl
alegre dans les combat
vanturier, intrepide d
inflexible pour les mer

à foy, qu'il a ſignée non ſeulement ec de l'ancre, non ſeulement dans les crits qu'ils a compoſez, en faveur de la Religion reformée & Apoſtolique, mais auſſi avec ſon propre ſang. Ceux qui l'avoient d'écrié pour ſanguinaire, & cruel eſtoient portez à cet exces de calomnie par les traits de S^t. Clement, qui empeſcha de les en punir. Les rebelles s'aſſuroient de trouver fort facilement la porte ouverte pour reſſentir les effets de cette même Clemence, mais la fortune qui les flatta, les ayant mis hors de la neceſſité d'y avoir recours, ils aimerent mieux priver ce Prince de cet avantage, de la pouvoir pratiquer envers eux; parce qu'il ne peurent pas s'abbaiſſer juſques là que d'en demander les effets à un Prince deſarmé.

Certainement les ſeuls deffauts qu'on luy peut reprocher ne furent pas ceux d'un Prince, en qui l'on peut trouver quelque choſe à redire, & qui ne fut tout à fait accomply, mais ſeulement les miſeres & les foibleſſes d'un ſiecle tres-corrompu, & de tout autre temps que de celuy auquel nous vivons. Ce furent une vertu hors de ſaiſon & nuiſi-

ble

loigne du faire, qu'il faloit moins d'eſtat de ſes ſentimens quoy que tres-juſtes & tres-ſolides dans les affaires les plus importantes, que de ceux des autres quoy que moins raiſonables, & moins ſolides que les ſiens, comme s'il euſt ajouſté quelque foy aux médiſances que ſes ennemis faiſoient de luy. S'il nous a donné un bel exemple en ſa vie, il nous en a laiſſé encore un plus grand & plus parfait en ſa mort, un Poëte Latin nous fournit cette penſée.

Incolumem odimus, ſublatum ex oculis quærimus invidi.

Ayant eſté ſi mal traité durant ſa vie,

eſtant renverſé; n'y ayant plus de forme de Gouvernement legitime dans le Royaume, ces traiſtres amateurs des nouveautez, en bonleverſerent tous les fondemens, foulerent & mepriſerent les loix. Ils donnerent un arreſt portant que Charles Stuart, (c'eſt ſa Majeſté qui regne à preſent) & le Duc d'Yorck, auroient les teſtes trenchées ſi on pouvoir les apprehender. L'on fit auſſi un Edit portant deffenſe ſur peine de mort, & d'eſtre reputé coupable du crime de leze Majeſté, de nommer Roy Charles Stuart, Prince des Galles, & comme ſi c'eſtoit trop peu, l'on deffendit de faire des prieres pour la perſonne de Charles II. ſous le nom de Prince ou de Roy d'Ecoſſe, ou de fils aiſné du Roy, ny pour le Duc d'Yorck, ny pour tout autre du ſang Royal, & cela ſous peine arbitraire.

Non contens de cela, renonçant à toute honeſteté, ils ne pardonnerent ni au ſexe ni à la qualité des perſonnes. Les enfans du Roy qui ſe trouverent en Angleterre, ſçavoir la Princeſſe Eliſabeth, & Henry Duc de Gloceſter, Prince d'un tres bon naturel, & d'un eſprit rare, receurent d'eux toute ſorte de mau-

vais

ſans rien faire, & ne ſçachant point de vacation. Ils la tirerent d'entre les mains d'un certain Comte, ou Elle eſtoit doucement entretenuë, & la mirent ſous la diſcipline ſevere; & rigoureuſe d'une autre perſonne, avec ordre quoy que cela ne fût aucunement neceſſaire, de ne la point traiter en fille de Roy: quelque temps apres ils la releguerent en l'Iſle de Wight, dans le chaſteau de Cherburg, ſous la garde d'un certain Mildham impertinent boufon, ennemi juré de la famille Royale, afin qu'eſtant déja, accablée de d'ouleur & de detreſſe pour raiſon de ſa longue pri-

ſtoit afin que les Roys n'euſſent point de-
ormais de maiſons propres pour habiter;
ue Dieu n'eût point de temples ſi ma-
nifiques, où il fût reveré & que la Repu-
liq, ne fuſt pas chargée d'entretenir des
aſtimens qui ne d'euſſent ſervir qu'à u-
ne vaine oſtentation. Ce fut avec peine
que le temple de St. Paul de Londres, le
emple de Salisberi, & la maiſon Royale
'Hoptanton, qui à raiſon de leur mag-
ificence n'avoient point leurs ſembla-
les dans toute l'Europe, échaperent
es mains de ces enragez deſtructeurs.

Ils établirent en ſuite un Conſeil de
L. ſous le faux titre de Gardiens & de

charitable, qui nous mon
ple d'une ſi belle mort en
comme Jeſus Chriſt noſ
& ſon premier Martyr St. E
ennemis, & en ſe reſigna
de conſtance & de ſoumiſſ
lonté du tout puiſſant qui e
Roys Regnant ſur le Roys.

Si le chaſtiment de cet en
ſe trouve differé pour douze
viron juſques au rétabliſſe
throne de ſon ſucceſſeur C
preſent Regnant, c'eſt que
penſe ordinairement ce del
gueur des ſupplices qu'il leur

marle, ſecondé en cela des plus gens de bien d'entre ſes ſujets; Apres qu'il euſt donné cours durant quelques temps, à la joye de ſes peuples & aux congratulations de toutes les puiſſances de l'Europe pour un ſi heureux rétabliſſement. La juſtice vouloit (autrement les races futures en euſſent murmuré & l'euſſent mis dans le blame,) que cet execrable crime & ce parricide criant commis en la perſonne de Roy ſon Pere, ne demurât pas impuny. Pluſieurs de ces ſcelerats eſtoient déja reſſerrez dans des priſons, d'autres eſtoient ſortis de l'Iſle, devenus errans & vagabons comme Cain, & dans la miſere dans des pays lointains. Quelque-uns mieux conſeillez eſperans leur pardon obeiſſans à l'Edict du Roy qui leur enjoignoit de comparoître, & de ſe juſtifier s'ils en avoient lieu, ſe vinrent remettre de leur bon gré pour cette fin.

Pour proceder juridiquement à leur condamnation ſuivant les loix du pays & de leurs anceſtres, ſans établir ny employer une voye extraordinaire, ſçavoir une chambre Souveraine de juſtice, pour laquelle les Anglois ont eu toujours beaucoup d'averſion, comme eſtant une choſe fort extraordinaire, &

bles& tres injuſtes Juges du feu Roy comparurent quant & quant devant un conſeil de XII. Juges legitimes, etablis du Roy ſuivant l'ancienne couſtume du Royaume

Les gens du Roy, s'entend les procureur, & Advocats Generaux, chargerent ces prevenus criminels de leze Majeſté d'avoir eu part à la conſpiration des Officiers de l'armée, compoſée de gens de ſac & de corde, de ſectaires & de fanatiques paſſionnez, d'avoir enlevé & tenu le Roy en captivité dans le tems que les deputez des deux chambres du Parlement traitoient de la paix, avec luy en l'Iſle de Wight, où il eſtoit pour

eux, comme s'il eut été leur
ble, & pour comble d'inſolen-
le felonie, d'avoir étably de leur
authorité, & ſans exemple une
aine chambre de juſtice, laquelle
tranſport diabolique, & par un
d'hardieſſe auroient condamné
cuté à mort nonobſtant la contra-
& au grand & extreme regret
ple, le Roy Charles I. du nom
ouverain, qui eſtoit au deſſus
x & qui n'avoit que Dieu au
de luy.
permit à ces prevenus de ré-
à leurs accuſations deüement
es par bons témoins là preſens

le 15 Octobre dans la place d'Eſtran pr
du Palais Withall. Harritzon le pl
criminel de tous y fut mené le matin
& preceda au ſupplice ſes compagnon
Ce traiſtre ſouffrit cette mort honte
ſe avec la fermeté & conſtance d'u
Soïcien; il avoit plaidé ſa cauſe luy m
me avec une effronterie & méchance
ſans exemple. Cette execrable victim
fut immolée aux Manes du Roy Charl
Mais elle ne ſuffiſoit pas, il en faloit d'a
tres pour expier un ſi enorme crime.

O Carole tuis jam victima mittitur umbr
Nec ſatis hoc fortuna putat, procul ab
ut iſta,

[redacted]

, ne luy restant point d'autre voye pour s'avancer, que l'heresie & la trahison ; il se mesla dans l'armée des rebelles ; où s'estant intrigué, & se faisant distinguer pour un homme determiné & resolu, fomentant dans son cœur, la rage & la fureur propre aux Anabaptistes dont il suivoit la secte, il y fut avancé & fait Colonel, & s'insinua ensuite de plus en plus dans l'amitié & familiarité de Cromwel, en secondant ses crimes. Mais comme cet homme formoit dans son esprit de vastes projets & couvoit une ambition demesurée, & qu'il estoit effectivement le plus farouche, & le plus redoutable dans l'estat populaire, il ne restoit pas de cacher une certaine jalousie & aversion secrete contre le tyran Cromwel, qui sous la qualité de Protecteur, estoit effectivement le Souverain. Ce qui luy donnoit mal au cœur de ce qu'il estoit monté plus haut que luy, & de ce que de son camarade il estoit devenu son maistre.

Carucé fut executé ensuite le 15 Octobre, & puny du même supplice. Son corps fut porté à sepulture la même nuit sans ceremonie & à petit bruit. L'on accorda cette grace aux parens qui

toit un miſerable Legiſ
point cohnu avant lés de
toit un homme perdu de
d'honneur, & qui ne dema
re parler de luy. Perré e
Miniſtre parmy les ſectai
toute ſorte de perſonages
toit du coſté des Presbyt
des Independans, ſuivant q
voient avoir le deſſus. Cet
de babil, ſonna pour ainſi di
qui devoit ſervir à tout au
premier toqueſin pour
vile, il avoit un talent par
animer la populace par ſes

même leçon, que fit Jean Funccius, de Nurenberg Miniſtre Lutherien, & prdicateur d'Albert de Brandenburg, premier Duc de Pruſſe, qui pour s'eſtre meſlé des affaires d'Eſtat, & intrigué en la Cour de ce Prince, tomba enſuite dans le dernier malheur, laiſſant la teſte ſur un échaffaut; comme c'eſtoit un homme tres-ſçavant & qui entr'autres ouvrages a mis au jour une curieuſe Chronologie, il prononça un beau & judicieux diſtique dans le temps qu'il alloit mettre ſa teſte ſur le billot fatal, advertiſſant ceux qui eſtoient dans les charges, de ne ſe meſler d'autre choſe que des choſes de leur obligation ſans s'embarraſſer du tracas des autres affaires.

Diſcemeo exemplo mandato munere fungi
Et fuge cui peſtem vitæ non ex officio.

Le 17 Octobre Clement Scot, Jones & Scroop, furent executez de la même maniere & ſur la même potence, ils témoignerent ſe ſoucier fort peu de ce genre de mort ignominieuſe. Clement avoit eſté autrefois marchand de Londres, eſtoit capable de toute ſorte de crimes pour ſon intereſt, de plus hom-

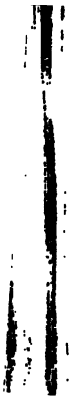

lage des [illegible]
baſſeſſe de cœur & l'infamie
aggrandi par ſes voleries & pa
nombre de ſes crimes, & eſtan
lonel, il fut aſſés adroit pour
dans l'amitié de Cromwel, & p
ſer une de ſes ſœurs, qui enric
lontiers ſes perens & alliez de
les de la Republique: or c
qui ſe trouva ſi proche de
par cette alliance, luy eſtoit a
greable par la conformité c
meur ſanguinaire, qui fut t
à pluſieurs perſonnes, & ca
ruine totale.

Scot avoit eſté avant que

bavardiſe criminéle, témoignant eſtre fort aiſe qu'on le crût, & publiât pour eſtre le principal autheur de la mort, pretendant de ſe ſignaler par là, à la poſterité. Outre celuy-ci qui eſtoit aſſurement le plus grand de tous, il avoit auſſi commis d'autres crimes enormes. Scroop fut le ſeul de ceux qui s'eſtoient remis volontairement qui fut puny de la même mort ſur un gibet. Soit que par un effet de ſa brutalité, & de ſon imprudence, il ſe rendit la fortune ſi contraire, ſoit par un effect de ſon malheur & qu'il ne peut point eviter ſon deſtin, il deffendit avec une telle arrogance & opiniaſtreté ſon crime, qu'il fut regardé de ſes Juges pluſtoſt comme criminel que comme ſuppliant.

Enſuite Hacker & Axtell, ſentirent appeſantir le bras de Dieu, & de la juſtice des hommes ſur leurs teſtes au Gibet de Tyburn, lieu deſtiné pour le ſupplice de la canaille. Hacker avoit eſté autrefois marchand à Londres, Axtell à Bedford. Les membres ſeparez du corps, furent portez ſur les portes de la ville pour ſervir de ſpectacle au peuple; & leurs teſtes fichées ſur des perches furent miſes aux endroits

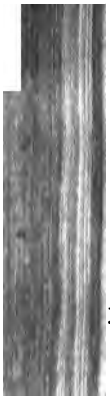

ſtres que la mort avoit garenti
ſtiment ſenſible & doulour
contre les vivans. Le même
prononcé contre Ireton,
Bradshaw & Pridé, déja dec
traiſtres avoient depouïllé le
Souveraineté qu'ils avoiét mé
uſurpée, & l'avoient fait m
un excez de leur perfidie, &
tens de ſi grands forfaits, per
leur mort dans leur crime,
faſte & d'orgueil, avoient choiſi
leur ſepulture parmy celle
dans la tres-magnifique Ch
Weſt-munſter, où eſt le ſupe

leur memoire le chaſtiment qui eſtoit dû à leurs corps s'ils euſſent eſté encore vivans.

Ayant fait mention de la fin de ces traiſtres, j'ay crû que le lecteur ſeroit bien aiſe d'eſtre informé de leur origine & de leur commancement, afin de faire quelque rapport des premieres actions de tels perſonages ſi decriez avec leurs dernieres. En voicy quelques remarques. Ireton qui eſtoit ſorti d'une famille mediocre fut gendre de Cromwel, & en cette qualité confident de ſa conduite la plus ſecréte, & par conſequent de la plus part de ſes crimes. Son beau Pere cachant ſes penſées & ſes deſſeins à tout le reſte des hommes, n'avoit pourtant rien de reſervé pour luy. L'on diſoit auſſi que ce gendre ne luy avoit pas ſeulement gardé le ſecret pour ſes crimes, mais que même il les luy avoit ſuggerez. Il fut eſtimé le plus diſert orateur de tous les autres Officiers de l'armée, effectivement il ſçavoit fort bien l'art d'haranguer & de parler en public, ſes diſcours paroiſſoient pluſtoſt ennuyeux qu'éloquens.

Pride eſtoit d'une ſi baſſe naiſſance

[redacted]
sa brutalité. Le Président Bodin
voit autrefois paru dans le barreau
me un Avocât du commun, s'
laissé corrompre pour de l'argent
parler de luy pour un crime, qui
de pour son enormité qu'à celuy
late, ayant fait arrester & con
à mort *son Souverain*, avec une
testable *hardiesse*. *Il aggrava l'ex*
son crime par ses railleries, & p
malices ayant perdu tout respect
la sacrée Majesté de son Roy, q
comparoître devant luy en la p
d'un criminel.

Pour Cromwel que le caprice
fortune éleva si haut, que la flate
est son esclave le mit au rang de
illustres & des plus heureux
rains, faisant allusion sur son nom
livier. L'on avoit mis ce disthyq
son portrait.

...eux qu'un
...ecures qui reſſentit du regne
d'Henry VIII. les deux revers de cette
Deeſſe aveugle & inconſtante. Un cer-
tain Jean Theodoric Clain, dans ſes
petits commentaires de l'Hiſtoire d'An-
gleterre m'apprand dans la vie de ce
Roy, que la fortune éleva un Crom-
wel qu'il dit eſtre de fort baſſe naiſſan-
ce, *obſcuro loco*, à la plus haute faveur,
& qu'il fut tiré de la lie du peuple, pour
remplir des plus belles charges de la
Cour, à qu'oi ſon adreſſe extraordinaire
ne contribua pas peu, il fut crée Comte
l'Eſſéx, & grand Chambellan. Cette
apricieuſe qui l'avoit ſi fort élevé
abbatit honteuſement

dée, s'adonnant à tout ſorte de pailardiſes. Ce qui le decria au dernier point ayant par ce moyen diſſipé, tous ſes biens qui n'eſtoient pas à la verité fort grands, il ſe changea de prodigue qu'il eſtoit en faux bigot, & ſe declara puritain, devint de grand diſcoureur un ſophiſte ſerieux, & ſe voyant accablé de pauvreté, cauſée par ſon luxe precedent, il s'eſleva comme un autre Catiline à la deſtruction de ſa Patrie.

Il faut pourtant avoüer qu'il avoit un certain entregent, & je ne ſçay quoy dans le temps même qu'il n'eſtoit qu'un

s'eſtudioit à faire par tout des amis, il avoit un genie tout particulier pour flatter ces eſprits emportez, & pour ne les point aigrir, paroiſſant devant eux avec ſa teſte chauve & une mine ſerieuſe & Hypocrite. Je doute s'il s'eſt jamais trouvé un homme ſous le ciel qui ſçût ſi bien contrefaire l'homme de probité, & qui fût plus ſcelerat & plus fourbe, & plus hardy à tout entreprendre & oſer. Pluſieurs Ecrivains du temps, gens politiques & ſpeculatifs, ont obſervé de quelle maniere, avec quelles ruſes, par quels mouvemens d'envie & de rage apres avoir renverſé le Parlement, & immolé ſon Roy à ſon ambition, il s'eſtoit fait le maiſtre, & le Souverain de cette belliqueuſe nation. S'il s'eſtoit élevé par les armes, ce fut par le moyen auſſi de ſa perfidie, de ſa diſſimulation, menſonges & pariures. Il avoit un grand rapport pour ſes mœurs, & pour ſa conduite aux plus anciens tyrans monſtres du genre humain, quoy qu'il ſemble avoir eſté encore plus méchant qu'eux. Il eſtoit ruſé & deffiant comme Tibere. Et il ne ſe glorifioit de rien tant que d'eſtre extremement diſſimulé.

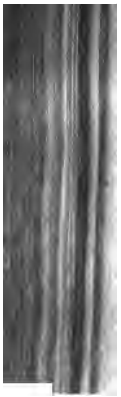

ge avoit quelque rapport
té à celle de Domitien;
avoit naturélement luy
propos pour cacher ſon
voir aucune pudeur.

Il faiſoit parade pourta
temps, de quelque mag
lement en apparence, &
& oſtentation, & pour co
que eſpece de gloire juſqu
rité, ſoit parce qu'il paro
de maſſaire, & qu'il voul
lât de luy en bonne part, e
ciſion de ſes crimes. A n'e
tir quelques-uns n'ont pas

ntement qu'un pauvre maiſtre
ole de village, faiſant quelque ſor-
pitié à raiſon de ſa miſere, il peut
eut leur faire des oraiſons lugu-
, des Elegies & des Epitaphes, pour-
u'elles ne ſortent point d'entre ſes
s, & ne faſſent ſouvenir les Juges
eſt encore au monde, & qu'il n'eſt
dans la derniere repentance de ſes
es précédens.
nnée 1660 finit par quelques autres
lices de ces parricides. Monſon
voit eſté ennobly, & le Chevalier
ry Mildmay qui avoit eſté garde
abinet des raretez du feu Roy, &

les traiſtres eſtant mort dans la
accablé de deſeſpoir, prevint pa
telle mort cette captivité perpe
Ainſi le ſupplice de quelques-un
s'eſtoient venus remettre d'eux m
quoy qu'ils fuſſent condamnez,
pas pareil à ceux des autres qui f
apprehendez. Ces gens-là ayans a
leur crime devant leurs Juges ſans
d'aucune juſtification, donnerent
leurs Juges de croire qu'ils avoien
ſeduits comme eſtans des idiots,
avoient eſté ſurpris par les ruſes,
ries ou menaces du Tyran Cron
Cette conſideration & indulgenc

remis deux même dans le pays, fut beaucoup plus heureux, que celuy de ceux qui avoient passé les mers, & qui s'estoient enfuys bien loin. Car le Chevalier George Dominge Resident à la Haye, aupres de Messeigneurs les Estats Generaux des Provinces Unies pour le Roy à present Regnant eut le vent que trois de ces parricides revenus d'Allemagne s'estoient refugiez à Delphes sçavoir Berchstede, Oché & Corbéet; qui ayans esté saisis par ordre de Nosdits Seigneurs les Estats, furent conduits en Angleterre, (les Roys ont les mains longues) ils furent executez, le 16 Avril au gibet de Tyburne comme les autres criminels de leze Majesté en premier chef. Ils firent parade estans conduits au supplice d'une pieté affectée, par un effet de vanité propre à des fanatiques comme ils estoient. Barchstede & Corbert, dans les derniers momens temporiserent tant qu'ils peurent, demanderent de l'eau de vie, & comme ils furent étranglez à demi, & qu'on leur eut ouvert l'estomac, rendirent leur ame noyée déja dans les vapeurs de cette liqueur.

Pour Oche il fut regardé d'un chacun

cun avec empreſſement, parce qu
croyoit fort hardy, en effet cet ho
intrepide dans les dangers, rapp
toutes les forces de ſon courage a
proches de la mort, la plus terrib
choſes terribles, il finit ſa vie en
determiné, & qui l'avoit tres ſo
affrontée; cette fermeté, & conſ
euſſent peu meriter quelque gloir
fut mort d'une autre maniere &
quelque loüable ſujet. Corbert
fait autrefois la profeſſion de peti
tricien ou de Juriſconſulte, plus
dans les points d'hereſie que dar
loix. Il avoit eſté du corps de ce
Parlement, où il paroiſſoit des plu
ſionnés donnant le branle à ſes colle
& faiſant ordinairement l'ouvertu
opinions les plus violentes. La ba
de ſon extraction a fait ignorer l
de ſa naiſſance. Son premier m
fut celuy de chandelier; s'eſtant er
enrollé dans les troupes Parlementa
ſes intrigues & ſa hardieſſe le
conſiderer des Commandans qui

cur connoître cet exécrable parricide
a la perſonne du Roy.

Barchiſende fut autrefois un chetif or-
faure de Londres, pour ſe tirer de
pauvreté où il eſtoit, il ſe fit remar-
quer par ſes emportemens & par ſon
zele à Cromwel; ceux qui connoiſ-
ſoient l'eſprit adroit & delié de ce Ty-
ran, furent étonnez du choix qu'il a-
voit fait de cet homme naturelle-
ment vain & frivole pour en faire un
Magiſtrat: Il fut fait Colonel ou Tribun,
enſuite Gouverneur de la Tour de
Londres. Son habil & ſes bavardiſes ne
empeſcherent pas de profiter des fa-
veurs de Cromwel, lequel demandoit
ſeulement des gens reſolus capables de
tout faire, & qui luy fuſſent entiérement
devouez. L'on euſt lieu d'obſerver que
la brutalité, & la ſoumiſſion de cet
homme fut plus utile, & plus agreable
à Cromwel, que la méchanceté plus
affinée de pluſieurs autres de ſes creatu-
res. Souvent ce Tyran affectoit de dé-
tourner ſa veüe des objets de ſa cruau-
té, & commanda ſouvent des crimes
dont il ne vouloit pas eſtre ſpectateur,
cependant comme il le faiſoit le confi-
dent de ſa fureur, & de ſes emporte-
mens,

mens, il eſtoit bien aiſe de ſe ſervir de luy pour le mettre en execution. Ce Buſiris inſtrument des cruautez de ce tyran n'avoit point de plus grande ſatisfaction, que celle d'enviſager avec la derniere inhumanité les tourmens, & la mort violente de tant de Gentilshommes, & autres gens de bien, immolez à la fureur & à l'ambition de ſon Maiſtre Cromwel. L'on voyoit autrefois ſa teſte ſur la porte de la Tour. Ce même lieu avoit eſté le theatre du plus grand nombre de ſes crimes, il le fut auſſi de ſa punition.

Quelques Officiers des armées du Roy dont il y en avoit un Irlandois nommé Riordan, par un effet de leur zele, de reſſentiment, & d'une juſte indignation qu'un de ces parricides dont le nom n'eſt pas venu à ma connoiſſance, veſcut en apparence en quelque ſorte de tranquillité, & de douceur (car ſans doute ſa conſcience eſtoit bourrelée nuit & jour pour ſon crime) ayans eu le vent qu'il s'eſtoit re-

qu'ils peurent durant
actions & ſes viſites o
jour de Dimanche l'un
vaux qu'ils montoien
de pas, & derriere
hors la porte de la vill
ta à la porte de la vill
ſcher qu'on ne la fern
crieroit au meurtre,
prit ſi bien ſon temps
Anglois fugitif alloit au
toit pas loin de cette p
l'on dit même qu'il s
ment pour foüiller dan
donner l'aumoſne, cet
ſena un grand coup de
& l'en perçant l'étendit
na au pied, rejoignit ſes
nons, & ſevaderent fort
ce qu'ils n'auroient ja
tes dans Genéve, où
tres-bien gardées.

Le Chevalier Henry
eſté deux ans priſonnie
rechef devant ſes Juges.
employé mille ruſes & ch
récherché toutes les ſut
& qu'il euſt en cela pa
vant qu'homme de bie

& par politique, que par principe d conſcience, il ne ſe fût pas trouvé au conclusions & deliberations ſur la mor du Roy, toutefois apres cette pitoyabl cataſtrophe du Roy, il s'eſtoit emplo yé de tout ſon pouvoir à changer l Gouvernement, & à abolir pour tou jours la Royauté en Angleterre.

Parce qu'il eſtoit toujours ou contrai re ou concurrent de ceux qui dominoi ent dans le temps que Cromwel eſtoi le Maiſtre; Se voyant negligé, il ſe reti ra à la compagne; & comme le fau Parlement comença derechef à s'accre diter, voulant paſſer pour un autre Bru

à inſtruire ſon procez depuis le 2
566, juſques au 14, auquel jour il
nduit ſur l'échaffaut dreſſé pro-
Tour, là où affectant je ne ſçay
aſſurance pompeuſe, il dit beau-
le choſes pareilles à celles que les
traiſtres avoient debitées en ſem-
occaſion touchant la ſuprême
rité du Parlement. Il parla auſſi
ɔup de l'union de jadis des Pres-
ens, ce qui avoit eſté le reſſort
igine de tant de crimes qui s'en
nt ſuivis, laquelle union faiſant
ſion d'eſtre plus habile hereſiar-
ue les autres, il avoit ſi ſouvent

auſſi bien que Vane il deffendit ſa c
ſe avec une grande modeſtie de v
ge & un ton de voix ſi humble,
ſi doux que par l'effet d'un plus h
reux deſtin, encor qu'il euſt eſté c
damné d'abord dans l'eſprit de ſes
ges & dans le barreau à perdre
teſte, & qu'il euſt merité ce ſup
ce, toutefois ayant reſſenti la
mence du Roy, il racheta ſa vie
une longue captivité, l'on ne doit
oublier, que le Parlement avoit
bruler le 8 May, par un arreſt ſol
nel par la main du bourreau, l'
ginal de cette malheureuſe allia

yant eſté le flambeau de la guerre civile par toute la Grand Bretagne, & Irlande, expia en quelque façon le crime de ces nations par ſes cendres.

Le lecteur ſera ſans doute étonné apres tout ce que nous avons raconté, & ceux qui viendront apres nous n'en ſeront pas moins ſurpris, qu'une telle canaille gens de la lie du peuple, dont les uns eſtoient de miſerables artiſans, les autres banqueroutiers, & infames pour leurs crimes, qui devoient eſtre le mepris & le rebut du monde, que ces gens-là dis-je ayent pû augmenter d'une ſi étrange façon, l'opprobre & l'infamie de la Republique, & qu'apres avoir bouleverſé l'Empire floriſſant d'Angleterre, ils ayent pû auſſi monter juſques au faiſte de la Souveraine puiſſance. Si nous voulons dire ce qui en eſt, nous dirons avec verité que c'eſtoient les depouilles & les trophées de l'hereſie, laquelle ayant eſté ſuſcitée & commencée par certains predicans qui eſtoient dans l'erreur, ayans eſté enſuite augmentée par les independans, & portée & ſemée de tous

envenim
ne put eſtre arreſtée que p
du ſang Royal, par le renverſement
veritable Parlement, & par la ruine
deſtruction de tous les gens de bien.

Nous reſervons ce qui nous reſte
ces diſcours Hiſtoriques, pour le re
de deux grandes conſpirations que Ch
les II. à preſent heureuſement Regn
a évitées par un effet de la protectio
ciel, l'une en l'an 1651 lors qu'il
traveſty d'Angleterre avec tant de
& de dangers apres le perte de la
le de Worceſter; & la derniere d
verte l'an 1678, 17 ans apres, d
par les menées & complots de qu
Eccleſiaſtiques Romains, nous
trouvez dans Londres dans ce
diſons tout ce qui eſt

ſé d'une juſte indignation
ſoit dans une loüable imp
prendre qu'elle a eſté la fi
tion de ces ſcelerats, c'eſt p
n'avons pas voulu differer
d'en parler ſous le regne ſ
lequel ils ont eſté executez.
allons pourtant voir encore
tion de leurs attentats, &c
nie contre le Roy Charles
regnant dans le diſcours
tion ſuivante.

PREMIERE CONSPIRATION

Contre le Roy CHARLES II.

A preſent regnant.

APRES LA PERTE DE LA bataille de Worceſter, le 3 Septembre de l'année 1651. Le Roy Charles II. à preſent regnant qui eſtoit lors en ſa 21 année, par un merveilleux effet de la providence de Dieu, échapa heureuſement des mains ſanguinaires d'Olivier Cromwel, Chef des rebelles, & le Tyran d'Angleterre, qui avoit pris à taſche d'exterminer ce jeune Monarque, avec tous ſes plus fidéles ſujets. Pour donner une plus claire intelligence à ce diſcours nous prendrons noſtre ſujet un peu de plus haut

les rebelles Parlementaires firent trencher la teſte comme nous avons déja dit l'an 1641, ainſi qu'à pluſieurs autres comme à Guillaume Laud Archeveſque, de Cantorbie Primat de toute l'Angleterre l'an 1645, de même noſtre Charles n'euſt pas un moindre regret de celle du Comte de Montroſe, Vicéroy d'Ecoſſe que le Parlement de ce Royaume, fit indignement mourir quelques années apres, ſçavoir l'an 1650. La deplorable cataſtrophe de ce Seigneur, à laquelle le Roy prit une ſi grande part merite que nous en parlions à fond.

Ce Comte s'eſtant perſuadé que les Ecoſſois tâcheroient de reparer la faute que leur armée avoit faite l'an 1647, d'avoir vendu & livré le feu Roy à la fureur des Anglois, & à la cruauté de Cromwel, entreprit de lever l'étendard & d'amaſſer des troupes & du monde en Ecoſſe, pour y rétablir ſa puiſſance & ſon authorité Royale. Mais les Ecoſſois bien loin de ſeconder ſes bons deſſeins par un emportement capricieux & mal reiglé, le firent cruélement mourir, quoy qu'il euſt en main la commiſſion du Roy ſon maiſtre,

rent les preludes de leurs dernieres
fortunes, quoy que l'iſſuë n'en fût
ſemblable, noſtre Charles en ayant e
heureuſement preſervé, nous pa
rons du deſaſtre de ce Comte de M
troſe, comme faiſant une partie de n
tre Hiſtoire, & eſtant le commar
ment de la furieuſe conſpiration
Cromwel, avec les rebelles Parlem
taires ſes creatures.

Ce traiſtre fit tout ſon poſſible
pres avoir gaigné la derniere bata
de Worceſter, pour ſe ſaiſir de ſa p
ſonne, & pour luy faire ſouffrir
pareille mort à celle de ſon Pere.

, en Danemarc, en Pologne,
lusieurs Princes d'Allemagne
e fin. Il laissa King l'un de ses
s en Suede, avec quelque peu
erie, & luy donna ordre de
uer au plustost, & de le venir
il envoya aussi un nommé O-
Hollande pour engager au ser-
Roy, les troupes du Prince
e, qui venoient d'estre licen-
Celuy-cy en usa mal & dissipa
it en débauches. Le Comte
que 400 soldats, & des armes
oo hommes que la Reine de
Christine luy avoit données,

le trajet en Ecoſſe, & prit terre dans la contrée de Caitneſſe ſe flattant ſans beaucoup de fondement du coſté des Ecoſſois, que ſa reputation, & le ſouvenir de ſes belles actions precedentes, luy attireroient quantité de ſoldats & Officiers, qui avoient autrefois ſervi ſous luy, dés qu'ils auroient le vent qu'il auroit levé l'étendard. Son eſperance fut vaine, la nation Ecoſſoiſe qui avoit ſouffert tant de pertes & eſſuyé tant de malheurs durant ces guerres ne fut point en volonté de le ſeconder; Elle avoit échapé trop de dangers, & avoit eſté extremement intimidée par les ſupplices de pluſieurs Seigneurs ſes Confederez. L'on ne parloit que de levées & de préparatifs dans le pays pour la guerre. Le Parlement d'Ecoſſe eſtoit aſſemblé même par ordre du Roy. L'on avoit déja levé 7 ou 8000 hommes ſous le commandament du Comte de Leſlei. Les gens du pays aimoient mieux une paix telle qu'elle procurée par les membres de leur Par-

at à un changement de fortune qu'ils
e pouvoient obtenir que par des trou-
les. Plusieurs même de ceux qui estoi-
nt tres-disposez à sacrifier leur biens
& leurs vies pour les interests du Roy,
ayan déja recherché la faveur du Par-
lement, & luy ayant promis reciproquement leur foy & leur obeissance, crurent n'y devoir point manquer ou s'en pouvoir dégager sans crime.

Nonobstant toutes ces considerations, le Comte de Montrose ne resta pas de passer outre, il prit le chasteau de Dumbath, s'assurant que le Comte de Strafford le viendroit joindre avec 2000 hommes, il s'avança pour se saisir d'un certain détroit où il se pourroit mieux mettre en deffense, mais Straughan un des Commendans des troupes qu'on venoit de lever par ordre du Parlement, fut envoyé avec 300 chevaux par son General Lesley, pour les aller reconnoître. Il ne fut pas fort difficile à ce Commandant de tailler en pieces en rase campagne des gens de pied, las & recrus & mal en ordre, ceux des Isles qui n'avoient esté dans les occasions jettent leurs armes & gaignent au pied. Les étrangers Allemanns firent qu

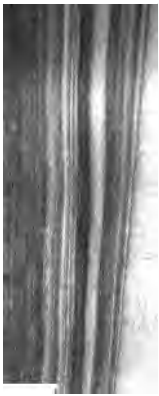

...ne, *Judica vind*
ne, capable à la verité
cœur aux plus endurcis,
cher de tremper leurs
ſang d'un homme qui ſo
juſte cauſe, & de les obl
les mêmes ſentimens que l
ger le ſang de leur Roy fi
répandu par les parricides
Le Comte s'enfuit n'ay
ſes ſerviteurs avec luy, ch
bit[illegible]ec un pauvre paiſan. A
caché trois ou quatre jours
la faim, il s'adreſſa à un
me nommé Aken, qui av
trefois dans l...

François Hay de Dalgetie, un
Hay de Naghton, Sibald Gray, S
wood & autres, auſquels l'on fit
te trencher la teſte. Une des filles
ry eſt la femme du Sr. Joſeph A
Ducros natif d'Agen, Envoyé
ordinaires du Duc d'Holſtein G
à Londres. Voicy de la maniere
infortuné Comte de Montroſe
General fut ttaité.

Les Parlementaires d'Ecoſſe
un triomphe de ſon deſaſtre. Le
reau euſt ordre de s'aller ſaiſir de
ſonne à un mil d'Edinbourg la C
du Royaume. Il le lia dans une
poſée ſur un charriot, le laiſſ
nuë ſe ſervant de ſon chapeau, &
té ſur le cheval qui traiſnoit ce
riot, le conduiſit en ce pitoyable
en la priſon de Tolbuth, deſtiné
les plus criminels. Ce ſpectacle
cha les larmes à une infinité de p
nes qui eſtoient témoins d'un ſi
ge changement de fortune. C'e
1 May de l'année 1650. Le lend
il fut conduit devant les Seigne
Parlement ou il fut accuſé d'avo
peſché que le Roy ne preſtât l'
à ſes ſerviteurs membres du Par

d'Ecoſſe, & aux autres de ſes ſujets qui luy donnoient de bons conſeils, & qui eſtoient bien intentionez pour ſon ſervice. Qu'il avoit emmené les Irlandois rebelles juſques au milieu du Royaume, quil avoit autrefois perſecuté & fait mourir quelques perſonnes du Parlement; qu'il avoit fait beaucoup de ravages & degaſts, dans les terres du Comte d'Argathel; Qu'il avoit mal-traité quelques Miniſtres la premiere fois qu'il eſtoit venu dans le Royaume, qu'il avoit fait entrer & avoit conduit dans le pays cette ſeconde fois des ſoldats étrangers, & cela autant que l'on pouvoit juger ſans commiſſion, qu'il avoit eſté contraire & oppoſé aux alliez, & s'eſtoit mal à propos & ſans ſujet dé tâché d'eux apres leur avoir donné ſa foy.

Ce furent les crimes dont on le chargea, mais luy ſçachant bien que ſes deffenſes ne luy ſerviroient de rien répondit en peu demots. Quant à l'invaſion, qu'il eſtoit ſuffiſamment muny d'u-

dre du Roy ; qu'il eſtoit eng
confederation, dont ils faiſoi
tion ,auſſi bien envers le R
vers le peuple. Il ſubit deux
interrogatoires devant le Parle
troiſiéme fois qu'il y fut cond
couta d'une maniere intrepide
faire paroître aucune conſter
ſentence de mort qui luy fut
cée par la bouche du Chancel
den, en termes choquans
mains, & conceus de la ſorte.

Demain Mardy 21 May 1650
étranglé & pendu durant trois h
un gibet haut de trente pieds avec
teau. Ta teſte ſera enſuite coupée
chaffaut & miſe au lieu le plus éle
ſus de la priſon de Tolbuth. L
quartiers de ton corps ſeront porte
portes des villes de Glaſcow,
Dundée & Abredonne. Le tro
corps ſera porté au lieu où l'on e
malfaiteurs à moins que tu ne ſo
de l'excommunication & cenſures
ſtiques que tu as encouruës.

La Nobleſſe de ſes anceſtr
belles alliances, ſes vertus he
la clemence dont il avoit uſé
envers ceux qu'il avoit vainc

ſous ſa puiſſance, les patentes du Roy, en vertu deſquelles, il avoit pris les armes, ne luy ſervirent de rien pour fleſchir leurs eſprits irritez. Il ne demanda point pardon aux hommes, mais faiſant paroître un tres grand courage, Il crut qu'il luy eſtoit auſſi honorable que ſa reſte fut poſée en l'endroit le plus élevé de la priſon de Tolbuth, que ſon portrait ſe trouvât place dans la chambre du Roy, ce qui eſtoit un témoignage de ſon eſtime, & de ſa faveur. Il ſouhaitoit d'avoir autant de membres qu'il y avoit de villes, & de bourgades dans le Royaume d'Ecoſſe, qui peuſſent ſervir à la poſterité d'autant de monumens de ſa fidelité envers le Roy ſon Maiſtre.

A n'en point mentir il ſupporta cette ignomine avec une grande reſignation & grandeur de courage, il reprit & fit de fort judicieux reproches aux Miniſtres qui eſtoient autour de luy, & s'acquit en ce dernier periode de ſa vie une telle eſtime du peuple, en invoquant avec une ferveur extraordinaire le ſecours du ciel, qu'il donna de la confuſion à ces *Miniſtres*, perſuada au peuple plus fortement

ment ſon innocence, & fit connoitre à un chacun ſa tres-grande pieté envers Dieu. Tous les ſpectateurs fondoient en l'armes, à la reſervé de la femme du Baron Lorne qui parut extravagante par ſon rire affecté, Dieu la punit peu d'années apres, Elle vit trencher la teſte à ſon beaupere Argatheil, au même lieu. Les autres trois ou quatre Colonels qui pouvoient rétablir les affaires du Roy en Ecoſſe, dont nous avons parlé cy-deſſus, furent envelopez dans le même malheur, ayans eu auſſi les teſtes trenchées.

Le Roy qui eſtoit alors en Hollande fut affligé au dernier point d'apprendre leur deſaſtre ; il envoya querir Murri, & luy fit connoitre l'extréme deplaiſir qu'il reſſentoit de ce qu'au milieu d'un traité par lequel il croyoit que les Ecoſſois eſtoient diſpoſez à la paix, neantmoins leur Parlement n'avoit pas laiſſé de tremper ſes mains dans le ſang de ſes meilleurs ſerviteurs, qu'il luy demandoit la raiſon d'un procedé ſi barbare, & de toute cette tragedie. Aprés avoir donné quelque tems carriere à ſa douleur, il jugea à propos d'arreſter ſon reſſentiment, n'ayant point

d'au-

d'autre eſperance de leur coſté pour pouvoir rétablir ſes affaires.

Murry l'Envoyé de Ecoſſois repondit qu'ils eſtoient toujours dans les mêmes ſentimens de témoigner leur zele & leur bonne volonté envers ſa Majeſté, qu'ils eſtoient ravis d'apprendre qu'il y eût eſperance de renoüer le traité de paix, que tous les obſtacles dont on luy parleroit d'abord ne devoient pas l'inquieter qu'il ne s'eſtoit rien paſſé en l'affaire du Comte de Montroſe dont ſa Majeſté d'eût avoir regret & qui fût contre la droite raiſon. Cette reponſe des Ecoſſois fut faite par la pluralité des voix, car il y en eut 32 contraires. Qu'au reſte il devoit ſe haſter de paſſer en Ecoſſe où ſa Majeſté les trouveroit tous preſts de le maintenir & deffendre de toute leur force & puiſſance contre ſes ennemis, quoy qu'ils euſſent intercepté de ſes lettres écrites à Montroſe qu'ils jugerent à propos de ſupprimer & de n'en point parler.

arſonne, ſe reſolut de paſſer en
ſſe. Il s'embarqua à Fleſſingues au
is de Juin 1650, & fut aſſés heu-
x pour eſtre garenti d'un orage,
pour échaper des embuſches de
ſques vaiſſeaux de guerre Anglois,
guettoient ſon paſſage, auſquels un
illard fort épais empeſcha de voir
vaiſſeau. Apres qu'il eut paſſé ter-
heureuſement en Ecoſſe à l'em-
cheure du Spée, qu'il euſt eſté re-
avec joye & applaudiſſement par
tes les villes où il paſſa pour al-
à Edinbourg, & qu'il eût eſté
uronne à Scone, dont la ceremonie
auſſi Auguſte nonobſtant la con-
ſture des temps, qu'elle eût ja-
is eſté dans les ſiecles précédens,
quels 46 Roys avoient eſté Cou-
nés devant luy au même lieu. Le
rquis Argathel, luy mit la Cou-
ne ſur la teſte avec grand applau-
ſement, & cris d'allegreſſe du peu-
, coups de canon, feux de joye,
ins magnifiques, & autres marques
ne rejouiſſance extraordinaire. Apres
-je ce Couronnement, l'on ne s'oc-
a enſuite qu'à faire avec empreſ-
ıent des levées de gens de guerre

par

par tout le pays. Il y eut quelque difficulté pour la diſtribution des charges, le Parlement y mit ordre, & ordonna auſſi que l'on feroit une exacte recherche des amis ou complices de ces parricides qui avoient fait mourir le feu Roy.

Le rendé-vous des troupes fut donné à Abredon, où l'étendard Royal fut levé. Le Roy fut de là à Sterling, où apres avoir fait une reveuë generale, il établit ſon Lieutenant General le Duc d'Hamilton, David Leſley Maréchal de Camp General, Midleton Colonel de toute la Cavalerie, & Maſſe General des troupes Angloiſes. Sa Majeſté campa enſuite quelque tems à Torwood, à 4 mil de Sterling, où il fit faire ſouvent l'exercice à ſes troupes, je ne m'eſtendray pas ſur toutes les particularitez de cette Campagne me contentant de ce qui en eſt le plus eſſentiel.

Cromwel de ſon coſté s'eſtant mis à la teſte de l'armée des rebelles d'Angleterre, ne s'endormit pas, il vint & s'approcha à grandes journées. Comme il n'eſtoit pas loin de Sterlinghe, & qu'il ſe diſpoſoit à joindre l'armée Ro-

[illegible] roy, qui
[illegible]ecoun, & à point nom-
[illegible]ume qui estoit le pre-
mier heritage de ses Ancestres le se-
cond que sa fortune marastre luy a-
voit refusé en ce dernier Royaume,
sçavoir celuy d'Angleterre, decam-
pa d'aupres d'un certain vivier pres de
Sterlinghe, où il s'estoit retrenché quel-
que temps, & prit sa marche vers An-
gleterre: Il fit passer par Lugwall au-
rement Carleol le dernier Juillet 1651
quatorze mille hommes tant Cavalerie
qu'Infanterie, dans toute la marche
qu'on faisoit crier, & commander par
un heraut d'armes sur les lieux les plus
[illegible]evez, & [illegible]omm[illegible]

Roy fut ſçuë des Parlementaires d'Angleterre, qu'il s'approchoit de Londres à grandes journées, & qu'il prenoit tous les chevaux qu'il trouvoit ſur ſa route pour monter ſon Infanterie, afin de faire plus grande diligence, la crainte augmentant le danger, ces rebelles furent dans une ſi grande conſternation, & furent ſaiſis d'une telle frayeur, que perdans courage, ils ne penſoient qu'à prendre la fuite, & accuſoient Cromwel de temerité & de precipitation, juſques à ce qu'il apprirent que le Roy avoit pris ſa marche du coſté de Worceſter, & qu'ils eurent receu de lettres de Cromwel, qui relevoit leurs courages abbatus, & les aſſuroit qu'il avoit mis bon ordre par tout, pour s'oppoſer aux deſſeins de Charles Stuart; qu'il eſperoit de venir bien toſt à bout & de tailler en pieces ſes troupes.

Le Roy ſe ſaiſit de cette ville de Worceſter, aſſiſe ſur le fleuve Sabrin, d'où il écrivit au Millord Maire de Londres & au pretendu Parlement, pour les inviter à prendre les armes afin de luy conſerver ſon droit, & d'aſſurer leur liberté, promettant le pardon & *oubly* de tout ce qui s'eſtoit fait au-

pa-

paravant, à la reſerve du ſeul parricide du feu Roy ſon Pere. Ces obſtinez firent bruler ſes lettres à la bourſe par la main du bourreau, & en firent bruler un exemplaire dans la plaine du meurier où l'on fit une reveuë de la bourgeoiſie de Londres, commandée de s'y trouver ſous les armes.

Sa Majeſté eſtant à Pichfoxd pres de Worceſter avec ſon armée, fit publier un Arriereban portant que tous hommes au deſſus de quatorze ans, & au deſſous de ſoixante, euſſent à prendre les armes, & à venir à ſon ſecours ſelon l'anciene loy du Royaume. Pluſieurs obeirent à ce commandement, entr'autres François Talbot fils aiſné du Comte de Salop, accompagné de ſoixante chevaux, Thomas Horniholde de 40. Jean Washburn de 40. Jean Packinton Gautier Bomitée, Raoul Clari & pluſieurs Chevaliers & autres Gentilshommes, & 2000 perſonnes du commun. Ce nombre ſuppléa à celuy dont l'armée eſtoit diminuée, ſoit par les deſertions, ſoit par les maladies & fatigues de cette marche haſtée & precipitée, & la mit ſur ſon premier pied de quatorze *mille hommes* tant Cavalerie qu'Infanterie.

Crom

ceiter du coſté du midy par, où le Sa
coule ſous un pont de pierre. Le Ge
Maſſé qui commandoit les Royal
Anglois, avoit rompu une des arc
& avoit fait mettre à la place une p
tre. Il eſtoit poſté dans ce village
ſin avec 250 chevaux, ſans faire auc
garde en ce paſſage du pont rompu
croyant hors de danger, ce fut pe
tant par là que les gens de Cromw
paſſerent par cette poutre ſur leurs
ſes ſans eſtre apperçus. Lors qu'ils
rent de l'autre coſté en nombre ſu
ſant, ils ſe ſaiſirent de l'Egliſe, q
deffendirent juſques à ce que pluſi
autres

[redacted] toutes leurs troupes [redacted] un certain terre nommé Burnel, à un mille de la ville, là où ſe voyans en nombre de 20000 hommes effectifs ils tirerent vers Worceſter pour inviter les Royaliſtes au combat.

La nuit d'apres Middleton Colonel General, de toute la Cavalerie, avec 1500 hommes tant Cavalerie, qu'Infanterie Ecoſſoiſe, s'avança pour attaquer les ennemis; un tailleur d'habits de la ville, eut le temps de les avertir, ce traiſtre fut enſuite découvert & payé de ſa trahiſon par un licol. Quoy que les ennemis fuſſent avertis, & en deffenſe, ce nonobſtant les Royaliſ-

tant montée au clocher de l'Egliſe Cathedrale de Worceſter, accompagnée de ſes principaux Officiers & Commandans pour reconnoitre les mouvemens de l'armée de Cromwel, s'apperceut qu'elle venoit droit à la ville. L'on crie d'abord aux armes, Elle même courut à la deffenſe du pont de Powick, pour empeſcher les ennemis de paſſer par le pont de bateaux dont nous avons déja parlé.

A peine le Roy eſtoit rentré dans la ville, que le Comte de Montgomery, qui deffendoit ce pont ayant eſté griefvement bleſſé, n'ayant plus de poudre à canon, apres que Kythe, qui commandoit auſſi en ce poſte eût eſté fait priſonnier, fut obligé de ſe retirer dans la ville. Pendant que ces choſes ſe paſſoient, ſa Majeſté s'en revint du coſté Oriental par l'autre endroit de la ville, dans le deſſein d'hazarder le combat & de charger les ennemis, ainſi accompagnée de grand nombre d'In-

les Ducs d'Hamilton de Bouckinkan, & du Chevalier Alexandre Forbes qui conduiſoit l'Infanterie.

D'abord ils gaignerent leur artillerie, ayans taillé en pieces les premiers rangs mais enſuite ſa Majeſté, quoy que par la vivacité de ſon eſprit Elle ait ſouvent penetré, & debrouillé les ſtratagémes & les ruſes de ſes ennemis, qu'Elle ait ſouvent affronté de tres-grands dangers avec un courage tout à fait Martial, & ſi élevé au deſſus du reſte des hommes, qu'il ait fait en perſonne avec une vigueur & promptitude merveilleuſe pluſieurs belles & heroïque actions, quoy qu'il eût executé dans cette occaſion tout ce qu'une vertu & une valeur extraordinaire peut produire de ſurprenant & d'inoüy, par l'aveu même des ennemis, ſe voyant tout à fait accablé par la multitude des combatans & des troupes fraiſches que Cromwel envoyoit inceſſamment, & en foule, il ne deſeſpera pas, mais pour ſe reſerver à une meilleure fortune il ne fit pas difficulté de quitter ce poſte, & de faire ſa retraite aſſés à temps dans la ville.

Un *charriot* chargé de munitions *de guerre dont* une roüe eſtoit rompuë

te la force & avec chaleur, les
tant à faire ferme & à combat
gens d'honneur, jusques à ce que
ger augmentant de plus en plus,
tit par la porte de la ville, & al
dre la Cavalerie commandée par l
ral Lesley, laquelle n'avoit pas be
souffert, & s'en alla vers le pon
mé Barbon, les priant avec gra
stance de reprendre courage pou
ger les ennemis, & pour souster
fanterie qui n'en pouvoit plus.

Plusieurs firent la sourde oreil
autres aimerent mieux aband
honteusement leurs armes, évit

quelque reſte de Cavalerie, ayant rechargé les ennemis à la porte du ſuburi, les arreſterent pour quelque tems juſqu'à ce que Fleetwod, du party ennemy entra par le Fauxbourg de St. Jean, du coſté occidental, & ayant paſſé la riviere s'avança juſques dans la ville, où il fit detacher les portes de Suburi, pouſſa ſi vigoureuſement le Comte, & ceux qui eſtoient avec luy, qu'il leur fit abandonner ce poſte.

De là ils avancerent juſques au fort du Roy, dans lequel le Colonel Drucmond eſtoit avec 1500 hommes, n'ayant pas voulu ſe rendre, ne croyans pas les choſes ſi deſeſperées, fut forcé par le nombre ſans recevoir quartier ny pas un de ſes gens. Dés ce moment les Parlementaires ayans la victoire de leur coſté tuerent, briſerent, pillerent, ſaccagerent & foudroyerent par leurs cris

qu'on les achevât. On voyoit les c
etendus ſur la place & le ſang ondc
par les ruës; tout étoit plein d'horreu
de carnage; les cadavres furent trois jc
ſur le quarreau. Ce ſpectacle hydeu
tant de ſang repandu, & de ſi horril
maſſacres augmentoit l'horreur du cr
de ces ſcelerats & rebelles. L'on c
toit 3500 hommes de tuez, le I
d'Hamilton, ayant eu la cuiſſe ca
mourut trois ou quatre jours apres. F
bet eut les deux cuiſſes percées de
en part. L'on contoit 5000 priſonni
ſoit des habitans ſoit des Ecoſſois,
my leſquels etoient le Comte de Rot

[illegible] ayant laiſſé le General Liſley, qui avoit deſſein de ramener en Ecoſſe par Neoport la Cavalerie preſque toute entiere, eſtant accompagné du Duc de Buckinghan, du Comte d'Arlsey de Lauderdale, des Barons Wilmot, Talbot & autres Seigneurs avec environ 50 chevaux, ſe retira par des chemins detournez, ſoit pour prendre un peu de ſommeil, & de repos lui pour faire perdre la piſte à ceux qui le pourſuivoient. En chemin faiſant le Comte d'Arlsey leur raconta comme depuis peu avant eſtre battu par le General Lilsburn, avant enſuite pris la

à 26 milles de Worceſter, *dans le*
té de Salop, ſur les confins de ce-
le Strafford, entre les chateaux de
ngy & de Brewod, en un lieu mon-
gneux & fort retiré. Un certain Gif-
rd qui en ſçavoit les chemins, laiſſant
ſa gauche Kidermunſter, les conduit
it du coſté de Sturbrige, eſtans arri-
vés en un lieu appellé Withladiez, qui eſ-
toit autrefois une Abbaye de filles Ber-
nardines, ou de l'ordre de Ciſteaux,
dans le bois éloigné d'un jeſt de pierre
de Boſcabelle, apres avoir heurté à la
porte dans l'obſcurité de la nuit, Pen-
derel leur ouvrit & receut toute cette
Compagnie, pendant que le Roy cou-
poit ſa chevelure, & la jettoit dans le
feu, & qu'il noircilloit ſes mains avec de
la ſuye, & qu'il prenoit de méchans
habits. L'on envoya querir deux autres
freres de Penderel, Richard qui demeu
roit en une maiſon voiſine dite Hob
bal, & Guillaume, qui avoit ſa peti
maiſon à Boſcabelle, auſquels ils app
rent leur infortune, & Darbey, le
montrant la perſonne du Roy,
le Roy qu'ils devoient à D
oient là

cré & de religieux dans le monde, de le garder, & de le preſerver de ce danger, ſans s'épargner en rien pour le mettre en lieu de ſeureté. Ces payſans promirent de bon cœur d'eſtre fidéles & de faire tout ce qu'ils pourroient. Richard emmena le Roy dans le bois prochain par la porte de derriere. Le Roy en ſortant donna ordre au Baron de Wilmot, de s'en aller ſur le chemin à Londres, là où il luy promit de l'aller joindre & d'aller deſcendre au logis du dragon vert ſur le Vinſtriet dans la grande ruë de la Tamiſe. Jean Penderel, s'offrit de lui ſervir de guide quelque temps, & de le mettre dans le droit chemin.

Apres que ces Seigneurs eurent pourveu du mieux qu'il leur fut poſſible à la ſeureté de la perſonne du Roy, ils penſerent à eux, & crurent qu'il leur ſeroit beaucoup plus ſeur de ſuivre le General Liſley, pourveu qu'ils le peuſſent joindre & qu'à cauſe de leur nombre il pourroient le deffendre aiſément des coureurs des ennemis qui s'eſcartoient de leur gros pour butiner & pour faire des priſonniers; qu'au reſte il n'eſtoit pas poſſible qu'aucun corps de Cavale-

rie de l'armée ennemie & victorieuſe pût avoir fait dans ſi peu de temps une ſi grande traite comme celle qu'ils venoient de faire, s'eſtans un peu avancez, ils ſauverent le Baron Leviſton Colonel de Cavalerie qui eſtoit ſur le point d'eſtre pris ou tué, mais la joye en fut courte; peu de temps apres, comme ils eurent avancé au de là de Neuport, ils firent rencontre des gens du General Lildburn, qui n'eurent pas trop de peine à les enfoncer & à les battre, eſtans fatiguez, & fort inegaux en nombre. Le Comte d'Arbey, y fut fait priſonnier, lequel ces traiſtres parricides firent mourir peu de temps apres, l'ayant condamné en leur conſeil de guerre. Lauderdale & pluſieurs autres qu'il ſeroit trop long de rapporter furent faits priſonniers de guerre. Ce Seigneur fut dans les miſeres de la priſon juſques au retabliſſement du Roy. Il eſt preſentement avec raiſon des plus avant dans la faveur, ayant eſté fait Duc & Viceroy d'Ecoſſe.

Cependant le Duc de Buckinghan, Leviſton, Talbot, & pluſieurs autres s'eſtans écartez qui çà qui là, ſe cache-

rent heureuſement la mer. Quant au General Leſley, apres qu'il eut paſſé Neuport, les ennemis l'environnerent & prirent, apres avoir mis ſes gens en deroute, entr'autres ils prirent le Comte de Clive, qui avoit joint Liſley, comme il s'enfuyoit, Wenthword Baron de Kenmot & Middeton. Les païſans par un effet de cruauté & de brutalité qui leur eſt comme naturéle, en tuerent & aſſomerent pluſieurs à coups de leviers, de fourches, de fleaux, & autres inſtrumens que la rage leur fourniſſoit, en revenche de l'humanité, & de la modeſtie dont ils avoient uſé auparavant paſſans chés eux ſans leur faire aucun tort. Ingratitude tout à fait deteſtable.

Maſſé General des troupes Angloiſes, de l'armée du Roy s'alla refugier chés la Comteſſe de Strafford, il avoit ſervi à Cloceſter ſous ſon mary, qui eſtoit le Pere de Grey; quinze jours apres il fut conduit en la Tour de Londres, où ayans long temps ſouffert dans la priſon un peu auparavant le temps deſtiné pour eſtre conduit devant les Juges, où il devoit ſubir un injuſte jugement, il fut aſſés heureux de pouvoir s'évader

de prison, ayant pris l'habit d'un miserable crocheteur.

Le Royaume d'Ecosse apres que sa noblesse eut esté ainsi défaite & dissipée, se vit obligé à presenter des palmes & des lauriers, & à subir le joug des Anglois victorieux, & si le Souverain arbitre de l'univers n'eut conservé la racine, d'où le droit & la famille Royale, devoit estre remise & relevée tout de nouveau, & si la même main du Duc d'Albemarle qu'on n'appelloit pour lors que le General Moncke, n'eût donné la guerison comme elle avoit fait la blessure ainsi que la lance d'Achille, ce Royaume eust esté abysmé de plus en plus dans les plus grands malheurs. Or parce que je sçay que toute l'Europe a esté informée confusément des dangers que le Roy (qui a toujours esté sous la protection tres-visible de Dieu) courut dans cette rencontre sans pourtant que les particularitez en soient connuës que de peu de personnes, & qu'il n'est point memoire que dans les siecles précédens il

premier Medecin de ſa Majeſté, l'a appris de ſa propre bouche.

Nous avons déja dit comme le Roy, s'eſtoit retiré dans le bois de Boſcabelle; à peine y eut il eſté une petite demi heure, que des ſoldats du Colonel Ashenhurſt entrerent dans la ferme ou monaſtere voiſin de Withladiez, fouillerent par tout, dans les chambres haut & bas, par tous les coins & recoins pour voir s'ils n'y pourroient point faire quelques priſonniers échapez du combat, la providence de Dieu voulut qu'ils ne ſortirent pas hors de la maiſon, parce qu'il avoit pleu ce jour là, & que les feuilles des arbres degoutoient, ainſi ce qui empeſcha ces gens là de venir en ce lieu ſervit à la conſervation du Roy. Eſtant reſté dans ces broſſailles, Richard Penderel vint chercher un juſtau-corps pour le deffendre de la pluye, ayant une faucille en la main comme s'il eut raccommodé quelque haye; Il alla prier la femme de l'un de ſes voiſins nommée Yatée ſa proche parente de luy donner ou preſter quelque choſe à manger, & du ſucre, quelques œufs & du beurre, le Roy fut un peu ſurpris de voir cette femme acauſe du babil qui eſt or-

dinaire au ſexe. *Pouvez vous luy*
ma bonne amie garder le ſecret, &
& ne point découvrir ceux qui ſont
mée du Roy. *Oui Seignear*, respondi
je mourrois pluſtoſt que de vous trahi
paroles l'ayant raſſuré, il mang
grand appetit de ces mets à la
ne.

Sur le ſoir bien tard, Richar
mena en ſa pauvre d'haubal, &
ſe prepara à un nouveau voyag
devoit faire cette nuit, le R
demanda s'il ne connoiſſoit pa
qu'un ſur le bord du fleuve Sa
qui il le peut fier; qui le cachât
que temps juſques à ce qu'il pi
ſer au pays de Walles, là où
roit des amis tres affidez, par l
ven deſquels il pourroit aller à
dres ou ſe cacher dans les mon
ou rochers. Avant appris qu'u
tain homme nommé Wolphius
la maiſon eſtoit à cinq mille
& à un mil de cette riviere
brin dans un hameau Madley
eſtoit fort homme de bien quo
Catholique, de la fidelité duq
l'aſſuroit, le Roy ſe mit en ch
ſur les neuf heures du ſoir avec R

pour y aller. A peine avoient-ils fait un mile qu'approchans d'un moulin d'eau par où ils devoient paſſer ſur un petit pont de bois, où il y avoit une porte qui faiſoit du bruit, le meunier ſortit, & d'un ton de voix foudroyant leur demanda ſans les appercevoir diſtinctement, où ils alloient à une heure ſi indeüe, leur cria d'arreſter, Penderell épouvanté de cette voix comme d'un coup de tonnere, quitta le pont & ſe jetta dans l'eau bruſquement, ſon Auguſte compagnon le ſuit, conduit par le bruit de ſon haut de chauſſes de Cuir, la nuit eſtant ſi obſcure qu'il ne le pouvoit pas voir à deux ou trois pas de luy. Ce gros meûnier ne courut pas long-temps aprés eux, ils n'eurent plus de fâcheuſe rencontre le reſte du chemin.

Ils arriverent à Madley, & dés que Penderell eut frapé à la porte & qu'il eut parlé, elle luy fut ouverte. il fut receu fort humainement par Wolphius, auquel ayans fait confidence de ce qu'ils ſouhaitoient, il cacha le Roy dans ſon grenier, parce que pendant le jour il y avoit preſque toujours des ſoldats chés luy. Ils envoyerent leur hoſte Wolphius pour *découvrir* s'il y auroit moyen de

paſſer la riviere, il leur fit rapport que des ſoldats gardoient non ſeulement les ponts, mais les bateaux & les bacs, & quainſi il ſeroit tres-difficile, meſme tres-dangereux de s'y hazarder. La nuit eſtant venuë cet Auguſte priſonnier volontaire deſcendit du grenier, la maiſtreſſe du logis luy frotta le viſage & les mains avec du jus de fureau, ou d'une certaine graine, & apres qu'il eut pris congé de ce dernier; il s'en retourna à pied avec Richard à Boſcabelle pour attendre une plus favorable occaſion de ſe ſauver.

Eſtant de retour avant le jour, il demeura caché dans le bois pendant que Richard alla voir s'il y auroit quelque ſoldat dans ſa maiſon, il n'y trouva qu'un ſeul homme, c'eſtoit le Colonel Carles, qui avoit combatu & arreſté quelque temps les troupes de Cromwel, en une des portes de Worceſter dont nous avons parlé dite de Suburi, qui eſtant du pays & des environs, eſtoit venu demander du pain à la derobée à cet ho-

reciproque, ils le font entrer au lo-
, le gravier qui s'eſtoit gliſſé dans ſes
aliers en marchant dans le ruiſſeau au-
res du moulin l'avoit incommodé, &
i fort écorché les pieds, qu'ils en eſtoi-
nt encore tout enſanglantez, la mai-
reſſe du logis les luy lava, c'eſtoit le
eul remede pour lors.

Le Roy & le Colonel Carlis, aprés
eur refection à la payſane, retournerent
ncontinent dans le bois, & ayans grimpé
u haut d'un chaiſne fort tortu y paſſerent
a journée. Le Roy eſtant accablé de
ommeil, Carlis le ſoutint entre ſes
ras & l'appuya ſur ſon ſein, ce qui fut
a plus grande faveur que ce fidele ſujet
ût recevoir de ſon Souverain, & qui
quelque rapport toute comparaiſon
niſe à part, à la même faveur que no-
tre ſauveur fit à ſon favory St. Jean en
ſon dernier ſouper, la nuit eſtant venuë
ls deſcendirent de leur arbre & rentre-
ent au logis ayans les dents bien lon-
ues. On leur monſtra une cache dont
es preſtres Catholiques ſe ſervoient,
ui parut ſi commode au Roy que
endant le temps qu'il reſta là, il ne
oulut pas ſe retirer autre part durant
e jour.

ce que le Baron Wilmot ſeroit de-
u & ce qu'il auroit fait. Il trouva,
e le Baron avoit déja changé de lieu
eſtoit allé à Bentley en la maiſon de
Colonel Lance, là où Jean Pende-
ell, ce bon payſan l'eſtant allé trouver,
& luy ayant appris l'intention du Roy,
le Baron luy promit & l'aſſura que la
nuit ſuivante environ XI. heures ou mi-
nuit il retourneroit à Moſley, qui eſ-
roit à cinq milles de Boſcabelle afin d'al-
ler au-devant de ſa Majeſté.

Lors que Jean fut de retour à Boſ-
belle, le Roy prit reſolution d'aller
Moſley, pour voir le Baron de Wilm
mais la fâcheuſe douleur du pied qu'il avoit
la en empeſchoit de marcher. M
ainſi donc ſur la jument du meſ
Humphrey, ſur laquelle on ne
trouva de ſelle que d'une torch
eſt une eſpece de ſelle pour les p
il fut adverti à Caſtle, & prit ſ
mon la route de Moſley, acco
des quatre freres Penderells, &
cois Yates. Eſtant arrivé en c
renvoya ces bons payſans char
merciemens, & de grandes
ſon eſtat enſuite fort larg

y eſtant arrivé à Moſle
Whitgray, il y trouva le B
not ; aprés un long entre
es leurs avantures & apres av
r refection, il fut caché d
rderobe fort retirée pour s'y
& y paſſer la nuit. Le lendemai
gray, eut le vent que des ſoldat
ent venir chés luy pour y faire
effectivement ils y vinrent, car
ſoupçonné d'eſtre Royaliſte ayar
fois porté les armes pour ſa
Whitgray aprés avoir caché le R
un lieu ſecret leur ouvrit d'abor
les portes ; avec une telle franc
avec le témoignage des voiſins
rent n'avoir veu entrer perſon
luy, & par d'autres raiſons il leur
da ſi bien le contraire, que ces ſo
l'inquieterent pas davantage,
lerent pas meſme juſqu'au d
ſa maiſon.

Le même jour des ſoldats fur
ter le monaſtre de Wihtladie
qu'un Enſeigne de l'armée du
avoit eſté pris, aſſuroit qu'il l'a
compagné avec les autres juſqu
lieu, qu'il l'avoit laiſſé là, & que
de ſon air & de ſon âge n'en

lur le champs il ne declaroit l'e
où estoit le Roy, mais luy proteſt
ne le connoissoit pas; il ne nia p
plusieurs personnes ne fussent v
là cette nuit, qui aprés avoir mang
ce qu'ils avoient pu trouver, s'es
retirez. Là-dessus s'estans tourne
l'Enseigne leur prisonnier le pr
pour un menteur, ils l'ajusterent à
de canne d'une étrange maniere.

La nuit d'aprés le Roy prit con
Whitgray, de sa femme & d'H
ton, il leur laissa une lettre de c
à prendre sur un marchand de Lo
en cas qu'estans découverts par le
lementaires, & accusez de luy

Roy à Briſtoll, où il eſperoit
ir paſſer la mer. Voicy comme
ette demoiſelle s'y prit. Elle ob-
a paſſeport d'un Colonel Parle-
ire pour elle & pour ſon valet
ller en la maiſon d'un Gentilhom-
ommé Norton, ſon beaufrere qui
oit pres de Briſtoll, Elle prit oc-
d'aller voir ſa ſœur femme de
n, preſte à accoucher, & ſe mit
mpagnie d'un Gentilhomme avec
me qui eſtoit ſa couſine, le Roy
t paſſer pour le valet de cette de-
lle Lance, & ils n'avoient que
chevaux pour eux quatre. Elle ne
oit pas avoir une plus ſouhaitable
agnie que celle de ſa couſine a-
n mary. Cette partie eſtoit fort
ireſſée.

Roy ſans marchander monté à
l, prend en croupe la demoiſelle
ſa maitreſſe pretenduë. Laſſeley
oit le nom de ce parent ſuit apres
auſſi ſa femme en croupe, le Ba-
le Wilmot, marcha le premier
un faucon ſur le point comme ſi
t par hazard qu'il eût rencontre
erſonnes, & qu'il ne les eût ja-
eües, faiſant ſon conte qu'ap-

pro-

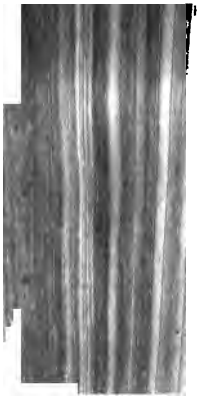

ious la garde du bon
La premiere ava
qui leur arriva fut à
de leur chevaux ſe t
pied, cet illuſtre va
val au Maréchal, a
à meſure qu'il cloüo
da ce qu'on diſoit
Maréchal répondit,
la victoire, que l'on
wel a gaignée ſur les
quelle quoy que la
pris ou tuez, toutefoi
pé; *ſans doute*, repart
allé par des chemins d

ant ſur ſon cheval & fit l'office de valet durant tout ce voyage.

Eſtans pres de Strafford, ils eurent deſſein de paſſer la riviere d'Avone à gay, mais comme ils furent aſſés pres du bord, ils apperceurent de l'autre coſté des chevaux qui paiſſoient dans des prairies, & des Cavaliers couchez là aupres. Ils conſulterent ce qu'ils feroient, le Roy fut d'avis de paſſer outre diſſimulant ſa crainte, mais Laſſeley qui avoit la memoire toute fraiſche des inſolences & des deplaiſirs que certaines gens de guerre luy avoient faits depuis peu, crut qu'ils feroient plus prudemment d'entrer dans le prochain village. Le Roy ſuivit ſon avis, comme ils traverſoient la place voicy qu'ils rencontrent les mêmes Cavaliers, qu'ils venoient d'éviter, leſquels ne leur firent nul deplaiſir, ils ſe ſaluerent reciproquement.

Le ſoir eſtant venu ils logerent en l'hoſtelerie de la Couronne à Cherchester, (les anciens appelloient cette ville, le chaſteau de Corinius,) le Roy fit le malade & ſe retira d'a-

là où la demoiſelle
parer un lict dans une
parée à ſon Auguſte
qu'il avoit des fievres
c'eſtoit le fils d'un
ſon Pere; Elle fit
tain medecin nommé
gius, de luy preparer
Comme il fut ſorti
le Medecin Gorgius,
nouvelles, *Que dis-on*
on de la bataille? Mais
luy répondoit par
Je me doute, dit-il, *que*
vi ces teſtes rondes, l'on
par ſobriquet des Parlements
m'en va ſçavoir pour qui

Le ſecond jour le Roy eſtant à l'office déjunant avec du pain & du fromage, entra en diſcours avec un certain valet, plaiſant drolle & fanfaron qui racontoit avoir eſté depuis peu de jours à la bataille de Worceſter, & debitoit plaiſamment beaucoup de choſes. Le Roy luy demanda s'il n'avoit pas veu le Roy? plus de vingt fois dit-il? *Mais quel homme eſt-ce?* Replique le Roy. Ce fanfaron regardant le Roy plus attentivement. *Il eſt plus grand que toy de quatre doits.* Enſuite quelque peu de temps apres comme il levoit ſon chapeau à la Dame du logis qui paſſoit par hazard par la ſale où l'on mangeoit, le ſomelier ayant regardé alors attentivement ſon viſage, & l'ayant conſideré fort exactement ſoupçona que c'eſtoit le Roy. L'ayant trouvé à l'écard il ſe jetta à ſes genoux le priant de luy dire ce qui en eſtoit, luy proteſtant qu'il luy ſeroit tres-fidele quand même il auroit mille vies à perdre. Le Roy luy recommandant le ſilence luy avoüa la verité.

Le nom de cet homme eſtoit Jean Pope, *qui* cinq ans auparavant avoit

por-

porté les armes ſous luy n'eſtant encore que Prince de Galles, en la partie occidentale du Royaume, ayant eſté licentié, il avoit ſervi differens maiſtres, & eſtoit entré au ſervice de ce Gentilhomme Norton, en qualité de ſomelier. Il rendit dés ce moment pluſieurs ſervices à ſa Majeſté, avec beaucoup de fidélité; & premierement il fut envoyé à Briſtoll, pour découvrir quelque vaiſſeau qui pût faire voile en France ou en Eſpagne, dans un mois ou environ, mais il n'en trouva pas; Comme il parloit au Roy de pluſieurs qui l'avoient ſervi dans les armées qui demuroient aux environs de là, en cas qu'il s'en voulût ſervir dans cette occaſion, il fit choix d'un ſeul, ce fut d'un nommé le Colonel Windham, du quel il pretendoit ſe ſervir croyant dans la détreſſe où il ſe trouvoit, que ſa fidélité eſtoit tout à fait à l'épreuve. Il demeuroit en une certaine ferme ou metairie appellée Trenta dans la contrée de Rocheſter dans le Comté de Kent.

Le Baron de Wilmot, eſtant venu ainſi qu'il avoit eſté arreſté en la maiſon de Norton, fut introduit durant la nuit par Pope pour parler au Roy, & apres avoir

avoir deliberé enſemble, il alla à Trenta, pour ſçavoir ſi Windham oſeroit loger le Roy chés luy & le cacher juſques à ce qu'il eût occaſion de paſſer la mer. Windham repondit ſans heſiter qu'il s'eſtimoit le plus heureux homme du monde, de ce que ſa Majeſté le choiſiſſoit entre tant de ſes braves & fidéles ſujets pour luy faire un ſi grand honneur, que de luy confier ſa ſacrée perſonne en une occaſion ſi importante; qu'il eſtoit preſt non ſeulement d'expoſer ſa vie, ſa famille & ſes biens, mais de les employer & de les ſacrifier gayement pour l'amour de ſon bon Roy. Il luy demanda permiſſion de faire part de ce ſecret non ſeulement à ſa mere, & à ſa femme, mais encore à quatre de ſes ſerviteurs de qui la fidelité luy eſtoit tres-connuë; le Baron de Wilmot, ne s'y oppoſa pas, & apres l'avoir averti que le Roy ſe trouveroit chés luy dans trois heures environ les dix heures du matin, il s'en retourna.

La nuit précédente la femme de Norton, eſtoit accouchée & ſe trouvoit

puis ſon depart, & qu'il avoit gra
ſoin de ſa preſence, & de ſon a
ce. Il lui commandoit ſi Elle a
cœur de conſerver la vie à ſon
de revenir à la maiſon lettre veuë
differer. Aprés avoir fait courir c
dans la maiſon, la demoiſelle La
vec ſon Auguſte valet, & le G
homme Lalleley (dont la femm
aupres de l'accouchée) prenent c
Henry Roger les conduiſit, c'eſt
qui avoit ſervi de guide au Bar
Wilmot, & qui l'avoit mené p
chemins détournez depuis la
de Winter, juſques à celle de
ton.

Le premier giſte qu'ils firent,

Ils firent entrer le Roy ſeparément, & le firent conduire par un de leurs gens qui en avoit le mot, mais pour la Demoiſelle Lance & Laſſeley, ils furent receus ouvertement comme de bons parens qui paſſoient là pour les viſiter, & qui devoient partir le lendemain pour continuer leur voyage. Ce fut en cet endroit que le Roy demura dix neuf jours pour tâcher de trouver à loiſir un vaiſſeau pour paſſer la mer, quoy qu'il eſſayât en vain pluſieurs moyens. Un jour entr'autres les payſans du lieu firent carilloner leurs cloches plus qu'à l'ordinaire, le Roy demandant la cauſe d'une telle rejouiſſance, l'on luy repondit que l'on avoit eu la nouvelle de la mort du Roy, que c'eſtoit le ſujet de leur feſte & de leur joye.

Comme ils reſvoient & deliberoient longtemps durant, ſur les expedients de pouvoir paſſer la mer, un certain marchand nommé Elden, qui avoit eſté Capitaine d'Infanterie dans les armées du feu Roy, & qui faiſoit alors négoce à Lime vint dans la penſée du Colonel Windham, qui crut que cet homme pourroit faire trouver un vaiſſeau, car il avoit autrefois procuré un ſe

reux paſſage au Baron de Barclay, lors qu'il eſtoit en peine. Windham, entreprit luy même de l'aller trouver pour ſçavoir de luy s'il pourroit faire paſſer la mer avec ſeureté à Wilmot, & à un autre Gentilhomme qui s'eſtoient échapez de la bataille de Worceſter. Elden acquieſça volontiers à ſa priere, & s'en alla ſur le champ pour cette fin à Charmuth, proche de Lime. Ayant abordé un pilote de ſa connoiſſance apres luy avoir demandé le ſecret, luy propoſa s'il ne ſeroit pas bien aiſé de gaigner une bonne piéce d'argent en entreprenant de paſſer en France un Gentilhomme, avec ſon valet. Cet homme écouta ſa propoſition & fit marché à 60 livres Sterlin dont il luy feroit ſon billet payables aprés qu'il auroit porté en France le Gentilhomme avec ſon valet. Il prit jour & heure pour les venir prendre dans ſon eſquif, afin de les

Peters, ſerviteur du Colonel Windham, (en qui l'on avoit auſſi confience) s'inſinuë chés une cabaretiere de Charmuth, & entr'autres diſcours luy dit confidemment qu'il ſervoit un Gentilhomme d'importance, qui aimoit éperduement une Demoiſelle orpheline, laquelle demeuroit dans le voiſinage, & l'aimoit reciproquement; que ſon tuteur empeſchoit ſon mariage, mais qu'il avoit deſſein de l'enlever cette nuit. Il luy demanda ſi elle ne voudroit pas bien les ſouffrir chés elle, & leur donner le couvert en tout bien & honneur, & luy preſenta quant & quant un petit preſent comme des arrhes d'une plus ample gratification & but là-deſſus à ſa ſanté. Cette femme gaignée par ce petit preſent & touchée de compaſſion pour cette jeune Demoiſelle, luy offrit volontiers ſon aſſiſtance.

La choſe eſtant ainſi arreſtée le Roy partit de Trenta, de chés Windham, vint à Charmuth, portant en croupe Juliane Conisbée, c'eſtoit une ſervante qu'il falut mettre de ce loüable complot, & qui contrefit la *Demoiſelle enlevée*, le Baron Wilmot

le Colonel Windham, & Henry Peters l'accompagnerent, ils rencontrerent Elden qui les fit entrer dans une de ſes maiſons hors de Charmuth, où il eſtoit venu ſous pretexte de voir un de ſes champs. Ce fut là où ſa Majeſté ſe fit connoître à luy, & pour gage de ſon affection, & de ſa reconnoiſſance pour l'avenir Elle luy fit quelque petite honeſteté. Elden retourna enſuite à Lime pour y faire venir inceſſamment le pilote, afin de l'engager à partir preciſément au temps determiné. Le Roy alla avec les autres à Charmuth en l'hoſtelerie. Peters alla attandre *leſquif*, mais apres qu'il eut attendu *juſques à la* pointe du jour, il revint tout triſte ſur ſes pas donnant avis qu'on n'avoit point emmené aucun eſquif.

Ce diſcours les ſurprit tous au dernier point; ils delibererent de nouveau ſur ce qu'ils auroient à faire; il n'y avoit point d'apparence de s'arreſter là plus long-temps, ſans eſtre expoſez à un grand danger d'eſtre découverts. Le Roy effectivement reſolut de n'y point demeurer un moment de temps, de ſorte qu'accompagné de Windham, por-

du coſté de Birdport, où il devoit attendre en une certaine hoſtelerie dont ils avoient convenu le retour du Baron Wilmot & de Peters. Celuy-cy devoit aller à Lime pour apprendre du marchand Elden, le ſujet du manquement du pilote, l'autre, ſçavoir le Baron, prit pretexte de reſter à l'hoſtelerie pour faire ferrer ſon cheval.

Quant à ce marchand Elden, qui ſe doutoit bien qu'ils auroient fait la moitié du chemin il fut étonné au dernier point du manquement de parole du pilote, il ne luy en vint pas d'autre raiſon dans la penſée, ſi ce n'eſt que cet homme ayant rencontré à Lime ce jour de marché quelqu'un de ſes amis, auroit beu avec eux plus qu'à l'ordinaire & que s'eſtant ſaoulé, il auroit oublié ce qu'il avoit promis, mais l'on ſceut depuis que ce pilote eſtant retourné à Charmuth chés luy pour prendre les proviſions qui luy eſtoient neceſſaires pour partir, ſa femme l'enferma dans la maiſon au verrouil, car ce même jour de marché l'on avoit publié un Edit, par lequel il eſtoit deffendu ſur peine de la vie de donner aucune aſſi-

mettant mille livres Sterlin, à celuy qui le découvriroit. Cette femme les s'allarma enſuite de ce, dont ſon mary luy avoit fait confidence qu'il vouloit paſſer un Gentilhomme; Elle craignoit qu'il ne fit naufrage ſur terre, ce qui l'obligea d'employer les prieres, les larmes, même la force pour l'empécher de ſortir, juſques à faire de grands cris, & des fracas qui pouvoient mettre en rumeur & allarmer le voiſinage.

Ce bon homme fut obligé de ceder aux emportemens de ſa femme, à ſe tenir coy dans la maiſon, & de *la laiſſer* la maitreſſe.

Le Colonel Windham alloit un peu au devant du Roy, pour reconnoître les chemins, entrant dans la village, il trouva qu'il eſtoit plein de ſoldats, que l'on faiſoit ce jour-là une reveüe & une levée de gens pour envoyer aux Iſles de Gerſay & Grenezay, ſous le Capitaine Haynes. Windham eſtoit d'avis que

du repos en l'attendant, car il eſtoit fort fatigué. Le Colonel fit accommoder une chambre, & appreſter à manger, ce qui eſtoit tres-difficile dans une telle cohuë d'hoſtes. Cependant le Roy mena ſes chevaux à l'écuerie & en prit grand ſoin, même s'entretint avec des ſoldats au milieu de la Cour, de la route qu'ils avoient tenuë.

Le valet d'écuerie regardant le Roy, entre les deux yeux, en prenant les brides des chevaux qu'il luy bailloit. *Hò te voilà*, s'écria-il, *ſois le bien venu, je te connois bien ! & ou m'as tu veu*, repart le Roy? *à Exeſter*, (le Roy effectivement y avoit reſté long-temps, au plus fort de la guerre,) *J'y ay demeuré*, continuoit-il, *deux ans dans une hoſtelerie, moy auſſi*, dit le Roy, *J'ay eſté au ſervice de Lord Peterl. Je ſuis bien aiſe de trouver ici mon pays, Tu as bien des affaires preſentement, & je vois bien qu'il n'y a pas moyen de boire enſemble. A mon retour de Londres nous cauſerons & parlerons de nos connoiſſances.* Ce valet, ſoit qu'il fut accablé pour ſervir les uns & les autres, ſoit que Dieu luy mit

Peu de temps aprés penda
Baron Wilmot, ayant pris l
ſortoit du bourg, il montere
val & s'en vinrent droit à Lo
rencontrerent pluſieurs perſo
leur chemin dont ils en rec
un qui avoit eſté Officier de l
du feu Roy. Ce qui les obli
détourner du grand chemi
prendre ſur leur gauche. Ap
marche long-temps, ils arri
l'entrée de la nuit à un peti
nommé Brodwinſor. Windl
le devant pour apprendre où
ent, le nom du lieu, & où
grand chemin de Londres. Il
tra par bonheur un hoſte qu
ſervi autre fois, & qui avoit
armes pour le Roy. Il luy tém
joye d'une telle rencontre &
il eſtoit nuit, il le pria de le lo
la compagnie qui venoit ap

s'y reduiſit fort à l'étroit. Ce ne fut pas la fin des embarras & des apprehenſions. Vers la minuit une femme qui ſuivoit ces ſoldats fut en travail d'enfant : les payſans vinrent & firent un bruit & tintamarre épouvantable entr'eux, pour ſçavoir ce qu'ils feroient de cette femme, & de ſon enfant pour les nourrir, juſques à ce que le jour eſtant venu, les ſoldats fatiguez & ennuyez de leurs bruits & de leurs differens les laiſſerent, & pourſuivirent leurs chemin. Ce pendant voyons les avantures qui leur arriverent au bourg de Charmuth.

Peu s'en falut que le temps, que le Baron Wilmot, employa à faire ferrer ſon cheval ne luy coûtât bien cher. Le Maréchal eſtant entré en diſcours avec le valet d'écuerie. *D'où viennent*, luy demanda-il, *ces Gentilshommes ? d'Exceſter*, dit le valet, *à ce qu'ils diſent ? & moy* dit le Maréchal, *je crois que les derniers fers de ces chevaux ont eſté mis du coſté du Nord*, & ayant fait reflexion à bien d'autres circonſtances, ſçavoir eſt que les ſelles n'avoient pas eſté oſtées, que ces Gentilshommes avoient paſſé la nuit ſans ſe coucher, que le valet eſtoit party de fort grand ma-

tin, ils conjecturerent d'abord qne c'eſtoient des Officiers, qui eſtoient échapez de la derniere bataille de Worceſter, & qui eſtoient venus juſques là par mille détours, & que peut eſtre le Roy ſeroit parmy eux. Tout cela joint au leurre d'une tres-grande recompenſe, obligea le valet d'écuerie d'aller au logis du Miniſtre du lieu nommé Weſtley, qui eſtoit paſſionné pour les parricides Parlementaires pour luy demander conſeil, de ce qu'il auroit à faire: mais cet homme faiſoit ſes prieres du matin, il ne voulut pas eſtre interrompu, & le valet ne voulut pas attendre ſi long temps, depeur de perdre les étrennes que cet hote luy devoit donner en partant, eſtant donc ſorti de chés le Miniſtre ſans luy avoir peu parler, il laiſſa aller le Gentilhome.

Le Marechal ayant publié cette avanture, & ſes ſoupçons voici cé petit Miniſtre qui vient en diligence, qui queſtionne, & interroge l'hoſte avec empreſſement. Quelle ſorte de gens il avoit logé cette nuit? d'où ils venoient? où ils alloient? ce qu'ils avoient fait ou dit pendant qu'ils eſtoient là, ſes ſoup-

ſes que l'hoſte luy fit, il alla trouver ſur le champ le juge de paix, où le Baillif du lieu qui logeoit là auprés nommé Butler, afin de l'obliger d'aſſembler promptement le peuple pour courir avec eſcorte apres ces Gentilshommes, afin de s'en ſaiſir. Ainſi que ce juge de paix marchandoit à le faire, un Capitaine nommé Maſſé qui ſe rencontra là aux environs, ayant amaſſé à la haſte quelques gens de cheval, le mieux qu'il luy fut poſſible en une rencontre ſi impreveuë, courut avec eux ſur le chemin de Londres juſques à Dorceſter; mais le Roy par une faveur ſpeciale du ciel eſtant déja bien loin, ce Capitaine revint ſur ſes pas comme au deſeſpoir d'avoir manqué ſon coup. Aprés cela l'on ne voyoit par tout que des ſoldats échauffez, & aſpres à chercher de tous coſtez, & à découvrir des caches, ils fouilloient dans les logis des perſonnes qu'ils ſoupçonoient dans tout le voiſinage, ſur tout du Chevalier Hugues Windham Oncle du Colonel Windham, qui eſtoit avec le Roy. Il n'y eut ny coin ny armoire ni coffre qu'ils ne viſitaſſent & vuidaſſent

& ils le la laiſſerent point a
par un excez de folie, & de
té, ils ne l'euſſent viſitée ſou
bits.

Mais retournons au Roy, a
ſerver exactement toutes ſes
ches. Après avoir long-temps
il ſe determina de revenir à
où il devoit trouver ſa premier
& que cependant le Baron W
accompagné de Peters s'en iroi
ſamment à Sarisberi pour co
Jean de Cowentri, (qui eſtoit le
né d'un ſecond lict d'un Ch
d'Angleterre) ſur les expediens
voir faire paſſer la mer au Roy
trouver quelqu'autre lieu pour le
pace que l'on avoit grand ſujet d

nommée Hide, qui ſe tenoit en un certain village dit Heall, à un mille de Sarisburi, afin qu'elle cherchât un lieu pour le cacher, & Robert Philippi, qui avoit eſté Colonel dans l'armée du feu Roy, fut envoyé à Southampton, pour trouver une barque en eſtat de partir.

Ce perſonage eſtant de retour, les aſſura qu'il avoit rencontré un vaiſſeau preſt, & fourny des proviſions neceſſaires pour s'embarquer ; mais il arriva par malheur que dans le temps que le Roy devoit aller ſe cacher dans la maiſon de cette bonne veuve, que cette même maiſon fut loûée par des Parlementaires pour y mettre du biſcuit & autres neceſſitez, & pour y loger des ſoldats qu'on envoyoit, ainſi que nous avons déja dit aux Iſles. N'ayans pu reuſſir de ce coſté-la, Philippi pria un un Colonel nommé Gunter, qu'il avoit rencontré par hazard de l'aider, & de ne pas s'épargner en une ſi belle occaſion. Nonobſtant l'obſtacle dont nous venons de parler, le Roy vint la nuit dans le logis de cette veuve, & y

perſonnes dont eſtoit le docteur Henchman, qui depuis a eſté Eveſques de Salisberi.

Aprés le ſouper il la tira à l'écart, & ſe fit connoître à Elle, & la pria de le cacher, quoy qu'elle l'eût reconnu d'abord, bien qu'elle ne l'eut veu qu'une ſeule fois depuis ſept ans & en paſſant. Elle luy conſeilla de faire ſemblant d'aller du coſté de Londres, dés la pointe du jour, & en prenant quelques detours, de revenir à point nommé, & de ſe preſenter a la porte de derriere le logis à une heure préciſe aprés midi, l'avertiſſant que ce jour il y avoit une foire à Salisburi, de ſorte qu'ayant permis ſous ce pretexte à tous ſes domeſtiques, & autres gens du logis d'y aller, elle le feroit entrer ſans que perſonne le vît, ainſi dit ainſi fait. Le Roy & le Colonel Philippi, aprés avoir pris congé de cette Dame monterent à cheval, & s'en allerent comme pour rendre viſite à Stonhengi, & revinrent ſur leurs

meubles les plus precieux durant la guerre.

Pendant que tout cecy ſe paſſoit, le Colonel Gunter trouva, & loüa une barque à Brighthelmſtell dans le Comté de Suſſex. Le Roy en ayant eu avis prepara tout ce qu'il luy faloit pour partir. Il dit adieu tout de bon à cette Dame, partit durant la nuit accompagné du Colonel Philippi, & vint en la maiſon d'un nommé Simoni pres de Portmuth, & le lendemain ſur le tard, il vint à l'hoſterie de Brighthelmſtell, là où Gunter Wilmot, Manſſel marchand & un pilote nommé Tetershall, s'aſſirent à table avec le Roy, & vis à vis de luy. En ſortant de table Tetershall, tira à part le marchand Manſſell, & le querela fort & ferme de ce qu'il l'avoit trompé, luy ayant ſuppoſé une autre perſonne pour le Roy, le marchand nia le fait, & le ſomma de tenir ſa promeſſe ſans ſe dedire; luy tout au contraire perſiſte & ſoutient que c'eſt le Roy qui eſtant mal veſtu paſſoit pour un valet, & prenoit la qualité d'un miſerable; qu'il le connoiſſoit fort bien depuis un certain temps que par ſon moyen

yen, c'eſtoit au marchand Manſſell qu'il parloit, cette même perſonne (voulant dire le Roy) avoit commandé qu'on laiſſât aller quelque barque chargée de Charbon qui venoit de Newcheſter, & que l'on avoit mal à propos arreſté à Duns; qu'au reſte luy qui eſtoit marchand ne devoit pas ignorer l'Edict qui avoit eſté donné contre ceux qui logeroient ou cacheroient le Roy; & la grande recompenſe promiſe à celuy qui le découvriroit.

Manſſell s'apparcevant que cet homme découvroit tout ce myſtere appella le Roy, pour parler avec luy, lequel connoiſſant le genie de ce pilote, que c'eſtoit un homme de bien & ſans malice luy fit de grandes promeſſes, & le Baron Wilmot luy donna ſur le champ une ſomme aſſés conſiderable pour leur traject. Aprés quoy le bon homme promettant de les ſervir fidélement, partit de la main pour

Hameau appellé Shoram, à quatre milles de là. Plusieurs de ces matelots estoient à Brighthelmstell ; le Maistre cria apres eux à heure indeuë pour les faire lever au plustost, afin d'aller promptement à la barque sous pretexte que les ancres estans detachées, elle flottoit & estoit en danger de s'échoüer contre des bancs de sable & des écueils. Qu'au reste il venoit incessamment & seroit à bord aussitost qu'eux. Il commanda à sa femme de luy acheter une bouteille d'eau de vie & d'en remplir une autre de vin d'Espagne, & de luy donner les autres provisions qu'elle portoit. Elle luy demanda : mais pourquoy pendant la nuit ? ne seroit-ce pas assés à tems demain matin ? & comme il la pressoit de plus en plus, & luy disoit de ne pas tarder un moment, cette pauvre femme dit. *C'est le Roy & je me doute que tu as entrepris de le passer, Dieu veuille que tu luy puisses rendre service pour sauver sa personne, pourveu que tu y reüssisses, je ne me soucie pas d'estre dans la derniere misere, & d'aller mandier mon pain avec mes pauvres petits*

tits enfans tant que je vivray. L'hoſte du lieu qui avoit hauſſé un peu le temps, comme l'on dit, s'adreſſa au Roy & luy ayant pris la main la luy baiſa. *Je ne ſçay pas*, dit-il, *qui vous eſtes, ni où vous allez, ni d'où vous venez? mais je prie Dieu qu'il vous conſerve ſi mon ſoupçon ne ſe trouve point faux, je ſeray Comte & ma femme Comteſſe.* Sans doute que ce Cabaretier vouloit faire alluſion à l'anciene qualité des Comtes, c'eſtoient les Seigneurs qui accompagnoient ordinairement les Empereurs, & qui eſtoient toujours à leurs coſtez.

Effectivement quelques uns eurent le vent que c'eſtoit le *Roy*, & le bruit en courut ſourdement dans le bourg, aprés qu'il fut party. L'heure du depart eſtans venuë, ils approcherent du rivage eſtans à cheval. Le pilote faiſant ſemblant d'avoir vendu le reſte de ſon Charbon à ces Meſſieurs, qu'il diſoit eſtre des marchands de

plus grande partie du jour à coſtoyer le rivage. Sur le ſoleil couchant le pilote dreſſoit ſes voiles comme s'il euſt voulu aller droit à l'Iſle de Wight. Mais le Baron Wilmot, en cette rencontre le principal perſonage, comme ſi ſon deſſein eût changé avec le vent apres avoir conteſté tout haut devant les matelots quelque temps, changea ſon marché pour ſe faire mener en France, & à la pointe du jour ils arriverent à Feſcamp, qui eſt un petit port de Normandie, & ſe trouverent en un rivage fort ſouhaité. Nous pouvons employer les termes de Virgile parlant d'Enée, & de ſes compagnons, qui apres avoir eſſuyé tant de traverſes & de tempeſtes aborderent enfin en Italie; Je n'en changeray que deux mots

Optato potiuntur Neuſtridis alveo
Securi pelagi atque ueni.
La Normandie, c'eſt la Neuſtrie des anciens.

Pendant le voyage, le pilote admiroit & s'étonnoit de ce que le Roy connoiſ-

noiſſoit mieux la route, & la mer que luy même. Je ne dois pas auſſi paſſer ſous ſilence ce qu'un matelot repondit aſſés plaiſamment quoy que veritablement ſans y penſer. Quelque fois le hazard s'ajuſte avec la verité. Le Roy eſtant aſſis auprés du pilote à fond de cale dans la chambrete, un autre homme entra & ſe mit auprés du luy ayant une pipe de tabac allumée à la bouche, dont la fumée le pouvoit incommoder; Ce que le pilote ſupportant impatiement, luy dit de ſortir de là avec ſon tabac, qui incommodoit ce Gentilhomme. Cet homme ſortit tout en grondant proferant ce proverbe Anglois. *Hé quoy? il eſt bien permis au chat de regarder le Roy.*

Sa Majeſté ayant mis pied à terre en France rendit graces à Dieu, d'abord tres-bon & tres puiſſant qui eſt le protecteur, & le conſervateur de toutes les teſtes Couronnées qui dominent ſur la terre, & ſur les eaux, & qui calme tres-doucement les flots & les vents. Il fit enſuite toutes le careſſes imaginables au bon homm Tetershall ſon pilote, & l'invita à v

nir prendre ſa refection en ſa compagnie, mais luy aprés avoir prié Dieu qu'il conſervât ſa Majeſté, & luy fût favorable à l'avenir, aima mieux retourner à ſon foyer, & revoir ſa pauvre famille quoy qu'avec danger. Il rentra dans ſa barque, & le vent s'eſtant changé tout d'un coup, il arriva la meſme nuit à Pool petit port d'Angleterre, & vendit là ſon charbon. Je connois un vieux Gentilhomme nommé le Bailleul, qui ſe dit de la race des preſidents au mortier du Parlement de Paris du même nom, à qui le Baron Wilmot, s'adreſſa en prenant terre pour ſe faire enſeigner une hoſtelerie. Il les y conduiſit, & exhorta l'hoſte qui eſtoit ſon locataire de bien traiter ces deux Gentilshommes Anglois. Il me diſoit avoir eſté bien fâché de n'avoir ſceu que c'eſtoit le Roy d'Angleterre, car il luy auroit fait rendre d'abord tous les honneurs, dont l'on auroit eſté capable. L'on ſe douta pourtant que ce ne fût quelque grand Prince, parce que le Baron Wilmot, le plus âgé le ſervit à table de-bout, & teſte nuë, & ne mangea qu'apres luy. Ils payerent ſans marchander

dér, & ſans vouloir prendre le ſurplu
des pieces, dor n'y ſouffrir que l'on ſe
vît deux fois les meſmes mets quo
qu'ils n'y euſſent pas touché la premie
fois.

Le Roy eſtant arrivé à Roüan, il en
voya querir quelques marchands entr
autres Samburn, Parker & l'Eſcot;
fit depuis ce dernier Chevalier, ils lu
firent faire des habits neufs & garderen
ſes vieux comme des reliques. Le do
cteur Earlius depuis Eveſque de Worc
ſter, qui avoit eſté long-temps l'un d
ſes chappelains qui ſe trouva lors
Roüan, luy vint rendre viſite, *il ne*
reconnoiſſoit pas d'abord, *ſoit* que ſo
viſage fût extraordinairement changé
ſoit que n'ayant pas ſa chevelure ord
naire, l'Auguſte Majeſté de ſon viſag
parut obſcurcie, ſoit que l'eſprit de
docteur eſtant ſaiſy d'étonement d'u
ſpectacle ſi impreveu, luy rendit ſa ve
comme offuſquée. A n'en point me
tir il chercha Charles, dans la perſonn
de Charles, juſques à ce qu'ayant co
ſideré de plus pres, & plus attentiv
ment les traits de ſon viſage, to
tranſporté de joye il ſe jetta aux g

noux de ſon Maiſtre, pour luy demander pardon de ſa ſurpriſe, & luy donna des marques de cette grande joye qu'il reſſentoit de le voir ſain & ſauf.

Le lendemain la Reine d'Angleterre ſa mere, & ſon Alteſſe Royale Monſieur le Duc d'Orleans, frere unique du Roy tres-Chreſtien, depuis ſon beau-frere, accompagné de grand nombre de de Seigneurs, de Dames & de nobleſſe ſortirent de Paris, où la nouvelle de ſon arrivée avoit eſté portée en poſte, & vinrent au devant de luy, il y fut receu avec un concours extraordinaire de peuple, & avec joye & applaudiſſement, ils l'embraſſerent de tout leur cœur, reconnoiſſant que Dieu l'avoit preſervé pour ſa gloire, & les delices de ſes ſujets, qu'en luy eſtoit toute l'eſperance & le ſoutien d'Angleterre. Tout le monde faiſoit des prieres tres-ferventes, afin que Dieu le maintint & conſervât toujours comme il venoit de faire. Ainſi il échapa des embuſches de ſes ennemis. C'eſt en luy & par luy que tous les

Anglois enſemble ont triomphé
leurs ennemis. Si le ciel n'eût v
pour la conſervation d'une teſt
precieuſe, toutes les puiſſances i
nales, eſtans bandées, & ayans
ſpiré cent & cent fois contre
il y eût ſuccombé infailliblen
Ce fut ſans doute un ouvrage
à fait merveilleux ſi jamais il y
eût de la main toute puiſſante
Dieu, de ce qu'il ne fut pas t
de perſonne, durant deux mois
fut en cette peine, parmy tant
petites gens de la lie du peu
tant de perſonnes de religion
traire, & enfin tant de femmes
qui le ſecret eſt tres-difficile à
der, le caquet eſtant naturel à
ſexe, parmy tant d'eſprits ti
des à qui la crainte du ſupplice
ils eſtoient menacez, faiſoit
reur, parmy tant de miſerables
tiennez, à qui le leurre d'un ſi gr

tures eſtoient tout autant
ſpirations contre luy. C
ſeules peuvent ſuffire p
fondre l'arrogance des rel
avec des termes enflez ,
poulez , faiſoient retentir
le nom de la providence.
ce qui peut faire connoître
les hommes du monde &
re comprendre par un tém
inconſteſtable , combien Dieu
& prend à cœur le ſalut & la co
tion de ceux qu'il a choiſis pou
ſes oincts.

Le déloyal Cromwel , ce
ſtable parricide fit cependant ſo
:rée triomphante dans Londres
l fit conduire par avance 500c
onniers, dont les uns furent
:z dans des priſons , les autres
oyez au nouveau monde, aux mi
: aux ſucreries.

Vous aurez pû remarquer
diſcours , les voyes que la bo
vine tint pour le garentir
ins ſanguinaires & parricides
traiſtre Cromwel , & de ſes fa

poſts les rebelles Parleme
reſſentira encor vint ſept
des effets tres - viſibles de
me protection.

LA DERNIERE CONSPIRATION d'ANGLETERRE,

Contre le Roy CHARLES II.

Découverte L'an

M. DC. LXXVIII.

L'ANGLETERRE DEPUIS le rétabliſſement de Charles II. à preſent regnant jouïſſoit d'un aſſés grand calme aprés avoir eſté agitée de tant d'orages ſous le Regne du Roy ſon Pere Charles I. de glorieuſe memoire. Sa perſonne avoit eſté vingt ſept ans hors du danger apparent, à conter depuis l'année M. DC. LI. qu'Elle ſe ſauva de la bataille de Worceſter, & que par un effect extraordinaire de la providence du Ciel, Elle fut garentie des mains de ſes ennemis; mais

dix ſept ans aprés, une conſpiration ſurprenante fut découverte, dans le temps que ce Royaume Inſulaire ſembloit eſtre au comble de ſes proſperitez, douze ans apres, Londres ſa Capitale, ayant eſté preſqu'à moitié brûlée, fut rebâtie & remiſe pour ſes édifices particuliers & publics dans un plus beau luſtre qu'elle n'avoit jamais eſté les ſiecles précédans; que les habitans ſe voyoient dans l'abondance, que le commerce eſtoit floriſſant; & que ſon Monarque, aprés s'eſtre veu au deſſous de la roüe de fortune eſtoit élevé au plus haut comble de gloire & de grandeur, eſtant en quelque façon reconnu pour l'Arbitre des differens & des pretenſions de tous les Souverains de la Chrêtienté.

Ce grand Roy venoit de cimenter & d'affermir de plus en plus ſon Auguſte Maiſon par l'Alliance reïterée avec celle de Naſſaw, Guillaume Henry Prince d'Orange, chef & Gouverneur hereditaire des Provinces Unies, ayant épouſé Marie d'Angleterre fille aiſnée de Jacques Duc d'Yorck frere unique de ſa Majeſté.

Dans ces temps où tout étoit calme,

nglois de nation âgé denviron LX ans,
: porta pour d'énonciateur d'une tres-
rande conſpiration, contre la perſonne
u Roy, & contre la Religion du Ro-
aume. Ce perſonage, à ce qu'on dit,
ſt fils d'un Miniſtre; prend la qualité
e Docteur en Theologie dans le Cler-
é de l'Egliſe Anglicane. L'on dit qu'a-
rés qu'il eut paſſé en ſa jeuneſſe quel-
ues années en luniverſitez d'Oxford, &
e Cambridge (où il avoit acquis quel-
ues degrez) s'eſtant preſenté par devant
on Eveſque Dioceſain de Londres, il
n receut l'impoſition des mains pour
ire les fonctions de Miniſtre, mais
omme il ſe vit ſans aucune Egliſe parti-
uliere, & par conſequent ſans revenu
ſſuré, ſoit que ce fût par un effet de ſa
auvaiſe fortune, ſoit que ſon Eveſque
'eût pas trouvé aſſez de ſolidité, & de
oderation en ſes diſcours pour luy con-
er la conduite des ames, il ſe depita,
c ſuivant l'exemple de pluſieurs pro-
itua, & trahyt ſa conſcience pour don-
er carriere à ſa paſſion & à ſon reſſen-
ment; il renonça à la religion de ſes
'eres (dans laquelle il avoit eſté aſſez
ien inſtruit pour en connoître la pure-
:) & pour comble de malheur & par

un excez d'aveuglement, il se renge dans la Compagnie de ces *Ecclesiastiques remüans*, qui semblent affecter d'avoir & de prendre seuls, fort mal à propos Jesus Christ pour leur Capitaine.

Cet homme s'estant rangé dans cette milice Ecclesiastique vécut quelque années à Rome, à Owate, & à St. Omer, où il habitent, ayans leurs quartiers dans ces lieux qu'ils nomment de seminaires. Estant parmy eux, il eut moyen de connoître à fond leur genie. Leurs entretiens les plus ordinaires estoient de rétablir la Religion Catholique Romaine en Angletere, d'y *aboli* la Protestante, & qu'apres avoir resvé aux moyens & expediens de le pouvoir executer, leurs projets furent si avancé que de vouloir bouleverser le Gouvernement: s'il n'y a eu que de simples discours de ces choses sans avoir dessein d'attenter à la sacrée personne du Roy (ainsi que ce denonciateur Oatez a tâché de pouver) c'est ce que nous devons esperer que Dieu protecteur des testes Couronnées découvrira tost ou tard.

tiens des perſonnes de qualité, & de quelques Miniſtres des Princes étrangers qui ſont à Londres, ſoit de ce que j'ay veu moy même.

Ce fut environ le 30 Aouſt de l'année 1678 que le délateur de qui nous venons de parler, parut à Withall, par l'entremiſe d'un Gentilhomme nommé Chriſtophe Litkby, declarant qu'il avoit une grande conſpiration à découvrir contre la perſonne du Roy. D'abord l'on parla diverſement de cette action; les uns diſoint que c'eſtoit un effet de ſon zele pour la ſacrée perſonne du Roy: les autres que ce n'eſtoient que des viſions & des chymeres forgées dans ſon cerveau: d'autres que c'eſtoient des mouvemens de dépit & de rage contre les peres de la Societé qu'il avoit quittée: contre les preſtres & autres Catholiques, (deſquels dans la miſere où il ſe trouvoit, il ne pouvoit obtenir aucun ſecours ou aſſiſtance conſiderable, ſur tout d'un certain Religieux Benedictin, qui demeuroit au Palais de Somerſet & qui diſtribuoit une partie des aumônes de la Reine, (ce moine fut un des premiers accuſez, & empriſonnés: qu'enfin il n'avoit tâché de faire ce

grand vacarme que pour ſe vanger de la dureté, & du peu de charité des preſtres, & des Jeſuites Anglois, qui le mépriſoient, le traîtoient de ridicule, d'extravagant, d'inconſtant, d'inquiet de turbulent, d'Apoſtat de leur Ordre Jeſuitique, & d'homme de neant: ne penſans à la verité pour lors qu'à luy ſeul, ſans conſiderer les ſuites, & que d'une petite étincelle il s'en allume ſouvent un grand feu.

Mais comme on ne doit rien negliger en une affaire de cette importance s'agiſſant de la vie d'un Roy, de la conſervation de laquelle depend celle des Etats, & que les peres de cette Société ſont dans un tres-méchant predicament preſque dans toutes les Cours des Princes de l'Europe, ſur tout en Angleterre, où l'on ſe ſouvient toujours de la conſpiration des poudres de Weſt-munſter, en laquelle on dit qu'ils eurent bonne part, ce Délateur Oates fut écoute & mis en lieu de ſureté, ſoit pour le mettre à couvert des inſultes, qui

reroit, ou prouveroit pertinemment ſes depoſitions. Il ne fut pas pourtant traité avec rigueur, mais honorablement & civilement ayant à ce qu'on diſoit, deux plats à chaque repas de la table du Roy, & avoit même la liberté d'en regaler ſouvent quelqu'un de ſes parens ou amis.

Enſuite de ſa depoſition, le Conſeil d'Eſtat s'aſſembla à Withall par ordre du Roy, & diſtribua LX. commiſſions pour arreſter les complices de cette conſpiration. Peu de temps apres on ſe ſaiſit de ſept perſonnes la plupart preſtres & Jeſuites. Les relations de ce temps-là en parlent en ces termes, ſçavoir, que ces gens naturélement affamez du bien d'autruy & alterés du ſang des teſtes Couronnées, vouloient attenter, à ce que l'on diſoit ſur la vie du Roy, dans l'eſperance d'eſtre beatifiez à Rome, comme le fut autrefois le Pere Henry Garnet, leur confrere avec les autres deux membres de la même ſocieté, pour avoir taché de faire ſauter la ſale de Weſt-munſter, avec le Roy Jacques de glorieuſe memoire, & tout ſon Parlement l'an 1605. Il y en eut beaucoup d'autres ſoupçonnez d'avoir eu part à cet attentat, &

l'on les chercha de maiſon en maiſon pour les mettre en lieu de ſureté.

Cela n'empeſcha pas que le Roy qui eſtoit de retour depuis deux jours de ſon chaſteau Royal de Winſor, (où il avoit fait un ſejour de cinq ou ſix ſemaines) ne partit le 11 Octobre, pour aller en ſon autre chaſteau de Nieumarket, avec ſa garde ordinaire de trois compagnies de chevaux legers & trois de dragons. Pendant que le Roy eſtoit à Nieumarcket, l'on fit courir le bruit qu'un ſoldat Irlandois avoit voulu faire un trou au mur du jeu de paulme, afin de décharger là ſon mouſquet ſur le Roy lors qu'il y joüeroit. Cela ſe diſoit mais il ne me parut point vray ſemblable ne s'eſtant pas auſſi trouvé veritable. Le même jour que ſa Majeſté partit pour Nieumarcket, la Ducheſſe d'Yorck, ſe mit en mer accompagnée de la Princeſſe Anne ſa belle fille, & de pluſieurs grandes Dames pour aller voir en Hollande la Princeſſe d'Orange, nouvellement Mariée ſon autre belle fille, trois Jachts furent commandez pour la porter avec ſa ſuite. Elle aprit la nouvelle de cette Conſpiration à la Haye, & pour n'avoir pas encore veu de pareilles affai-

res

res, ny l'Angleterre en émotion, Elle crut d'abord que les choſes n'iroient pas plus avant, que le denonciateur ſeroit rejetté comme impoſteur, ſans que l'on en eut fait d'autres perquiſitions : toutefois les faites ont eſté bien contraires à cette opinion, & à celles de pluſieurs autres.

Une Demoiſelle s'entretenant du coſté du Palais de la Savoye avec quelque perſonne ſur ces matieres, il luy échapa de dire qu'Oates le denonciateur eſtoit un fou, qui ne diſoit rien de ſolide ni de vray, & que toutes ſes dépoſitions ſe diſſiperoient d'elles mêmes, un de ceux qui l'entendirent, la fit arreſter ſur le chambre, mais moyennant 100 Sterlin, qu'elle conſigna, elle fut exempte de priſon, à condition de paroître devant les Juges toutefois & quantes qu'elle en ſeroit ſommée.

L'on crut à Londres de plus en plus que c'eſtoient der Jeſuites, les uns étrangers les autres originaires du pays qui en eſtoient les autheurs, & qu'elle devoit s'executer par le poiſon, ou par le fer, ſur quoy l'on arreſta le docteur *Fogarti Italien*, un ſamedi 24 Novembre,

bre; le Sr. Edouard Coelman, Secretaire de Madame la Ducheſſe d'Yorck; un preſtre qui ſervoit la chapelle de Sommerſet, & pluſieurs autres Jeſuites ou moines de même profeſſion, à l'examen deſquels l'on commença à travailler, comme à celuy de leurs papiers, dont l'on ſe ſaiſit, auſſi bien que de leurs perſonnes; le Chevalier Edmond Bury Godefroy, l'un des Juges pour le Civil, (c'eſt comme à Paris des Commiſſaires du quartier qui ont la commiſſion de Conſeillers du ſiege Preſidial de la Vicomté de Paris, vulgairement dits du Chaſtelet, du nom du lieu où ils rendent juſtice) fut employé à faire pluſieurs de ces captures, & à la ſaiſie de leurs papiers, il luy en coutta la vie comme nous dirons cy apres.

Le Conſeil depuis la découverte de cette noire action s'aſſembla deux fois par jour, & envoya par ordre du Roy, dans tout le Royaume pour deſarmer tous ceux qui faiſoient profeſſion de la

ja nommez, furent ceux-cy Grove, Pickering, Smith. Jemſon, Fewick & Iroland, tous Jeſuites, moines ou preſtres, de qui l'autheur des relations du temps nous fournit cette reflexion: *Qu'ils viennent & demeurent cachez, & traveſtis en Angleterre, moins pour la propagation de leur foy, que pour le libertinage*, & qui ne ſeroient pas ſi âpres à paſſer la mer, ſi à leur arrivée on les eunuquiſoit, & qu'on les privât des parties, dont ils ne ſe peuvent ſervir ſans crime.

Ce fut environ le 18 Octobre que l'on deſarma tous les Catholiques Romains du Royaume, ſans épargner même les étrangers, & les perſonnes que leur caractére, & leur qualité en devoient exempter; Ceux qui eurent ordre d'executer cet arreſt l'outrepaſſerent, & y procédérent avec trop de rigueur, enſorte que ces Conneſtables, autrement archers ou huiſſiers, n'épargnérent pas l'hoſtel du Maréchal du Royaume, il n'y en a qu'un jouïſſant de cette dignité, qui répond en quelque façon à celle de Conneſtable ou de chef de tous les gens de guerre en France, c'eſt le Milord Noward Duc de Nordfold, qui eſt Ca-

tholique, & qui a un frere Cardinal qui eſtoit Religieux de S. Dominique. Ce Seigneur eſtoit lors en une de ſes maiſons de campagne à quelques milles de Londres, qui fut ſi fort piqué de ce que ces ſortes de gens n'avoient pas eu le reſpect & la conſideration qu'ils devoient pour ſa perſonne & ſa dignité, qu'il en fit mettre quelques uns, à ce que l'on dit, pour quelques heures en priſon. Ils agirent avec une ſi ridicule exactitude qu'ils enlevérent de la maiſon d'un Catholique François nommé Groy maiſtre de danſe, de petits canons de laton avec leurs petits affuſts, qui n'eſtoient que pour faire joüer des enfans de condition, & les porterent devant les Seigneurs du Parlement, qui les traiterent d'impertinens, leur diſans qu'il ne s'agiſſoit pas de bagatelles ny de jeux d'enfans.

Le Conſeil du Roy nomma des Commiſſaires pour examiner les priſonniers, ſçavoir Monſeigneur l'Archeveſque de de Cantorberi auparavant doyen de

Duc de Lauderdale Viceroy d'Eco
Millord Anglice ; & comme l'
toit tres-perſuadé de la grande
& penetration de ces Seigneurs
ſont membres du Conſeil, les
même, qui par le lien de la religio
tereſſoient dans la cauſe des priſon
à ce qu'ils fuſſent reconnus inn
s'ils l'eſtoient, eurent bien de la j
choix que l'on fit de ces Seigneurs
cet examen : mais l'on n'y pr
qu'au retour du Roy de Nieuma
Le Provincial des Jeſuites du pa
eſtant venu à Londres avec un
confreres, eſtant accuſé avec lu
voir part à la conſpiration, on voi
ſaiſir de leurs perſonnes : mais cc
ils eſtoient tous deux malades
l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, où dai
maiſon voiſine, là où logeoit un
tie de ſon train, l'on promit de l
preſenter lors qu'il ſeroient guéri
même Ambaſſadeur fut trouver l
à Nieumarcket pour ſe plaindre de
que choſe qu'on imputoit à des
qu'il conſideroit extraordinaire
Tout le monde diſoit qu'il avoit
de s'éclaircir là-deſſus, attendu q
perſonne dont l'on avoit parlé

aucunement capable d'une action ſi noire & ſi deteſtable. Sa Majeſté le ſatisfit amplement.

Les bruits de cette conſpiration fourniſſoient matiere de parler à bien des gens de differentes manieres, & de faire des reflexions bien ſouvent Hetheroclites éloignées de la verité & de la vray-ſemblance, ſuivant que le caprice ou le zele indiſcret le ſuggeroient à pluſieurs. Cela obligea Madame la Ducheſſe d'Yorck de haſter ſon retour de la Haye; & de repaſſer la Mer, n'ayant eſté que 12 ou 15 jours en ſon voyage. La rigueur de la ſaiſon & le danger de la mer ne peurent l'empeſcher de ſe hazarder dans une telle conjoncture. Effectivement Elle fut en grand danger ayant eſſuyé une rude tempeſte, & couru riſque de faire naufrage. Son Jacht pourtant ne s'égara jamais & ſuivit toujours la veritable route, mais l'un des deux qui le ſuivoit, fut deux jours entiers hors de la vûë des autres & échoüa ſur des bancs de ſable, mais eſtant enſuite revenu heureuſement à flotter au retour de la marée, ils arriverent tous trois à bon port.

Le

Le Roy eſtant de retour de Nieumarcket, environ la fin d'Octobre, un meurtre fut commis qui ne contribua pas à la juſtification de ceux, qui avoient eſté arreſtez, pour eſtre ſoupçonnez de cette conſpiration. (Outre ceux dont nous avons parlé cy-deſſus, l'on en prit encore deux, nommez l'Anghorn & Peters.) Le Sieur Edmond Godefroy, l'un des Juges, qui avoit agi & fait arreſter ceux que le denonciateur Oates avoit acuſez, fut aſſaſſiné ſi ſecretement, que l'on en a ignoré long-temps les autheurs. Cet accident aigrit furieuſement les choſes. Voicy ce qui ſe diſoit au commancement, & de quelle maniere la cabale de la Conſpiration s'eſtoit defaite de luy, pour épouvanter les autres Juges, qui euſſent voulu faire leur devoir à l'examiner, comme il avoit fait, & à la découvrir au Roy & à ſon Conſeil.

Deux ſcelerats employez à cela l'avoient envoyé appeller au nom d'un Millord qui eſtoit l'un des Juges ou Commiſſaires deputez en cette cauſe. Il partit de ſa maiſon pour l'aller trouver, & comme il eſtoit fort aſſidu aux fonctions de ſa charge, & qu'il ne paroiſ-

ſoit

ſoit plus ny chés luy ny ailleurs, l'on eſtoit fort en peine de ce qu'il eſtoit devenu, vû même que le Millord, au nom duquel les deux aſſaſſins l'avoient appellé, n'en avoit aucune connoiſſance: mais l'on ſçut à la fin le mecredy au ſoir qu'on l'avoit aſſaſſiné, apres avoir diſparu depuis le ſamedy précédent, un peu avant midy: & l'on trouva ſon corps ſur le ſoir à 3 ou 4 milles de Londres au-deſſus de Meribone, étendu dans un foſſé, avec ſa propre épée paſſée au travers du corps.

Les partiſans des priſonniers, firent courir le bruit qu'il n'avoit pas eſté aſſaſſiné: mais que les remords de conſcience, qu'il avoit eus d'avoir pouſſé ſi vigoureuſement cette affaire, l'avoit porté à ſe tuer luy même. Toutefois c'eſtoit un genre de mort, qui n'avoit jamais eſté pratiqué en ce pays là parmy ceux qui ſont las de vivre, remarque l'autheur des relations, & s'il eût eſté du nombre de ces malheureux, il ne ſeroit pas ſorti de la ville, & deux ſols de corde luy en auroient fait raiſon dans ſon propre logis. L'on diſoit auſſi qu'il eſtoit d'une race ſujete à ce même deſaſtre, & que ſon Pere s'eſtoit avancé ſes jours de

la ſorte. Son frere pourtant ſoutint en plein Withall, & prouva le contraire devant des plus grands Seigneurs de la Cour. Voicy les autres circonſtances que l'on ajouſtoit à cette mort.

Qu'effectivement cet homme n'avoit pas eſté tué ſur ces lieux, l'endroit où ſon corps fut trouvé, eſtant un lieu de paſſage pour aller à deux ou trois maiſonnettes qui eſtoient là tout aupres, & qu'on ne l'auroit pas laiſſé ſi longtemps en ce lieu, depuis le Samedy juſqu'au mecredy ſans eſtre découvert; Que l'on avoit apperceu quelques rais des roües d'un caroſſe qui l'avoit apporté là, que l'eſpée qui eſtoit dans ſon corps n'eſtoit point rouïllée ny enſanglantée, & qu'ainſi le ſang de ce corps eſtoit figé lors qu'on l'avoit percé. Qu'à la verité l'on avoit trouvé du ſang aſſés prés du corps mais que l'on remarquoit que ce ſang avoit eſté tranſporté, ne paroiſſant pas répandu de la maniere qu'il ſort d'un corps bleſſé; que l'on avoit ouvert ſon corps & reconnu, que les entrailles eſtoient vuides & retreſſies, & qu'on l'avoit fait mourir de faim, d'autres ajouſtoient que l'on avoit trouvé des épingles & des aiguille fichées dans

ſe

ſes ongles, ce qui ſe diſoit fort vrayſemblablement pour animer le peuple contre les autheurs de la conſpiration; l'on ajouſtoit que l'on avoit trouvé un billet écrit avec un crayon ſur un méchant chiffon de papier attaché avec une épingle à ſa chemiſe ſur ſon eſtomac, lequel billet portoit, qu'il eſtoit entre les mains de ſes ennemis, qui luy faiſoient ſouffrir une cruelle mort, qu'il ne ſçavoit pas où il eſtoit, mais qu'il ſoupçonnoit d'eſtre dans Sommerſet. Voicy un ſonnet en François qui courut dans Londres ſur ce ſujet, & quoy qu'il ne ſoit pas auſſi poli que les Poëſies de Ronſard ou de Malherbe, il ne laiſſe pas de faire connoître quel eſtoit le ſentiment du public touchant cet aſſaſſinat.

Sur la mort du Sr. Edmond Godefroy.

SONNET.

Ces enfans du demon qui s'appellent Jeſuites,
Dont l'ame eſt teinte en tout d'infernale couleur,
Ont de tout temps tramé dans leur perfide cœur,
L'aſſaſſinat des Roys qui n'aiment pas leurs

[redacted]

Ces traiſtres aux Eſtats, ces eſprit
crites
Tramoient tout de nouveau contre l'O
Seigneur:
Mais Dieu, qui de nos Roys eſt le ſe
tecteur,
Nous a fait découvrir leurs horribles
ſuites.

En cent endroits l'on a découvert le
jet,
Les complices ſont pris & leur procez
Mais pour ne pas en tout manquer l
treprise,
Ils ont aſſaſſiné ſire Edmond-Godefroy
Car au bout de ſon nom ils ont re
Roy,
Pour ſatisfaire en part le chef de l
gliſe.

Le Parlement s'aſſembla le 1
vembre nouveau ſtile, le Roy y t
lict de juſtice, les deux chambres
aſſemblées, & fit un Edit pour le
rer & ſes peuples de la paſſion &
le qu'il avoit à maintenir la Re
Proteſtante, qu'il avoit ſucée avec
& à empeſcher que la Romaine
pied dans ſes Royaumes, ny de

vant ny aprés ſa mort, ny même juſques à la fin du monde. Il leur parla de cette maudite conſpiration découverte contre ſa perſonne, & des avances qu'il avoit faites pour la ſubſiſtance de ſes troupes, & autres choſes de cette nature; Millord Chancelier prit la parole (le Roy ayant ceſſé de parler, & s'eſtant retiré, il leur expliqua plus au long les intentions de ſa Majeſté. Nous avons dit comme les ennemis du Sieur Edmond Godefroy avoient fait courir le bruit qu'il s'eſtoit tué luy même: mais les gens commis à la viſite, de ſon corps, firent rapport qu'outre le coup d'eſpée qu'il avoit au travers de l'eſtomac, on avoit remarqué un endroit noir & livide autour du cou, & qu'il eſtoit impoſſible qu'il ſe fût ainſi traité luy même, & comme le Roy eſtoit aſſés perſuade que les complices de cette conſpiration eſtoient auſſi les autheurs de ce meurtre, il fit publier qu'il donneroit 500 livres Sterlin a celuy ou ceux qui le découvriroient, & grace avec la même

ans fait reflexion ſur la découverte
un ſi noir attentat braſſé contre ſa Ma-
ſté, la ſupplierent de vouloir ordon-
r un jour de jeune & de prieres pour
pplier la Majeſté divine, qu'il luy plût
nſerver ſa perſonne Royale contre les
nſpirations de ſes ennemis, & la
ambre baſſe en ſon particulier luy pre-
nta requeſte tendante à ce que tous les
atholiques Romains qui ſe trouvoient
our lors à Londres, fuſſent obligez de
retirer à 20 milles de cette ville, excep-
ceux que les loix & la bienſéance y
uffroient.

Le 4 Novembre nouveau ſtile un des
mplices de cet aſſaſſinat fit ſçavoir par
n billet à un des Millords Secretaires
Eſtat que ſi le Roy vouloit luy donner
grace & les 500 l. Sterlin dont il eſ-
it fait mention dans ſa proclamation,
reveleroit toute l'intrigüe. Il indiqua
ne maiſon à Coffé où l'on pourroit
y envoyer la réponſe. Le Roy luy
omit ſa grace & même les gardes qu'il
emandoit pour le mettre à couvert des
ſultes de ceux, de qui il devoit reve-
r le crime. Cet homme avoit nom
eldoé. Nous en parlerons encore
res, pour ne pas interrompre l'or-

Guethaule [illegible]
eſtoit Oates le grand [illegible]
y eut auſſi un docteur en med
reſté. Un nommé Morinville
Catholique (qui faiſoit depuis
ans la Gazette Françoiſe à Lon
qui paſſoit pour tres-honneſte
fut arreſté priſonnier pour avoi
duit & à contre-ſens un des Edit
L'on diſoit qu'il y avoit mis d
que le Roy faiſoit ſortir de Lon
éloignoit de dix mille les Cat
Romains pour raiſon de leur
au-lieu de mettre que c'eſtoit
de la conſpiration. D'autre
[illegible]t pour avoir mis de

ſoit pas preſentement claquer un peu ſon foüet dans ſes gazettes, dans la conjoncture preſente, il me dit qu'il vouloit aller fort bride en main, que c'eſtoit un pas dangereux, & me raconta l'avanture de cette Demoiſelle dont nous avons déja parlé, qui fut obligée de conſigner les 100 Sterlin. L'on parloit diverſement du chaſtiment que l'on luy preparoit, & je me ſuis laiſſé dire que le bruit eſtoit qu'il ſeroit fuſtigé par les carrefours de Londres, qu'il auroit les deux oreilles coupées, qu'il ſeroit en priſon perpetuéle. Mais il eſt pourtant ſorty de priſon ſans eſtre tombé dans tous ces deſaſtres. Il eſt vray que la gazette luy a eſté interdite.

Le 9 Novembre entre ſept & huit heures du matin, en m'habillant & deviſant avec un de mes camarades, nous entendiſmez heurter fort rudement à la porte de noſtre logis, & un moment apres, il s'y fit une grande cohuë, faite par dix ou douze ſoldats conduits par un ſergent, qui avec les croſſes de leurs mouſquets, briſoient la porte de la chambre de noſtre hoſte, lequel eſtoit encore au lit, pour le prendre & l'emmener. Nous fusmes fort ſurpris & rejoüis

de le voir revenir l'apres di
ou 4 heures, aprés avoir eſté
ſixiéme en plein Parlement
confronté à Oates le gran
teur, qui dit qu'il ne le con
mais qu'il ſçavoit qu'il avoit
avoit eſté fort ſcandaliſé) q
ſité de Paris eſtoit meilleur
des gens plus ſçavans que cell
Cet honneſte homme avoit
à Paris, & il eſtoit Irlando
donna lieu de croire qu'il av
tholique, & qu'il l'eſtoit e
l'ame.

Oates accuſa un autre Ang
preſtre Catholique, juſques
s'eſtoit autrefois confeſſé à lu
que cet homme alleguât qu'
marié dans ſon quartier de l
puis 15 ou 16 ans, & qu'il
que 32 ou 33 ans, & que p
pouvoit pas avoir eſté preſt
de 16 ou 17 ans; Il fut l'un
d'entre ſix qui avoient e
ce jour-là devant le Parlem
furent retenus, les autres q
eſtoit mon hôte furent re
eſtoit fort dangereux d'e

& ſur tout d'avoir des malveil-
qui euſſent quelque accez aupres
luy.

L'on publia quantité de libelles en
nglois contre les perfidies & trahy-
ns des Eccleſiaſtiques Romains. J'en
un en Latin & en Anglois, qui con-
noit pluſieurs articles de la morale du
ſuite Scobar, dont l'on a tant parlé
n France; & des cruautez que les Pa-
es & autres du Clergé Romain avoient
exercées contre les Proteſtans, dans la
pernicieuſe maxime que l'on ne leur
doit pas garder la foy, & que les ſujets
& vaſſaux ne doivent pas obeïr aux
puiſſances heretiques.

On ne parloit que d'empriſonnemens
& des inſultes que l'on faiſoit à des per-
ſonnes. L'on a vû jetter de la boüe au
viſage & ſur les habits des perſonnes re-
connuës pour Catholiques, à la verité
par la canaille. La bourgeoiſie eſtoit
tous les jours ſous les armes, ce qui pa-
roiſſoit affreux & ſurprenant. Environ
ce temps-là, un preſtre fut ſurpris ſor-
tant de dire la meſſe. L'on ne luy don-
na pas le loiſir de ſe deshabiller entiere-
ment; il fut emmené reveſtu encore
[illegible] aube le manteau par deſſus, &

les ſoldats qui l'emmenoient portoient à découvert les ornemens de la meſſe.

L'onziéme Novembre, le dénonciateur Oates comparut dans l'Aſſemblée du Parlement, il eſtoit accompagné du ſergent des armes & des gardes que l'on luy avoit donnés pour l'aſſurer contre les inſultes qu'il auroit pû recevoir des complices de cette conſpiration, & comme il a eſté Jeſuite & l'inſtrument dont l'on s'eſt ſervi pour tramer toute l'intrigue, & qu'il en eſtoit informé à fond, il en fit une exacte deduction, & dit en premier lieu que c'eſtoient les Jeſuites qui avoient empoiſonné le feu Roy Jacques de glorieuſe memoire, & le Prince Henry ſon fils, & les nomma par leur nom. Enſuite il vint au dernier feu de Londres de l'an 1666, & leur declara que c'eſtoit un ouvrage de la Societé, & combien de gens ils avoient établis par chaque ruë pour executer leur diabolique entrepriſe, tant dans cette ville que dans les autres du Royaume. Apres, il preſenta

Enſuite il donna la Clef du Chiffre dont les conſpirateurs ſe ſervoient, & fit voir que le nombre 48 ſignifioit le Roy; le 66 la nation Angloiſe; le 33 la ville de Londres; le 7 le Duc de Montmutht trois M. les Eveſques: le Chocolat les Seigneurs ſeculiers: la ptiſanne d'orge la chambre baſſe: Il declara auſſi nom par nom les trois ſcelerats qui s'eſtoient chargez de mettre leurs mains ſacrileges ſur la ſacrée perſonne du Roy, & que le corps de la conſpiration auroit une armée de 30000 hommes, qui devoient eſtre ſur pied au premier commandement qui leur en ſeroit fait, & il declara de même les Officiers qui devoient la commander, le General, le Lieutenant General, le Major General & le Commiſſaire General des payes, les Colonels & pluſieurs Capitaines. Il nomma celuy qui devoit eſtre Chancelier en cas que l'affaire réuſſit, le Threſorier, le Garde des ſceaux, le Procureur General, l'Eveſque de Londres, ſçavoir un moine Benedictin, un Jeſuite Archeveſque de Cantorberi celui qui & auroit eſté Secretaire, c'eſtoit à ce qu'il repreſenta les

presomptueux & detestables
ces outrecuidez & scelerats.

La nuit précédente qui
Vendredy au Samedy, tous
geois s'estoient mis sous les a
sujet de quelque nouveau desf
l'on avoit découvert, l'on arre
deux Benedictins. Le 4 du mois
Leighton qui estoit arrivé dans
me Jacht avec le Comte de Sunde
fut arresté & conduit prisonn
chasteau jusques à nouvel ordre, le
à l'instante requisition des deux c
bres du Parlement donna une procla
tion par laquelle il ordonnoit à
Catholiques Romains sous peine de
indignation & d'execution des loix fo
damentales de l'Estat sur eux à la
gueur, de s'éloigner dix milles
trois bonne heures de chemin pour
moins avec leurs familles, de Withal
Somerset, & Saint James, West-mun
ter, & en general de la ville de Lon
dres, sans esperance de s'en
jamais de plus

comparoitre devant l'Officier de Juſtice plus proche de leur demeure, & luy declarer leurs noms & de toute leur famille, ordonnant à tous les Conneſtables de la ville, gardes des Egliſes & Officiers de chaque quartier, d'en faire une exacte recherche apres le temps limité; de prendre leurs noms par écrit, & de tous ceux qui ſont ſoupçonnez d'eſtre de leur communion, & de les conduire prés des deux Juſticiers qui ſe trouveroient les plus proches de leurs quartiers, pour les y faire preſter ſerment de fidelité, autrement deligeance & de ſuprematie, c'eſt à dire de haute Souveraineté apres Dieu, deuë au Roy tant pour le temporel que pour le ſpirituel, comme chef & protecteur de l'Egliſe Anglicane, comme le Pape l'eſt de la Romaine; & en cas de refus, de les conſtituer priſonniers juſques à l'aſſemblée, d'un nouveau Parlement, aprés la fin de celuy-là, & de procéder contr'eux conformément aux loix, & qu'il n'y auroit point de permiſſion, exception n'y connivence qui ne fût donnée dans le Conſeil, & ſignée de ſix Conſeillers du privé Conſeil de ſa Majeſté, dont le Chancelier, le Threſorier & le

premier Secretaire d'Eſtat ſeroit un, de plus ſa Majeſté ordonna à ſon Chambellan de ne laiſſer approcher de ſa perſonne aucun de qui l'on pût avoir du ſoupçon, & au Lord Maire, au Lieutenant de Londres & à celuy de Middelex, de mettre ſous les armes la bourgeoiſie, & de leur faire faire garde par la ville pendant la tenuë du Parlemẽt.

Les deux Lords qui avoient eſté arreſtez & conduits à Gaſthuze, furent transferez à la Tour, & depuis l'on en mit un autre en la même priſon de Gaſthuize. Le nommé Thomas ou millenaire de Profeſſion, trafiquant, à ce que l'on diſoit, en livres Papiſtiques deſquels l'on avoit porté de ſa maiſon à Eaglecourt deux charriots tout chargez, fut auſſi arreſté priſonnier. Millord Threſorier, M. Schabſtbury, le Comte d'Eſſex, & Lord Alifax Commiſſaires députez du Conſeil alloient tous les jours à Newgate examiner le Secretaire Coelman. Il y avoit pluſieurs jours qu'on avoit fermé la grande porte de Withall, & l'on n'ouvroit que ſon guichet. Le $\frac{18}{28}$ Octbre qui eſtoit le jour de l'Election du Millord Maire de la ville de Londres, & de ſa reception à cet-

pas à Cyp...
comme il avoit accoutu...
tous les ans, & n'y fut pas dîner, mais ſes carroſſes ſe trouverent à cette ceremonie. Toutes les troupes, Cavalerie & Infanterie, eſtoient auſſi depuis pluſieurs jours ſous les armes & en garde par toute la ville, on caſſa tous les Catholiques Romains qui avoient quelqu'employ pres du Roy, même juſque aux gardes du corps, & peu s'en falut que tous les François qui eſtoient dans cette compagnie ne fuſſent caſſés.

Comme il eſtoit deffendu de ſor hors du Royaume ſans permiſſion e preſſe du grand Conſeil, l'on arre une nuit un Courrier que Monſieur **Barillon Ambaſſadeur** de France en ... Paris, parce qu'il n'avoit pas

comme nous avons dit cy-
reveler les autheurs & les
ritez.

Cette Conſpiration qui
tretien & l'étonnement de to
de eſtoit ſi grande que tou
l'on arreſtoit de nouveux
On dit long-temps que l'on a
gardes devant les portes de
ment d'Hortenſe Mancini
Mazarin dans le Palais St. Ja
cela ne s'eſt pas trouvé verit
diſoit auſſi publiquement qu
Catholiques Romains qui
Withall ſeroient chaſſez; de
de chés tous les Seigneurs d
Le corps du Chevalier Edm
Godefroy fut enterré en ſa
St. Martin le 10 Novembre
de ſolennité. Son oraiſon fu
prononcée par un illuſtre Doc
tois pour lors encor a Londre
plus de ſoixante perſonnes
plus de quarante Miniſtres ou

plein Parlement à diverſes fois, & oüa à ce qu'on diſoit bien des choſes, nt il fut convaincu par ſes propres é-tures, entr'autres d'avoir receu de rgent & des preſens des Puiſſances é-ngeres. On ajouſtoit qu'on avoit de-is peu trouvé d'autres lettres de ſa ain, deſquelles on tira enſuite beau-up de lumieres, contre les autheurs les complices de la conſpiration, i avoient envoyé à ce qu'on diſoit, des missaires en Ecoſſe & ailleurs pour y ter les ſemences d'un grand ſoule-ment. Ce Secretaire fut executé des emiers comme nous dirons en ſon u.

Le $\frac{5}{17}$ Novembre eſt un jour tres-ſo-nel par toute l'Angleterre, particu-rement à Londres. C'eſt la ſolennité s poudres, jour auquel l'on décou-it celles que les Catholiques avoient iſes, comme nous avons raconté, ns l'une des caves du Palais de Weſt-unſter, pour faire ſauter en l'air le oy Jacques grand pere de ſa Majeſté & ut ſon Parlement. Ce jour eſt dan-reux pour les Catholiques Romains, éme pour tous les étrangers qui ſont la ıſpart ſoupçonnez de l'eſtre.

Ch

qui eſtoient dans Londre
reveüe, furent poſtée
droit de la cité. L'on
50000 hommes tant d
que des troupes qui ſont
autour de ſa Majeſté. T
ques qui eſtoient reſtez
ſibles dans leurs maiſon
neſtres fermées, juſqu
Monſieur l'Ambaſſadeu
perſonne n'entra de tout
pendant comme la popul
à l'extrêmité, Elle brul
homme de paille en qua
droits de la ville, repre

des deux chambres qui le compoſent, donna auſſi & fit publier un Edit, par lequel il ordonnoit la celebration d'un jour de jeune & de prieres dans toutes les Egliſes de ſon Royaume ſçavoir le $\frac{1}{23}$ du même mois de Novembre pour rendre tres-humbles graces à Dieu des faveurs particulieres qu'il avoit faites à ſa Majeſté & à tous ſes bons & fideles ſujets, & le ſupplier vouloir les leur continuer. Environ ce temps-là, ou peu auparavant, à la requiſition de la chambre haute, ou des Seigneurs, le Vicomte de Strafford, Lord Bellaziſe, le Colonel Ropper & ſon fils, & Lord Rateliff detenus priſonniers dans les priſons des nobles, furent transferez à la Tour. Le même jour l'on y transfera auſſi le Lord Caſt le Maire qui eſtoit à Gaſthouze, & il y eut un decret ſigné à la requiſition des Pairs du Royaume pour transferer au même endroit les Lords Goning & Jean Gage, qui eſtoient dans les priſons des nobles avec ordre, que tant eux que le Lord Arundell ne pourroient avoir ancre ni plume, ni papier juſques à ce qu'on en eut autrement ordonné.

Les Marchands François Catholiques Ro-

Romains preſenterent requeſte au Roy ſur le ſujet de la derniere Proclamation, qui les éloignoit à dix mille de la ville de Londres; & l'on diſoit que ſa Majeſté leur avoit repondu qu'Elle en parleroit à ſon Conſeil, & à ſon Parlement, & l'on croyoit que les marchands n'y ſeroient pas compris, & que pourtant ils ſeroient obligez de faire le ſerment de ſuprematie. On imprima & fit publier une proclamation, portant que ſa Majeſté donneroit vingt livres Sterlin à celuy qui découvriroit un ſoldat ou Officier de ſes gardes tant à pied qu'à cheval, qui ayant preſté le ſerment de ſuprematie ordonné par le Parlement, auroit en ſuite changé de religion, & embraſſé la Catholique Romaine, ou pourroit l'embraſſer à l'avenir, promettant pareille ſomme pour chacun deſdits Officiers ſoldats, qui ſeroient ainſi découverts.

Ce jour ſolennel auquel on découvrit la conſpiration des poudres (qui eſt marqué dans le livre des prieres de Lithurgie d'Angleterre,) le Doyen Cantorberi, qui eſt un tres-ſçavant perſonage, preſcha devant Meſſieurs la chambre des Communes, & le fit ſi bien, qu'ils l'en furent remer-

prier de faire imprimer ſon ſermon, qu'on a même traduit en François l'on ne reſta pas de faire courir des bruits differens, car comme je dinnois ce jour là en une certaine auberge avec ſept ou huit étrangers un de ceux là qui eſtoit Ecoſſois nous dit qu'il venoit d'entendre ce preſche à Weſtmunſter (c'eſt la plus magnifique & la plus riche, Egliſe de Londres, où ſont les ſepulchres, & les Mauſolées des Roys (dont le plus beau eſt celuy du Roy Henry VII. Qu'Henry VIII. ſon fils luy fit dreſſer) il nous dit donc que le predicateur à la fin de ſon preſche avoit animé le peuple à exterminer les Papiſtes à peu pres en ces termes, que comme la Religion de Rome avoit eſté enſevelie en Angleterre, il faloit auſſi enſevelir tous ceux qui la profeſſoient.

Environ ce temps-là, le Secretaire Coelman fut examiné à diverſes fois & ſes papiers viſitez. L'on trouva des memoires des ſommes & preſens receus des autres Princes étrangers, (Beveüe extraordinaire & puniſſable de les avoir gardez.) Et des regiſtres des deniers que les Catholiques Romains d'Angleterre fourniſſoient hors du Royaume à Rome,

me, au pays-bas, en France, & e
pagne aux Jeſuites, aux Miſſiona
& aux Ecoliers Irlandois; On en é
des ſeminaires juſques dans les vill
plus éloignées en France: ce qui
fait depuis défence Generale pour l
faires de la Catholicité en Angle
dudit Coelman. Cet argent eſtoit d
bué par tout, à la Rochelle, à Bou
aux; & l'on fut ſurpris de voir que
pouvoit lever ſourdement tant de
mes, & que lors qu'il faloit fournir
charges, & aux fraix de l'Eſtat, l'
voit bien de la peine. Tant par to
ces choſes, que par autres preuves l
circonſtantiées, le Parlement jugea q
y avoit une damnable conſpiration c
tre la ſacrée perſonne du Roy, p
renverſer le Gouvernement prefe
ſans deſſus deſſous, & pour aboli
Religion Proteſtante. Les deux ch
bres travailloient inceſſamment à la
couvrir, & à y apporter les remedes
ceſſaires pour en empeſcher les eff
& jamais l'on n'avoit veu entr'elles
de zele, ni tant de concorde pour te

Chevalier Godefroy, appellé Beldoé, s'eſtant retiré à Briſtoll, où ſa mere faiſoit ſa reſidence, ſaiſy d'un certain remords de conſcience à la veüe de Proclamation donnée par le Roy pour la découverte de ce meurtre, ſa mere s'appercevant qu'il eſtoit dans une grande inquietude, le tourna de tant de coſtez, qu'enfin il luy avoüa la choſe, & fut cauſe qu'il revint à Londres, & confeſſa que le deffunt avoit eſté aſſaſſiné par cinq ou ſix preſtres ou Religieux dans une chambre du Palais de Somerſet. Voicy donc ce qu'on en diſoit, que ce Juge ou Commiſſaires Godefroy (qui en ſortant de chés luy un Samedy avoit dit à ſa ſervante de luy tenir ſon dîner preſt,) paſſant devant le Palais de la Reine dit Somerſet, auroit eſté accoſté & prié par deux hommes à luy inconnus, de leur ſigner une Requeſte pour pouvoir arreſter un leurs debiteurs, qui vouloit ſortir de Londres à la derobée, à raiſon des troubles preſens. Ce fut ſous le meſme pretexte que le Lieutenant Criminel de Paris Jacques Tardieu, fut aſſaſſiné *en 1668.* Que ce Juge eſtoit entré

tré dans une ſalle baſſe de Somerſet, où d'abord il fut ſaiſy au colet, couché par terre & étouffé ſous un lit de plume, aprés quoy ſon corps fut porté ſous l'autel de la chapelle Somerſet deſſervie par des Peres Capucins Portugais de la nation de la Reine, où il demeura caché deux ou trois jours, & fut porté enſuite hors de la ville à l'endroit où il fut trouvé.

La Reine eſtoit pour lors à Somerſet, & le Roy hors de Londres à Nieumarcket. Elle en parla publiquement en dînant, faiſant remarquer que c'eſtoit un fait impoſſible, parce que ſes Gardes (de la fidelité deſquels Elle eſtoit tres-aſſurée) avoient la clef de la Chapelle. Sur la depoſition pourtant de cet homme, l'on arreſta quatre ou cinq perſonnes qu'il accuſa: entr'autres le valet de chambre de Millord Bellaziſe déja priſonnier, ce valet fut pris dans un des Jardins de Withall, comme il montoit ſa monſtre ſur un cadran ſolaire; Il fut conduit en un lieu, où il eut tout loiſir de conter les heures. Green Hill & Burry, portier de

: 3 Mars enſuivant, ainſi que
dirons en ſon lieu.

Lord Leighton, dont nous a-
déja parlé, & qui eſtoit reve-
: France avec le Millord Sun-
id Ambaſſadeur aupres du Roy
hreſtien, & qui avoit eſté arreſ-
ſonnier au chaſteau de Douvres,
ansferé à Londres le 22 Novem-
& conduit à Newgat accuſé d'a-
entretenu des correſpondances
geres pour la propogation de la foy
olique Romaine dans le Royau-

Roy fut le $\frac{11}{21}$ au Parlement & Ha-
a les deux chambres, en les remer-
du ſoin qu'elles prenoient de ſes
ſts particuliers, & de ceux du Ro-
e, & de la Religion en general,
: aſſurant qu'il ſouſcriroit à tous les
qu'ils jugeroient à propos d'eſtre
ez pour le maintien de la Religion
eſtante, & pour l'extirpation de la
olique Romaine tant durant ſon
: que pour ceux de ſes ſucceſſeurs
veu que ces Actes ne dérogeaſſent
s droits, ni à ſon authorité Roya-
es deux chambres en furent tranſ-
es de joye, & en donnérent avis

au

elles luy avoient declaré
Oates, qui avoit découve
tion, qui ſe tramoit tant c
contre tout le Royaume.
linghton congedia tous ſe
Catholiques Romains, la
dame la Ducheſſe d'Yo
faire de même, à ce qu
la reſerve de ceux de leur
gais & Italiens. On faiſoit e
ſorti de Londres 30000 pe
profeſſion de la Religio
Romaine, & l'on prenc
tous les autres qui y eſtoie
tre la garde ordinaire du
bourgeois eſtoient ſous
& chaque maiſon devo
homme.

Le Pere de la Colombiere Jeſuite Aumônier de Madame la Ducheſſe d'Yorck, fut accuſé d'eſtre de la conſpiration ; il eſtoit fort eſtimé & conſideré de ceux de ſa religion, paſſant pour un homme fort devot, ſage & zele. Je ne ſçay pas au vray par quel hazard, celuy qui le decela, luy fut rendre viſite dans le Palais St. James, où il avoit ſon appartement. Je ne diray donc pas ſur quel ſujet ils entrerent dans les diſcours ſur leſquels le délateur appuya ſa dénonciation : Je dirai ſeulement que comme le Lundy 21 Novembre (jour auquel le Roy fut en ſon Parlement comme nous avons dit) toutes ſortes de perſonnes ſoit du pays ſoit étrangers, alloient en la ſale baſſe de Weſt-munſter, pour voir paſſer les Seigneurs, conduire des priſonniers, & apprendre des nouvelles, le délateur s'entretenant avec un nommé Petit commiſſionaire des marchands ou courretier, il luy échapa de dire : le Jeſuite de noſtre pays a bien parlé auſſi, il ne croyoit pas que tout cecy dût arriver, s'il avoit des ennemis, ils luy pourroient bien faire des affaires.

Petit releva ce diſcours & le preſſa de luy dire ce qui en eſtoit, & apres l'a-

voir

voir écouté, luy dit qu'il estoit absolument obligé à le denoncer & que s'il ne le faisoit pas il le dénonceroit luy même. Je rapporteray au long les chefs d'accusation contre ce Jesuite la Colombiere, dont personne n'a pû mieux sçavoir les particularitez que moy pour raison de cette rencontre. Afin d'avoir moyen d'aborder les Seigneurs du Conseil, il s'avisa d'aller trouver un jeune Ministre François nommé Luzancy, pour le consulter sur les expediens qu'il pourroit prendre. L'on a fort parlé de ce jeune Ministre en Angleterre, j'en diray quelque chose à la fin de cette narration pour la satisfaction du Lecteur.

Luzancy donc digera & mit au net avec le dénonciateur du Jesuite la Colombiere les chefs des accusations suivantes. 1. Qu'il luy avoit dit en discours familier, que le Roy estoit Catholique dans l'ame; c'estoit un insigne mensonge car l'on est tres persuadé du contraire. 2. Que le Parlement ne seroit pas toujours le Maistre, ou dans le même pouvoir. 3. Qu'il estoit intime, avoit eu grand commerce, & estoit incessamment avec le Secretaire Coelman

[redacted]

Salomon autrefois Recollé en France afin de le faire rentrer dans la moinerie, apres avoir eſté dix huit ans en Angleterre, ou aux Iſles de Jerzai, où il avoit eſté Miniſtre; & qu'il avoit auſſi ſuborné la femme du-dit Salomon pour le même ſujet, ſçavoir pour luy faire quitter la Religion Proteſtante. Elle eſtoit pour lors revenuë de France où elle avoit eſté dans les nouvelles converties à Paris, là où ne s'eſtant pas bien trouvée, ou par remords d'avoir abandonné la Religion qu'elle avoit ſuccée avec le lait, elle fit ſon abjuration de la Religion Romaine, & fut reconciliée publiquement dans l'Egliſe de la Savoye le dimanche dernier du mois de Novembre. 5. Que le Jeſuite la Colombiere luy avoit dit qu'il prenoit ſoin d'un Convent de Religieuſes qui eſtoient cachées dans Londres. 6. Qu'on devoit envoyer des preſtres en la Virginie ou terres neuves, & qu'il en avoit preſenté pour cette fin, & autres chefs que la memoire ne me fournit pas preſentement.

Luzancy le preſenta avec ſon memoire ainſi dreſſé au Millord Eveſque de Londres, qui eſt ſon grand Protecteur.

& enſuite au Millord Chancelier. Cette accuſation ayant paru, le Jeſuite la Colombiere fut mis en arreſt dans le Palais St. James le 24 du mois, nous en dirons les ſuites dans ſon rang. Voicy comme l'autheur des relations du temps les continuë fort exactement, & ſur de tres-bons Memoires. Comme l'on eſtoit fortement perſuadé & convaincu par les lettres du Sieur Coelman qu'il ſe braſſoit parmy la monacaille, & ſes devots une execrable conſpiration contre la perſonne du Roy, le Gouvernement & la Religion Proteſtante & Evangelique, qui y eſt établie, le Roy & ſon Conſeil jugerent à propos d'en témoigner leur reſſentiment à tous ceux de ſes ſujets faiſans profeſſion de la religion de ces Meſſieurs, & l'on parla de le faire paſſer à tous les Seigneurs qui eſtoient de même communion, & de les priver du droit de l'entrée qu'ils ont au Parlement. La chambre baſſe en preſſa fort la haute, & celle-cy ayant mis l'affaire en deliberation, l'on en exclut 14 d'iceux.

Quoy que la chambre haute ne fût pas d'avis que l'on imprimât & fit voir le jour aux lettres du Sieur Coelman à cau-

ſe de diverſes expreſſions, qu'
choquent le Gouvernement
perſonnes qui Gouvernent, c
laiſſé de les publier pour faire v
te la terre le deſſein diabolique
prits méchans.

L'on diſoit auſſi dans Londr
même temps qu'on avoit trouv
ruës un marchand maſſacré no
wer qui avoit eu demeſlé avec
tholiques quelques jours aupara
deux autres corps morts jettez
Tamiſe, qu'on avoit reconnus
té étranglez. Cela ne ſe trouva
Ce qui fut plus veritable, ce
priſonnement du Sieur Stelli
riche orphevre, & banquier de
au coin de la place du commu
Deux Ecoſſois l'accuſerent &
tinrent, de luy avoir ouy dire dan
baret à biere, en parlant de
ſpiration, que s'il ne manquo
homme pour executer ce de
parricide, il le feroit luy me
fut executé à mort comme nous
en ſon lieu. Les priſons eſtoie
pleines & tous les jours l'on y
quelqu'un.

Le 25 Novembre qui eſtoit

en ce Royaume & n'y doit point du tout avoir aucune juriſdiction, puiſſance, grandeur, Préeminence, authorité Eccleſiaſtique ou civile, & partant je renonce & rejette ouvertement, & ſans déguiſement, toutes autres Puiſſances étrangeres, Juriſdictions, Puiſſances, Grandeurs, Préeminences & authorités, & reconnois & promets ſincerement de rendre fidelité & obeiſſance perpetuele à la Majeſté du Roy & à ſes heritiers & legitimes ſucceſſeurs; & que je maintiendray & deffendray de tout mon pouvoir toute ſorte de Juriſdictions Privileges, Préemiſences & authoritez qui ſont déja accordées ou qui le ſeront deſormais à ſadite Majeſté, ou à ſes heritiers & ſucceſſeurs, ou qui ſont déja annexés à la Couronne Royale de cet Eſtat. Je proteſte auſſi que je crois que le Pape ou toute autre Puiſſance ne peut pas dépouiller le Roy de ſes Eſtats, ou m'abſoudre & exempter du ſerment de fidelité que je luy dois.

L'on rapporte l'origine de ce ſerment au Roy Henry VIII. lors qu'il renonça à la communion de Rome, & à la dépendance du Pontife Romain. Quelques autheurs ont crû mal à propos qu'il fit trencher la teſte à Thomas Morus ſon *Chancelier* & à Jean Fisher Eveſque de

dans
de la Chreſtie
parlé, ſoutient & pro
traire, & rapporte les paro
Chancelier dit ſur l'échaffaut. Je n'ig
re pas proteſta-t-il, pourquoy l'on
condamné à la mort, c'eſt parce q
n'ay jamais voulu donner mon co
tement en l'affaire du mariage du
c'eſtoit touchant le divorce d'av
therine d'Aragon Tante de l'Em
Charles Quint. Ce Seigneur pa
reſolu en mourant & ne put s'en
de railler fort ſpirituelement.
ſa barbe de deſſus le billot, il
roles *Barba hæc non peccavit in*
point ordonné qu'elle ſ
é le Roy.

me contre le Roy pour empêcher ſon divorce avec Catherine d'Aragon. Fisher ſceut & n'improuva pas ſes extravagances & ſes entrepriſes criminelles. De plus ce pretendu Martyr fort clochant (c'eſt ainſi que le Roy Jacques l'appelle) n'avoit pas raiſon de refuſer ſon conſentement au ſujet de ce ſerment de ſuprematie, & de ſe ſoumettre à toute l'Egliſe Anglicane, laquelle en ce temps-là, eſtoit d'un ſentiment tout à fait contraire au ſien. Pluſieur Prelats qui compoſoient cette Egliſe ſurpaſſoient de beaucoup en ſcience & en prudence cet Eveſque de Rocheſter. Ce qui donne lieu à ce ſçavant Roy d'emprunter de Bellarmin des armes pour le combattre. L'univerſalité ſelon le ſentiment de ce Cardinal, eſt la principale marque d'une bonne Egliſe; Or il ſe fonde ſur un d'écret general & univerſel de toute l'Egliſe Anglicane, ainſi qu'on le peut juſtifier par un petit livre intitulé *l'Inſtitution de l'homme Chrêtien*, publié par l'authorité uniforme de tout le Clergé. Le ſujet a eſté dignement traité par pluſieurs tres-ſçavans perſonages, par Eſtiene Gardiner dans ſon livre de la vraye obeiſſance, auquel l'on a ajouſté une

préface de la puiſſance abſolu
veraine du Roy, compoſée p
que Boner. Le docte Beekinſaw
ecrit ſous ce titre de la veritable
ce de la Puiſſance Royale &
ſtique; les ſçavans Tonſtal &
land, en ont auſſi fait une amp
tion, & dans leurs preſches &
lettres de ce premier au Cardina
naud Pool: pour ne m'eſtendre
les autres qui ont écrit ſur le mêm
en Latin & en Anglois. Au reſte,
clut le Roy, ſi l'eſprit malade d
her n'eut eſté leurré de la barrette
ge, & ſi elle n'eut eſté apportée ju
a Calais un peu apres qu'il eut perd
reſte, à laquelle elle eſtoit deſtinée
doute fort s'il eut voulu mourir pour
ſi grand article de foy, que de refuſ
faire ce ſerment. *Quod niſi æger Fish*
animus Cardinalitii petaſi expectione ſ
ſuſtentatus, & hic Caletum prius al
fuiſſet, quam illic caput cui deſtinabat
amittere, nulla dubito an profecto ill

Aouſt 1607 l'an 3 de ſon Pontif: & le Cardinal Robert Bellarmin écrivit le 28 Septembre 1607, ſur le même ſujet à George Blackwel Archipreſtre d'Angleterre, luy reprochant en termes fort choquans d'avoir preſté ce ſerment. Le Roy réfute ces brefs & écrits, fort doctement. J'ay crû que mon Lecteur ne me ſçauroit point mauvais gré de cette belle digreſſion.

Pendant l'intervalle qui fut donnée aux François pour leur donner la communication de ce formulaire, Monſieur l'Ambaſſadeur de France preſenta requeſte au Roy pour ceux de ſa nation, & l'on crût que ſa Majeſté ordonneroit qu'on n'exigeroit plus un tel ſerment ni des François ni d'aucun autre étranger. L'on avoit vû le même jour 25e, traverſant la ſale de Weſt-munſter, un pauvre homme de Marſeille nommé Firmin âgé de 65 ans ou environ & valetudinaire accompagné d'archers. Je l'avois veu le jour auparavant chez un Gentilhomme de mes amis, ſe lamentant ſur les deſordres du temps, qui l'empêchoient de retirer payement de ſes debiteurs afin de pouvoir retourner en France, & de ſortir de ces miſeres

(effectivement il en eſtoit à demi malade & troublé.) Il fut arreſté dés qu'il fut de retour chez luy, & fut emmené le lendemain devant le Parlement. Ce Gentilhomme l'appercevant entre les mains des archers, l'approcha, luy dit quelque bon mot pour le conſoler, & luy donner courage. Ce bon homme a eſté à la fin élargi apres trois ou quatre mois de priſon dans laquelle il a beaucoup ſouffert.

Le Dimanche 26 à midy l'on mena en priſon le Jeſuite la Colombiere, lequel ainſi que nous avons dit *cy-deſſus*, avoit eſté arreſté dans ſon appartement de St. James. Luzancy fut un de ceux qui prit à tâche de pouſſer à bout ce Jeſuite, lequel eſtoit ſucceſſeur dans le même employ d'un autre Jeſuite dit le Pere St. Germain, avec lequel il avoit eu de grandes priſes il y avoit quelque trois ans.

Le lendemain qui eſtoit le 28 Novembre l'on envoya à la Tour par ordre de la chambre baſſe Millord Joſeph Williamſon Secretaire d'Eſtat, c'eſt un Seigneur qui a grand credit à la Cour, & qui eſt bon Proteſtant. Il en ſortit d'abord, & n'y fut pas un jour eſtant

retourné indisposé dans sa maison d'un rheume contracté de la froideur de la chambre, où il avoit couché dans cette honnorable prison: ce dont on l'accusoit n'estoit qu'une bagatelle dont le Roy eut la bonté de le charger, sçavoir de l'expedition de quelque commission donnée au merite de quelque Officier Catholique Romain, & non à un de la protestante Religion, car il y a des gens de bien & d'honneur dans toutes les Religions, de même que dans toutes les nations, & dans toutes les Professions. Il s'est volontairement démis depuis quelque temps de sa charge de Secretaire d'Estat, & le Comte de Sunderland, qui estoit auparavant Ambassadeur en France, luy a succedé. Les Seigneurs de la chambre haute passerent le 2. Decembre l'acte de l'exclusion des quatorze Seigneurs Catholiques Romains hors des deux chambres du Parlement. Le Lord Carille qui avoit esté arresté & mis prisonnier à Newgat par ordre du Lord chef de justice, fut transferé à la Cour par ordre du Roy. Sadite Majesté donna aussi une Proclamation par laquelle Elle ordonnoit au nommé Beeston, qui avoit esté au service de

une recompenſe de cent li
, pour chacun des ſix fu
eroient tomber entre les n
ſtice.
a même Proclamation, le
a à tous Conneſtables & a
s de paroiſſe, de faire une e
e dans tous les Comtez, v
& hameaux du Royaume
Catholiques Romains q
ont, d'en faire un eſtat,

[redacted], ſerviteurs &
[redacted] de maiſons &
[redacted] de ſeize ans & au-deſſus
& d'en porter l'eſtat aux Juſticiers le
plus proches des lieux, avec ordre à
eux de citer devant eux tous les nom-
mez dans ledit eſtat, leur faire pre-
ſter le ſerment de ſuprematie, & en cas
de refus leur faire promettre par é-
crit avec deux cautions ſuffiſantes de
comparoître aux premiéres ſéances
de Juſtice, & faute de ce faire, de
les arreſter priſonniers juſques audites
ſéances; ordonnant de plus au Gouver-
neurs & autres Officiers de deſarmer
chacun dans ſon reſſort, tous ceux
des ſujets de ſa Majeſte, ou autres
habitans dans ſon Royaume
[redacted]
ſuſeront de pr[redacted]

ront priſonniers, & en donneront avis au Conſeil.

Le 29, ſa Majeſté en donna une autre par laquelle, il luy plut declarer, qu'elle ne pretendoit pas comprendre dans l'ordre qu'elle avoit déja donné à tous les Catholiques Romains, & autres refuſans de preſter le ſerment de ſuprematie, de ſe retirer & de s'éloigner dix mille pour le moins de ſes maiſons Royales de Withal, Sommerſet, St. James & des villes de Londres & de Weſt-munſter avant le 17 du paſſé, ny les marchands étrangers Catholiques Romains, qui ont eu cy-devant permiſſion d'y demeurer, pourveu qu'ils donnent dans ſix jours leur nom & celuy de leur demeure, au Maire de Londres, n'y tous les autres étrangers venans par curioſité, pourveu qu'ils ne ſoient ny Jeſuites, n'y preſtres de la communion de Rome, (l'on donne auſſi le nom des preſtres aux paſteurs Lutheriens) à condition qu'ils

Le 30 Elle en donna une troiſiéme par laquelle ſadite Majeſté expoſoit qu'eſtant fortement perſuadée, & bien informée, qu'il y a dans ſon Royaume grand nombre de Jeſuites & autres moines & preſtres Catholiques Romains traveſtis & déguiſez, qui non ſeulement ſuborment ſes ſujets pour leur faire abjurer la veritable Religion Proteſtante & Evangelique, & embraſſer la Romaine même qui trament & machinent de deteſtables conſpirations contre ſa perſonne, vû ſur ce la tres-humble remonſtrance que Meſſieurs du Parlement luy en ont faire, Elle ordonnoit à tous Juges, Juſticiers, Magiſtrats & autres Officiers, de même qu'à tous ſes fidéles ſujets de faire toutes les diligences poſſibles pour découvrir, & arreſter priſonniers toutes telles perſonnes; à la reſerve de Jean Hudleſton qui aida ſadite Majeſté à ſe ſauver apres la bataille de Worceſter, comme auſſi tous les Jeſuites & autres preſtres étrangers que la Reine a obtenus par contract de mariage pour eſtre aupres de ſa perſonne, dont les noms ſeront enregiſtrez; & autres preſtres & moines que les Ambaſſadeurs & Mini-

, promettant 20 livres Sterlin
ompense, à celuy ou ceux qui
vriront des gens de ce cara-
, (excepté les nommez cy-dés
pour chacun d'eux qu'ils feront
ber entre les mains de la Justice.
Voicy la derniere cataſtrophe du St.
ley lequel atteint & convaincu d'a-
oir tenu des diſcours extremement
riminels & ſanguinaires contre la per-
onne du Roy, fut condamné le 1 du
mois à eſtre pendu & coupé en qua-
tre quartiers; ce qui fut executé le 6. non-
obſtant toutes les ſollicitations de la
chambre baſſe qui avoit demandé ſa
grace au Roy, à ce qu'on dit, mais
Majeſté luy avoit répondu qu'Elle n'e
donnoit point pour des crimes cor
mis contre ſa perſonne & contre ſ
l'Etat.

Il eſt vray que dans les autres
mes, lors qu'on ne paſſe pas les te
de la volonté, la ſeule penſée n'e
parce que le ſeul deſir de
du larron, mais
ſi dete

:emple en ce Gentilhomme Nor-
ıand dont nous avons parlé au ſujet du
:ſuite Henry Garnet, qui eut la teſte
enchée en Gréve pour s'eſtre confeſ-
d'avoir voulu tuer le Roy. Comme
reſpect de l'image de Dieu imprimée
ı la Majeſté des Roys, les affranchit
:s loix établies par les hommes: auſſi
dignité de leurs perſonnes, les ga-
ntit de toutes les entrepriſes & con-
rations de la malice des hommes, la-
ıelle n'oſe impunément penſer à les
fectuer contre leurs ſtatuës, tant s'en
ut qu'elle les puiſſe mettre à effet con-
e leurs ſacrées perſonnes. Quelques-
ıs croyoient que ſon accuſation eſtoit
:ffet d'un faux témoignage pratiqué par
s debiteurs, les faux temoins n'eſtans
›int punis de mort en Angleterre
›mme ailleurs, mais l'on doit avoir
'autres ſentimens de l'équité & pro-
ité de ſes Juges qui ne l'ont pas con-
ımné qu'il n'en ait eſté ſuffiſament
›nvaincu, & ils ne pouvoient pas
'iter ſur la depoſition de ces deux
moins de le condamner à la mort.
oicy pourtant de qu'elle manie-
d'autres perſonnes content ſon hi-
oire.

Un

cret de
vaillé pour luy
le prier de luy arreſter
le payer, deſirant s'en retour
France pour raiſon de la conjo
du temps tres-facheux. Stelley
dans un cabaret; dans ce même
deux Ecoſſois qui entendoient
çois s'y rencontrerent. Ils en
qu'effectivement Firmin & S
loient des deſordres preſens &
ſpiration, & dit-on que Stell
de dire qu'il ne pouvoit cr
eût des perſonnes ſi méchan
crables pour vouloir attente
ne du Roy, que s'il ſçav
les poignarderoit

les banquiers, qui font gloire de
leur argent dans leur bontique.
e l'on regarde aſſés volontiers.
ent à ce que l'on dit le trouver le
main, & luy demanderent 200
qui font 800 écus pour la grace
luy feroient, de ne point l'accu-
déférer d'avoir dit le jour auppara-
, en tel cabaret & à telle heure en
preſence, qu'il poignarderoit luy
ne le Roy. Stelley ne fut pas moins
gné que ſurpris d'un tel diſcours, ſe
dant ſur ſa bonne conſcience, &
nbien ces paroles avoient eſté éloig-
s de ſa penſée. Il rabroüa ces gens-là,
les obligea bruſquement, à ſortir de ſa
utique comme mal honneſtes gens. Il
une grande bevûë de n'avoir porté ſa
ainte ſur le champ à un Magiſtrat du
ſcours, & de la propoſition de ces
eux hommes. Car il fut déferé, accu-
é & en ſuite condamné. Il a beau pro-
eſter de ſon innocence, du zéle & de
a gratitude qu'il a pour ſon Roy: car
deux ou trois jours auparavant, ſon Pe-
re ayant obtenu de ſa Majeſté un delay
de ſix mois pour remedier à ſes affaires
avant que de ſortir de Londres, ce jeu-
homme témoigna en avoir toute la re-

Son [illegible]
me de bien, mais [illegible]
enfans qu'il avoit eus, trois g
trois filles, deux de ces ces de
voient eſté mariées à des marc
au bout de l'an apres leurs noc
ent fait banqueroute & quitt
& leurs femmes groſſes. Un
corps du Roy s'eſtoit rompu le
bant de cheval, l'aiſné avoit u
indiſpoſition preſqu'incurable
dernier que l'on diſoit eſtre a
le deſaſtre de ſes freres, d'eſti
gliſe, eſtoit tombé dans ce g
heur. Le Pere n'avoit pas laiſſ
[illegible]ſerment de ſuprématie.

mures de quelques ames brutales
uinares des assistans. La rigueur
:est avoit esté adoucie apres sa
car son corps ayant esté donné à
:ns, s'ils l'eussent enterré à petit
la chose n'auroit pas eu de suites,
)mme ils le firent en ceremonie
)mpe & grands fraiz, ainsi que
coutume des gens riches, il fut
é que son corps seroit déterré,
mise sur le pont de Londres, &
mbres sur les quatre principales
de la ville conformément à la
:e.

Sieur Coelman convaincu d'avoir
)ouleverser le Gouvernement &
ion, & d'avoir eu part à la con-
)n qui se tramoit contre le Roy,
ıdamné à même peine, & exe-
)mme Stelley à Tiburne quelques
)res, c'est le gibet public. On eut
soupçon & avec sujet de ses cor-
dances, parce qu'il envoyoit que-
ettres à Douvre sans attendre qu'-
ıssent portées à la grande poste
ıdres. On a voulu dire que c'estoit
General du Pape & de ses sup-
ans ces Royaumes Insulaires, &
voit trouvé dans une de ses let-

tres au Cardinal d'Eſt, que dans
Eminence verroit de grands
mens en Angleterre; Et que ſa
avoit long-temps auparavant av
cet homme ſeroit mieux autre
dans le poſte, & aupres de la p
qu'il ſervoit, aupres de laquelle
grand credit, mais il fut fort cach
ſimulé à ſon égard pour le fait de
ſpiration dont il fut accuſé d'eſtr
plice. Il avoit eſtudié en ſa jeu
Oxfort, où l'on dit qu'ayant c
quelque excez, il en fut chaſtié
il prit occaſion de changer de
gion & d'embraſſer la Communic
maine.

Toutes les procedures qui ont
dé ſa condemnation ont eſté ampl
décrites & miſes au jour avec p
ſion ſignée par Villian ſerroges, c
a donné pour titre, *Le procez*
Edoüard Coelman, pour avoir j
mort du Roy de la Grande Bretagne,
re de la religion Proteſtante. &c

Novembre accuſé de haute trahyſon.
mecredy enſuivant 27 du même
is, il fut mené à la barre de Kings-
ck. Là où toutes les procedures,
ſations, confrontations, defenſes
bjections furent faites. Entr'autres
ies dont le Sr. Tite Oates l'accuſa,
'avoir donné une guinée dans le lo-
de William Harcourt Recteur des
ites de Londres demeurant lors, à
:ſtreet, à un certain reſſager, qui
orta une ſomme d'argent à quatre
:teurs Irlandois qui avoient entre-
de tuer le Roy eſtant à Winſor, &
l eſtoit praticipant avec le Medecin
arthy à cet execrable complot. Bed-
l'accuſa auſſi d'avoir dit entr'autres
ſes que s'il avoit cent vies & une mer
ang à répandre pour quelque ſujet,
verſeroit pour la cauſe de Rome,
our établir la Religion Romaine en
gleterre, & que s'il y avoit cent Roys
:tiques à depoſer il les voudroit tous
uire. Coeleman ſoutint ne les avoir
ais vûs, ny Oates ny Bedlow. Tou-
is pluſieurs, lettres écrites au Pere
a Chaize Jeſuite Confeſſeur du Roy
rance, qui furent trouvées chez
lors qu'il fut arreſté par une fatale
bé-

bévûë qu'il fit de ne les avoir ou brûlé
ou données à garder à quelque perſo
ne affidée & en lieu plus ſeur que ſa m
ſon, fut cauſe de ſon dernier deſaſt
Une de ces lettres s'adreſſoit au P. d
la Chaiſe. C'eſt là que l'on peut voi
fond l'eſtat des affaires d'Angleterre,
le eſt conceüe en beaux termes.
pere de la Chaize luy fit une réponſe ſ
cincte, mais fort affectueuſe du
Octobre enſuivant. On trouva auſſi
Edit ou declaration du Roy dreſſée
minutée le même jour pour la ru
ture du Parlement. Il y en avoit u
autre écrite au même Pere de la Cha
ze, contrefaite au nom de ſon Alte
Royale le Duc d'Yorck, Elle eſt ſa
date; dans une autre qui n'a poi
auſſi de datte dans laquelle ces par
les entr'autres ſont couchées, qui co
tribuérent le plus à faire perir cet hor
me. *Nous avons une tres-grande entrepr*
ſur les bras qui n'eſt pas moindre que
converſion des trois Royaumes. Il n'y a

Nord. A la fin de ſa lettre il prie Monſieur de la Chaize de luy faire obtenir du Roy ſon Maiſtre toute l'aſſiſtance qu'il pourra en ces projets; Les deux témoins Oates & Bedlow, qui luy ſoutinrent qu'ils ſavoit le complot des 4 bretteurs Irlandois, qui eſtoient allez à Winſor pour attenter à la ſacrée perſonne du Roy, qu'il donna une guinée au meſſager qui leur apporta l'argent pour leur ſubſiſtance; & d'avoir eſté d'avis qu'on augmentât de 5000 l. Sterlin les 10000 que l'on offroit au Seigneur Wackeman pour faire ce malheureux coup, furent les ſujets de ſa condemnation.

Le 6, François Wiſmington ſolliciteur General ou Procureur General du Roy, fit une recapitulation des preuves precedentes donnant ſes concluſions là-deſſus. Et le Lord Chef de Juſtice fit enſuite un long diſcours à la Cour, & aprés diverſes autres interrogations, où le priſonnier même parla pluſieurs fois; & quelques jours apres, ſçavoir le 29 de Novembre, ſa ſentence luy fut prononcée aprés un long diſcours par le Chef de lu

face, ſon cœur arraché,
ſon corps coupé en quatr
qui ſeroient placez où il
Majeſté; *que Dieu ait pitié*
me, dit-il aprés avoir p
arreſt de mort. Coleman r
au long, il dit entr'autre
ce que le Chevalier l'averti
feſſion eſtoit abſolument
un homme mourant, que
ſion ne ſe devoit point fair
dont l'on n'eſtoit coupable
qu'il eſtoit innocent des
on l'accuſoit. *Escoutez*, po
vous prie les paroles d'un in

Dieu en bien des manieres, de quoy je
demande pardon en presence de toute la co
pagnie : mais j'assure que je ne suis po
coupable des crimes pour lesquels on vient
ne condamner à mort. Je reçois pourt
cette condemnation comme une grace q
Dieu me fait pour la luy offrir de bon co
en sacrifice de mes pechés, desquels este
avé au sang de N. S. Jesus Christ, & d
tinuez par les indulgences du Pape j'espe
bt enir la remission. Il y eust encore d'au
res interrogatoires & réponses. O
uy permit de voir sa femme & ses plu
ntimes, même un de ses parens Coe
eman comme luy, crois je Eccleſiasti
ue en presence du Capitaine Ri
hard qui le gardoit, ou de celu
u'il commettroit à sa place. Et l
Mardy 3 Decembre estant conduit d
Newgate à Thiburne sur un traineau
ors qu'il y fut arrivé, il declara qu
lepuis quelques années, il avoit em
braſſé la Religion Romaine, qu'il en
emericoit Dieu, qu'elle ne prejudicioi
oint au Roy, ny au Gouvernement
Le Sherif luy dit que s'il avoit quel
ue choſe à declarer par voye de con
ession ou contrition qu'il estoit temps
u'il le fit. On luy demanda s'il ne ſe

voit rien du maſſacre du Chevalie
Edmond Godefroy. Il declara ſur
parole d'un homme mourant qu'
n'en ſçavoit rien, & que même il e
mit alors priſonnier; puis il fit quelqu
prieres & ejaculations en luy même
aprés quoy la ſentence fut executé
Quelques-uns ont dit que cela du
plus d'une groſſe heure, & qu'il
peroit toujours ſa grace, mais qu
comme le Sherif luy dit qu'il falo
ſeur, il prononça ces paroles, *qu'
donnait une leçon à tout le monde pa
un exemple, qu'il ne ſe faloit point ſu
aux grands, même aux plus grands.*

Le procureur General dans l'éloquen
plaidoyer qu'il fit contre luy, fit cett
importante reflexion, ſçavoir eſt qu
la vanité de cet homme fut la cauſe d
la decouverte, & ruïne de ſes papiers
il ne voulut pas perdre la reputatio
d'un ſi bon conduit de ſi grands deſſeins
de menage de ſi importantes negocia
tions, s'imaginant que c'eſtoit bie

un grand homme d'Eſtat. Il eſt certain que dans ces lettres l'on voit la plus fine intrigue des Catholiques, & des plus grandes affaires d'Angleterre de ce temps-là.

Tous les Seigneurs Catholiques Romains demeurerent exclus des deux chambres du Parlement, & y il eut des nobles de cette communion qui formerent deſſein de ſe retrier ailleurs hors du Royaume, s'il n'arrivoit de changement dans ces affaires. Le Roy à l'inſtance des deux chambres donna une proclamation par laquelle il promettoit grace & deux cens livres Sterlin de recompenſe, à celuy qui avant le 4 Janvier prochain viendroit découvrir quelque choſe de plus qu'on n'avoit encore découvert touchant la deteſtable conſpiration que l'on braſſoit contre ſa perſonne, & il fut reſolu de faire preſter le ſerment de ſuprématie à tous les Officiers, & à tous les ſoldats & matelots qui eſtoient ſur la flote du Roy Spithead pres de Portſmuth.

La Princeſſe de Richemont, & la Ducheſſe de Portſmuth, quoy que

…ſtruire leur procez, &
…r de cette accuſation.
…a fin de Decembre, l'on
…Dublin Capitale d'Irland
…ellence Monſieur le Duc
…Viceroy du pays ayant
…elle de la conſpiration,
… contre la perſonne de ſ
…ur le bouleverſement de
… Religion Proteſtante,
…ce avoit fait arreſter le

Pierre Talbot qui avoit eſté ti
ſaiſy d'une bulle du Pape qui le
Archeveſque de Dublin; & que
prevenir les effets de cette entr
deteſtable, il avoit donné & fait p
diverſes proclamations, & entr'
une pour deſarmer tous les Catho
du Royaume, refuſans de faire
ment de ſuprematie; Une aut
laquelle il eſtoit ordonné à to
marchands vendans de la poud
gros ou en detail, de declarer a
ficiers du lieu de leur habitatio
quantité qu'ils en avoient au deſſi
ne livre. Une troiſiéme par laqu
eſtoit enjoint à tous les Eccleſiaſti
qui avoient receu de la Cour de l
quelque dignité titulaire en ce
yaume-là, d'en ſortir inceſſamme
aux vaiſſeaux partans pour les p
trangers de les prendre dans les pc
ſignez pour les y tranſporter. Un
trieſme portant deffenſes à tous l
tholiques récuſans, d'entrer dans l
ſteau de Dublin ny dans aucun
Fort ou Citadelle du Royaume.
autre par laquelle il promettoit
vres Sterlin à celuy qui découv
un Officier ou ſoldat dans l'arm

duits devant le grand
convaincus du fait dont
ſoit, & condamnez pour
à eſtre pendus & mis en
, pour avoir non ſeulement
deſſein d'attenter ſur la p
Roy, mais même fait toutes
ches poſſibles pour execut
ſtable entrepriſe, n'ayant

à eux qu'ils n'y euſſent réuſſi dans mail. Pickering l'un des trois a dem dé ſon pardon & a promis de decla toute l'intrigue.

Le jour d'auparavant qui eſtoit le du mois de Decembre l'on envoya ſir les papiers de Millord Montaig cy-devant Ambaſſadeur en France, euſé d'avoir eu correſpondance a le Nonce du Pape, & il fut le len main au Parlement avec Millord En grand Threſorier pour ſe purger de dont on les accuſoit. La bourgeo de Londres eſtoit toujours ſous les mes dans les principaux poſtes carrefours de la ville. A la Campa l'on en faiſoit de même, & cela dev durer quelques mois autant qu'il p roit au Roy. Cependant l'on pla des pieux aux coins des ruës pou tendre des chaînes en cas de beſoin s'y barricader.

On parloit de deputer douze me bres du Parlement pour examiner Seigneurs qui ſont priſonniers à la Tc & pour leur faire leur procez s'ils ſ trouvez coupables. Le 3 du mois Janvier de la preſente année 1679, l arreſta encore diverſes perſonnes

tr'autres le portier de Somerſet nommé Burry, & quelques autres des écueries. On diſoit que pour un ſeul jour on avoit arreſté quatre vingts perſonnes & qu'il y avoit environ 2000 perſonnes dans toutes les priſons de Londres, outre les priſons de Londres comme Ludgat qui ſervent pour les moins criminels tels que ſont les debiteurs & banqueroutiers : l'on remarque celles-cy, la porte de Weſt-munſter, Flitt, Newgat, Briduel, deux contoirs, Bancroyal, Mariſcalcai, Witlion, Cliuc & la Tour. On arreſta parmy ce grand nombre un nommé Pranſe qui eſtoit un Orphevre, qui s'eſt trouvé coupable de la conſpiration, & de la mort du Juge Godefroy, dont il ſçait toutes les particularitez. Il a confeſſé dans ſon examen qu'il eſtoit l'un des complices de cet aſſaſſinat avec les nommez Green, Burry ſus nommé, Fitzgerald & Kelley, avec leſques il avoit cherché l'occaſion de le rencontrer en lieu propre pour s'en deffaire pendant huit jours, & que l'ayant enfin rencontré pres du Palais de Sommerſet, ils l'avoient prié d'y entrer

tous

fous pretexte qu'il y avoit deux hor
mes qui ſe battoient, afin de les
parer, mais qu'eſtant pres des écu
ries ils s'en eſtoient ſaiſis & l'av
ent étranglé, & que luy ayans
ſuite rompu le col, ils l'avoient
ché dans la chambre d'un preſtre
Jeſuite d'entr'eux, qui eſtoit logé de
cet hoſtel; que de là ils l'avoie
tranſporté en diverſes chambres
ce Palais, & enſuite hors de la vi
au lieu où il fut trouvé quelques jou
apres.

Dans un autre examen il avoüa
verſes choſes touchant la conſpiratio
& dit que les trois Jeſuites arreſt
& detenus priſonniers en ſont au
complices; & dans un autre il a r
tout ce qu'il avoit avancé; mais
dernier lieu il l'a confirmé, & dit qu
c'eſtoit un preſtre qui l'avoit ſubo
né à cela, diſant que les peines d'e
fer luy eſtoient immancables s'il p
ſiſtoit dans ſa premiere depoſition.
Majeſté témoigne dans toutes les re
contres à ſes principaux Officiers cor
bien Elle a à cœur le maintien de la R
ligion Proteſtante & de découvrir
punir tous les complices de la conſ

ration. Il fit l'honneur le 9 du m
au Lord Maire de Londres de luy co
muniquer l'eſtat où eſtoient pour l
les affaires, & cet Officier s'en eſt
retourné chés luy tres ſatisfait, vin
lendemain au Withal complimer
le Roy ſur le renouvelement de l'
née, & le remercier de ſes bontez
du ſoin qu'il avoit du bien & de
conſervation de ſon peuple & de la l
ligion Proteſtante

L'on prend toujours fort exactem
garde en tous les ports de mer co
formément aux ordres qu'on en a
ceus de la Cour, à ce qu'il ne s'y e
barque aucune perſonne complice
ſoupçonnée d'avoir trempé à la conſ
ration ; Le nommé Jepſon que l'or
arreſté à Dublin en Irlande accuſé
convaincu par ſa propre bouche d
voir voulu aſſaſſiner Monſieur le D
d'Ormond Viceroy du pays eſt fils d'
homme qui fut pendu dans les tro
bles de l'an 1663, accuſé d'y av
beaucoup contribué. On l'a trouvé ſ
ſy d'une lettre qu'il écrivoit ſur ce

devoit conduire à Londres pour y recevoir la juſte peine de leurs demerites.

Le Roy fut le 9 du mois de Janvier au Parlement avec ſes habits Royaux, les deux chambres y eſtans, & leur dit, que ce n'eſtoit pas ſans beaucoup de déplaiſir qu'il venoit là pour les proroger, qu'ils eſtoient tous témoins qu'il n'avoit pas eſté bien traité, & qu'il s'en expliqueroit plus particulierement à eux dans un temps plus commode : que cependant il les aſſuroit qu'il vouloit promptement travailler à congedier ſon armée, & faire connoître à tout le monde, qu'il n'affectionnoit rien tant que le bien de ſon Royaume & la ſeureté de la Religion, leur enioignant de s'employer avec ferveur à découvrir la conſpiration, & ceux qui pouvoient en eſtre les autheurs ; & que quant à la ſeurete de la Religion Proteſtante, il feroit tout ſon poſſible pour la maintenir en l'eſtat où on la voyoit établie. Sa Majeſté s'en retourna enſuite à Withal, & ne fut pas pluſtoſt ſortié du Parlement que le Chancelier proroge cette Auguſte Aſſemblée juſques au 14. du mois prochai

maiſons Royales à dix lieuës pour le moins; & comme depuis la prorogation du Parlement, il y en eut pluſieurs qui revinrent; ſa Majeſté ordonna le 13 Janvier à tous les Juſticiers de la ville & Commiſſaires des quartiers, d'en faire une exacte recherche.

Le Sieur Oates avoit dénoncé un preſtre nommé Harcour que l'on prit à Stroſphire; on crût d'abord que ce n'eſtoit pas luy, mais on ne laiſſa pas de le mettre à Newgat. On a reconnu depuis que c'eſtoit l'un des grands inſtrumens de ce deteſtable complot. Environ ce temps-là un nommé Dugdal, vint ſe remettre & conſtituer priſonnier. Et eſtant interrogé ſelon les formes de droit, il chargea fort le Millord Strafford ſur la conſpiration; & comme ce Lord eſtoit déja priſonnier, ſa Majeſté l'y fit reſſerrer. Le 19 du méme mois un autre homme, dont l'on ne ſçavoit pas encor le nom, s'y eſtoit preſenté aux Juſticiers, promettant de reveler bien des choſes de la conſpiration, qu'on ne ſçavoit pas encore

clats, témoin le Cardinal Guillaume Alain en ſon Apologie pour les ſeminaires, le Pape en a doublé les penſions. Baronius en ſon martyrologe Romain dit ces paroles, que les tres-ſaints preſtres comme agneaux innocens, engraiſſez dans les ſacrées cloiſons par la Ste. Societé de Jeſus, par ſaintes inſtructions au martyre, les ſacrez Colleges de Rome & de Rheims, ont eſté faits ſacrifices agreables à Dieu, & ont eſté mis à mort, parce qu'ils tenoient & preſchoient en Angleterre la doctrine de la Ste. Egliſe Romaine. Il ne faut pas s'étonner ſi le Roy & ſon Parlement ont grand ſujet d'avoir ces lieux pour tres-ſuſpects.

Les Jeſuites Anglois ont auſſi deux maiſons à St. Omer & à Owate, qui n'en eſt qu'à un mille, c'eſt en ce dernier lieu où les Jeſuites Anglois font leur novitiat. Le revenu de ce benefice appartient au Chapitre de l'Egliſe Cathedrale de St. Omer ou au prevoſt, ou doyen, mais le logement, qui eſt ample & beau, leur a eſté abandonné, & Philippe II. Roy d'Eſpagne, mary en premieres nopces de Marie Reine d'Angleterre, a fondé ces deux mai-

aiſons: dont la derniere de St. Omer
rt pour élever la jeunſſe d'Angleter-
e, qui fait profeſſion de la Religion
Romaine. Dans ce temps-là, les mal-
veillans du Millord grand Threſorier
avoient intenté comme nous avons dé-
ja dit quelques accuſations contre luy,
mais bien loin qu'il fût arreſté & con-
duit à la Tour, comme il avoient crû,
la chambre haute ne voulut pas qu'il
en ſortît & quittât ſa place pendant
qu'on deliberoit ſur ſes accuſations, &
par là, elle avoit bien fait voir la bon-
ne opinion qu'elle avoit de ſon inno-
cence, qu'il n'auroit pas eu peine de
juſtifier, ſi le Parlement eut eſté pro
rogé. On a parlé depuis, qu'il pou
roit aller en France Ambaſſade
pour ſa Majeſté à la place du Comte
Sunderland, & que le Comte de Ch
bury, qui avoit eſté fait du Conſeil
vé du Roy depuis peu occuperoit ſa
ce. Ce Comte avoit eſté allés de re
dans la tour avant ces derniers
bles, & en eſtoit ſorti à ſon av
ge.

Les cinq Lords qui eſtoient d
priſonniers à la Tour, furent plus
ment gardez qu'ils n'avoient eu

té, à cauſe d'une lettre qui fut interceptée par le Lord Bellaſiſe qui l'écrivoit à Prance à ce que l'on diſoit, par laquelle il luy recommandoit de faire l'inſenſé, afin que dans ſa confeſſion, on ne le conſiderât pas comme un homme bien digne de foy, & ſur l'aveu duquel l'on peut faire fondement, & un jugement ſolide. On publioit auſſi que le même Prance avoit ſupplié d'empeſcher que ſa femme ne s'approchât de luy, parce qu'elle ne faiſoit que l'étonner de ſon caquet, luy diſant que s'il declaroit ce qu'il ſçavoit, les peines d'enfer ne luy pouvoient manquer. Cet homme aprés s'eſtre dédit à diverſes fois de ce qu'il avoit avoüé demeura ferme à la fin, & il ſe tint à ſa premiere declaration. Il découvrit bien d'autres choſes touchant la conſpiration, ce qui diſpoſa le Parlement à demander au Roy ſon pardon. Quant à Dugdale il donna tant de lumieres qu'il obtint facilement ſa grace.

Le 3 Fevrier des trois Jeſuites qui eſtoient déja condamnez à la mort *Iroland*, Growe & Pickering, les

[illegible] Arondel de vvarder & Strafford, qui ſur cela furent plus étroitement reſſerrez à la Tour. Prance chargea fort auſſi le Chevalier Arondel, qui eſtoit depuis peu Ecuyer de la Reine à la place du Millord Montaigu. Le Chevalier Simonds & Monſieur Hennegan furent arreſtez à Strafford & emmenez à Londres, accuſez de cette même conſpiration.

On eſtoit perſuadé qu'il y avoit encore en cette ville bon nombre de Jeſuites & autres preſtres, mais qui ſe tenoient clos & couverts; on en arreſtoit pourtant tous les jours

& le Roy en convoqua un nouveau
lon les loix & les formes ordin
pour le 16 de Mars enſuivant; & i
ſe preſſa point de licentier les trou
juſques au printemps. Le Millord
ton fut auſſi arreſté & mené à la T
Millord Montaigu voulut paſſer
France, mais eſtant arrivé à Dou
le Capitaine du chaſteau l'empeſcha
paſſer faute d'eſtre fourny d'un pa
port.

Le 5 Fevrier la nuict du Samedy
dimanche, le feu ſe prit à Templeb
Monſieur le Duc de Montmouth J
ques Stuard fils naturel du Roy y acc
rut avec le Comte de Feversham, p
le faire éteindre, ils firent ſauter qu
que maiſons des environs pour l'emp
cher de paſſer outre, & de ſe comm
niquer aux maiſons contiguës; ce d
nier fut bleſſé à la teſte de quelque pl
che qui luy tomba deſſus, dont ſes a
craignoient fort pour ſa vie: mais t
leurs efforts ne furent pas capables
l'éteindre juſques au dimanche à mi
& il y eut environ quartre vints

grands malheurs aux Catholiques, & que la populace ne fût animée par cet accident pour les ſaccager : mais ſa Majeſté y fit mettre un ſi bon ordre, toute la bourgeoiſie eſtant ſous les armes, que cela n'arriva pas. Je ne comprens pas pour qu'elle fin les Seigneurs du Parlement donnerent un arreſt environ ce même temps, par lequel ils deffendoient les vins de France, & confiſquerent quantité de toneaux encavez à Weymouth.

Les dénonciateurs Oates, Bedlow, Dugdale, & Prance furent tous examinez derechef par des Commiſſaires d'entre les Lords. Leur information fût fort ſecrete : depuis l'on reſſerra plus étroitement les Seigneurs qui eſtoient priſonniers à la Tour : & l'on arreſta preſqu'en même temps un homme accuſé d'avoir voulu aſſaſſiner le Comte de Schetsbury. Le nommé Fowler confirma dans ſa depoſition ſur le fait de la conſpiration pluſieurs choſes que Dugdale avoit déja dépoſées. L'on arreſta auſſi & mit ſous ſeure garde pres de Bedlow le nommé Neuterfeld, qui ſous eſperance de ſa grace déclara avoir tué l'année paſſée un

hom-

homme qu'il croyoit eſtre le Roy, & qu'il y avoit encore en certain endroit 500 livres Sterlin pour celuy qui feroit ce deteſtable coup. Voicy pourtant à plus prés la verité de l'hiſtoire, ainſi que je l'ay ouye conter à un Gentilhomme de mes amis qui hantoit fort à la Cour, & auquel un Millord qui eſtoit preſent à l'action qui donna lieu à ce diſcours fort équivoque, l'avoit racontée. Dans le temps que le Roy en 1677 eſtoit en ſon chaſteau de Winſor, quelques Millords furent d'humeur de ſe réjour & de boire enſemble dans le donjon du chaſteau qui eſt le departement du Prince Robert frere de l'Electeur Palatin & couſin Germain du Roy & qui eſt Gouverneur de ce chaſteau Royal. Ce Prince pourtant ne fut pas de la partie. Apres avoir comme l'on dit hauſſé le temps eſtans en train de ſe retirer, Millord N. l'un d'entr'eux trouva que ſon valet de chambre s'eſtoit auſſi ſaoulé pour verifier le proverbe de tel Maître tel valet; il le frapa & mal traita: ce miſerable valet

J'omets les discours du vulgaire, les autres circonstances, & la ridicule Apothéose que l'on fit à ce Chevre les verres à la main, de ce qu'il estoit mort non dans le champ de Mars mais dans la vigne de Bacchus, & la brizure d'un riche cabinet, dont le Prince Robert, & ses plus proches furent fort fâchez, mais il falut qu'ils se payassent d'excuses & de soumissions, & qu'ils ne rejettassent pas l'intercession de celuy qui parla en leur faveur, qui souhaita qu'on leur pardonnât & qu'il n'en fût jamais plus parlé. Voila à ce que l'on a crû ce qui a donné lieu à ce bruit qui courut de cet homme dit Neuterfield, qu'on disoit avoit tué un homme à Winsor qu'il croyoit estre le Roy.

Les dénonciateurs Oates & Bedlow furent par ordre du Parlement visiter les prisons tant dedans que dehors la ville, pour observer s'ils n'y trouveroient pas quelque complice de la conspiration. Le premier parut encore en chaire & prescha le 5 Fevrier en une Eglise de Londres: l'on

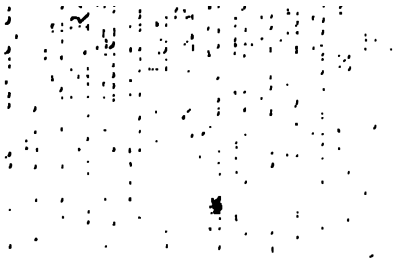

pour l'execution des ordres du Roy & de ſes proclamations, preſenterent à ſa Majeſté en ſon Conſeil, un Cayer ou eſtoient certaines queſtions, dont ils deſiroient eſtre éclaircis, touchant les étrangers, & ſujets du Roy qui eſtoient au ſervice des Miniſtres etrangers pour ſavoir s'ils devoient faire le ſerment de ſuprématie. La premiere demande eſtoit ſi les étrangers de la R. R. gens de meſtier ayans maiſon à Londres depuis longtemps eſtoient diſpenſez de ce ſerment. Les XI Juges ou Juriſtes que ſa Majeſté avoit eſtablis pour reſoudre ces queſtions y repondirent exactement; & à cette premiere queſtion, il fut dit que telle ſorte de gens n'eſtans pas marchands y eſtoient obligez. Ce qui fait connoître que les Marchands en ſont exempts. A la 2e, ſavoir ſi les étrangers qui ont obtenu ſeureté des Ambaſſadeurs ou autres Miniſtres étrangers, & eſtoient cenſez eſtre à leur ſervice, en devoient eſtre auſſi excuſez, & il fut repondu que non à moins qu'ils ne fuſſent effectivement leurs domeſtiques commenſaux. De même qu'à la 3e demande, ſçavoir pour

ceux qui ne ſont ny artiſans ny voyageurs, ny au ſervice d'aucun Miniſtre étranger. La même réponſe fut faite à la 4e touchant les ſujets naturels du Roy qui eſtoient au ſervice des Miniſtres étrangers, de même qu'à la 5e des femmes Catholiques des Proteſtans: n'y ayant point de loy qui diſpenſe du ſerment aucune femme. Et ſur la 6 & derniere, il fut répondu que les Catholiques Romains ayant fait une fois ſerment, n'eſtoient point obligez de chercher de nouvelles ſeuretez, à moins que leur ayant eſté ordonné de le faire de nouveau ils ne l'euſſent refuſé.

Un nommé Needham Docteur en Medecine dans le Comté de Strafford, vint à Londres environ le 20 Fevrier ſe remettre de luy même en priſon, & s'accuſer comme coupable de la conſpiration, & de ne l'avoir pas juſques alors declarée; On diſoit qu'il vouloit découvrir tous les progrez, qu'elle avoit fait en cette Comté, on n'eſtoit pas encore trop aſſuré de la verité de ce qu'il avançoit, mais comme il avoit obtenu ſon pardon, il eſtoit fort probable qu'il avoit

avoit découvert quelque choſe de fort conſidérable. Les Sieur Hill, Gréen & Berry furent examinez le 20 de ce même mois de Fevrier depuis 10 heures du matin juſques à 3 heures apres midy; & le Sieur Ackins accuſé d'avoir trempé à l'aſſaſſinat de feu Godfroy fut auſſi examiné le lendemain & declaré abſous, mais non pas les précédens.

Environ ce temps-là, Monſieur Joſeph de Williamſon ſe démit de ſa charge de Secretaire d'Eſtat entre les mains de ſa Majeſté qui la confera d'abord au Comte de Sunderland, on n'en ſçavoit pas pour lors les motifs. Berry l'un des 3 preſtres mentionnez les derniers eut ſa grace. C'eſt un fort bon homme que la plus part de ceux qui le connoiſſent croyent incapable d'aucune action noire, ſur tout d'attenter à la vie d'autruy: toutefois il fut accuſé d'avoir eſté du complot de l'aſſaſſinat du Commiſſaire Godefroy: mais ſon innocence eſtant averée, il fut élargy. Il eut diverſes conferences durant ſa priſon avec un Medecin nommé Layde; il

Kirgi… fils h…
l'un des fils …
l'on ne doute pas que …
Dame n'ait fortement appuyé …
valoir ſon innocence. Il a renon…
depuis vers la fin du mois de M…
au papiſme & à la Jeſuiterie en …
gliſe de St. Martin de Londres …
a embraſſé la Religion Proteſt…
Prance eut auſſi comme luy ſon p…
& fut mis en liberté.

Gréen & Hill, furent transfr…
21 Fevrier 1679 de Newgathe…
burne, où ils furent executez …
chaiſnez pour plus d'ignom…
ont toujours proteſté qu'ils …
innocens de l'aſſaſſinat de …
& ſont morts ſans avoüer l…
choſe, l'on les a comparez …
…iers qui furent executez d…
…e l'an 1311, qu…

[illegible] Berry portier
de Sommerſet ne fut pas execu
me jour que Gréen & Hill, c
rit le bruit qu'il devoit avoir ſa
ce qu'on diſoit qu'il faiſoit eſpe
couvrir au Roy une choſe de gr
portance au ſujet du meurtre
froy, mais ne l'ayant peu effect
pendu & écartelé comme les c
cédens condamnez avec luy. M
le Duc d'Ormond Viceroy d'Ir
grand Maiſtre d'hoſtel de la m
Roy ne pouvant à cauſe de ſon
recevoir le ſerment de ligeance
prématie, que les nouveaux Mem
Parlement doivent preſter à ſa

Majeſté Catholique avec tous les honneurs qui ſont deubs à ſa naiſſance. Sa Majeſté Britannique ſon frere, peu de temps aprés pour étouffer les faux bruits d'un pretendu mariage avec quelques Maîtreſſes qu'Elle a eües avant que d'épouſer la Reine Catherine ſa femme Infante de Portugal, & pour éviter les conſequences & les deſordres qui en pourroient naiſtre, a declaré ſolennelement en ſon Conſeil qu'Elle n'a jamais eſté, mariée qu'avec la ſuſdite Reine Infante de Portugal, & qu'ainſi Elle n'a point d'enfans legitimes. Elle en a ſigné la déclaration de ſa propre main, & enſuite tous les Membres du Conſeil; ce qui a été dûement enregiſtré.

J'avois dans mes Mémoires pluſieurs particularités, qui méritoient d'être inſérées dans celles-ci: Mais ayant vû des rélations plus étenduës de ce que je n'avois recueilli que ſuccinctement; j'ai crû obliger le Public en ſupprimant les miennes, pour mettre en leur place ce qui ſuit: Il n'eſt rien de plus propre pour apprendre à fond le détail de

Le Mecredy le 9 d'Avril 1678.

SUr le rapport que le Comte de *Clarendon* a fait de la part des Seigneurs Commiſſaires établis pour examiner les matieres qui ont rapport à la derniere conjuration, que Mr. *Tite Oates* ſe plaint, que Mr. *Baſſet* ne luy a pas donné ſatisfaction ſur l'impreſſion & la publication qu'il a faite de la relation imparfaite des circonſtances de cette conſpiration; & qu'il deſire imprimer la ſienne propre; ce que leſdits Seigneurs Commiſſaires jugent eſtre raiſonnable, il eſt ordonné par les Seigneurs ſpirituels & temporels aſſemblez en Parlement, que ledit *Tite Oates* ait & a par ces patentes pouvoir de faire imprimer une Copie parfaite & entiere de la relation qu'il a faite des circonſtances de la conjuration.

JEAN BROWN,

Clerc au Parlement.

En vertu de cet ordre je conſtituë *Thomas Parkhurſt* & *Thomas Cockeill* Citoyens & Libraires de *Londres* pour imprimer cette relation, qui contient 81 Articles.

TITE OATES.

Le 10 d'Avril 1678.

Amy Lecteur,

JE vous preſente cette briéve relation, juſques à ce que j'aye le temps de coucher par écrit toutes les circonſtances de cette infernalle entrepriſe. Il eſt vray que je n'avois pas dabord deſſein de la donner au public. Ce ne ſont point les crieries continuelles de ces execrables ſouſpirans pour les intereſts de Rome, *qui me l'ont fait imprimer, mais la hardieſſe qu'ils ont de rejetter ſur les Proteſtans l'entrepriſe de cette conjuration, & l'illicite procedé d'un Libraire, qui à ma honte & à mon des-avantage a pris la liberté de l'imprimer imparfaitement & vicieuſement. Elle fut le* 30. *d'Aouſt dernier preſentée à ſa Majeſté par l'entremiſe du digne & honneſte Gentilhomme Mr.* Chriſtophe Krikby, *& le* 6. *de Septembre ſuivant aſſurée par mon propre ſerment devant le Chevalier* Emondbury Godfrey, *&*

le

A ſa ſacrée Majeſté

CHARLES SECOND,

Par la grace de Dieu

Roy de la GRANDE-BRETAGNE, de FRANCE, & d'YRLANDE, Defenſeur de la Foy.

SIRE,

LE recit de cette horrible conjuration qu'on a formée contre vous & contre le Gouvernement de ce Royaume, laquelle a eſté d'abord declarée, & ſoigneuſement examinée devant voſtre Majeſté & le Conſeil Privé, & a eſté generallement par tous jugée vraye, eſt ſur le point de paroiſtre en public pour la ſatisfaction de cette Nation, & peut-eſtre de toute l'Europe, afin de prevenir dans la ſuite les mauvaiſes conſequences de ſemblables deſſeins. J'eſpere que c'eſt avec raiſon

que

Perſonnes qui avoient reçu l'onction de Dieu, & authorité de luy, Voſtre propre Famille & voſtre Perſonne ont eſté de fraiſche memoire une partie des objets de leurs mauvais deſſeins, comme je le puis faire voir par de nouvelles preuves fondées ſur leurs propres témoignages.

Il eſt conſtant que le Roy *Jacques* voſtre grand Pere, qui avoit eſchappé l'effet de leur poudre, n'a pû éviter celuy de leur priſon. Malgré

leur avoit laiſſé par teſtament. De plus ce ſont eux qui ont eſté les premiers Autheurs de la derniere guerre civile, l'ont entretenuë en acharnant un parti contre l'autre par de diaboliques ſoupçons, & ont eſté ainſi la cauſe des ſouffrances & de la mort du Roy voſtre pere. Ce ſont eux qui ont triomphé de ſon corps mort, quoy qu'ils n'en euſſent pas oſé approcher quand il eſtoit vivant. Que diray-je de celuy qui s'écria alors, voicy l'ennemi de Dieu & de ſon Egliſe à bas? Je crois que V. M. a eſté tres-bien informée de la qualité des Bourreaux: Mais je ne penſe pas qu'elle connoiſſe bien ceux qui ont entrepris le *Purney*: C'eſtoit du moins preſque tous les mêmes gens qui avoient entrepris ſa ruine. Qui rompit le traitté *d'Uxbridge*, ſi non l'intereſt & la Politique de Rome? Ne ſont-ce pas ces Boutefeux, qui ont perſiſté à rompre tous les traittés de paix, qu'on propoſoit pour

le

le bien de cette Nation & le bonheur de voſtre Royale famille ? Il n'eſt pas hors de propos de rappeller ici en memoire, avec quelle ardeur & induſtrie ils perſuaderent aux Ecoſſois en 1650. d'impoſer à V. M. ce que ſa Royale loy defend de faire aux autres. Ils donnerent quelques 1000. l. pour venir à bout de cette entrepriſe. Apres que V. M. ſe fuſt retirée à *Worceſter*, que ne firent-ils point pour vous mettre entre les mains de vos ennemis ? Qui devoit payer les 1000. l. promiſes à quiconque vous découvriroit & vous prendroit, ſi non le Pere *Joſeph Sirmond*, & le Pere *Carleton Compton*, tous deux Jeſuites ? Il eſt vray que parmy tant de fidelles Proteſtans, un ou deux de la Religion Romaine peuvent avoir contribué à voſtre delivrance : Mais ceux de leur parti ne leur ont-ils pas reproché ce peu de fidelité qu'ils avoient témoigné, & ne les ont-ils pas traittés de fous

pour

a oublié de ...
eſté connu, preſenta au...
Parricides & uſurpateurs de
ronne, une requeſte ſignée
viron cinq cens des princip
piſtes *d'Angleterre*, dans
ils promettoient pourvû qu'
luſt ici tolerer leur religion p
reſt ſolemnel, de joindre le
ces aux leurs, pour exclur
pouïller à jamais les Stuards
gitime droit qu'ils ont à la C
ne. N'eſt-ce point *White* &
confidens qui ont le pl

Rois ſur la teſte de *Cromwel* que leur entremiſe. Je ſupplie V. M. de me permettre de dire que ce nouveau gouvernement fut inventé par un Preſtre Papiſte, & par un nommé *Lambert* de la même communion. Les ſecrets de V. M. & les deſſeins qu'elle avoit durant ſon exil, n'ont-ils pas eſté découverts par eux & par les Benedictins, le monaſtere deſquels l'uſurpateur maintint en tous ſes privileges pour de ſemblables ſujets : Celuy qui pour de pareilles trahiſons fut pris & executé par la Juſtice de V. M. eſtoit de la même categorie, & aprés ſa mort l'on dit des meſſes pour luy, comme pour le recompenſer de ſa bonne action. V. M. s'eſtant enfuie hors *d'Angleterre*, quelles promeſſes ne firent-ils point à *Cromwel* pour luy faire prier le Roy de *France* de vous chaſſer hors de ſon Royaume ? Ce qu'ils entreprirent ſur ce ſujet, peut eſtre tres-bien prouvé à leur hon-

entreprendre toute v
pelher de regner ſur n
relation appuyée par ſe
par conſequent par ce q
Titre, joint au maſſacre
lier *Edmondsbury Godfr*
pable de perſuader à tou
n'en point prevenu, qu'
trement peu renoncé
rel & à leurs diaboliq
pes.

Il paroiſt de là combi
Criminels qui ont part à

ui malgré les perſecutions qu'il
ouffroient, n'ont pas laiſſé de de
eurer dans le repos & dans le de-
oir. Voſtre Majeſté ſait bien qu'el-
s'eſt expoſée à perdre le cœur &
affection de ſes meilleurs ſujets,
a hazardé beaucoup de ſon hon-
eur par la derniere indulgence qu'-
le a eüe pour eux dans le deſſein
ramener par la douceur ces ſaints
oupeurs de gorge à leur devoir.
)n ſait quel effet a eu cette indul-
ence.

Il n'y a pas un motif de Clemen-
& de grace qui leur puiſſe perſua-
er de reconnoiſtre veritablement
ur Roy, puis qu'ils jurent obeiſ-
nce à un étranger qui a des inte-
ſts contraires. Il n'y a pas non
us lieu de ſe repoſer ſur leur pa-
olle, puiſque les trahiſons & les
enſonges paſſent parmy eux pour
s vertus & des ſujets de merite. Il
a entr'eux une certaine laiſon qu'ils
nt *entierement* gouvernez par le
pr

preſtres, leurs preſtres par les Evêques, & les Evêques par les Papes. La ſubſtance de cette Religion, ou plûtoſt de cette ſacrilege ambition que nous appellons Papiſme, conſiſte dans une parolle, & dans l'antichretienne opinion d'une cinquiéme Monarchie Souverainne ſur tous les Rois & Princeſſes du Chriſtianiſme, comme il a eſté évidemment demontré par le tres-Reverend & ſavant Evêque de *Lincoln*: Elle reſide plus dans un entier aboliſſement de la Souveraineté de Jeſus Chriſt ſur les cœurs & les jugemens des hommes, ainſi qu'il a eſté ſemblablement demonſtré par un autre ſavant Autheur dans un traité intitulé, *the right Souverain of the heart*. Voilà comme ils engagent brutalement & perfidement leurs ames à eſtre indirectement les eſclaves d'un Impoſteur: d'où il arrive qu'ils ne peuvent ſelon l'exemple des vrays Chrétiens eſtre vrayment fideles à Jeſus Chriſt,

Christ, ni à leur conscience, ni à leur Roy.

Il est constant, Sire, que celuy en la disposition duquel sont les cœurs des Princes, fera un jour voir évidemment à V. M. La verité de ce que j'avance, les mauvaises consequences des principes & des pratiques des Papistes, & combien quelques-uns sont à craindre, soit qu'on les connoisse, ou qu'ils soient cachez, lesquels le temps découvrira peut-être. Jusques à ce temps-là je mets mon bon droit entre les mains du tres-juste & clairvoyant Juge, avec resolution de perseverer toujours par son assistance & jusques au dernier soupir de ma vie dans le témoignage que j'ay rendu sans craindre les menaces, ni avoir égard aux caresses.

Aprés ce que je dois à *Jesus Christ* & à la verité, je tascheray de tout mon possible, selon la qualité de mon devoir, de faire paroistre les sentimens de mon cœur, & que je souhait

haitte d'eſtre reconnu
tout vray & fidele ſu
comme tout bon ſuje
& comme je vois que
loyal Parlement, doit
fidelité juſques à la de
ſon ſang: c'eſt pourq
rois ſans bleſſer ma
m'empeſcher de prier
la paix & la concorde
& le peuple. Comme
fier aux uns ou aux a
propres neceſſités & a
veuille luy inſpirer de
toſt à un Parlement aſſ
loy du pays, qu'à que
liers quels qu'ils ſojent
n'eſtre point obligez d
pte. Ils veulent que l'
vous ſont bien fideles,
te qu'ils s'accommode
meur & à vos infirmit

dent qu'à ſe faire riches & puiſſan
& V. M. trompée par leurs artifi
eſt indignement contrainte par
juſte jugement de Dieu, à faire pr
que reüſſir leurs deſſeins: ce qui tro
ble le repos public, & tourne
leur honte & à celle de leurs deſce
dans.

C'eſt un pernicieux conſeil qu'i
ſpirent ces ſortes de gens, qu'
Roy qui gouverne à ſa fantaiſie,
plus grand, plus glorieux, & p
fort que celuy qui ſe gouverne pa
loy. La grandeur d'une Seigneuri
fait paroiſtre par la qualité des ſuje
Or le premier eſt un Roy d'Eſclav
au lieu que l'autre ſemblable à Di
eſt un Roy des Rois & des cœurs.
mais Prince n'eut plus aiſément
qu'il deſiroit que la Reine *Elizabe*
Cependant elle n'a reſpiré que la p
ſperité & la conſervation des Pri
leges de ſes ſujets.

Ce que V. M. a eſté ſi ſouv
deſtinée à la mort par ces C

és, & bien plus voſtre genereux
reſſentiment & juſte indignation
contre les Aſſaſſins de voſtre per-
ſonne, les Deſtructeurs de nos vil-
les, les Meurtriers de vos ſujets, les
Corrupteurs du Chriſtianſme, & les
Perturbateurs du genre humain,
doit contre les mediſans eſtre à voſ-
tre peuple une raiſon irrefragable,
que les Papiſtes ne vous tiennent pa
plus pour leur ami qu'un acte du Par
lement.

Mais il n'y a rien qui ſoit ſi capab
de rendre V. M. agreable aux ye
de Dieu & des hommes, & voſ
memoire recommandable à la poſ
rité, que de vivre ſuivant les loix
noſtre Sauveur, & en donnant
exemple à voſtre peuple, d'augr
ter parmy nous la crainte de Di
ſes ſuites. Le principal devo
puiſſances Souverainnes eſt de
ciner le vice, & de fortifier la
ſelon le dire de St. *Paul Rom.*
Cet exemple, comme dit le

, 1. *Tim. III.* fera plus d'ef-
:ſprit du peuple, s'il eſt don-
voſtre propre maiſon, en
ıt de voſtre preſence les per-
ıicieuſes, & avançant aux
les vertueuſes. Par le me-
:tte principale partie de leur
oyal les Princes ſe depouil-
meſmes devant Dieu & le
de leurs conſciences, de
ıui peut veritablement faire
ı & leur gloire, & déchoi-
e quelquefois de leurs droits
iſtance des hommes.

haitte de tout mon cœur
M. prenne durant toute ſa
:otection des lois, inte-
ınt de celles de Jeſus Chriſt
bien de ſon ame, & des
ois de ce Royaume pour le
de la paix & pour ſa pro-
& celle de ſon peuple, &
ſoit comblée de toute ſor-
cité ſoit en cette vie, ou en
ànté, grace, ſageſſe, richeſ-

rés, & bien plus voſtre ge
reſſentiment & juſte indig
contre les Aſſaſſins de voſt
ſonne, les Deſtructeurs de n
les, les Meurtriers de vos ſu
Corrupteurs du Chriſtianiſme
Perturbateurs du genre hu
dont contre les meſdians eſtr
un peuple une raiſon irrefra
que les Papiſtes ne vous tienne
plus pour leur ami qu'un acte

Apoſtre, 1. *Tim. III.* ſera plus d'effet ſur l'eſprit du peuple, s'il eſt donné dans voſtre propre maiſon, en banniſſant de voſtre preſence les perſonnes vicieuſes, & avançant aux charges les vertueuſes. Par le mepris de cette principale partie de leur devoir Royal, les Princes ſe depouillent eux meſmes devant Dieu & le tribunal de leurs conſciences, de tout ce qui peut veritablement faire leur bien & leur gloire, & déchoient même quelquefois de leurs droits par la reſiſtance des hommes.

Je ſouhaitte de tout mon cœur que V. M. prenne durant toute ſa vie la protection des lois, interieurement de celles de Jeſus Chriſt pour le bien de ſon ame, & des bonnes lois de ce Royaume pour le maintien de la paix & pour ſa proſpérité & celle de ſon peuple, & qu'elle ſoit comblée de toute ſorte de felicité ſoit en cette vie, ou en l'autre, ſanté, grace, ſageſſe, richeſ-

principes des *Presbyteriens*, de faire entendre aux *Ecossois malcontens qu'ils* trouvoient dans un malheureux estat à cause de la tyrannie que les Evéques exerçoient sur eux, & de leur dire que l'occasion qui s'offroit alors, leur estoit tres-propre à mettre & leur religion & leur personnes en liberté; que cette occasion n'estoit autre que la voye des armes, & que le Roy estoit si attaché à ses plaisirs, qu'il ne voudroit & même ne pourroit que bien peu prendre parti. Il y avoit encore dans cette lettre, qu'ils avoient eu quelqu'avantage auprés de son Alteſſe Royale; mais qu'ils vouloient agir avec Elle conformément à leurs intentions & qu'ils avoient resolu d'employer toute sorte de moyens pour affoiblir *le Roy d'Angleterre*, en faisant entendre à ses amis qu'il avoit dessein de les sacrifier à une puissance étrangère, en les envoyant se faire casser la teste dans l'armée du Roy de *France*. La lettre estoit datée du 19 d'Avril selon le vieux stile, & du 29. suivant le nouveau.

II.

Les personnes cy-dessus mentionnées donnerent au Deposant 10 *l.* pour porter cette lettre à Madrid, & la mettre en-

tre les mains du Pere *Suiman*, qui eſtoit alors le Procureur General des Royaumes *d'Angleterre* & *d'Irlande*. Le Depoſant pour faire ce meſſage, s'embarqua dans un vaiſſeau appellé, *the Biſcay Marchant*, dont le Maiſtre qui eſtoit *Luc Roch*, devoit aller à *Bilbao*, & prendre là des mules pour ſe rendre à *Valladolyd*: Mais s'arreſtant un jour entier à *Burgos*, le Depoſant rompit la lettre & y lut ce qui eſt cy-deſſus marqué.

III.

Les Jeſuites du ſeminaire Anglois de Saint *Omer* envoyerent une miſſion de douze Eſtudians en Eſpagne pour y eſtudier en Philoſophie & en Theologie, ſavoir 8. à *Valladolyd*, & 4. à *Madrid*, dans leſquelles deux places il y a des colleges Anglois. Ces Miſſionnaires furent envoyez par *Richard Ashly*, *Richard Peters*, *Nicolas Blundell*, & *Charles Peters*, comme il paroiſſoit par les patentes de la pluſpart d'entr'eux, en vertu deſquelles ils avoient droit de demander à eſtre reçus dans le college où ils eſtoient envoyez. Le Depoſant ouit luy même que ces Miſſionnaires furent obligez par les Jeſuites de ces Colleges à renoncer au ſerment de fidelité qu'ils doivent au Ro

Roy de la *Grande Bretagne*. *Daniel Armſtrong* Jeſuite, Miniſtre du College Anglois de *Valladolyd* leur enſeigna que ce ſerment de fidelité eſt heretique, diabolique, & contraire à la Religion Chrétienne, & que *Charles Stuart* Roy *d'Angleterre* n'eſt pas le legitime Roy, eſtant d'une Race baſtarde, & ayant pris naiſſance d'un Magicien *d'Ecoſſe*, & non du Roy *Charles* Premier. Cette jolie Doctrine fut debitée le 29. de *Septembre* 1677. devant les Eſtudians en un ſermon auquel le Deposant aſſiſta. Le Roy *d'Angleterre* fut dans ce ſermon appellé Baſtard ſans aucune équivoque. Ce *Daniel Armſtrond* va maintenant en *Eſpagne* ſous le nom de *Joſeph Monfort*, en Eſpagnol, Pere *Joſeph Monteſortio*.

IV.

Ledit *Daniel Armſtrond*, autrement *Joſeph Monfort*, porta des Lettres de *Saint Omer* aux Peres du College Anglois de *Valladolyd*: Elles eſtoient écrites en Latin

ſeur de ſon Alteſſe Royale, & que s'ils voyoient qu'elle ne répondiſt point à leurs Eſperances, ils s'en déferoient comme ils avoient déja deſſein de ſe deffaire du Roy ſon frere avant que l'année ſe paſſaſt. Ces lettres eſtoient datées du 10. de Juin 1677. & ſouſcrites par *Richard Ashly*, autrement *Thimbleby* Recteur du ſeminaire Anglois de la Societé de *Jeſus* à *Saint Omer*, par *Richard Peters* Miniſtre, par *Edward Nevill* Prefet des Eſtudians, par *Charles Peters* Préfet de la Congregation, par *Thomas Fermor* Prefet des mœurs. Le Depoſant a vû & lu ces Lettres à *Valladolyd* en *Septembre*.

V.

Le Pere *Suiman* cy-deſſus mentionné écrivit au Peres du college Anglois de *Valladolyd*, que le Roy *d'Angleterre* eſtoit empoiſonné au grand contentement des Peres Anglois, qui avoient intention de ſervir le Roy *Jacques*, pourvû qu'il leur donnaſt de bonnes aſſurances qu'il avanceroit la Religion Catholique, & procureroit la ruine de la Proteſtante. Cette lettre eſtoit datée du 1. de *Juillet*. Le Depoſant la vûë & luë à *Valladolyd* preſque toute ſur la fin du même mois.

Depoſant cette lettre à lire : Mais le Depoſant dit qu'il ne l'entendroit pas bien acauſe des abbrevations Eſpagnolles : *Strange* luy donna alors ſa lettre à lire, diſant qu'il croyoit que le Depoſant entendiſt mieux le Latin que l'Eſpagnol. Ainſi le Depoſant lut cette lettre, & y vit ce qui eſt dit cy-deſſus. *Strange* eſtant alors mal & couché ſur le lit de *Keines*, dit qu'il eſperoit que Dieu donneroit à l'honneſte *William* le courage d'executer ce qu'il avoit promis. Cet honneſte *William* eſt à preſent un des ſerviteurs de la Societé de *Londres*. Ce *Strange* logeoit alors chez Madame *Saunder*, dont la maiſon fait une partie de *Wildhouſe* en *Wildſtreet*, où le Depoſant a oui l'entretien de *Strange* & de *Keines*.

IX.

Richard Strange, *Iean Keines Baſile Langworth*, le pere *Harcourt*, *Iean Fenwick*, le pere *Ireland*, le pere *Gray*, le pere *Iennifon*, le pere *Saunders*, & le pere *Eccleſdon*, écrivirent une lettre, la ſignerent, & l'envoyerent à *Saint Omer* pour *Richard Aſhly* Recteur du ſemaire Anglois, dans laquelle luy & les autres peres eſtoient avertis, que le Roy eſtoit tout abandonné à ſes plaiſirs, & qu'ils avoient in-

informez de la teneur de cette lettre; Ceux de *Madrid* par *Iean Croſſ*, autrement *Blake*, & ceux de *Valladolyd* par *Daniel Armſtrong*, tous deux Jeſuites. La lettre eſtoit datée du 20. de Juillet. Le Depoſant eſtant à *Madrid* la vit dans la chambre du pere *Suiman* à même temps que celle du 10. de Juin, dont il eſt fait mention au 6. Art.

VIII.

Le 3. de *Novembre* ſelon le nouveau ſtile, le pere *Pedro Ieronimo de Corduba* Provincial des Jeſuites de la *Nouvelle Caſtille* écrivit à *Richard Strange* & à *Iean Keins*, que s'ils pouvoient faire mourir le Roy, ils auroient 10000. l. pour leurs peines. Le Depoſant apporta cette lettre de *Valladolyd* à *Bilbao*, où il s'embarqua cinq jours aprés y eſtre arrivé, en cinq autres jours arriva à une petite ville proche d'*Exeter*, & en ſix jours de plus vint à *Londres*, où il delivra la lettre à *Richard Strange*. Elle eſtoit écrite en Latin. *Strange* l'ayant ouverte & luë, dit que l'on n'épargneroit rien pour repondre à l'attente du pere *Pedro*. Dans cette lettre de *Strange* il y en avoit une encloſe pour *Keines*, ſous le nom de *Iuan de Neoporto de la Compania de Jeſu*. Keines donna au

De-

6. ou 7. de *Decembre*: Le Depc
porta à *Saint Omer* encloſes dans
Richard Ashly, & de *Saint Omer*
& les delivra au pere de *la Chaiſ*
18. de *Decembre*, autant qu'ils s
ſouvenir.

XI.

D'autres lettres datées du 12
cembre 1677. furent envoyées
chard Strange & autres de la So
Londres aux peres de la Societé d
naire Anglois de *Saint Omer*. D
lettres il y en avoit d'encloſes
pere *la Chaiſe*, où ils luy diſoier
avoient porté les Presbyteriens
ſe à ſe revolter; que 20000. i
bientoſt ſous les armes, ſi le *F*
France vouloit rompre avec le Ro
gleterre; que c'eſtoit un moyen pc
re entrer en *Irelande* des forces d
ce, que les *Irlandois* Catholiques e
tous preſts à ſe revolter; qu'en
cela on avoit preparé 40000. bill
quez de noir pour en fournir tous
dats *Irlandois*. Ces lettres eſtoi
nées par *Richard Strange*, *Iean Ke*
Iean Fenwick. Le deſſus s'addr
Richard Ashly Recteur. *Richard*
montra cette lettre au Depoſant à

intention de gagner quelcun pour le poi-
gnarder à *Whitehall*; ou que ſi cela ne ſe
pouvoit pas aiſément faire, ils gagne-
roient un de ſes Medecins pour l'empoi-
ſonner; pour la reüſſite de quoy ils a-
voient chez un nommé *Worſty*, Orfevre
de *Londres* 10000. I. qui leur avoient
eſté procurées par le pere *la Chaiſe* Je
ſuite, Confeſſeur du Roy de Franc
Le Depoſant à lu cette lettre, & a
qu'elle eſtoit ſignée par les perſonnes
devant mentionnées, & la porta à *Sa*
Omer. Il alla à *Douvre* dans le caroſſe
voiture, ſa place y ayant eſté retenuë
ledit *William*, duquel le nom verit
eſt *Jean Groves*. La lettre que le D
ſant porta, eſtoit datée du comme
ment de *Decembre*, ſelon le ſtile anc

X.

Dans cette lettre il y en avoit d'
pour le pere *la Chaiſe*, dans leſ
les peres qui avoient ſigné la le
Richard Aſhly, le remercioien
grande charité, & du ſoin qu'il
de l'avancement de la Religion
que, & diſoient que tous moye
ent employez pour ruiner ceu
oppoſeroient, tant les racine
branches. Ces lettres eſtoient

muniqua au Deposant vers le 24. de *Decembre*.

XIII.

Il y eut un autre paquet daté du 26. de *Decembre*, dans lequel *Thomas Whitebread*, *Richard Strange*, *Iean Keines*, *Basile Langworth*, *Iean Fenwick*, le pere *Gray*, le pere *Harcourt* le vieux, le pere *Harcourt* le jeune, le pere *Micho*, le pere *Bennifield*, le pere *Ireland*, le pere *Blundel*, le pere *Iennison*, & quelques autres de la Societé commandoient à *Richard Ashly* & aux peres de *Saint Omer* d'écrire au pere *la Chaise*, que les peres cy-dessus mentionnez s'estoient assemblez pour trouver des moyens de se deffaire du Roy & de son Alteſſe Royale, s'ils ne répondoient pas à leurs esperances; que le Roy ne donnant aucun sujet d'esperer, ils useroient de toute la diligence possible pour le faire mourir, afin qu'il ne puſt empescher la reüssite de leurs desseins; & que s'ils ne trouvoient point d'occasion de le faire mourir, ils le feroient chasser hors du Royaume. Le Deposant a vû cette lettre entre les mains de *Richard Ashly*, & l'a prié de la luy laisser lire: Mais *Richard* la luy a luë luy méme dans sa chambre le 2. de *Janvier*.

XIV. Dans

XIV.

Dans ces mêmes lettres du 26. de *Decembre* il eſtoit ſpecifié, que *Nicolas Blundel* eſtoit par patentes du Provincial établi ordinaire de *Newgate* pour viſiter les priſonniers condamnez, & les ramener à la foy & religion Catholique, & pour inſtruire la jeuneſſe dans la ville de *Londres*. Il y a des lieux aſſignez pour chaque jour de la ſemaine, où il enſeigne à la jeuneſſe des Doctrines ſe ditieuſes & contraires aux intereſts de ſa ſacrée Majeſté, & donne certaine ſomme d'argent aux parens, qui ſon pauvres, pour les encourager à envoyer leurs enfans à ſes inſtructions. Cela eſtoit contenu dans leſdites lettres, & a eſté depuis pratiqué dans *Londres*.

XV.

Un autre paquet vint à *Saint Omer* pour *Richard Ashly* de la part de *Thomas White*, de *Iean Keines*, & autres de la Societé. Ce paquet renfermoit pluſieurs lettres écrites par ces perſonnes-là & par d'autres. Et entre toutes ces lettres il y en avoit pour le pere *Stapleton* Procureur de la maiſon de *Bruxelle*, afin qu'il perſuadaſt au pere Confeſſeur du Duc *de Villahermoſa* de l'avertir que le Roy de la *Grande Bre-*

Bretagne n'avoit pas intention de donner secours au Roy *d'Espagne*, se voulant tenir neutre jusques à ce qu'il fut ruiné par le Roy de *France*. Cette lettre n'estant point cachetée, *Richard Ashy* alors Recteur de *Saint Omer* la vit & l'entendit lire. Il estoit de plus ordonné dans cette lettre, que si ledit pere Confesseur n'estoit pas disposé à satisfaire *Stapleton*, on envoyast aussitost des Courriers à *Madrid* pour faire le rapport de cette affaire au pere *Suiman* & à l'Archevesque de *Tuam* en *Irelande*, qui estoit [illegible] *Madrid*, afin que *Suiman* & l'Archevesque en donnassent conjointement [illegible] *Espagne* connoissant [illegible] faire & de l'avis donné ou à [illegible] Confesseur du *Duc de* [illegible], de plus l'avertissent aussi [illegible] marchands Anglois [illegible], parceque ce se- [illegible] ce du Royaume [illegible] emportoient en *An-* [illegible] mettoient en estat [illegible] plus aisément [illegible] des lettres d'un

tre approuvée par les peres & pour eſtre portée en *Eſpagne*. La lettre eſtoit longue, & il y avoit de grandes atteſtations contre les marchands reſidens dans leurs factories touchant les matieres de fait cy-devant mentionnées. Il y eut encore des lettres pour *Daniel Armſtrong* à *Valladolyd*, & pour *Jean Croſſ* à *Madrid*, dans les quelles on les prioit de confirmer cette affirmation faite ou à eſtre faite par les peres *d'Angleterre*, & du ſeminaire Anglois de *Saint Omer*, par ledit *Stapleton*, & par le dit *Fonſeca* agent pour l'Eſpagne, qui demeure maintenant à *Bruges* en *Flandres*. Toutes ces lettres eſtoient datées du 1. ou 2. de *Janvier* 1678. ſuivant le nouveau ſtile. Le Depoſant les a toutes vuës à *Saint Omer*. Dans les deux lettres pour les deux peres *d'Eſpagne*, ſavoir *Daniel Armſtrong* & *Jean Croſſ*, il y avoit ordre exprés, que le premier, s'il ne pouvoit pas aller à *Madrid*, envoieroit ſon atteſtation à Dom *Jean d'Auſtriche*, on envoya pour le tranſport de ces lettres 200. I. Sterling en lettres de change au pere *Suiman* & auxdits peres Anglois.

XVI.

Quand les lettres qui contenoient l'affai

taire cy-devant mentionnée, vinrent *d'Angleterre* à *Saint Omer*, *Eduard Nevil* & *Thomas Fermor* dirent qu'ils ne vouloient pas laiſſer mourir en repos ce noir Baſtard, par lequel ils entendoient le Roy *d'Angleterre*, & qu'ayant eſté abuſez par luy, ils eſtoient reſolus de ne s'en plus ſervir. Le Depoſant qui eſtoit proche, dit, qu'eſt ce, ſi le Duc ne vous eſt pas plus favorable: Son paſſeport, dirent-ils, eſt tout preſt, ſi nous remarquons qu'il ne nous aſſiſte pas. Le Depoſant a oui ces parolles le 3. de *Ianvier* aprés midi dans la Bibliotheque des Jeſuites de *Saint Omer*.

XVII.

Le 4 de *Ianvier* 1678. ſuivant le nouveau ſtile des lettres furent envoyées par *Richard Ashly*, *Edouard Hall*, *Edouard Nevil*, *Charles Peters*, *Michel Conſtable*, *William Busby*, *Iaques Iamon*, *Thomas Fermor*, Jeſuites du ſeminaire *Anglois* de *Saint Omer*, de *François Williams* Recteur & Maiſtre des *Novices de Warton*, le Baronet *Iean Warner*, autrement *Clare*, le pere Sanches, autrement *Ditchling*, au pere Confeſſeur de l'Empereur pour avertir ſa Majeſté Imperiale, que le Roy de la Grande Bretagne avoit conſpiré la ruï-

es Confederez, particulierement celle e l'empire d'Allemagne & des Princes atholiques qui en ſont les membres ; u'il avoit ſous main excité la rebellion e *Hongrie* contre ſa Majeſté Imperiale, : avoit envoyé de l'argent aux Rebelles our ſoutenir leur revolte ; qu'il ne vou- oit faire aucune alliance avec ſa Majeſté nperiale, avoit ſeulement deſſein de ire voir qu'il pouvoit avancer le Prince *Orange* ſon neveu, & le faire abſolu ; ne partant il eſtoit à propos d'en avertir s Eſtats de *Hollande*. Ces lettres qui eſ- oient écrites en Latin, ont eſté lues & luës par le Depoſant. Toutes ces let- es furent portées par un frere lay Fle- and, & eſtant ſur le point d'eſtre por- es, un des freres lays nommé *George*, t que le Prince *d'Orange* eſtoit plus ca- ble d'aller à la picorée des pommes, ne de faire l'Office de General d'ar- ée.

XVIII.

Des lettres datées du 1. de *Ianvier*, 571. ſuivant le nouveau ſtile arriverent 20. de *Ianvier* à *Saint Omer* de la part : *Talbot* Archevêque de *Dublin*, où il toit dit, que les peres de la Societé eſ- ient merveilleuſement ſoigneux à diſ- po-

poſer le peuple à la revolte pour defendre leur liberté & leur religion, & pour recouvrer leur Royaume; & que ſi le Parlement d'*Angleterre* qui ſe devoit aſſembler, ſe joignoit avec le Roy pour déclarer la guerre à la *France*, il y avoit un lieu ouvert pour faire entrer l'armée de *France* en *Irlande*, quand ſa Majeſté tres-Chrétienne le jugeroit à propos. Il conſeilloit de plus aux pere de *Saint Omer* d'en avertir le pere *la Chaiſe* & autres Jeſuites qui approchoient le Roy de *France*: Car le Roy de la *Grande Bretagne*, diſoit-il, eſt porté à prendre cette reſolution: Il ne prétera point l'oreille aux remontrances de ceux qui ne jugeront pas cette guerre utile à leurs intereſts. C'eſt pourquoy il les prioit d'uſer de toute diligence, parce que l'occaſion preſente eſtoit favorable, ou qu'il ny en auroit jamais. Le Depoſant a lu cette lettre. Le peres pour ſuivre l'avis de l'Archevêque, écrivirent à *Paris* au pere *la Chaiſe*, & firent porter les lettres par *Edouard Nevil* & *William Busby*, qui les mirent entre les mains de *la Chaiſe*. Les dits Meſſagers qui eſtoient Jeſuites, l'un Prefet des Claſſes, l'autre Procureur du ſeminaire, repondirent comme cy-devant à ces lettres

tres avec toute la dili
l'on écrivit par leur
White Provincial, &
Recteur de *Saint Ome*
peut rien dire de la le
vincial; mais pour c
clare qu'elle portoit,
ral de la Societé de
800000. écus, qui d
au mois de Juin ſuiva
tete ne manqueroit
bourſer, auſſitoſt qu
treprise ſeroit un peu

XI

Il arriva à *Saint C*
s'addreſſoit à *Richar*
ſeminaire Anglois.
ſouvient pas preciſé
date de cette lettre; l
ſtoit vers le comme
ce du Parlement, l
des harangues du Ro
& des votes du Parl
noit en ridicules at
des deux chambres
peres & les Ecoliers
traduirent en Fran
rent au Gouverneu
les envoya au Roy

ſtre. Ces lettres parloient d'une entrepriſe d'un nommé *Pickering* frere lay; qui s'eſtoit mis en embuſcade pour tirer un coup de piſtolet ſur le Roy, quand il ſe promeneroit dans le parc de *Saint Iacques*, & ſeroit un peu éloigné de ſes Gentilshommes & de ſes autres ſerviteurs; mais que la pierre du piſtolet n'eſtant pas aſſez fermement poſée, il avoit remis l'entrepriſe à une autre occaſion; que s'il avoit fait le coup, & euſt ſouffert pour cela, on auroit dit 3000. Meſſes pour le ſalut de ſon ame. Ces lettres eſtoient ſignées par *Thomas White*, autrement *Whitebread*. La lecture de ſes lettres mit les peres du ſeminaire Anglois en grand trouble acauſe des ſuites de la negligence de *Pickering*. Le Depoſant les lut ſur la fin de *Ianvier*, & les Votes du Parlement, & les harangues du Roy & du Chancelier compoſées & traveſties en ridicules au mois de Fevrier.

XX.

Le 29. de *Ianvier* le Depoſant deman-

nouveau ſtile. Le Depoſant luy demanda s'il pouvoit garder le 9. de *Fevrier* comme un jeûne: Le Confeſſeur s'informa de luy, pourquoy. Il repliqua, à cauſe du martyre du feu Roy. Le feu Roy, dit le Confeſſeur, n'a point eſté Martyr, mais heretique: Ce n'eſtoit point, ajouſta-t-il, le fils du Roy *Iacques*, *Anne* de *Danemarc* l'ayant eu de ſon tailleur. Ce Confeſſeur eſt Jeſuite, & Prefet de la Societé: Il s'appelle *Charles Peters*.

XXI.

Des Lettres datées du 1. de *Fevrier*, ſuivant le nouveau calcul, écrites par *Thomas Whitebread*, *Iean Keines*, *Iean Fenwick*, le pere *Irland*, & le pere *Micho*, à *Richard Ashly* Recteur de *Saint Omer*, alors travaillé de la goute, & aux peres Anglois qui demeurent là, leur apprenoient qu'ils avoient envoyé *William Morgan* en *Irlande* pour voir en quelle poſture y eſtoient les affaires, qu'ils attendoient ſon retour ſur la fin de Mars prochain, qu'il eſtoit parti le 26. de *Ianvier*; & qu'ils luy avoient donné des inſtructions pour regler quelques affaires, & encourager les naturels du pays à prendre les armes pour la deffenſe de

leur religion & de leur liberté. Son compagnon eſtoit le pere *Lovel*, qui alla dans les parties ſeptentrionales *d'Irlande* y voir les peres de la Societé, leur porta deux mille livres pour ſubvenir à leurs preſſens beſoins, & leur en promit 4000. autres pourvû qu'ils fiſſent quelque choſe.

XXII.

Un autre paquet daté du 11. de *Fevrier* ſelon le nouveau calcul 1678. arriva de la part de *Thomas White*, autrement *Whitebread*, du pere *Micho*, du pere *Irland*, du pere *Harcourt*, & autres de la Societé de *Londres*. Il rendoit compte du progrés que les peres avoient fait dans les Provinces de *Berk*, *d'Oxford*, & *d'Eſſex*, en y perſuadant aux Catholiques qui eſtoient Jeſuites *in voto* de contribuer à la rebellion *d'Irlande*, & d'entretenir la guerre civille dans ce Royaume, en cas que la *France* rompit avec *l'Angleterre*; qu'ils avoient reçeu des lettres *d'Ecoſſe*, par leſquelles ils apprenoient que le peuple vouloit s'oppoſer au Duc de *Lauderdale* & à ceux qui y maintiennent le parti du Roy; qu'ils avoient fait leurs efforts par eux mêmes, par leurs emiſſaires, & par leur bourſe pour irriter

ter les Ecoſſois contre les Anglois. Ces peres y diſoient à ceux de *Saint Omer*, à qui le paquet eſtoit addreſſé, & qui le reçurent, qu'ils tenoient à gloire d'executer une ſi belle entrepriſe. Le Deposant à lu ce paquet, lettre apres lettre.

XXIII.

Les peres de *Saint Omer* ſavoir *Richard Ashly* Recteur, *Edouard Hall*, *Edouard Nevill*, & autres du ſeminaire Anglois, écrivirent à *Thomas Whitebread*, & aux autres peres. Ils mandoient dans cette lettre qu'il paroiſſoit maintenant que leur deſſein ſe conduiſoit par les mêmes voyes que celles qu'ils avoient employées pour la ruine du feu Roy; & comme il ne ſe pouvoit pas executer ſans verſer beaucoup de ſang des deux coſtez, auſſi ne le falloit-il point épargner. Ils les prioient à même temps de pourſuivre l'execution du deſſein qu'on avoit de ſe deffaire du Roy, & de faire auſſi mourir ſon Alteſſe Royale, ſi elle ne les contentoit pas, apprehendant que pas un des *Stuards* ne fut d'humeur à entrer dans leurs deſſeins. Ils donnoient dans cette lettre des inſtructions aux peres pour ſonder les diſpoſitions de ſon Alteſſe Royale. Cette lettre eſtoit datée du

10. de *Fevrier* selon le ſtile nouveau, & fut ſignée par les perſonnes cy-devant nommées en preſence du Depoſant, qui la compoſa pour eux ſelon leur direction. Le Depoſant ſcait bien que cette lettre fut portée en *Angleterre* par le pere *Every*, qui y alloit alors.

XXIV.

Thomas Whitte, *Iean Keines*, *Baſile Langmorth*, *Richard Peters*, *Iean Ferwick*, le pere *Irland*, le pere *Harcourt*, le pere *Mathieu Wright*, le pere *Thomas Wright*, le pere *Ieunifon*, le pere *Simmons* qui a quelque temps appartenu à la maiſon de *Sommerſet*, repondirent aux dites lettres du 10. de *Fevrier* ſelon le nouveau ſtile. Cette reponſe eſtoit datée du 20. de *Fevrier* ſuivant l'ancien, & fut ſignée par eux tous. Elle s'addreſſoit à *Richard Aſhly* & aux autres. Elle portoit qu'ils avoient trouvé que le Duc eſtoit bon Catholique; mais qu'il avoit tant d'affection pour le Roy, qu'à peine pouvoit-il eſtre engagé dans ce deſſein, & que s'il le luy propoſoient, non ſeulement ils ſe trouveroient fruſtrés de leurs eſperances, mais auſſi de ſa faveur. Le Depoſant a lu cette lettre en Fe-

XXV.

Les peres du ſeminaire Anglois de *Saint Omer* commanderent à un nommé *George* frere lay dans ledit ſeminaire, d'aller à *Ghent* en *Flandres* porter aux Jeſuites Anglois qui y demeurent, une lettre de *Saint Omer* datée du 26 de *Fevrier* ſelon le vieux calcul. Il les y informoient de la lettre du 20. de *Fevrier* ſelon le vieux ſtile. Le dit *George* arriva là le 28. de *Fevrier* ſuivant le vieux ſtile. Le 1. de *Mars* ſelon l'ancien ſtile, les Jeſuites de *Ghent* avertirent les peres, qu'ils avoient parlé de cette affaire avec le Clergé Seculier, & qu'ils avoient éprouvé que c'eſtoit des *Gens* qui aimoient à vivre en paix, & eſtoient diſpoſés à obeïr à leurs Princes. *Thomas Whitbread* & les autres leurs firent reponſe le 10. de *Mars* ſuivant le vieux ſtile, que le Clergé n'eſtoit que de la racaille; qu'il n'avoit ny l'eſprit ny le courage de conduire de ſi grands deſſeins; qu'ils prioient les peres de *Ghent* & de *Saint Omer* d'avoir bon courage, leurs affaires s'avançant fort en *Ecoſſe* & en *Irlande*, & le fatal coup devant eſtre avec toute la diligence poſſible donné au Garçon noir à *Witehall*. Le Depoſant a lu ces lettres qu'on écri-

voit à ceux de *Ghent*, & celles que les peres de *Ghent* envoyoient au Provincial, & qui furent portées à *Saint Omer*, avant que de parvenir au Provincial. Il a lu auſſi les lettres du 10. de *Mars*.

XXVI.

L'honneſte *William* & *Pickering* entreprirent pluſieurs fois dans le mois de *Mars* d'aſſaſſiner le Roy, quand il ſe promenoit dans le parc de *Saint Jacques*, & un jour qu'il alloit au Parlement: Mais ils ne firent pas leur coup. Ce qui fut par les peres imputé à leur negligence. C'eſt pourquoy le premier en eut de bonnes reprimandes; & l'autre eut pour penitence 20. coups de diſcipline ſur les épaules. Le Depoſant a vû une lettre de *Thomas White* à *Richard Ashly* datée du 26. de *Mars*, 1677. dans laquelle il eſtoit fait mention de cette entrepriſe.

XXVII.

Le 15. *d'Avril* il vint des lettres de

& le pere *Lovell* eſtoient de retour *d'Irlande*; qu'ils rapportoient qu'aprés 10. jours de commandement, les *Irlandois* prendroient les armes juſques à 20000. hommes de pié, & 5000. de cheval; qu'ils feroient entrer l'armée de *France* dans leur pays, ſi ſa Majeſté tres-Chrétienne le ſouhaittoit; que le pere *Lovel* rapportoit que dans *l'Irlande* Septentionale 15000. hommes tant de pié que de cheval prendroient les armes; que c'eſtoit des gens fort patiens, mais extremement reſolus; que le Duc *d'Ormond* Viceroy *d'Irlande* eſtoit dans une grande conſternation de voir la Religion Catholique ſe fortifier ſi bien dans ce pays-là; qu'il y avoit des perſonnes, qui en vertu d'un bref du Pape daté du 1. *d'Octobre* 1673. avoient ſecretement pris des commiſſions du General de la Societé de *Jeſus*; & que la revolte eſtant ouverte, ils avoient reſolu de couper encore une fois la gorge aux Proteſtans. Le Provincial indiquoit dans ces lettres une aſſemblée generale qui ſe devoit tenir à *Londres*, commandoit aux peres de delà la mer de s'y trouver. Le Depoſant a lu cette lettre au mois *d'Avril*, & s'y eſt vû commandé d'aſſiſter à l'aſſemblée

comme l'Envoyé d'un pere à un autre pere.

XXVIII.

En vertu de ce commandement le pere *Warren* Recteur de *Leige*, *Thomas Preſton* le Baronet, le pere *Marsh* Recteur de *Ghent*, le pere *Williams* Recteur & Miniſtre des *Novices* de *Warton*, *Jean Warner* Baronet, *Robert Brett* Baronet, le pere *Poole*, *Edouard Nevill*, tous trois du Seminaire Anglois de *Saint Omer*, & le Depoſant vinrent à *Londres* le 24. *d'Avril* 1678. ſuivant le ſtile nouveau. Leur nombre montoit à 9. ou dix. Le Recteur *Richard Ashly* n'y vint point, eſtant malade de la goute. Ils s'aſſemblerent à la taverne de *Whitehorſe* dans le *Strand* avec *Thomas Whitebread*, le pere *Harcourt* le vieux, le pere *Harcourt* le jeune, *Jean Fenwick*, *Baſile Langworth*, *William Morgan*, *Jean Keines*, le pere *Lovell*, le pere *Irland*, le pere *Blundell*, *Richard Strange*, le pere *Micho*, le pere *Gray*, & autres juſques au nombre de 50. Jeſuites. Ils jetterent dans cette aſſemblée un modele des deſſeins de la Societé, & deſtinerent le pere *Jean Cary* qui y eſtoit pour aller à *Rome* en qualité de Procureur. Le Depoſant eſtoit

toit de cette aſſemblée qui ſe tint au mois de *May* pour delivrer les reſolutions d'une Compagnie à l'autre. Peu de temps apres qu'ils eurent quitté la Taverne de *Whitehorſe*, ils ſe diviſerent en pluſieurs petites bandes. Les uns ſe trouvoient chez Mde *Saunders* in *Wildſtreet*; les autres chez Mde *Fenwick* au logis *d'Ayre* en *Drurylane*; d'autres chez Mr. *Irland* en *Ruſſelſtreet* prés de *Conventgarden*, & en d'autres lieux. Chaque bande eſtoit compoſée de 5. ou 6. perſonnes. Il conjurerent tous la mort du Roy: C'eſt pourquoy ils ſe communiquerent de Compagnie en Compagnie leurs opinions ſur la maniere de faire reüſſir ce deſſein. 3 ou 4 jours aprés le Depoſant s'en alla à *Saint Omer* avec les peres qui eſtoient venus de delà la mer.

XXIX.

Le 10. de *Iuin* ſuivant le nouveau calcul, *Thomas White* vint à *Saint Omer* pour viſiter les colleges de *Flandres* & d'*Allemagne*, & le 11. il dit au Depoſant & à *Richard Aſhly* Recteur, qu'il eſperoit de voir le Sot de *Whitehall*, par lequel il entendoit le Roy, depêché en aſſez peu de temps; que la Societé ne

XXXII.

Le matin du 23 de *Juin* ſelon le nouveau ſtile, le Depoſant eut ordre de partir auſſitoſt pour *Calais*, & de prendre là le batteau de paſſage pour aller en *Angleterre*, afin d'obeïr aux commandemens des peres de *Londres*, & d'y demeurer juſques à ce qu'il reçuſt du Provincial un ordre contraire. Le Provincial donna au Depoſant 4 livre pour ſes deſpens, & luy en promit 80. pour les ſervices qu'il avoit déja rendus à la Societé, ſoit en *Eſpagne*, ou ailleurs. Le Depoſant declare qu'il obeïra à cet ordre & partit la nuit pour *Calais*. Il y trouva 4 Jeſuites qui avoient ordre d'aller à *Londres*. Le *Vendredy* 24. ſelon le nouveau ſtile ils ſe mirent enſemble dans le batteau de paſſage, & arriverent heureuſement à *Douvres* le *Samedy* matin, où le Depoſant rencontra *Jean Fenwick* avec 8. Eſtudians qu'il amenoit à *Saint Omer*. Des 4 Jeſuites, *Fenwick* qui avoit pris le nom de *Thomſon*, & le Depoſant prirent le caroſſe à *Douvres* ſur les 11 heures ou midi. Le caroſſe fut arreſté à *Barton* éloigné de 6. miles de *Cantorbery*, les viſiteurs de *Barton* qui l'avoient arreſté, ſaiſirent une boëtte à *Jean Fenwick*,

&c

plus qu'à même temps le Provincial dit dans ſa chambre, que luy & la Societé de Londres feroient aſſommer le Docteur *Stelling-fleet* & Poole, qui eſt l'Auteur du livre intitulé *Synopſis Criticorum*, parce qu'ils écrivoyent contr'eux.

XXXI.

Le même jour *Richard Ashly* Recteur de *Saint Omer* ſe trouvant ce ſoir-là travaillé de la goute & de la pierre, deſira l'entretien du Deposant, & luy dit que le pere *Warren*, qui eſt maintenant Recteur du College des Jeſuites à *Leigh*, eſtant le Procureur de *Paris*, reconcilia à l'Egliſe Romaine le Chancelier *Hide*, lors qu'ils fut au lit de la mort. Les demandes que le Deposant faiſoit de la Ducheſſe *d'Yorck* fille de ce Chancelier, & de ſa mort qu'elle a accompagnée des ſentimens de Rome, donnerent occaſion à cette declaration, *Ashly* ayant fait cette declaration, le Deposant dit qu'il n'avoit jamais oui parler de la converſion du Chancelier *Hide*. *Ashly* repartit qu'il ſçavoit de certitude que ce Chancelier avoit eſté converti par le pere *Warren*.

XXXII.

ctions écrites par voye de *Memorandum*. Ce *Memorandum* contenoit un *Item* donné par *Thomas Whitebread* pour faire aſſaſſiner les tres-Reverend pere en Dieu *Herbert* Evêque de *Hereford*, parceque cet Evêque avoit eſté élevé dans la religion Papiſte, & l'avoit abjurée, & que les Jeſuites avoient reſolu de ne pardonner à aucun Apoſtat de la croyance Romaine. *Richard Ashly* demanda au Deposant, ſi cet Evêque n'eſtoit point entrerement oppoſé aux Catholiques. Le Deposant repartit que ne le connoiſſant point, il n'en ſavoit rien *Ashly* dit alors. *La face des choſes eſtant ſur le point de changer, nous ſommes preſts de donner, non ſeulement aux Apoſtats, mais encore à tous les heretiques, qui ſe ſont obſtinément oppoſez aux procedures de la Societé, & de leurs Agents pour avancer la foy & les intereſts de l'Egliſe de* Rome, une juſte recompenſe de leur Apoſtaſie & de leur infame obſtination : & quoyque le Parlement ait caſſé l'acte, par lequel on devoit bruler les heretiques, il ne laiſſeroient pourtant pas de reſſentir les effets de la vengeance des Catholiques.

XXXIV.

1678. *Richard Stran*
dernier Provincial des Jésuites, vi
logis de *Richard Asbly*, lequel avant
d'aller aux bains, demeuroit au mê
logis que le nouveau Provincial cl
Mr. de *Saunders*, dont la maison fait u
partie de *Wildhause* en *Wildstreet*. *Stran*
rouvant là le Deposant avec *Asbly*,
oria de les venir voir à sa chambre che
Mr.. *Jean Groves* en *Ioekstreet* prés d
oventgarden. S'estant un peu arresté
lez *Asbly*, il en prit congé. Le Depo-
nt en fit demême aussitost aprés, sui-
Strange, & alla à sa chambre. Estant
emble, *Strange* encouragea le De-
ant à seconder la Societé dans l'exe-
on de ses entrepriſes. Puis luy dit
s avoient gagné 14000 l
e *Lond*

ſon meſtier, & à qui ils avoient fait faire quelques habits; qu'ils conſulterent là des moyens de bruler la ville, & quand ils commenceroient; qu'ils reſolurent de l'entreprendre en *Fevrier* 166$\frac{6}{7}$; que n'eſtant pas en *Fevrier* pourvû des choſes neceſſaires, la Thamiſe eſtant toute gelée, & la contagion s'augmentant, ils diminuerent l'ardeur de leur deſſein; qu'en *Ianvier* 166$\frac{6}{7}$ ils recontrerent encore *Green*, qui ſe mit de la partie; que pour engager davantage *Green*, qui eſtoit pauvre, homme actif, & propre à leur deſſein, ils luy donnerent 30 livres & feignirent d'avoir pluſieurs principes de la 5. Monarchie; que *Green* les croyant de ſon opinion, leur donna la connoiſſance de 8. autres Millenaires, qui ſe montrerent zelez pour cette entrepriſe; que les Jeſuites eurent ſoin d'avoir tout preſt en *Fevrier* avant que les citoyens revinſſent à *Londres*; mais que *Green* les pria de ſurſeoir l'effet de leur reſolution, ſe devant executer au milieu du bruit, pour n'eſtre pas ſi aiſément découverts, outre que le Roy qu'il diſoit qu'il falloit tuer, lorſque le peuple ſeroit en tumulte à cauſe de l'incendie de la ville, ne reviendroit à *Londres*

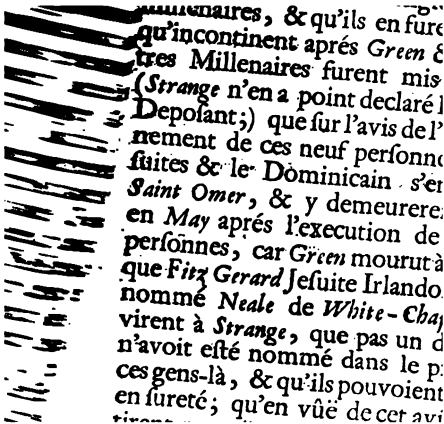

naires, & qu'ils en fure
qu'incontinent aprés *Green* &
tres Millenaires furent mis
(*Strange* n'en a point declaré l
Depoſant;) que ſur l'avis de l'
nement de ces neuf perſonn
ſuites & le Dominicain s'er
Saint Omer, & y demeurere
en *May* aprés l'execution de
perſonnes, car *Green* mourut à
que *Fitz Gerard* Jeſuite Irlando
nommé *Neale* de *White-Cha*
virent à *Strange*, que pas un d
n'avoit eſté nommé dans le p
ces gens-là, & qu'ils pouvoient
en ſureté; qu'en vûë de cet avi

nuellement eſté maintenuë & examinée par la Societé en l'abſence de ces perſonnes-là ; qu'ils reſolurent de tuer le Roy dans le tumulte du feu, *le nombre de la Beſte pouvant eſtre accompli* (Strange s'éclatta de rire en prononçant ces dernieres paroles.) Pour éviter la longueur, dit-il au Depoſant, nous gagnaſmes 50 ou 60. Irlandois pour faire l'œuvre, & *Edouard Everard* fut tres-ſoigneux à conſerver nos feux d'artifice & à les reduire en grenades. Afin de cacher davantage le deſſein, on procura à *Everard* une place dans le ſervice du Roy pour avoir l'œil ſur la munition qu'on devoit tranſporter dans la flotte lors de la premiere guerre des Hollandois. On fit, continua-t-il, une grande entrepriſe ſur la *Tour*: Mais elle n'eut point d'effet. Nous apprehendions de même pluſieurs François dont nous éprouvaſmes la fidelité. Nous taſchaſmes de remettre nos affaires en eſtat. Tout eſtant preſt, & la place où l'incendie devoit commencer, eſtant couverte de poix, *Strange* delogea au mois *d'Aouſt* 1666. & alla ſous le nom de *Waker* demeurer en *Fanchurch-ſtreet*, *Keimash* & le Dominicain demeura avec luy. *Penington* & *Barton* logerent

chez

hez un Apothicaire en *Shoolane*; *Gray* & *Fitz Gerard* chez *Neale* à *White-Cappel*. *Neale* fut un de ceux qui prenoient garde au feu qu'on tranſportoit à la *Tour* par *Thames-ſtreet*. En un mot, ajouſta *Strange*, on conſuma 700. balles de feu. Les ouvriers eſtant à l'œuvre, il y avoit des hommes & des femmes deſtinez à voler tout ce qu'ils pourroient. Une partie du vol fut miſe dans une maiſon en *Wildſtreet*, & une autre partie fut cachée à *Somerſet-houſe*, comme toiles d'Hollande & de Cambray, fines étoffes, & une boëte de pierreries. Le proprietaire donna cette boëte à ces gens-là pour la tranſporter ailleurs & la mettre en ſureté, & commanda à ſon ſerviteur d'aller avec eux. Ces gens s'eſtant fait accompagner par d'autres des leurs, ordonnerent au Serviteur de ſe coucher par terre, lequel apprehendant d'eſtre tué, s'enfuit. Le plus grand vol que l'on fit de la même eſpece de marchandiſe, fut de 1000 caras ou 4000 grains de diamant enveloppez en divers papiers pour pluſieurs Orfevres. Les diamans furent à la premiere occaſion tranſportez à *Saint Omer*. Le Depoſant demanda à *Strange*, comment l'on ſe ſoit tant

en

en ce Jouaillier, n'y en ayant point qui ait tant de pierreries à même temps. *Strange* repliqua qu'il ne le pouvoit pas dire; mais qu'il ſçavoit bien que les peres en avoient trouvé ces gens ſaiſis, les avoient vendus en *Flandres* 4500. livre Sterling, & avoient eſté traittez en poiſſon dans *Holborn* à la taverne de la *ſalutation*, pour l'accord du retour de l'argent. Le Depoſant demanda à *Strange*, comment le feu avoit commencé. Il luy repondit que *Neale* vint dans ſa chambre à minuit, & luy donna quelques coups pour le faire lever, & que le feu eſtoit allumé avant qu'il fuſt habillé Le Depoſant s'informa du nombre des Serviteurs de la Societé qui y furent employez. Il repartit qu'il y en eut 80. ou 86. Le Depoſant luy demanda, comment le Roy avoit échappé. Il repliqua qu'ils avoient effectivement reſolu de le maſſacrer, quand il travailloit luy même autour du feu; mais que n'eſtant pas aſſuré des intentions du Duc, qui avoit ſeulement de la bien veillance pour eux; & d'ailleurs admirant l'induſtrie du Roy, ils n'eurent pas le courage de le tuer. Pendant que *Richard Strange* & le Depoſant diſcouroient enſemble, un

Gen-

Gentilhomme venant à frapper à la porte, ils finirent à 11. heures avant midy cet entretien qu'ils avoient commencé à 9. heures du matin. Le Deposant s'en alla chez luy en *Drurylane*.

XXXV.

Richard Ashby avant que d'aller aux bains, ce qui fut en Juillet, conferа par l'ordre du Provincial avec le pere *Harcourt*, le pere *Fennick*, le pere *Irland*, le pere *Keines*, le pere *Stranges*, Mr. *Ienison*, le pere *Blundell*, & autres de la Societé, pour depescher de nouveaux Courriers en *Ecosse*, afin d'y avancer la rebellion, & d'informer le peuple que le refus de la liberté de conscience estoit une trop grande tyrannie, & que cette liberté ne se pouvant obtenir que par l'épée, il falloit prendre cette voye. Par ce moyen, dirent les peres alors assemblez, nous affoiblirons les Prebyteriens & les Episcopaux. Le Deposant s'est trouvé à la conference, & a entendu ce discours.

XXXVI.

En *Juillet Richard Ashby* alla aux bains pour son mal de goute. Le Deposant estant dans sa chambre pour prendre congé de luy, le pere *Harcourt* Recteur de

de *Londres* y arriva, & luy dit, que ce seroit une bonne affaire, si aprés les bains il pouvoit avancer quelque chose dans la province de *Somerset*, & y informer les Peres de la Societé de leur dessein. Luy & les autres luy conseillerent de retourner à la ville, aussitost qu'il auroit fini son information.

XXXVII.

Le 1. *d'Aoust* il vint pour Iean *Fenwick* des lettres de Thomas *Whitebread* datées du 22. de *Iuillet*, dans lesquelles il ordonnoit de presenter 15000. l. à *George Wakeman*, en cas qu'il en refusast 10000. Le Deposant ne peut pas assurer, si l'on avoit desja proposé cette entreprise au Chevalier *George**: Mais il sait bien que le Chevalier *Wakeman* a esté plusieurs fois en la compagnie *d'Ashly*, & a vû le 4. *d'Aoust* 1678. les lettres écrites à Iean *Fenwick*.

XXXVIII.

Il arriva à *Londres* pour Iean *Fenwick* des lettres de saint *Omer* datées du 5. *d'Aoust* 1678. C'estoit le Provincial *White* ou *VVhitebread* qui les envoyoit. Il faisoit savoir aux Peres qu'il avoit fait la visite de sa Province, & commanda à 12. Jesuites d'aller en Holland, pour per-

ſuader aux Hollandois que le Prince d'Orange avoit deſſein de ſe faire appeller Roy & de changer la forme du gouvernement. Ces Miſſionnaires prirent leur congé de *Thomas White*, le jour de *Saint Ignace* le 31. de *Juillet*. Mais ils n'allerent pas plus loin que *Warton* acauſe d'une infortune qui leur arriva ſur le chemin. Le but de cette miſſion eſtoit d'inſpirer aux Hollandois une mauvaiſe opinion du Prince *d'Orange*, & de leur faire prendre les armes contre le Prince & ſon parti. Le Depoſant a le 11. *d'Aouſt* lu ces lettres dans la Chambre de *Fenwick*.

XXXIX.

Une autre lettre du 10. *d'Aouſt* arriva de la part de *Thomas Whitebread* pour *Blundel* & les peres de *Londres*, dans laquelle il blamoit les peres de *Londres*, de ce qu'ils ne l'avertiſſoient point de leurs progrez ſur la propoſition faite, ou à faire au Chevalier *Wakeman*. Il leur commandoit de luy dire comment il l'avoit reçuë, en cas qu'on la luy euſt faite; & que ſi on ne la luy avoit pas encore faite, de la faire au plutoſt, par ce qu'elle ſe devoit faire. Il leur mandoit depluſ qu'*Irland* eſtoit heureuſement arri-

à *Saint Omer*, de qui il avoit seulement appris que le Roy vivoit comme un homme qui ne craint rien ; que partant il les avertissoit d'estre vigilans. *Blundel* a le 19. *d'Aoust* montré cette lettre au Deposant.

XL.

Un autre paquet du 15. *d'Aoust* arriva de *Saint Omer* pour *Jean Fenwick* de la part du Provincial *Thomas White*. Il y avoit dans ce paquet des lettres pour le pere *Harcourt*, *Fennison*, & autres, lesquelles le Deposant n'a point vûës ; mais il a lu celle qui s'addressoit à *Fenwick*. *Thomas White* y écrivoit que la figure 365. seroit aussi affligée qu'avoit esté la figure 666. & que si le Poison ne depeschoit point le Roy ; le feu l'emporteroit hors du monde, la Religion Catholique ne pouvant jamais regner, sans que I. H. S. prist cette voye. Le Deposant déclare que 365. designe *West-munster*, & 666. *Londres*, ces deux chiffres estant employez pour denoter ces deux Places, & que les lettres I. H. S. signifient les Jesuites, estant leur seing ordinaire.

XLI.

[redacted]

c autres de la Societé qui eſtoient dans
ı chambre, que le Jeſuites ont en bon-
es rentes 60000. l. par an; & 100000.
n banque, leſquelles luy & autres peres
e la Societé ont ſous main au nom de
urs fidelles amis preſtées à 50. pour
nt; que le revenu de cet argent de
nque eſt employé pour faire des prati-
ıes, & qu'il leur couſte par an 4000. l.
ı intelligences; joint qu'il faut depe-
her tous les jours des Courriers, en
loy ſe conſument de grandes ſommes
argent; & outre qu'on en tranſporte
ıe partie dans les pays étrangers
ır lettre de change. Le Depoſant ſait par
y même qu'une bonne partie de tout
la eſt vray, & a eſté par eux informé
ı reſte en differentes occaſions: Ce qui
t extremement deſavantageux au Ro-
ume.

XLII.

Le *Mardy* 5. *d'Aouſt*, le pere *Harcourt*,
pere *Keines*, le pere *Fenwick*, & un
ıtre de la Societé, du nom duquel je
: me ſouviens plus, dirent que leur deſ-
in eſtoit de faire lever une revolte dans
Royaume *d'Angleterre*, & dans la
incipauté *d'Wales*. Le Depoſant con-
ıt bien par pluſieurs lettres qu'il lut,

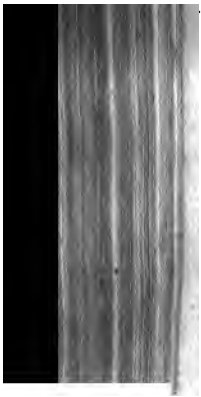

s'ils estoient des Ministr
mistes, aux Ecossois
prendre les armes pour
liberté de Conscience.
luy même vû, comme
court leur declara sur ce su
Provincial *Thomas Whi*
leur congé.

XLIV

Ils ont plusieurs fois é
ble, & examinent encor
qui leur peuvent déco
du Roy, la bienveilla

d'inclination pour la paix c
Guerre. Ils ſe ſont en cela
nommé *Smith*, qui furetoit to
vers *Whitehal*, & durant l'aſſ
Parlement vers *Weſt-munſter* &
Ledit *Smith* a dit qu'il craignc
& pour les Clercs du Parlem
Conſeil Privé, du Conſeil
net, qui luy donnoient la co
de ce qui ſe faiſoit. Le Dep
de plus que *Coleman*, premier
cretaire de Madame la Duche
donnoit à *Smith* des inſtructio
lieres; Ce qu'il a ſouvent o
Juillet & en *Aouſt* à *Smith* &
Iean Keines.

XLV.

Les Jeſuites exercent plu
ſtiers dans la ville; Ils ſont M
faiſeurs de Tabac, Orfevres,
Par le moyen de leurs Ecriva
noiſſent le bien de pluſieurs
de qualité, & par d'autres E
ſavent & leur religion & le
te. Leurs Ecrivains ont bien
tique dans la ville de *Londres*,
Depoſant l'a ſu de *Jean Kein*
d'Aouſt.

XLVI.

Le *Vendredy 9. d'Aouſt*, Un Meſſager Exprés apporta des lettres du Provincial *Thomas White*, ſouſſignées par les peres de *Saint Omer*. Ils s'y rejouiſſoient de ce que le Chevalier *George Wakman* avoit entrepris d'empoiſonner le Roy, & qu'on luy avoit promis de luy donner 15000. l. Il ordonnoient deplus que *Pickering* & ſon Compagnon, ſavoir l'honneſte *William* ne laiſſaſſent point de faire leurs efforts pour aſſaſſiner le Roy. Le Depoſant lut ces lettres, & demanda à *Fenwick*, comment le Provincial avoit ſu la reſolution du Chevalier *George Wakeman*. *Fenwick* luy repondit qu'on avoit depeſché un Meſſager pour luy apprendre cette nouvelle, & il ajouſta que cette Courſe avoit couſté 10. l.

XLVII.

Un nommé *William Berry*, cy-devant Jeſuite, & preſentement preſtre ſeculier, ayant compoſé, & faiſant imprimer quelques feuilles de papier en faveur du ſerment de fidelité qu'on doit au Roy, & pour perſuader aux Catholiques Romains de ſe porter en cela à quel-

is, *Basile Langworth*, & autres de Societé offrirent 10. l. au Deposant ur tuer ledit *Berry*; ou ne le voulant r faire luy même, de pousser quel- n à faire ce coup, assurant le De- sant, que quiconque le feroit, & roit en peine pour cela; auroit sa gra- . Cette proposition se fit le 9. *d'Aoust* 678.

XLVIII.

Jean Fenwick & le Deposant estant le 9. *d'Aoust* dans la chambre de *Iean Kei- nes* Jesuite en la ruë *d'Warwick*, un nom- mé *Richard Heath* frere lay de la Societé y vint, lequel apres quelques discours sur le dessein de tuer le Roy, dit que le Bastard taschoit de gouverner par la for- ce des armes. Le Deposant entendit ces mots: *Keines* & *Fenwick* les ayant repe- tés, repartirent l'un aprés l'autre, le Ba- stard ne troublera pas longtemps le monde.

XLIX.

Le 10. *d'Aoust* suivant vieux stile, le Deposant rencontra aprés midy *Iean Grows*, & autant qu'il s'en peut souve- nir, c'estoit sur les 5. heures. Ayant plu- sieurs fois promis au Deposant de luy dire comment le feu avoit pris dans

Southwark en 1676. il l'amena dans le jardin de *Wildhouſe*, puis luy dit, qu'ayant des bales de feu faites pour ce ſujet, & eſtant accompagné de 13 Irlandois, il alla dans le Fauxbourg, où n'ayant point trouvé d'occaſion ny de lieu commode, il alla à Saint Margueret-hill, où ayant apperçu une boutique d'huile, il ſe vanta de la bruler. Le Depoſant demanda à *Groves*, comment il avoit connu ces Irlandois. Il luy repondit qu'il les connoiſſoit peu, & qu'ils avoient eſté preſentés par le Docteur *Fogarthy* Irlandois. Il dit de plus au Depoſant, que la Societé, dont *Richard Strange* eſtoit alors le Provincial luy avoit donné 400. l. & 200. l. à chaque Irlandois. Il avoüa de plus au Depoſant que la Societé avoit par ce feu gagné du moins 2000. l. *Richard Strange* l'a dit auſſi une autre fois au Depoſant.

L.

Le 11. *d'Aouſt* jour de *Dimanche* le Depoſant vit des lettres de *Saint Omer* datée, du 17. *d'Aouſt* ſuivant le nouveau ſtile, écrites à *Jean Fenwick* par le pere *Irland* au nom du Provincial *Thomas White*, autrement *Whitedread*. Par la teneur de ces lettres il paroiſſoit qu'il y

avoit

avoit des lettres pour *Jean Keines*, Mr. *Fenniſon*, Mr. *Blundel*, & autres, leſquelles le Depoſant n'a point vuës : Mais dans celle qui s'addreſſoit à *Fenwick*, on y voyoit avec quelle ardeur on rechechoit les occaſions de faire mourir le Duc *d'Ormond*, & de faire paroiſtre de nouvelles marques de zele pour l'avancement de la Religion & de l'intereſt des Catholiques en ce Royaume-là. Il y eſtoit conſeillé d'effectuer par l'épée ce qui ne ſe pourroit point faire par des raiſons, même juſques à y affliger & perſecuter extremement les Proteſtans. *Irland* y demonſtroit la grande joye qu'il avoit de ce qu'il y avoit encore bien à eſperer, que les Ecoſſois mécontens n'abandonneroient point les eſperances qu'ils avoient de bien defendre leur liberté & leur religion, & de ce que les Catholiques *d'Ecoſſe* avoient promis de faire tous leurs efforts pour y entretenir des brouilleries. Il prioit *Fenwick* d'exhorter les peres d'eſtre prompts & ardens dans l'execution de leurs deſſeins, le temps que la Nation Angloiſe devoit eſtre reduite, eſtant venu. Il eſtoit

du Provincial, qu'on écriroit doresnavant les lettres à toutes la Societé *d'Angleterre. Irland* y prioit encore *Fenwick* d'exhorter les peres à employer leurs cinq ſens de nature pour rendre leurs Amis conſtans & genereux, parce que Dieu avoit mis les choſes en tel eſtat qu'il n'y avoit point d'occaſion à perdre ; & de leur remonſtrer que s'ils jugeoient à propos de communiquer ces choſes, qu'ils ne les devoyent communiquer à meſme temps qu'à un ſeul, depeur de voir leurs entrepriſes interrompuës. Le Depoſant liſant cette lettre, *Fenwick* à qui elle avoit eſté addreſſée, luy dit qu'il eſtoit de ſon devoir de dire une ou deux meſſes pour le bon ſuccez des ſaints efforts que faiſoyent les peres de la Societé pour avancer les intereſts de la Religion & de la foy Catholique : Il ajouſta que ſi le Depoſant vivoit juſques à *Noel*, il verroit un grand changement dans l'Etat, & que *Quarantehuit* ſeroit tiré hors du monde, ou que le monde, (particulierement le petit qui le regardoit) ſeroit ſeparé d'avec luy ; & qu'une perſonne qui eſtoit Catholique, joüeroit ſi beau jeu qu'on n'en a jamais

vû

vû de tel depuis la Conqueſte. *Fenwick* dit tout cela au Depoſant dans ſa chambre. Le Depoſant luy ayant demandé qui eſtoit ce Catholique, il répondit que c'eſtoit le Duc d'*Yorck*. Le Depoſant dit alors, le nombre 48. deſigne donc le Roy.

LI.

Le ſoir du même 11. d'*Aouſt* le Depoſant alla au logis de *Iean Keines*, où il trouva un autre Jeſuite avec luy, du nom duquel il ne ſe ſouvient plus. *Iean Keines* dit en ſa preſence au Depoſant, que le Provincial avoit pris grand ſoin d'entretenir les ſoupçons qui eſtoient entre le Duc de *Lauderdale* & les Ecoſſois mécontens, que tous les moyens eſtoient employez pour engendrer des brouilleries entre les Hollandois & le Prince d'*Orange*, & que ſi elles venoient à éclatter, il n'y avoit point de doute que les Proteſtans n'euſſent du deſſous en *Hollande*; que *Quarantehuit* ne vivroit pas long-temps en *Angleterre*, parce qu'il eſtoit tres-difficile d'empeſcher *Quarante-neuf* d'eſtre effectué; que *Barly Broth-Trade* ſeroit tout à fait detruit; que *Twelve* ſeroit tué; que

Mum & *Chocolate* ſerloient d
l'ordre de *Mag-Pies* retou
premiere inſtitution : Le I
clare que ces mots, empeſc
neuf d'eſtre effectué, eſto
traordinaire expreſſion qui
my eux le maſſacre du Roy
vroit pas juſques à la Quar
me année de ſon âgé accor
par *Barly Broth*, il ent
Chambre des Communes
caſſée & ne ſe raſſemblero
par *Mum* & *Chocolate*, ils
les Seigneurs Proteſtans, q
mort du Roy n'auroient plu
trouver dans la Chambre de
par *Mag-Pies* ils entendoie
ques, qui ſe trouvent dan
ment en habit blanc & n
ſeroit changé en pourpre
par *Twelve* ils denotoient le D
mouth.

Pendant que *Keines*, & d'a
tes entretenoient le Depo
perfides diſcours, Mr. *Ie*
chez *Keines*, & luy dit qu'en
nant à *Iſlington*, il avoit
lettre qu'il avoit reçuë de *Th*
Provincial à Saint Omer, qu'

10. l. à quiconque la luy rendroit ; & qu'il eſtoit effrayé des mauvaiſes conſequences qui en pouvoient arriver, ſi elle eſtoit trouvée par des Heretiques. Ce diſcours mit *Keines* en une telle conſternation, qu'il luy demanda s'il avoit reſolu de les ruiner tous. Mais *Iennifon* pria *Keines* de ſe tenir l'eſprit en repos, parce que perſonne ne l'entendroit. Le Depoſant ouit tout cela.

LII.

Le 12. *d'Aouſt* Monſieur *Keines* reſolut d'aller à *Windſor* pour quelques affaires & pour y faire maſſacrer *Quarantehuit*, que le Depoſant a desja dit eſtre le Roy, s'il y alloit. On croyoit que ledit *Quarantehuit* iroit à *Windſor* pour y demeurer quelques ſemaines. Mais *Jean Keines* dit au Depoſant qu'il ſe pouvoit bien faire qu'il n'y retourneroit point. *Jean Keines* a dans ſa chambre tenu ce diſcours au Depoſant, *Keines* n'alla point ſitoſt à *Windſor*, comme le Depoſant le reconnut aprés.

LIII.

Un nommé *Smith* cy-devant mentionné, qui demeuroit en *Cock pit Alley* dans *Drurylane* chez un Tailleur nom

nommé *Lowds*, avoit ordre d'aller de maiſon en maiſon pour ſonder les intentions des Catholiques. Mr. *Ienniſon* dit que ſi les Catholiques ne manquoyent point de courage, ils pouvoient dans *Londres* couper la gorge à *cent mille Proteſtants*. Ledit *Smith* redit au Depoſant ces parolles de *Ienniſon*, & luy en demanda ſon avis. Le Depoſant répondit que *Ienniſon* parloit comme une perſonne qui a plus d'ardeur que de lumiere. *Smith* dit à meſme temps au Depoſant qu'il recevoit par an 50. l. de la Societé pour la connoiſſance qu'il avoit des affaires de la Cour & des Actions, des diſcours, & des deſſeins du Roy, qu'il découvroit à *Iean Fenwick*, que *Fenwick* faiſoit ſavoir à *Saint Omer*, & qui eſtant là traduits en François, eſtoient envoyez au pere de *la Chaiſe* Confeſſeur du Roy de *France*. Le Depoſant logeant en la même maiſon que *Smith*, remarquoit tous les jours ces intelligences. Un jour *Smith* dit au Depoſant qu'il eſtoit un frere lay de la Societé de *Ieſus*, & qu'il eſtoit de l'ordre des *Politians*, comme ils l'appellent, & qu'il attendoit le pere *Blundel* pour aller à *Newgate* dans le deſſein de convertir

risonniers. *Smith* a dit tout cela au
oſant le 12. *d'Aouſt* 1678. *Blundel*
n a dit autant, & le Depoſant a vû
del & *Smith* aller enſemble à *New-*

L.IV.

Mathieu Medburn Comedien du Duc,
Penny, Mr. *Mannock*, Mr. *Scharp*,
Seddon, *William Smith* Maiſtre
ole à *Iſlington*, & Mr. *Edouard Eve-*
ls s'aſſembloient le *Jeudy* & le *Diman-*
la nuit avec un Preſtre nommé *Jo-*
, & *Kemask* mentionné en cet ouvra-
& ils eſtoient tous employez par les
uites pour inſpirer de mauvais ſenti-
ns des membres de la Chambre des
mmunes, & par tout *Londres* ani-
r le peuple contr'eux & contre les
êques. Ils avoient l'audace de dire,
: *les Communes aſſemblées en Parlement*
reſentent le Diable & non pas la Na-
. Le Depoſant a oüi au mois *d'Aouſt*
mots dans ladite aſſemblée, qui ſe
oit au *Pheſant* en *Fullers Rents*
s de *Grays Inne*. Le Depoſant fut
mmandé par les Jeſuites de *Lon-*
s de rendre beaucoup de reſpect à
; perſonnes, & de remercier de
ur part l'aſſemblée pour la fidelité qu'-
elle

elle leur avoit temoignée en cette occasion.

LV.

Le 12. *d'Aouſt* Monſieur *Iennifon* dit & ſe vanta, qu'il avoit fait perdre au Roy pluſieurs de ſes amis, & qu'il continueroit de meſme, & que le Roy ne vivroit pas long-temps à moins qu'il ne devinſt *Catholique Romain*.

LVI.

Il arriva à *Londres* le 20. *d'Aouſt* ſuivant le nouveau ſtile pour *Iean Fenwick* un paquet de la part du Provincial *Thomas White*, de Monſieur *Stappleton*, de Monſieur *Nevil*, de Monſieur *Peters* de *Bushy*, Procureur, & des Maiſtres des Claſſes d'humanité, dans lequel il eſtoit ſpecifié, que 12. Jeſuites avoient promis d'employer toute leur induſtrie à mettre la diviſion en *Hollande*; que Appletrée Will, par lequel le Depoſant dit qu'on entendoit le Prince *d'Orange*, ne deviendroit pas puiſſant; & qu'ils eſperoient que les peres de *Londres* les aideroient ſecretement. Le Depoſant a lu cette lettre.

LVII.

Le Provincial reçut de Londres un

paquet daté du 12. *d'Aouſt* de la part de *Fenwick* & des autres Jeſuites, par lequel il apprenoit que le Roy eſtoit arrivé, ou alloit à *Windſor*, & que les peres & l'honneſte *William*, eſtoient preſts, d'y ſuivre la Cour. Le Deposant a oui dire cela à *Iean Fenwick*.

LVII.

Le 13 *d'Aouſt* ſur les 6. heures du ſoir *Iean Keines* preſcha devant 12 perſonnes mal-veſtuës, mais de qualité, comme le Deposant en jugea par la blancheur de leurs mains. Il avança dans ſon ſermon que les Princes Heretiques eſtoient *ipſo facto* depoſez à cauſe de leur hereſie, & qu'il eſtoit autant permis de les tuer que *Cromwel* ou quelqu'autre Uſurpateur. Le Deposant eſtoit alors dans l'aſſemblée, où il eſtoit venu par cas fortuit, & ouit ce Sermon.

LIX.

Le 15. *d'Aouſt Iean Keines* & *Iean Fenwick* allerent chez un Gentilhomme qui demeuroit vers *Weſt-munſter*, pour luy conſeiller d'aller loger ailleurs, depeur qu'il n'euſt part aux fleaux dont Dieu eſtoit preſt de punir les pecheurs de cette ville, & que Dieu avoit ſuſcité eux & bien d'autres de la Societé pour faire

des

avant que de ſe ſeparer de *Keines*, luy demanda ce qu'on diſoit de nouveau dans la ville. *Keines* repliqua qu'on ne parloit que de la guerre avec la *France*, & ajouſta que s'ils pouvoient une fois *tenir ces Coquins de la chambre des Communes*, ils les feroient bien ſouvenir de tous les arreſts qu'ils ont faits contre les Catholiques. Le Depoſant dit qu'il croyoit que cette vengeance n'avanceroit pas leurs affaires, & partant n'eſtoit pas une reſolution qui s'accordaſt avec l'eſprit Catholique, & que leur Entrepriſe ſe devoit executer par de nobles moyens. Le Depoſant ajouſta qu'il craignoit que la mort du Roy ne leur ſerviſt de guerres, à moins que ſon Alteſſe Royale ne pardonnaſt à tous Ceux qui y tremperoient, & ne les aſſiſtaſt dans cette entrepriſe. A quoy *Keines* repliqua que le Duc n'eſtoit pas le principal ſujet de leurs eſperances, ayant un autre meilleur moyen d'établir la Religion Catholique. Car ils avoient une liſte de 20000. Catholiques demeurans à *Londres*, tous braves & capables de porter les armes, qu'ils pouvoient lever en moins de 24. heures; & que ſi aprés la mort du Roy, Jacques ne les vouloit

pas

pas contenter, ils s'en defferoient bien auſſi.

Eſtant desja fort tard, *Jean Keines* pria le Depoſant de le venir voir le lendemain matin, qu'il deſiroit l'entretenir une heure avant que d'aller à la meſſe; & eſtant ſur le point de prendre congé du Depoſant, il luy demanda que ſignifient ces paroles, rien ne ſeroit capable de le porter à faire mourir le Roy, puiſque l'action n'eſt point mauvaiſe. Le Depoſant ſourit; & dit qu'il n'eſtoit pas capable d'un ſi grand courage. Il ajouſta qu'il vaudroit mieux laiſſer faire le Chevalier *George Wakeman*, parceque le peuple ne penetreroit pas tant dans leurs deſſeins.

LXI.

Le 18. *d'Aouſt* le Depoſant alla ſur les 8. ou 9. heures du matin à la chambre de *Jean Keines*, qui eſtoit desja ſorti, & avoit commandé de dire au Depoſant qu'il le vinſt voir ſur les 4. heures aprés midi, qu'il ſouhaittoit de l'entretenir un peu. Le Depoſant y alla, & trouva *Keines* dans le *Mews*, *Keines* dit au Depoſant qu'il alloit au *Covent Garden* avec quelques peres pour y trouver des *Dominicains*, & qu'il deſiroit le mener avec luy.

Les Dominicains s'eſtoient desja trou-
au lieu aſſigné, ſavoir Mr. Vincent
ovincial des Domincains d'Angleterre,
eph David Keimash, Mr. Dominik,
r. Collins, Mr. Fedding, Mr. Manſel,
c. Mr. Lumſdale. Ils eſtoient là, di-
oient-ils, au nom de tout l'ordre d'An-
gleterre, pour conſulter & prendre des
meſures avec les peres de la Societé, afin
d'avancer la Religion Catholique. Iean
Keins s'eſtant aſſis avec les peres de la So-
cieté prés de luy, tous d'un coſté, ſa-
voir Iean Keines, le pere Harcourt, le
pere Fenwick, le pere Wright, le pere
Blundel, propoſa aux Dominicains de
contribuer de leur part au deſſein
qu'on avoit de tuer le Roy, & de faire
réuſſir l'affaire d'Angleterre & d'Ecoſſ
Les Dominicains repliquerent par le
Provincial, qu'ils n'eſtoient pas en é
de donner beaucoup, eſtant pauvres
ayant bien peu d'argent; que ſi l'o
vouloit ſervir de leurs perſonnes &
leurs conſeils, on verroit avec quel
ils agiroient; & que quant à l'arge
n'en pouvoient pas donner autant
autre, ayant contracté des dettes
à peine 400. liv. en argent, & leu
nu ne montant qu'à 360. livres.

poſant fut à & de la conſultation, mais il ne peut pas declarer ce qui s'y paſſa de plus: car on l'envoya porter les propoſitions aux *Carmes*, qui eſtoient le Docteur *Handſon*, *Mr. Kimbal*, *Mr. Trewres*. Il répondirent qu'ils n'avoient pas un ſou en argent, & n'eſperoient autre choſe que ce que l'Ambaſſadeur *l'Eſpagne* leur donnoit pour ſervir à ſa Chapelle. Mais ils prierent le Deposant de preſenter leurs ſervices aux peres aſſemblés enſemble, & de leur dire qu'ils ne manqueroient pas de recommander l'affaire à Dieu & à noſtre bien heureuſe Dame. Tout cela ſe fit par l'ordre du Provincial de la Societé.

LXII.

Le 19. *d'Aouſt* aprés midi le Deposant alla voir *Iean Fenwick*, & eſtant avec luy *Iean Keines* entra, & immediatement aprés *Mr. Blundel*, & s'eſtant ſaluez, ils demanderent au Deposant ce qu'il avoit oui de nouveau. Le Deposant repliqua qu'il n'avoit rien oui ſi non ce qui eſtoit dans la gazette. *Blundel* dit qu'il y avoit eſté avec ſes Ouvriers, & qu'ils y avoient beſoin d'huile. Le Deposant ne peut pas dire à quelle fin ce eſtoit

& que [illegible]
rioient le lendemain matin
20. d'Aouſt, & que s'ils y t
ne occaſion favorable à leur
haſteroit ſon voyage; mai
voit pas encore quand il p
Depoſant luy demanda d
ment ſe portoit l'honneſ
Keines répondit, qu'il avo
au cou; & qu'il en eſtoit f
pouvoit pas aller à cheval à
que la voye de l'eau luy eſto
ſe, depeur que venant par
contracter du froid, il ne f
tat de ſervir. Eſtans pres
[illegible] le Depoſant prit c

...rou d'eſtre à *W*
avec 48. recevant rarement de ſes
faits; qu'il verroit ſon excellence, &
parleroit en un autre langage que *in*
mentitio. Le Depoſant luy deman
comment. Il répondit que ſi la cher
qu'il avoit ſur ſon dos, le ſavoit, i
bruleroit; & que ſi cela ne produiſ
pas ſon effet, on ne negligeroit aucu
occaſion de ſe deffaire de 48. Il ajouſ
qu'il eſtoit preſſé, le temps eſtant cour
& l'affaire bien grande; & que *Willia*
& *Pickering* demeureroient dans la ville
juſque les perſonnes interreſſées
ſoient *hic & ubique* c'eſt à dire, *i*
par tout, & jamais longtemps en un
ce.

LXIII.

Le *Vendredy* 27 [illegible]

mond, & que les Irlandois ſe revolteroient aprés ſa mort. Il les avertiſſoit qu'un Legat eſtoit arrivé en *Irlande*, & avoit ſoutenu les droits que les Papes pretendent ſur ce Royaume-là, & que les Rois d'*Angleterre* ceſſant d'eſtre Catholiques, perdoient la part qu'ils y avoient, l'uſufruit ne leur en ayant eſté accordé que ſelon le bon plaiſir de ſa Sainteté: c'eſt pourquoy il les prioit d'inventer & d'employer tous moyens pour recouvrer ce Royaume d'entre les mains des *Anglois*. Il eſtoit dit dans cette lettre, que ſi ces 4. Jeſuites ne venoient point à bout de leurs entrepriſes, ils envoyaſſent le Docteur *Fogarthy*, qui demeure à preſent en *Drurylane* chez la veuve de *Mr Simmonds* Apothicaire, & que luy, le peres d'*Irlande*, & Fogarthy, trouveroient moyen de ſe deffaire du Duc d'*Ormond*. Il y diſoit de plus, qu'on avoit procuré à pluſieurs Irlandois des charges dans les garniſons d'*Irlande*, & que les autres les avoit diſpenſés de preſter le ſerment de fidelité; & que les Irlandois qui avoient obtenu ces commiſſions par la faveur de l'Archevéque, avoient promis de mettre leurs intereſts entre leurs mains quand l'affaire ſeroit pre-

que partant il supplioit les peres d'Angleterre d'estre aussi zelez, que luy & le reste du Clergé d'*Irlande*. *Iean Keines* a montré cette lettre au Deposant, & le Deposant l'a luë. *Keines* & *Blundel* ont donné au Deposant connoissance de ce qui s'estoit fait dans la consultation. *Fogarthy* luy a dit la même chose, & luy a dit le 21. d'*Aoust*, qu'il avoit grand interest à la cour d'*Irlande*.

LXIV.

Fogarthy est un des plus puissans Agens de cette damnable entreprise: que si l'Archevêque *Talbot* veut se servir de luy, il rendra tout le service qu'il pourra. Le Deposant est prest de justifier cela en presence de *Fogarthy*, lequel dit au Deposant, que luy & *Coleman* estoient de la consultation, lorsque *Wakeman* s'engagea d'empoisonner le Roy, & que luy *Fogarthy* dit, que s'il appartenoit au Roy comme *Wakeman*, il l'auroit entrepris. Tout cela a esté dit le 11. d'*Aoust* au Deposant dans la chambre de *Fogarthy*. *Fogarthy* dit encore au Deposant, qu'il avoit loué 4. Irlandois batteurs de pavé, les noms desquels il n'a découvert, ny au Deposant, ny à ceux de la consultation qu'il rencontra le 21 d'*Aoust*; &

que ces Irlandois devoient obſerver les demarches du Roy à *Windſor*. Mais le Depoſant diſant à *Fogarthy* que le bruit couroit que le Roy alloit à *Posmouth*, il en fut merveilleuſement troublé, & dit que ce voyage arreſtoit beaucoup leur deſſein, rien ne ſe pouvant faire, pendant qu'il ne ſeroit pas à *Windſor*.

LXV.

Le *Sr. William Godolphin* Ambaſſadeur à la cour *d'Eſpagne* a grande correſpondence avec *Ierome Suiman* Jeſuite Irlandois, qui comme il a eſté dit, eſtoit le procureur des Jeſuites *d'Angleterre & d'Irlande*, & avec *Irish* Archevêque de *Tuam* qui eſt preſentement à *Madrid*, & eſt bien intentionné dans cette affaire, comme le dit *Suiman* l'a écrit à la Societé le 30. de *Iuillet* ſuivant le nouveau ſtile, & pareillement au Depoſant, en diſant que le *Sr. William* eſtoit auſſi induſtrieux qu'homme peut eſtre, à repondre aux deſſeins de la Societé, & qu'il n'avoit qu'un ſerviteur Proteſtant en ſa maiſon, ſavoir le Cuiſinier, & que le Paſteur quand il y eſtoit, faiſoit une couple achevée. Le Depoſant fait que *Godolphin* eſt Papiſte; qu'il a per-

verti un de ſes parens; qu'il eſt tres-
ier avec *Suiman* & avec *Irish* Arch
que de *Tuam*. Le Depoſant croi
Mr. Hodges, autrefois Chapelain d
Ambaſſadeur, peut témoigner la n
choſe. Le Depoſant dit deplus
quand il eſtoit à *Madrid*, ce Chap
ain quitta ſon employ, parce que
Maiſtre eſtoit Papiſte ; qu'il a vû
Ambaſſadeur à la meſſe, & qu'un
uite hante dans ſa maiſon, lequel a
eigné la Philoſophie & la Theologi
lit Ambaſſadeur ; dequoy le D
ant a eſté informé per *Ierome Suiman*
uite Irlandois, & par l'Archev
Irish, quand il eſtoit à *Madrid*. Le
oſant a le 21. *d'Aouſt* chez Mde S
lars en *Wildſtreet*, lu les lettres do
parle.

LXVI.

Le 22. *d'Aouſt* la Societé envoy
'argent par un de ſes ſerviteurs p
ournir aux depenſes des 4. Irlan
lont nous avons parlé, & qui furent
royez à *Windſor* la nuit du 21. la ſon
portoit à 80. livres, laquelle la

point hanter les compagni
contenter d'entretenir le
connoiſſances l'un avec l
ordre & cet argent furen
par *Harcourt* Recteur de
nom du Provincial & de to
té.

LXVII.

Sur les 10. ou 11. heures a
Depoſant ſe peut ſouvenir,
alla à la chambre de *Jean* F
luy dit qu'il devoit aller à
avec quelques Eſtudians,
doit le Provincial, & revie
dix ou douze jours avec *Mi*
tres. Pendant que le Depoſa
noit avec *Fenwick*, *Jean* C
avec ordre de *Harcourt* Rect
dres, de *Jean* Keines, de R
del de *Mr.* Iennifon, de M
de *Baſile Langworth*, & de
ſuites qui demeurent à Som
de prier le Provincial d'écri
ſe Confeſſeur du Roy de F

lu l'ordre & le memorial, comme le Titre portoit, & ayant vû leurs noms, alla ſur les 2. heures apres midi chez Madame *Sanders*, où il trouva ces Peres, qui luy parlerent de cet ordre. S'y eſtant un peu arreſté, il prit congé d'eux; Ils luy dirent alors de les venir trouver à 4. heures en la chambre de *Mr. Keines*. Le Depoſant y alla, où il trouva le Docteur *Fogarthy*, qui luy montra une lettre écrite de ſa propre main pour *Mr. Bedingfield*. Le Depoſant vit auſſi des lettres de *Blundel* & de *Iean Fenwick*, & une autre du pere *Irland*, toutes pour *Saint Omer*. Celle du Docteur *Fogarthy* à *Mr. Bedingfield* parloit de 80 lettres, qui avoient eſté écrites aux Jeſuites d'*Angleterre*, dont quelques unes avoient eſté delivrées à la poſte de *Ruſſel-ſtreet*, d'autres à la poſte generale, & les autres envoyées par des meſſagers particuliers, & une eſtoit addreſſée à *Mr. Peters* Jeſuite, qui demeure à preſent en *Suſſex* chez le Chevalier *Charles Shelly*, qui a épouſé la veuve du Baron d'*Abergaveny*. Dans cette lettre *Peters* eſtoit commandé d'aller trouver le Provincial à *Londres* pour un deſſein qu'on avoit. Il eſtoit reſolu que ſi ce deſſein

tra une dague ou un couteau à deux trenchans, dont la pointe estoit bien petite, & s'élargissoit deplus en plus jusques au manche qui estoit de corne de Cerf. La lame estoit longue d'un pié, & le manche estoit de la même longueur. Avec cela, dit-il, le méchant tombera à terre, s'il se peut. *Coniers* demanda au Deposant combien il croyoit qu'il luy avoit cousté. Le Deposant ayant repondu qu'il n'en sçavoit rien, il luy dit, dix chelins, ou environ: Le Deposant luy ayant reparti que cela estoit trop cher, il ajousta, rien ne peut estre trop cher pour le Roy. Le Deposant luy demanda, où il l'avoit acheté: Il repondit, du vieux coutelier en *Russel-street*. Le Deposant luy demanda pourquoy il l'avoit acheté si long: Il repartit, afin que le méchant en puisse mourir. Le Deposant luy ayant demandé, comment? il dit que de dessous son manteau il l'en pourroit percer. Le Deposant luy demanda, s'il croyoit en échapper? *Coniers* repondit que s'il ne mouroit point sur la place, il s'assuroit d'obtenir sa grace. Apres quelques discours le Deposant alla à la Teste du Roy, où il trouva le Docteur *Tonge* entre 6. & 7.

LXIX.

Le 22. *d'Aouſt* ſur les 9. heures le Deposant rencontra *Blondel*, & voyant qu'il avoit un ſac, il luy demanda ce que c'eſtoit. *Blondel* dit, *Tewxbury Muſtard-balls*, une ſautte fort piquante, & qu'apres qu'il en auroit aſſez, il en fourniroit *Weſt-munſter*. Le Deposant declare, que par *Tewxbury Muſtard-balls*, il faut entendre des balles de feu.

LXX.

Le 24 *d'Aouſt Blondel* dit au Deposant dans la chambre de *Fenwick*, que la Societé avoit ſi bien reglé toutes choſes, qu'on verroit bientoſt la fin de la vie du Roy; & le pria d'avoir bon courage, puiſque la Religion Proteſtante tiroit à ſa fin.

LXXI.

Le 30. *d'Aouſt* le Deposant rencontra *Blondel*, qui luy dit qu'il luy falloit montrer ce que *Weſt-munſter* & les maiſons des deux coſtez de la riviere, devoient devenir. Il le mena à la chambre de *Fenwick*, & tira une Carte ſur laquelle eſtoit deſſinée la maniere dont l'on devoit bruſler *Weſt munſter*, *Wapping*, *Tooley-ſtreet*, Barnaby-ſtreet, &

Saint

Saint Thomas. On devoit commencer par *West-munster*; puis si le vent estoit Nord, mettre à même temps le feu à la maison qui touche la taverne de *Palsgraves-head*, d'où les Jesuites & leurs Agents devoient conduire le feu à la *Savoye*, & là les Benedictins & eux le porter des deux costez de *Charing Cros*, puis à *Whitehal*. Une autre bande devoit à même temps commencer de mettre le feu au bout de la Gallerie de Pierre, & de là le conduire à *Kingsstreet* & à *Channel Row*: Ils avoient resolu de jouer cette tragedie lors de la grande gelée en 1676. Mais ils n'estoient pas assurez de la protection du Roy de *France*, laquelle il leur a depuis promise par le pere *la Chaise* son Confesseur. Au même temps *Wapping* & les vaisseaux qui sont sur la riviere, devoient estre brulez; & en cas que le vent soufflast sur la *Thamise*, le feu devoit commencer de ce costé-là à un lieu proche de *Bughies-hole* où *Limehouse-hole*, estre de là porté à *Wapping* par 4. hommes qu'ils avoient desja choisis, & puis en des lieux plus éloignez par 4. ou 5. de plus. Le Deposant s'est luy même vû avec 7. autres commandé de rendre de

ne reüſſiſſoit pas promptemen
ſor, *Jean Keines* iroit à *VVind*
Coniers, lequel avoit reçeu or
le 20. *d'Aouſt* avec *Mr. Ande*
ce nombre ſignifie parmy e
ſor. Cela eſtant fait dans
bre de *Keines*, le Depoſant
ta.

LXVIII.

Le 22. *d'Aouſt* le Depoſant d
les ſix heures du ſoir ſe trou
le Docteur *Tonge* à la Teſte du
Grays-Innelane, y alla; & n'ay
trouvé le Docteur, ſe pron
Grays-Inne Walks, où il r
Coniers, qu'on diſoit eſtre à
Le Depoſant luy demanda pou
n'avoit point fait ce voyage. Il
que ſon cheval eſtoit devenu ſi b
qu'à-peine l'avoit-il pû porter ſi
qu'il avoit eſté contraint de re
ſur ſes pas, & s'eſtoit trouvé m
Cyatique, qui l'avoit extremen
commodé toute la nuit paſſée.
poſant le preſſant de luy dire com
vouloit tuer le Roy, puiſqu'il
la reſolution que les peres avoie
de le faire poignarder, *Coniers* pr
l'importunité du Depoſant, luy

publié une Bulle, dont *Blundel* luy a monſtré une copie le 30. *d'Aouſt*. Elle eſtoit, autant que le Depoſant ſe peut ſouvenir, datée du dernier mois de *Novembre* ou *Decembre*. Dans cette Bulle le Pape diſpoſoit des Eveſchés & autres dignités *d'Angleterre* de la maniere qui ſuit.

ARCHEVEQVES.

De *Cantorbery*, le Cardinal *Howard* avec une augmentation de 40000. écus par an pour ſoutenir ſa qualité de Legat.

d'Yorck, Perrot ſuperieur des Preſtres ſeculiers. Il a pouvoir de juger des teſtaments & des mariages, & droit d'exercer toute juriſdiction, Epiſcopale, hors la Confirmation & l'Ordination.

EVEQVES.

De *Londres*, *Corker*, Preſident des Benedictins.

De *VVincheſter*, *VVhite*, Provincial des Jeſuites.

De *Durrham*, *Strange*, dernier Provincial des Jeſuites.

De

de feu.

LX

Le 24 d' *Aouſt Bl*
ſant dans la chambr
Societé avoit ſi bien
qu'on verroit bient
Roy; & le pria d'
puiſque la Religion
ſa fin.

LX

Le 30. d' *Aouſt* le
Blundel, qui luy d
montrer ce que *We*
ſons des deux coſt
voient devenir. Il
bre de *Fenwick*, &
quelle eſtoit deſſin
l'on devoit bruſler
ping, *Toolier-ſtreet*

St. Davids, Belſon, Preſtre ſecu

St. Aſaph, Jones, ſeculier.
Bangor, Joſeph David Keimaſh
ncium.

ABBEZ.

VVeſtminſter, le Docteur Sheldon;
liſtin.
Sionhouſe, Skinner, Benedictin.

DOYENS.

Cantorbery, Betton, Docteur de
me.
St. Paul, Leybourn, ſeculier; &
taire du Cardinal.
VVindſor, Howard, avec douze
oines Benedictins.
Chicheſter, Morgan, ſeculier.
Wincheſter, le Docteur VVatkinſon,
lent du College Anglois de Lisbon

ſieurs dignitez Eccleſiaſtiques
il n'eſt point ici fait mention, de
t eſtre données à des Eſpagnols &
Etrangers, parce qu'il ny a pas
d'Eccleſiaſtiques en Angleterre
pour

pour remplir toutes les chaires
feſſeurs. Il n'y avoit pas une pr
ou autre benefice, dont il ne fu
ſé. Le Pape commandoit da
Bulle, que les Jeſuites enſeign
Philoſophie & la Theologie da
les grandes villes, où ils avo
Colleges; mais qu'il ne donnaſſ
de Degrez; & pendant que le
Anglois ſeroient employez à in
Jeuneſſe dans les humanités & l
ſophie, & d'autres à montrer l
logie, à preſcher, & à catechi
des Jeſuites Eſpagnols & autr
gers, les aidaſſent au ſervice de l
des Colleges.

LXXVIII.

Le 2. de *Septembre* le Depoſa
Paquet qui venoit d'Ecoſſe, s
ſoit à *Jean Groves*, eſtoit dat
d'Aouſt, 1678. Les peres aſſe
Edembourg mandoient aux p
Londres, qu'ils avoient peu de
les à leur apprendre; que 8000
liques eſtoient diſpoſez à prendr
mes, auſſitoſt que l'affaire ſeroit
échauffée; qu'ils ſe joindroient
Ecoſſois mécontents, lors qu'i
roient requis par les Jeſuites

qu'un nommé *Westby* avoit esté tué par un serviteur du Jesuite *Lovel*, parce qu'il taschoit de découvrir la rebellion, ses Auteurs, & ses fauteurs au Conseil *d'Ecosse*.

LXXIV.

Le 2. de *Septembre* suivant le vieux stile, le Deposant vit des lettres de *Saint Omer* datées du même jour selon le nouveau calcul, écrites & signées par le Provincial *Thomas White*, où il mandoit à *Richard Blundel* à qui s'addressoient les lettre, que 12. Jesuites Ecossois estoient envoyez en *Ecosse* par l'ordre du General de la Societé; qu'ils avoient reçeu 1000. l. du pere *la Chaise* Confesseur du Roy de *France*, pour entretenir la division en *Ecosse*, afin que le Roy de *France* y puist faire entrer une armée; & que ces Jesuites avoient des instructions pour prescher en qualité de Ministres non-Conformistes parmy les Presbyteriens *d'Ecosse*.

LXXV.

Le 3. de *Septembre* le Deposant vit une lettre de *Saint Omer*, écrite par le Provincial, & datée du 1 de *Decembre*. La date suivant le vieux stile, le Deposant crut que la lettre ne venoit point de

qu'il avoit
quelque c
ſurpris; q
il luy con
rompre la
& d'écrire
arreſter à c
qu'une cor
jour *Blond*
luy fit ſavo
cial. Dans
Blondel, le
mercier le
qu'il avoit
le Roy, &
fait

LXXIV.

Le 2. de *Septembre* ſuivant le
ſtile, le Deposant vit des lettres c
Omer datées du même jour ſelon l
veau calcul, écrites & ſignées
Provincial *Thomas White*, où i
doit à *Richard Blundel* à qui s'
ſoient les lettre, que 12. Jeſuites
ſois eſtoient envoyez en *Ecoſſe* p
dre du General de la Societé;
avoient reçeu 1000. l. du pere *l*
Confeſſeur du Roy de *France*, pc
tretenir la diviſion en *Ecoſſe*, afin
Roy de *France* y puſt faire entrer
mée; & que ces Jeſuites avoient
ſtructions pour preſcher en qua
Miniſtres non Conformiſtes par

Mr. Coniers, Maiſtre de *Kings-head* à Douvre payeroit ſon paſſage pour *Calais*; que le Maiſtre des plumes à *Calais* payeroit ſon paſſage pour *Saint Omer*, où il demeureroit juſques à un nouvel ordre du Provincial; & que *Richard Blundel* prendroit ſa place pour la conduite du feu en *Wapping*.

LXXVIII.

Le 6. *Septembre*, *Mr. Pickering* dit au Depoſant, que *Coniers* eſtoit allé à *Windſor*, & diſoit que s'y eſtant arreſté 10. jours, il iroit chez le Seigneurs *Brudenals*.

LXXIX.

Le Depoſant eſtant le ſoir de ce meſme jour à la porte du Provincial, & preſt d'y entrer, entendit *White* & quelques autres, qu'il jugea par leurs voix eſtre *Mr. Mico* & *Mr. Poole*, conſultant ſur ce qu'ils feroient d'une perſonne, qu'il crut eſtre luy meſme. Voicy leurs paroles.

Cet homme nous a trahis: c'eſt pourquoy nous donnerons 20. livres à un cocher pour le mener chez l'Ecuier *Lees*, qui demeure prés de *Rocheſter*, & de là le mener à Douvres par une voye detournée, parce qu'il eſt connu à Sittingburn.

Et

Si nous le tenons une fois de l'autre coſté de la mer, nous luy ferons confeſſer à force de tourmens, qui eſt la perſonne qui a informé le Roy de noſtre entrepriſe.

Le Depoſant ayant oui ces paroles, deſcendit de l'eſcalier le plus viſte qu'il put, & n'oſant point demeurer cette nuit-là dans ſon logis, alla coucher ailleurs.

LXXX.

Le ſoir du 7. de *Septembre*, le Depoſant retourna à ſon logis, non pas pour y coucher mais pour y prendre quelque choſe dont il avoit le lendemain beſoin. Il recontra *Grigſon*, Papiſte, chez qui il avoit autresfois logé, prés du *Lyon Rouge* en *Drurylane*. *Grigſon* luy dit, que les Jeſuites ſe plaignoient fort de luy, parce qu'il n'avoit pas repondu à leur attente; que les Jeſuites eſtoient de dangereuſes perſonnes; qu'ils le ruineroient s'ils pouvoient. Il y a, ajouſta-t-il, 12. 14. ans que j'ay connu leur mechanceté.

Le Depoſant s'eſtant trop longtemps eſté à s'entretenir avec *Grigſon*, fut obligé de coucher en ſon logis de *Drurylane*. S'eſtant couché, un nommé Strat-

lequel luy dit. *Les Ieſuites mur*
rieuſement contre vous, à cauſe d'
tion que quelques perſonnes ont in
tr'eux, & au nombre deſquelles il
çonnent. Il faut, ou que vous perc
ſuites, ou que les Ieſuites vous ru
a fait de ſi jolis rapports d'eux à l
Rocheſter, *qu'on leur fera faire d'*
ſauts, qu'ils en ayent jamais faits
leur ſot fondateur a paru dans le n
Depoſant ne repondit rien,
que ce fuſt un Eſpion. Le
pourſuivant ſon chemin, il lu
da, où il logeoit. Le Depoſa
donna pas la ſatisfaction qu'il d

LISTE

Des nobles & des Gentilsh dont les noms ſe preſer à cette heure.

LE Seigneur *Arundel* de
Seigneur Chancelier.

Le Seigneur *Powis*, Seign
Treſorier *d'Angleterre.*

Le Chevalier *William Godolp*
*n*eur du ſceau privé.

Coleman } Secretaires d'Eſtat.
Stafford }

Le Deposant a oui nommer les Officiers de mer ; mais preſque tous eſtant François, & quelques-uns Irlandois, il ne ſe ſouvient plus de leurs noms.

Officiers de Guerre.

Le Seigneur *Bellaſis*, Seigneur General.

Le Seigneur *Peters*, Lieutenant General.

Le Chevalier *François Radcliff*, Major General.

Iean Lambert, Aide General.

Langhorn, Avocat General.

Mr. *Arundel* de *Wardour*, Commiſſaire General.

Tous ceux-là eurent leurs commiſſions ou patentes ſignées par *Iean Paul d'Oliva*, General des Jeſuites Elles furent envoyées de *Rome* à *Langhorn*, & delivrées aux Intereſſez avec des indulgences plenieres envoyées auſſi de *Rome* & des patentes confirmatives ſignées par les Provinciaux Strange ou *White*. Le nom & le ſceau de White furent em-

[illegible]lavez.

Colonels.

Leurs Commissions furent signées par le Provincial.

Le Seigneur *Baltimore*, Colonel de la Cavalerie, dans le logis duquel on rapporte qu'on a trouvé 500. boëtes de pistolets.

Le feu Colonel *Thomas Howard*; Il a avoüé qu'il avoit reçu & accepté la commission.

Lassels, *Roper*, *VVinter*, ou *VVitter* ont reçu leurs commissions du Deposant & les ont acceptées.

Capitaines.

Roper, fils du susdit Colonel, *Radcliff*, *Lanier*, *Melburn* le Comedien, *Penny*, *Caryl* le jeune, *Townly* ont reçu leurs commissions du Deposant, & les ont acceptées.

Le Chevalier *George Wakeman*, Medecin de l'armée.

Officiers Irlandois.

L'Evêque de *Casal* en Italie, Seigneur

Pierre Talbot, Seigneur Chancelier.

Richard Talbot, Seigneur General.

Le Vicomte Mountgaret, Lieutenant General. Mr. *Burler*, ſon fils, devoit avoir la ſurvivance de l'office de ſon Pere.

Jean Pipard, Ecuyer, Colonel.

Obſervez 1. que la plus grande partie des Colonels nommez pour l'armée Angloiſe, eſtoient Irlandois.

Obſervez 2. que Mr. *Pierſon*, Secretaire du Seigneur *Powis* a en la preſence du Depoſant promis au nom de ſon Maiſtre, qu'il leveroit & fourniroit 300. Chevaliers, & qu'il avoit desja 300 hommes preſts à prendre les armes en moins de 24. heures. Cette promeſſe ſe fit un peu avant la conſultation, qui s'eſt tenuë chez le Provincial *White* à *Wildhouſe*.

Obſervez 3. que le Seigneur *Powic* avoit auſſi contribué 300. l. pour favoriſer les deſſeins des Jeſuites.

Obſervez 4. que le Seigneur *Staſford* eſtoit un des premiers Officiers d'Eſtat, & un des principaux Conjurez, & qu'il avoit contribué pluſieurs ſommes d'argent, de la quantité deſ-

quel-

quelles le Deposant ne se souvient pas.

Noms des Conjurés.

Benedictins.

Mr. *Howard*
Mr. *Hitcheock* } à *Douay.*
Mr. *Reaves*

Mr. *Anderton*
Mr. *Conyers*
Mr. *Rumly*
Mr. *Corker* } en *Angleterre.*
Mr. *Skinner*
Mr. *Crosby*

Carmes.

Mr. *Handson*
Mr. *Treves* } en *Angleterre.*
Mr. *Kimball*

Franciscains.

Le Docteur *Armstrong.*
Mr. *Napper.*

Dominicains.

David Joseph Koimash
Mr. *Dominik*
Mr. *Collins*
Mr. *Vincent*
Mr. *Fidding* } en Angleterre.
Mr. Mansell

Mr. Lumsdale
Mr. Bingly
Mr. Munson
Mr. Cooper à Rome

Jesuites.

Thomas VVhite, Provincial.
Richard Strange, dernier Provincial.
Richard Ashly, autrement Thimbleby.
Mr. Harcourt
Mr. Jennison
Mr. Keines
Mr. VVright
Mr. Blundel
Mr. Pennington
Mr. Gray
Mr. Pool
Mr. Mico
Mr. Bennifield
Mr. Simmons
Mr. Langworth
Mr. Morgan
Mr. Richard Peters
Mr. Dorrington
Mr. Lacy
Mr. Vaughan
Mr. Ewry
Mr. Conyers
Mr. Jean Peters

en Ang

ſon

r Thomas Preſton } à Liege.
s
r Iean VVarner
me
on } à VVatton.

r Robert Bret
bleton
our
bling
l
rs } à Saint Omer.
le
d
r

, à Ghent

autrement Croſſ
ord vore } en Eſpagne.
rong
&
à Rome.
Feſuites Anglois.

rs } en Ecoſſe.

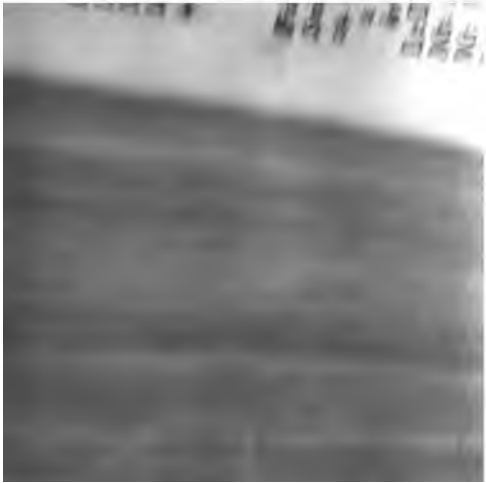

Mr. *Iackſon*
Mr. *Pinchard*
Mr. *Scharp*
Mr. *Bottam*
Mr. *Wolf* Docteur de *Sorbonne*, en *France*.

Autres Perſonnes.

l'Archevêque *Talbot*.
l'Archevêque *Lynce*.
Ierome Suiman.
Le Chevalier *William* Godolphin, Ambaſſadeur en *Eſpagne*.

Tite Oates *Clerc proteſte & jure, que l'information couchée dans ces papiers, & contenant 81. articles, tous écrits & ſignez de ſa propre main, eſt vraye en general & en toutes ſes particularités qu'il declare avoir luy meſme vûës, ouies, faites, ou connues, ſont telles; & que celles qu'il dit luy avoir eſté ſeulement rapportées par d'autres, luy ont eſté rapportées, leſquelles il croit veritables.*

Signé de ſa propre main le 27. de *Septembre* 1678.

Tite Oates

Le 27 de Septembre, 1678.

Juré devant moy, le Chevalier *Edmond Bury Godfrey* un des juges de Paix de ſa Majeſté pour la Province du Middleſex.

Edmund-Bury Godfrey.

Signé

Ez. Tonge,
Chr. Kirby.

Le Deſſein general du Pape, *de la Societé de* Jeſus, *& de leurs Confederez, dans cette* conjuration *eſt* la Reformation, *qui eſt ſelon eux la reduction de la* Grande Bretagne *& de* l'Irlande, *& de tous les Domaines de ſa Majeſté à la Religion & à l'obeïſſance de* Rome. *Cette Reduction ſe doit faire par l'épée, ayant jugé tous les autres moyens inefficaces.*

En vûë de ce deſſein.

1. Le Pape a pris le titre de Roy d'*Angleterre* & d'Irlande.

2. Il

2. Il a envoyé en *Irlande* ſon Legat, l'Evêque de Caſſel en *Italie*, pour y publier ce titre, & en prendre poſſeſſion en ſon nom.

3. Il a deſtiné pour faire la même choſe en *Angleterre* ſon Legat le Cardinal *Howard*.

4. Il a donné pouvoir au General des Jeſuites, & par luy à *White* leur Provincial en *Angleterre* de donner des commiſſions aux Generaux, Lieutenants Generaux, &c. Le General des Jeſuites a de Rome envoyé des commiſſions à *Langhorn* leur Avocat General pour les Principaux Officiers, auxquels on les a delivrées: & *White* a en *Angleterre* donné des commiſſions pour les Colonels & autres Officiers ſubalternes.

5. Il a par une aſſemblée de Jeſuites tenuë á Londres condamné ſa Majeſté, & arreſté de la faire maſſacrer.

6. En cas que le Duc *d'Yorck* ne veuille point accepter la Couronne comme un Don du Pape, ſur qui ſon frere l'a uſurpée; ny maintenir les Evêques, les Beneficiers & les Officiers tant de guerre que d'Eſtat, qui ſont cy-deſſus nommez; ny detruire la Religion Proteſtante; ny conſentir à l'aſſaſſinat du Roy ſon frere

Envoicy des partic

7. Les Stuards n'ayant
leur attente, & n'y ay
eſperer qu'ils veuillent
ans tous leurs deſſeins fa
acine & les Branches d
mille ſont deſtinées à pe
Roy, le Duc *d'Yorck*,
Orange.

2. Pour la perſonne du Roy, lequel nuit à leurs principales entrepriſes, ils ont reſolu de s'en deffaire au plutoſt par le poignard, ou par le piſtolet, ou par le poiſon.

Coniers, *Anderton*, moines Benedictins, & 4. Irlandois bateurs de pavé ſont deſtinez pour le poignarder.

Groves & *Pickering* ſont fournis de bonnes carabines briſées pour le tuer.

Afin de l'empoiſonner, ils ont dit, écrit, & affirmé qu'ils devoient payer d'avance 5000. l. au Chevalier *George Wakeman* ſur les 15000. qui luy ont eſté promiſes pour ce ſujet par un contrat paſſé avec luy en preſence du Docteur *Fogarthy* & de Mr. *Coleman*.

3. Pour ce qui regarde la perſonne du Duc, quoy qu'ils fachent qu'il a veritablement de l'affection pour leur Religion & pour leur Societé, ayant pris pour ſon Confeſſeur le Jeſuite *Bedingfield*, ils ne laiſſent pas de former d'auſſi horribles deſſeins contre luy.

4. Quant au Prince *d'Orange*, ſon nom eſt écrit dans leurs Tablettes pour recevoir la même deſtinée. Douze Jeſuites ont eſté envoyez en *Hollande*, afin de donner au peuple des ſoupçons contre

tre luy, & de faire crier & armer contre ſa perſonne & le Gouvernement.

5. La Conqueſte & l'aſſujettiſſement des Domaines de ſa Majeſté ſont deſignéz & reſolus en cette maniere:

I.

L'Irlande *ſe doit conquerir pour le* Pape *& les* François.

1. Par une Rebellion generalle & en maſſacrant tous les Proteſtans, comme ils ont fait autrefois: ce qu'ils appellent un ſecond témoignage du zele qu'ils ont pour la foy Catholique. L'Aſſaſſinat du Duc *d'Ormond*, pour l'execution duquel 4. Jeſuites ſont employez, leur doit ſervir de ſignal pour maſſacrer auſſitoſt les Proteſtans.

2. En envoyant un Nonce en *Irlande* & en y faiſant delivrer des commiſſions par le Provincial des Jeſuites Irlandois, &c. au General, Lieutenant General, &c.

3. Par armes & argent portez là, dont le Pape a payé 800000 écus.

4. Par des Officiers infideles & perfides, que l'Archevéque & le Clergé de *Dublin* ont diſpenſés de faire ſerment de fidelité & de reconnoiſtre le Roy pour Sou-

Souverain, à condition qu'ils remettr
les places entre leurs mains, & feront
tres trahiſons.

5. Par le ſecours des forces de *Franc*
qu'on fera entrer en *Irlande*, & auxque
les 25000. hommes du pays ſe joindro
auſſi-toſt.

II.

L'Angleterre & l'Ecoſſe *doivent eſ-*
tre diviſées, & leur Infanterie
leurs richeſſes, leur forces de mer
affoiblies, pillées & ruinées par les
guerres civiles, ſeditions, & c. enfin
expoſées aux forces étrangeres des
François.

Ils s'appliquent eux meſmes & leurs E-
miſſaires à la pourſuite & à l'execution
de cette entrepriſe.

1. En faiſant d'impudentes queſtions
ſur la Legitimation du Roy, en la niant,
& partant le droit qu'il a à la Couronne,
& le faiſant ainſi paſſer pour un Tiran
& un injuſte Uſurpateur des Royaumes
qu'il poſſede.

2. En refutant & affoibliſſant autant
qu'ils peuvent, l'obligation que l'on a
de faire ſerment de fidelité & de ſupre-

ma-

macie, disant qu'on ne le devroit point faire, le rendit Odieux, le faisant passer pour blasphematoire & heretique, faisant craindre tous ceux de leur Communion qui écrivent en faveur de ce serment, & ayant offert de l'argent pour massacrer le Prestre *Berry*, qui avoit entrepris la deffense des droits du Roy.

III.

En faisant perdre à ses meilleurs Amis, tant étrangers, que sujets, & les excitant contre sa personne & son Gouvernement.

1. En l'accusant de Tyrannie, & d'avoir dessein d'opprimer ses sujets, & de Gouverner par la force des armes; & en exposant ses plus fideles & vaillans sujets à perir au service des Princes Etrangers.

2. En reprenant, se moquant, injuriant, & declamant contre sa personne, ses Conseils, & ses Actions tant publiques que secretes; sur tout faisant des risées & disant des bouffonneries sur la securité dans laquelle il vit, & sur la confiance qu'il prend en eux, & sur ce que par ce moyen il anime & encourage leur parti & leurs assassins d'attenter sur sa vie, & de haster sa ruine.

3. En

3. En découvrant à la *France* les resolutions du Roy par l'entremise de *Coleman*, de *Smith*, & autres.

4. En inventant & rapportant de fausses nouvelles de ses affaires, &c.

5. En retirant par de faux rapports la *Hollande*, l'*Espagne*, l'Empereur, & les Princes d'*Allemagne* de l'amitié de sa Majesté, &c.

6. En ruinant le trafic.

7. En faisant prescher & catechiser des Doctrines seditieuses dans leurs assemblées publiques & privées.

8. En produisant de faux titres à la succession de la Couronne, & sur ce pretexte animant divers partis, l'un contre l'autre, pour armer & mettre le peuple en sang à la nouvelle de la mort du Roy.

9. En faisant brûler & piller nos meilleures villes par les Irlandois, les François, freres lays, & autres revestus de frocs ou d'autres sortes d'habits, tous ayant ordre de se conduire suivant les directions du Provincial.

10. En empoisonnant & assassinant sous quelque querelle d'Allemant, ou sous d'autres pretextes, ceux qu'ils jugent estre disposez ou propres à découvrir ou à empescher leur, desseins. Ils ont un Ca-
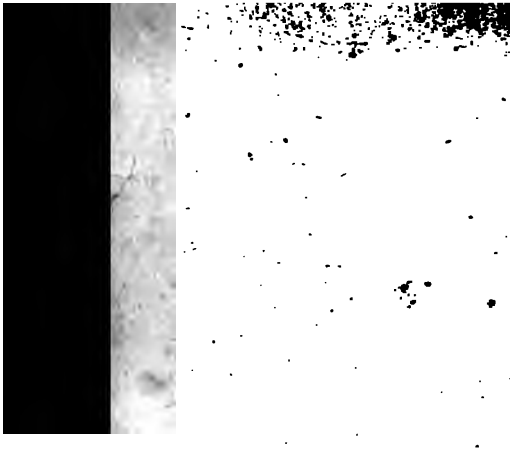
F I N.